

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXXVII^e ANNEE. - N° 62

VENDREDI 10 AOÛT 2018

BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

SOMMAIRE DU 10 AOÛT 2018

	Pages
Pavoisement des monuments et édifices publics à l'occasion du 74 ^e anniversaire de la Libération de Paris	3209

VILLE DE PARIS

STRUCTURES - DÉLÉGATIONS - FONCTIONS

Organisation de la Direction des Finances et des Achats (Arrêté modificatif du 2 août 2018)	3212
Délégation de signature de la Maire de Paris, (Direction des Finances et des Achats) (Arrêté du 2 août 2018)	3212
Délégation de signature de la Maire de Paris (Direction Constructions Publiques et Architecture) (Arrêté du 3 août 2018)	3218

CIMETIÈRES - ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

Reprise de concessions funéraires à l'état d'abandon dans le cimetière parisien de Bagneux (Arrêté du 31 juillet 2018)	3223
Annexe : liste des concessions	3224

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

Arrêté n° 2018 E 12477 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale dans le Bois de Boulogne, à Paris 16 ^e , à l'occasion de la Fête à Neu-Neu (Arrêté du 31 juillet 2018)	3224
Arrêté n° 2018 E 12602 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement, boulevards de l'Amiral Bruix et Lannes, à Paris 16 ^e (Arrêté du 31 juillet 2018)	3225
Arrêté n° 2018 P 12348 modifiant la réglementation d'arrêt des véhicules de transport de marchandise dans le quartier « Château-Rouge », à Paris 18 ^e (Arrêté du 3 août 2018)	3225
Arrêté n° 2018 T 12272 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Belleville, à Paris 19 ^e (Arrêté du 6 août 2018)	3226
Arrêté n° 2018 T 12399 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale dans plusieurs voies du 10 ^e arrondissement (Arrêté du 6 août 2018)	3226

Pavoisement des monuments et édifices publics à l'occasion du 74^e anniversaire de la Libération de Paris.

VILLE DE PARIS

L'Adjoint à la Maire de Paris
chargé de la Propreté,
de l'Assainissement,
de l'Organisation et
du Fonctionnement
du Conseil de Paris

Paris, le 20 juillet 2018

NOTE

A l'attention de
*Mesdames et Messieurs les Maires d'arrondissement
et Directeurs de la Ville de Paris*

A l'occasion du 74^e anniversaire de la Libération de Paris, les bâtiments et édifices municipaux, dont tout particulièrement l'Hôtel de Ville, devront être pavés aux couleurs nationales le samedi 25 août 2018.

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjoint à la Maire de Paris
chargé de la Propreté, de l'Assainissement,
de l'Organisation et du Fonctionnement
du Conseil de Paris*

Mao PENINOU

Arrêté n° 2018 T 12417 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation et de stationnement rue Paul Meurice, à Paris 20^e (Arrêté du 3 août 2018)

3227

Arrêté n° 2018 T 12421 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue de Marivaux et rue Grétry, à Paris 2^e (Arrêté du 6 août 2018)

3227

Arrêté n° 2018 T 12559 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue du Temple, à Paris 3^e (Arrêté du 6 août 2018)

3228

Arrêté n° 2018 T 12561 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue de Saintonge, à Paris 3 ^e (Arrêté du 6 août 2018)	3228
Arrêté n° 2018 T 12562 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue Michel Le Comte, à Paris 3 ^e (Arrêté du 6 août 2018)	3229
Arrêté n° 2018 T 12563 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue Pastourelle et rue des Quatre Fils, à Paris 3 ^e (Arrêté du 6 août 2018)	3229
Arrêté n° 2018 T 12569 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue des Deux Ponts, à Paris 4 ^e (Arrêté du 6 août 2018)	3229
Arrêté n° 2018 T 12578 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue de l'Ourcq, à Paris 19 ^e (Arrêté du 6 août 2018)	3230
Arrêté n° 2018 T 12598 modifiant, à titre provisoire, la circulation de la porte de Saint-Ouen, à Paris 17 ^e et 18 ^e (Arrêté du 6 août 2018)	3230
Arrêté n° 2018 T 12607 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue Curial, à Paris 19 ^e (Arrêté du 6 août 2018)	3230
Arrêté n° 2018 T 12609 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale avenue Ambroise Rendu, à Paris 19 ^e (Arrêté du 6 août 2018)	3231
Arrêté n° 2018 T 12610 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue d'Italie, à Paris 13 ^e (Arrêté du 6 août 2018)	3231
Arrêté n° 2018 T 12612 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Meaux, à Paris 19 ^e (Arrêté du 6 août 2018)	3232
Arrêté n° 2018 T 12613 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement, place d'Estienne d'Orves, à Paris 9 ^e (Arrêté du 3 août 2018)	3232
Arrêté n° 2018 T 12614 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement boulevard Haussmann, à Paris 9 ^e (Arrêté du 6 août 2018)	3233
Arrêté n° 2018 T 12615 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue Crillon, à Paris 4 ^e (Arrêté du 3 août 2018)	3233
Arrêté n° 2018 T 12617 modifiant, à titre provisoire, la circulation générale, des véhicules de transports en commun et des cycles avenue Gambetta, à Paris 20 ^e (Arrêté du 3 août 2018)	3234
Arrêté n° 2018 T 12618 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Letellier, à Paris 15 ^e (Arrêté du 3 août 2018)	3234
Arrêté n° 2018 T 12621 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rues Borromée, Copreaux, Tessier, des Volontaires et de Vaugirard, à Paris 15 ^e (Arrêté du 1 ^{er} août 2018)	3235
Arrêté n° 2018 T 12627 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue du Chevaleret, à Paris 13 ^e . — <i>Régularisation</i> (Arrêté du 6 août 2018)	3235
Arrêté n° 2018 T 12629 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rues Léon Frot, Emile Lepeu et impasse Carrière Mainguet, à Paris 11 ^e (Arrêté du 3 août 2018)	3236
Arrêté n° 2018 T 12631 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale dans plusieurs voies du 4 ^e arrondissement (Arrêté du 6 août 2018)	3237
Arrêté n° 2018 T 12633 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Ramponeau, à Paris 20 ^e (Arrêté du 3 août 2018)	3237

Arrêté n° 2018 T 12634 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Broca, à Paris 13 ^e . — <i>Régularisation</i> (Arrêté du 3 août 2018)	3237
Arrêté n° 2018 T 12636 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Saint-Hippolyte, à Paris 13 ^e (Arrêté du 3 août 2018)	3238
Arrêté n° 2018 T 12637 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue Van Dyck et rue Alfred de Vigny, à Paris 8 ^e (Arrêté du 2 août 2018)	3238
Arrêté n° 2018 T 12638 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale avenue Edison, à Paris 13 ^e (Arrêté du 6 août 2018)	3239
Arrêté n° 2018 T 12639 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement boulevard Arago, à Paris 13 ^e (Arrêté du 3 août 2018)	3239
Arrêté n° 2018 T 12640 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Félix Terrier, à Paris 20 ^e (Arrêté du 3 août 2018)	3240
Arrêté n° 2018 T 12642 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement boulevard de la Chapelle, à Paris 18 ^e (Arrêté du 2 août 2018)	3240
Arrêté n° 2018 T 12646 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue de Turin, à Paris 8 ^e (Arrêté du 2 août 2018)	3240
Arrêté n° 2018 T 12647 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue du Poteau, à Paris 18 ^e (Arrêté du 2 août 2018)	3241
Arrêté n° 2018 T 12648 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement boulevard Diderot, à Paris 12 ^e (Arrêté du 3 août 2018)	3241
Arrêté n° 2018 T 12649 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Damesme, à Paris 13 ^e (Arrêté du 6 août 2018)	3242
Arrêté n° 2018 T 12651 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de Reuilly, à Paris 12 ^e (Arrêté du 6 août 2018)	3242
Arrêté n° 2018 T 12653 modifiant les horaires de l'opération « Paris Respire » dans le Bois de Boulogne le samedi 11 août 2018, à Paris 16 ^e (Arrêté du 6 août 2018)	3243
Arrêté n° 2018 T 12654 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue d'Anjou, à Paris 8 ^e (Arrêté du 2 août 2018)	3243
Arrêté n° 2018 T 12655 modifiant, à titre provisoire, la circulation générale rue Guillaume Bertrand, à Paris 11 ^e (Arrêté du 6 août 2018)	3243
Arrêté n° 2018 T 12656 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale avenue Ledru Rollin, à Paris 11 ^e (Arrêté du 6 août 2018)	3244

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE,
PRÉFECTURE DE PARIS –
DÉPARTEMENT DE PARIS

TARIFS - PRIX DE JOURNÉE - AUTORISATIONS

Fixation , à compter du 1 ^{er} août 2018, du tarif journalier applicable au service d'actions éducatives en milieu ouvert AEMO ESPOIR, géré par l'organisme gestionnaire ESPOIR situé 19, rue de la Dhuis, à Paris 20 ^e (Arrêté conjoint du 2 août 2018)	3244
---	------

Fixation, à compter du 1^{er} août 2018, du tarif journalier applicable au service A.E.M.O. « mère-enfant » AEMO ANEF, géré par l'organisme gestionnaire ASSOCIATION NATIONALE D'ENTR'AIDE FEMININE situé 79, rue des Maraîchers, à Paris 20^e (Arrêté conjoint du 3 août 2018) ... 3245

Fixation, à compter du 1^{er} août 2018, du tarif journalier applicable au service A.E.M.O. « renforcée » AEMO ANEF, géré par l'organisme gestionnaire ASSOCIATION NATIONALE D'ENTR'AIDE FEMININE situé 79, rue des Maraîchers, à Paris 20^e (Arrêté conjoint du 3 août 2018) 3246

Fixation, à compter du 1^{er} août 2018, du tarif journalier applicable au service A.E.M.O. « soutenue » AEMO ANEF, géré par l'organisme gestionnaire ASSOCIATION NATIONALE D'ENTR'AIDE FEMININE situé 79, rue des Maraîchers, à Paris 20^e (Arrêté conjoint du 3 août 2018) 3246

DÉPARTEMENT DE PARIS

DÉLÉGATIONS - FONCTIONS

Délégation de signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental (Direction des Finances et des Achats) (Arrêté du 2 août 2018) 3247

Délégation de signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé) (Arrêté modificatif du 3 août 2018) 3253

Délégation de signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental (Direction Constructions Publiques et Architecture) (Arrêté du 3 août 2018) 3254

TARIFS - PRIX DE JOURNÉE - AUTORISATIONS

Fixation, à compter du 1^{er} août 2018, du journalier applicable au centre éducatif et unités de vie CEUV MENILMONTANT, géré par l'organisme gestionnaire ASSOCIATION DE GROUPEMENTS EDUCATIFS situé 303, rue des Pyrénées, à Paris 20^e (Arrêté du 1^{er} août 2018) 3259

PRÉFECTURE DE POLICE

TEXTES GÉNÉRAUX

Arrêté n° 2018-00564 interdisant la vente à emporter et la consommation de boissons alcooliques sur la voie publique à l'occasion des rencontres de football durant la saison 2018-2019 au Parc des Princes (Arrêté du 6 août 2018) 3260

TRANSPORT - PROTECTION DU PUBLIC

Arrêté n° DTPP 2018-860 portant ouverture de l'hôtel « NEW HOTEL LE VOLTAIRE » (anciennement « NEW HOTEL CANDIDE ») situé 3, rue Pétiou, à Paris 11^e (Arrêté du 2 août 2018) 3261
Annexe : voies et délais de recours 3261

Arrêté n° DTPP-2018-873 portant homologation de l'enceinte sportive « Gymnase JAPY », située 2, rue Japy, à Paris 11^e (Arrêté du 3 août 2018) 3262

Arrêté n° 2018 T 12424 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation dans diverses voies du 16^e arrondissement de Paris (Arrêté du 3 août 2018) 3262
Annexe : liste des adresses 3263

Arrêté n° 2018 T 12530 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Villiot, à Paris 12^e (Arrêté du 3 août 2018) 3264

Arrêté n° 2018 T 12541 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Pergolèse, à Paris 16^e (Arrêté du 3 août 2018) 3264

Arrêté n° 2018 T 12588 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue Victor Hugo, à Paris 16^e (Arrêté du 3 août 2018) 3265

COMMUNICATIONS DIVERSES

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT CONCURRENT

Avis d'appel à manifestation d'intérêt concurrent pour l'occupation du Skatepark du Terrain d'éducation physique (TEP) Lepeu situé dans le 11^e arrondissement de Paris. — (Article L. 2122-1-4 du CGPPP) 3265

DOMAINE PUBLIC

Direction de la Jeunesse et des Sports. — Avis de conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'exploitation privative des biens domaniaux constitués de 24 jardins dénommés « Le Cornillon » situés à l'angle de la rue Francis de Pressensé et de la rue du Stade de France à Saint-Denis (93) 3266

Direction de la Jeunesse et des Sports. — Avis de conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'occupation et l'exploitation du centre sportif de la Plaine de Jeux d'Orly situé voie des Saules, à Orly (94) 3266

Direction de la Jeunesse et des Sports. — Avis de résiliation anticipée d'une convention d'occupation temporaire du domaine public 3267

URBANISME

Avis aux constructeurs..... 3267

Liste des demandes de permis d'aménager déposées entre le 15 juillet et le 31 juillet 2018 3267

Liste des demandes de permis de construire déposées entre le 15 juillet et le 31 juillet 2018 3268

Liste des demandes de permis de démolir déposées entre le 15 juillet et le 31 juillet 2018 3274

Liste des demandes de déclarations préalables déposées entre le 15 juillet et le 31 juillet 2018 3274

Liste des permis d'aménager autorisés entre le 15 juillet et le 31 juillet 2018 3296

Liste des permis de construire autorisés entre le 15 juillet et le 31 juillet 2018 3296

Liste des permis de démolir autorisés entre le 15 juillet et le 31 juillet 2018 3300

POSTES À POURVOIR

Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Architecte voyer ou ingénieur cadre supérieur des administrations parisiennes 3300

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement. — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H). — Technicien supérieur, sans spécialité 3300

VILLE DE PARIS

STRUCTURES - DÉLÉGATIONS - FONCTIONS

Organisation de la Direction des Finances et des Achats. — Modificatif.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération 2014 SGCP 1 en date du 5 avril 2014, par laquelle le Conseil de Paris a donné à la Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisée à déléguer sa signature en ces matières aux responsables des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2017 modifié, portant réforme des structures générales des services de la Mairie de Paris ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2017 fixant l'organisation de la Direction des Finances et des Achats ;

Vu l'arrêté modificatif de structure du 3 avril 2018 fixant l'organisation de la Direction des Finances et des Achats ;

Vu l'avis du CT du 27 juin 2018 sur l'organisation de la Direction des Finances et des Achats ;

Vu l'avis du CTP Central du 3 juillet 2014 relatif à l'organisation de la Direction des Finances et des Achats ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté du 21 novembre 2017 est modifié comme suit :

A la rubrique :

Sous-direction des Achats :

Remplacer le paragraphe suivant :

Centre de Service Partagé Achat 2 « Fournitures et Services — Services aux Parisiens, Economie et Social » :

- communication & événementiel ;
- fournitures pour équipements publics ;
- gestion de l'équipement public ;
- prestations de services.

Centre de Service Partagé Achat 3 « Fournitures et Services — Espace Public » :

- entretien de l'espace public ;
- nettoyage de la voie publique ;
- matériel roulant.

Centre de service partagé achat 4 « Travaux d'infrastructure — Espace Public » :

- travaux d'entretien des infrastructures ;
- opérations de travaux d'infrastructure.

Par le paragraphe :

Centre de Service Partagé Achat 2 « Fournitures et Services — Services aux Parisiens, Economie et Social » :

- communication & événementiel ;
- fournitures pour équipements publics ;
- prestations de services.

Centre de Service Partagé Achat « Espace Public » :

- entretien de l'espace public ;
- nettoyage de la voie publique ;
- matériel roulant ;
- travaux d'entretien des infrastructures ;
- opérations de travaux d'infrastructure.

Art. 2. — L'arrêté du 21 novembre 2017 fixant l'organisation de la Direction des Finances et des Achats est modifié.

Art. 3. — La Secrétaire Générale de la Ville de Paris et le Directeur des Finances et des Achats sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 août 2018

Anne HIDALGO

Délégation de signature de la Maire de Paris, (Direction des Finances et des Achats).

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération 2014 SGCP 1 en date du 5 avril 2014, par laquelle le Conseil de Paris a donné à la Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisée à déléguer sa signature en ces matières aux responsables des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2017 modifié, portant réforme des structures générales des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2017 fixant l'organisation de la Direction des Finances et des Achats ;

Vu les arrêtés modificatifs du 20 février 2018, du 3 avril 2018 et du 2 août 2018 fixant l'organisation de la Direction des Finances et des Achats ;

Vu les arrêtés modificatifs de délégation de signature du 9 octobre 2017, 20 février 2018, du 3 avril 2018 et du 12 juin 2018 portant délégation de signature de la Maire de Paris au Directeur des Finances et des Achats, ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Vu la délibération 2017 DFA 107M adoptée par le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal lors de la séance des 11, 12 et 13 décembre 2017 ;

Arrête :

Article premier. — La signature de la Maire de Paris est déléguée à M. Guillaume ROBERT, Directeur des Finances et des Achats, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les arrêtés, actes et décisions préparés par les services placés sous son autorité.

La signature de la Maire de Paris est également déléguée pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par leur sous-direction à :

- M. Julien ROBINEAU, sous-directeur du budget ;
- M. Emmanuel SPINAT, chargé de la sous-direction de la comptabilité.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume ROBERT, la signature de la Maire de Paris leur est également déléguée, pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par les différents services de la Direction des Finances et des Achats.

Art. 2. — La signature de la Maire de Paris est également déléguée aux fonctionnaires et chargés de mission dont les noms suivent pour les actes énumérés ci-dessous entrant dans leurs attributions respectives :

Service des concessions, rattaché directement au Directeur :

Mme Charlotte LAMPRE, administratrice, cheffe du Service des Concessions.

Et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Livia RICHIER, Ingénieure cadre supérieur, cheffe du Pôle expertise ou M. Cédric CHASTEL, attaché d'administrations parisiennes, Chef de la Section « Espace urbain concédé » ou Mme Marine KEISER, administratrice, cheffe de la Section « Grands équipements et Pavillons » ;

- bons de commandes et ordres de services pour son service ;
- la passation et l'exécution des contrats relatifs à l'utilisation et à la valorisation du domaine de la Ville de Paris (concessions de travaux, délégations de service public, conventions d'occupation du domaine de la Ville de Paris, contrats portant sur la gestion du domaine privé...);
- actes unilatéraux portant autorisation d'occupation du domaine de la Ville de Paris ;
- application des délibérations du Conseil de Paris relatives à l'occupation du domaine de la Ville de Paris ;
- mises en recouvrement des redevances, les dégrèvements afférents et les pénalités ;
- attestations de service fait ;
- mémoires de dépenses et du service fait ;
- propositions de mandatement ;
- délégations des crédits de travaux ;
- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et divers actes préparés par le service.

Service des partenariats et affaires transversales rattaché directement au Directeur :

Mme Alexandra JARDIN, agent contractuel de catégorie A, Cheffe du Service des Partenariats et Affaires Transversales et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Audrey HENRY, attachée principale d'administrations parisiennes, Responsable de la cellule Fonds Social Européen ;

- tous actes de gestion des personnels préparés par le service placé sous son autorité ;
- attestations de service fait ;
- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés, et des divers actes préparés par le service ;
- bons de commandes et ordres de services pour son service ;
- mémoires récapitulatifs de frais pour remboursement dans le cadre de conventions de mutualisation, mises à disposition ou groupements de commande ;
- documents nécessaires aux candidatures aux programmes de cofinancements et à la mise en œuvre des cofinancements obtenus.

Cellule Fonds Social Européen :

Et en cas d'absence ou d'empêchement de la Responsable, M. Jérôme GOVINDIN, attaché d'administrations parisiennes, adjoint à la Responsable de cellule, et Mme Marie LEBASTARD, agent contractuel de catégorie A, cheffe du Pôle gestion ;

- attestations de service fait ;
- bons de commandes et ordres de services pour le service ;
- tous actes afférents à la délégation d'une subvention globale FSE au Département de Paris, et à la gestion de cette subvention globale, notamment la demande de subvention globale, mais aussi la convention, ainsi que les actes relatifs aux opérations sous-jacentes, tels que l'instruction, le conventionnement et le contrôle des dossiers relevant des crédits d'intervention ;
- dans le cadre des crédits d'assistance technique, uniquement les demandes de crédits, à l'exclusion des actes afférents à l'instruction et au contrôle des dossiers d'assistance technique.

Service des ressources rattaché directement au Directeur :

Mme Virginie GAGNAIRE, attachée principale d'administrations parisiennes, cheffe du Service et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Julia PERRET, attachée principale

d'administrations parisiennes, adjointe à la cheffe du Service, responsable du Pôle communication, formation, moyens généraux, hygiène, sécurité et prévention ; En cas d'absence ou d'empêchement, Mme Corine LUCIEN, secrétaire administrative de classe normale, SGD, pour son secteur d'attribution ;

- tous actes de gestion des personnels préparés par le service placé sous son autorité pour la Direction des Finances et des Achats ;
- attestations de service fait ;
- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés, et des divers actes préparés par le service ;
- bons de commandes et ordres de services pour son service ;
- tous actes et documents nécessaires à l'instruction des dossiers d'assistance technique FSE et aux opérations de contrôle de service fait de ces dossiers, notamment les rapports d'instruction, les notifications d'attribution, les conventions ou actes attributifs de crédits d'assistance technique et les rapports de contrôle de service fait.

Service de la gestion déléguée rattaché directement au Directeur :

Mme Nathalie MALLON-BARISEEL, agent contractuel de catégorie A, cheffe du Service de la Gestion Déléguée et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Isabelle PICHON, attachée principale d'administrations parisiennes, adjointe à la cheffe du Service ;

- attestations de service fait ;
- bons de commandes et ordres de services groupés ;
- bons de commandes et ordres de services pour son service.

SOUS-DIRECTION DES ACHATS :

M. Emmanuel MARTIN, Ingénieur cadre supérieur en chef, chef du Centre de Services Partagés 5 (CSP 5), « travaux de bâtiments – transverses », et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Virginie BLANCHET, attachée principale d'administrations parisiennes, cheffe du Bureau des Marchés ;

- attestation de service fait ;
- bons de commandes et ordres de services pour sa sous-direction ;
- tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par les différents services de la sous-direction des achats.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel MARTIN, la signature de la Maire de Paris est également déléguée, pour toutes les décisions relatives à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés de travaux, de fournitures et de services pour les marchés formalisés et non formalisés lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toutes décisions concernant les avenants, décisions de poursuivre et décisions de non reconduction à Mme Virginie BLANCHET, attachée principale d'administrations parisiennes, cheffe du Bureau des Marchés, et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Roxane BEYER, attachée d'administrations parisiennes, adjointe à la cheffe du Bureau des Marchés, ou à Mme Noluenn MESNARD-DOCQUIN, attachée principale d'administrations parisiennes, responsable de l'équipe du Bureau des Marchés en relation avec le Centre de Services Partagés 2 (CSP 2) .

Bureau des Marchés

Mme Virginie BLANCHET, attachée principale d'administrations parisiennes, cheffe du Bureau des marchés et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Roxane BEYER, attachée d'administrations parisiennes, adjointe à la cheffe du Bureau des Marchés, ou Mme Noluenn MESNARD-DOCQUIN, attachée principale d'administrations parisiennes, responsable de l'équipe du Bureau des marchés en relation avec le Centre de Services Partagés 2 (CSP 2) ;

— invitations des soumissionnaires aux négociations pour tous les marchés formalisés et les marchés non formalisés supérieurs à 209 000 € H.T.

Pour les opérations relevant de tous les secteurs d'attribution du bureau ;

— attestations de service fait ;

— demandes relatives aux vérifications d'interdictions de soumissionner obligatoires pour tous les marchés formalisés et les marchés non formalisés supérieurs à 209 000 € H.T., conformément à la réglementation applicable aux marchés publics.

M. Luc BODIN, agent contractuel de catégorie A, responsable de l'équipe du Bureau des marchés en relation avec le Centre de Services Partagés 1 (CSP 1), « fournitures et services — transverses » ;

Mme Pascale SANTONI, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe à la responsable de l'équipe du Bureau des marchés en relation avec le Centre de Services Partagés 1 (CSP 1), « fournitures et services — transverses » ;

Mme Noluenn MESNARD-DOCQUIN, attachée principale d'administrations parisiennes, Responsable de l'équipe du Bureau des Marchés en relation avec le Centre de Services Partagés 2 (CSP 2), « fournitures et services -Services aux parisiens — économie et social » ;

M. Thomas GUTIERREZ, secrétaire administratif de classe normale, adjoint à la responsable de l'équipe du Bureau des marchés en relation avec le Centre de Services Partagés 2 (CSP 2), « fournitures et services — services aux parisiens — économie et social » ;

Mme Avelina VIEIRA, attachée d'administrations parisiennes, responsable de l'équipe du Bureau des marchés en relation avec le Centre de Services Partagés « Espace public » pour les domaines « entretien de l'espace public », « nettoyage de la voie publique », et « matériel roulant » ;

Mme Malika AMOR, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe à la responsable de l'équipe du Bureau des Marchés en relation avec le Centre de Services Partagés « Espace public » pour les domaines « entretien de l'espace public », « nettoyage de la voie publique », et « matériel roulant » ;

Mme Armelle LEMARIÉ, attachée d'administrations parisiennes, responsable de l'équipe du Bureau des Marchés en relation avec le Centre de Services Partagés « Espace public » pour les domaines « travaux de rénovation des infrastructures », « travaux neufs d'infrastructures » et en cas d'absence ou d'empêchement M. Lassaâd AMICH, attaché d'administrations parisiennes, adjoint à la responsable de l'équipe ;

M. Thierry SALABERT, attaché d'administrations parisiennes, responsable de l'équipe du Bureau des marchés en relation avec le Centre de Services Partagés 5 (CSP 5), « travaux de bâtiments — Transverses » ;

Mme Aude SOUCHON, secrétaire administrative des administrations parisiennes, adjointe au responsable de l'équipe du Bureau des marchés en relation avec le Centre de Services Partagés 5 (CSP 5), « travaux de bâtiments — Transverses », pour les opérations relevant de leurs secteurs d'attribution respectifs ;

— attestations de service fait ;

— demandes relatives aux vérifications d'interdictions de soumissionner obligatoires pour tous les marchés formalisés et les marchés non formalisés supérieurs à 209 000 € H.T., conformément à la réglementation applicable aux marchés publics.

Bureau des Supports et Techniques d'Achat :

Mme Céline FRAHTIA-LEVOIR, attachée principale d'administrations parisiennes, cheffe du Bureau des Supports et Techniques d'Achat et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Meriem BELKHODJA, agent contractuel de catégorie A, adjointe à la cheffe du Bureau pour les opérations relevant de son secteur d'attribution ;

— attestations de service fait.

Service des Politiques de Consommation :

Mme Céline FRAHTIA-LEVOIR, attachée principale d'administrations parisiennes, cheffe du Service des Politiques de Consommation par intérim et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Thérèse ORTIZ, attachée d'administrations parisiennes, adjointe à la cheffe du service ou Mme Isabelle GENIN, attachée d'administrations parisiennes, adjointe à la cheffe du Pôle de coordination et de l'approvisionnement pour les opérations relevant de son secteur d'attribution ;

— attestations de service fait ;

— décisions relatives à l'exécution des marchés non formalisés et des marchés formalisés à l'exception des avenants autre que les avenants de transfert, des décisions de poursuivre, des décisions de résiliation et décisions de non reconduction des marchés formalisés.

Les CSP Achat :

Centre de Services Partagés Achat 1 « Fournitures et Services — Transverses » :

Mme Marie-Aline ROMAGNY, attachée principale des administrations parisiennes, cheffe du Centre de Services Partagés 1 (CSP 1), « fournitures et services — transverses » et en cas d'absence ou d'empêchement M. Richard CROQUET, agent contractuel de catégorie A, Chef du domaine fonctionnement des services, ou Mme Baya MILIDES, agent contractuel de catégorie A, cheffe du domaine prestations intellectuelles, ou Mme Frédérique DUMON-DEGUETTES, agent contractuel de catégorie A, cheffe du domaine informatique et télécom ;

— attestations de service fait ;

— décisions relatives à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés non formalisés de fournitures et de services ainsi que les marchés subséquents aux accords-cadres lorsque les crédits sont prévus au budget, et à l'exécution des marchés formalisés et non formalisés, à l'exception des avenants, des décisions de poursuivre, des décisions de résiliation et décisions de non reconduction des marchés formalisés.

Centre de Services Partagés Achat 2 « Fournitures et Services — Services aux Parisiens, Economie et Social » :

Mme Elodie GUERRIER, attachée d'administrations parisiennes, cheffe du Centre de Services Partagés 2 (CSP 2), « fournitures et services — Services aux parisiens — économie et social » et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Soumaya ANTOINE, agent contractuel de catégorie A, cheffe du domaine communication et événementiel, ou Mme Catherine CHEVALIER, attachée principale d'administrations parisiennes, cheffe du domaine prestations de services, ou Mme Evelynne TRINCKQUEL, Ingénieure et architecte divisionnaire, cheffe du domaine fournitures pour équipements publics ;

— attestations de service fait ;

— décisions relatives à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés non formalisés de fournitures et de services ainsi que les marchés subséquents aux accords-cadres, lorsque les crédits sont prévus au budget, et à l'exécution des marchés formalisés et non formalisés, à l'exception des avenants, des décisions de poursuivre, des décisions de résiliation et décisions de non reconduction des marchés formalisés.

Centre de Services Partagés Achat « Espace Public » :

Mme Céline LEPAULT, Ingénieure cadre supérieur en chef, cheffe du Centre de Services Partagés et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jean LÉCONTE, Ingénieur cadre supérieur en chef, adjoint à la cheffe de service, ou Mme Laure BARBARIN, Ingénieure cadre supérieure, cheffe du domaine entretien de l'espace public ou M. Franck GOMEZ, agent contractuel de catégorie A, Chef du domaine « nettoyage de la voie publique », ou Mme Brigitte BEZIAU, Ingénieure et architecte divisionnaire, cheffe du domaine « matériel roulant » ; ou M. Maxime CAILLEUX, Ingénieur et architecte divisionnaire,

Chef du domaine « travaux de rénovation des infrastructures » ou M. Florian SAUGE, Ingénieur cadre supérieur, Chef du domaine « travaux neufs d'infrastructures » ;

- attestations de service fait ;
- décisions relatives à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés non formalisés de travaux, de fournitures et de services ainsi que les marchés subséquents aux accords-cadres, lorsque les crédits sont prévus au budget, et à l'exécution des marchés formalisés et non formalisés, à l'exception des avenants, des décisions de poursuivre, des décisions de résiliation et décisions de non reconduction des marchés formalisés.

Centre de Services Partagés Achat 5 « Travaux de Bâti-ments – Transverse » :

M. Emmanuel MARTIN, Ingénieur cadre supérieur en chef, Chef du Centre de Services Partagés 5 (CSP 5), « travaux de bâtiments – transverses » et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Cordula PELLIEUX, Ingénieure et architecte divisionnaire, adjointe au Chef du Centre de Services Partagés 5 (CSP 5), cheffe du domaine travaux neufs des bâtiments ou M. Luc FIAT, Ingénieur et architecte divisionnaire, Chef du domaine fonctionnement et maintenance des bâtiments, ou Mme Katherine ROBERT, agent contractuel de catégorie A, cheffe du domaine travaux de rénovation des bâtiments ;

- attestations de service fait ;
- décisions relatives à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés non formalisés de travaux, de fournitures et de services ainsi que les marchés subséquents aux accords-cadres, lorsque les crédits sont prévus au budget, et à l'exécution des marchés formalisés et non formalisés, à l'exception des avenants, des décisions de poursuivre, des décisions de résiliation et décisions de non reconduction des marchés formalisés.

SOUS-DIRECTION DU BUDGET :

M. Julien ROBINEAU, sous-directeur du Budget et en cas d'absence et d'empêchement Mme Anne-Laure HOCHEDÉZ-PLANCHE, administratrice, cheffe du Service de la Synthèse Budgétaire ;

- attestations de service fait ;
- bons de commandes et ordres de services pour sa sous-direction.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien ROBINEAU, sous-directeur du budget, la signature de la Maire de Paris est également déléguée, pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par les différents services de la sous-direction du Budget à Mme Anne-Laure HOCHEDÉZ-PLANCHE, administratrice, cheffe du Service de la Synthèse Budgétaire.

Service de la Synthèse Budgétaire de la Ville et du Département de Paris :

Mme Anne-Laure HOCHEDÉZ-PLANCHE, administratrice, cheffe du Service de la Synthèse Budgétaire, et en cas d'absence ou d'empêchement M. Mehdi DJEBBARI, administrateur, adjoint à la cheffe du service ;

- arrêtés et décisions relatifs aux dégrèvements, non-valeurs, restitutions sur taxe locale et indemnités aux agents des contributions ;
- attestations de service fait ;
- avis sur les réclamations des contribuables communiquées par les services fiscaux en application des dispositions du Code général des impôts et du livre des procédures fiscales ;
- réponses aux affaires signalées et courriers divers dans le domaine d'intervention du service ;
- évaluations de valeur locative ;
- avis sur les demandes de remise gracieuse.

Et en cas d'absence ou d'empêchement M. Mehdi DJEBBARI, administrateur, adjoint à la cheffe du Service ; M. Florent TEXIER, Ingénieur et architecte divisionnaire, Chef

du Pôle synthèse des budgets d'investissement et des budgets annexes municipaux de la Ville et du Département de Paris ; Mme Marion LELOUTRE, attachée d'administrations parisiennes, cheffe du Pôle synthèse des budgets de fonctionnement et analyses financières de la Ville et du Département de Paris et Mme Cécile RODRIGUES, attachée d'administrations parisiennes, cheffe du Pôle budgets localisés et budget participatif pour les opérations relatives à leurs secteurs d'attributions respectifs ;

- visa des engagements de dépenses et pièces justificatives annexées sur les budgets de fonctionnement et d'investissement et les budgets annexes de la Commune de Paris ;
- attestations de service fait ;
- propositions de mandatement et pièces afférentes ;
- propositions de titres de recettes ;
- visa de virements de crédits budgétaires ;
- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés, et des divers actes préparés par le Bureau ;
- visa des virements de crédits budgétaires des budgets annexes.

Et en cas d'absence ou d'empêchement M. Mehdi DJEBBARI, administrateur, adjoint à la cheffe du Service ; M. Denis FAVENNEC, Inspecteur des Finances publiques détaché dans le corps des attachés d'administrations parisiennes, expert fiscal, pour les opérations relatives à son secteur d'attribution ;

- déclarations de T.V.A.

Service de l'Expertise Sectorielle :

M. Abdelrahime BENDAIRA, administrateur, chef de Service et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Valentin DUBOIS, Ingénieur et architecte, chef du Pôle « aménagement et logement » (P1), Mme Odile NIEUWYAER, attachée principale d'administrations parisiennes, cheffe du Pôle « environnement et réseaux » (P2), M. Arnaud CAQUELARD, ingénieur des travaux divisionnaire, Chef du Pôle « espace public » (P3), Mme Marie SOULARD, attachée d'administrations parisiennes, cheffe du Pôle « Services aux parisiens » (P4) ; M. Pierre MALLET, attaché d'administrations parisiennes, Chef du Pôle « solidarités » (P5) ; M. Jean ORSONI, agent contractuel de catégorie A, Chef du Pôle « Expertise et Études » (P6) pour les opérations relevant de leurs secteurs d'attribution respectifs ;

- visa des engagements de dépenses et pièces justificatives annexées sur les budgets de fonctionnement et d'investissement et les budgets annexes de la Commune de Paris ;
- visa des virements de crédits budgétaires ;
- attestations de service fait ;
- propositions de mandatement et pièces afférentes ;
- propositions de titres de recettes ;
- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés et des divers actes préparés par le Bureau.

Service de la Gestion Financière :

M. Hervé AMBLARD, agent contractuel de catégorie A, Chef du Service pour toutes compétences afférentes aux emprunts, aux emprunts garantis, à la trésorerie et aux assurances de la Ville de Paris, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Teddy TISBA, Ingénieur cadre supérieur, adjoint au chef de service ou M. Charles ROLAND-BILLECART, attaché d'administrations parisiennes, chargé de trésorerie et des garanties d'emprunts ;

- propositions de mandatement et pièces afférentes ; propositions de titres de recettes ;
- tous documents afférents aux assurances ;
- contrats d'emprunts (court terme et long terme) notamment sous format obligataire, pouvant éventuellement s'inscrire

dans le cadre d'un programme EMTN (Euro Medium Term Note), et les contrats de lignes de trésorerie ainsi que les avenants à ces contrats ;

- arrêtés relatifs à la gestion active des emprunts et des émissions obligataires (notamment et non exhaustivement pour les emprunts : réaménagements, remboursements par anticipation ; pour les émissions obligataires : rachats de titres obligataires) ;

- mise à jour du programme EMTN (Euro Medium Term Note) ;

- tous documents afférents aux lignes de trésorerie, aux billets de trésorerie et aux emprunts, notamment les ordres de mobilisation et de remboursement totaux ou partiels et les arbitrages entre les différentes indexations prévues aux contrats ;

- mise à jour du programme de Billets de Trésorerie ;

- passer par téléphone des ordres de couverture de taux et (ou) de change et signer tous documents afférents aux opérations conclues (notamment et non exhaustivement avis de confirmation d'opération, convention cadre) ;

- passer par téléphone des ordres de réalisation d'émissions obligataires, placements privés, titres de créances négociables, billets de trésorerie et signer tous documents afférents à ces ordres ;

- décision en matière de placements et signature des documents afférents ;

- tous documents afférents aux emprunts garantis, notamment et non exhaustivement les conventions passées entre la Ville et les organismes bénéficiaires, les contrats de prêt et les actes notariés d'affectation hypothécaire signalés dans les délibérations accordant la garantie d'emprunt de la collectivité parisienne ;

- arrêtés autorisant la réfection des titres détériorés ou la destruction de titres ; la délivrance des titres en duplicata ; le paiement des intérêts des titres frappés d'opposition et, éventuellement paiement du capital ; la réexpédition des certificats nominatifs ;

- titres au porteur de la Ville de Paris et de l'ex-Département de la Seine délivrés en duplicata après perte, vol ou détérioration ;

- arrêtés autorisant la restitution des cautionnements afférents aux obligations, coupons et certificats nominatifs ;

- arrêtés portant versement de Commissions aux établissements de crédit, aux correspondants financiers et comptables du Trésor, frais et redevances aux organismes de contrôle telle l'Autorité des Marchés Financiers, honoraires aux avocats pour leur activité de conseil ;

- certificats administratifs relatifs aux emprunts, aux lignes de trésorerie et aux billets de trésorerie ;

- extraits de tableaux d'amortissement appuyant les propositions de mandatements des charges d'emprunts émis ou contractés par la Ville de Paris et l'ex-Département de la Seine ou garanties d'emprunts ;

- états et arrêtés de recouvrement des charges des emprunts sur les bénéficiaires ;

- arrêtés constatant l'exécution du Service des emprunts émis à l'étranger ;

- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés et des actes en lien avec l'activité du service ;

- arrêté des mémoires de dépenses et attestations de service fait ;

- lors des consultations de fournisseurs d'électricité effectuées à l'occasion de la passation des marchés subséquents d'achat d'électricité de la Ville et des groupement de commande dont elle est le représentant, lancer les consultations des fournisseurs par téléphone ou par voies dématérialisées ou par tout autre moyen et indiquer, par téléphone ou par voies

dématérialisées ou par tout autre moyen, leur sélection aux fournisseurs retenus ; signer tout acte relatif à ces opérations de négociations ;

- lors des consultations de fournisseurs de gaz effectuées à l'occasion de la passation des marchés subséquents d'achat de gaz de la Ville et des groupement de commande dont elle est le représentant, lancer les consultations des fournisseurs par téléphone ou par voies dématérialisées ou par tout autre moyen et indiquer, par téléphone ou par voies dématérialisées ou par tout autre moyen, leur sélection aux fournisseurs retenus ; signer tout acte relatif à ces opérations de négociations ;

- lors des opérations de vente de certificats d'économies d'énergie, réaliser les opérations par téléphone ou par voies dématérialisées ou par tout autre moyen ; indiquer, par téléphone ou par voies dématérialisées ou par tout autre moyen, leur sélection aux candidats retenus ; signer tout acte relatif à ces opérations.

M. Charles ROLAND-BILLECART, attaché d'administrations parisiennes, chargé de trésorerie et des garanties d'emprunts pour les opérations relatives à son secteur d'attribution, et en l'absence du chef de service, pour certaines opérations relatives aux emprunts ;

- propositions de mandatement et pièces afférentes ; propositions de titres de recettes ;

- contrats de lignes de trésorerie ainsi que les avenants à ces contrats ;

- tous documents afférents aux emprunts, aux lignes de trésorerie et aux billets de trésorerie, notamment les ordres de mobilisation et de remboursement totaux ou partiels et les arbitrages entre les différentes indexations prévues aux contrats ;

- arrêtés portant versement de commissions aux établissements de crédit, aux correspondants financiers et comptables du Trésor, frais et redevances aux organismes de contrôle telle l'Autorité des Marchés Financiers, honoraires aux avocats pour leur activité de conseil ;

- attestations de service fait ;

- mise à jour du programme de Billets de Trésorerie ;

- passer par téléphone des ordres de réalisation d'émissions de billets de trésorerie et signer tous documents afférents à ces ordres ;

- décision en matière de placements et signature des documents afférents ;

- tous documents afférents aux emprunts garantis, notamment et non exhaustivement les conventions passées entre la Ville et les organismes bénéficiaires, les contrats de prêt et les actes notariés d'affectation hypothécaire signalés dans les délibérations accordant la garantie d'emprunt de la collectivité parisienne ;

- arrêtés portant versement de commissions aux établissements de crédit, aux correspondants financiers et comptables du Trésor ;

- certificats administratifs relatifs aux emprunts, aux lignes de trésorerie et aux billets de trésorerie ;

- extraits de tableaux d'amortissement appuyant les propositions de mandatements des charges d'emprunts émis ou contractés par la Ville de Paris et l'ex-Département de la Seine ou de garanties d'emprunts ;

- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés et des actes en lien avec l'activité du service ;

- arrêté des mémoires de dépenses et attestations de service fait pour les activités de gestion de trésorerie et garanties d'emprunts.

Mme Elodie PIQUEMAL, attachée des administrations parisiennes, chargée des assurances, pour les opérations relatives à son secteur d'attribution ;

- tous documents afférents aux assurances.

SOUS-DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ :

M. Emmanuel SPINAT, Chargé de la sous-direction de la Comptabilité et en cas d'absence et d'empêchement Mme Marie-Christine BARANGER, administratrice, cheffe du Service de l'Expertise Comptable ;

- attestations de service fait ;
- bons de commandes et ordres de services pour sa sous-direction.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel SPINAT, la signature de la Maire de Paris est également déléguée, pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par les différents Services de la sous-direction de la Comptabilité à Mme Marie-Christine BARANGER, administratrice, cheffe du Service de l'Expertise Comptable.

Service de l'Expertise Comptable :

Mme Marie-Christine BARANGER, administratrice, cheffe du Service, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Vincent CUVELIER, chef des Services administratifs, adjoint à la cheffe du service et M. Thierry LATOUR, attaché hors classe d'administrations parisiennes, adjoint à la cheffe de Service. La délégation est également donnée à Mesdames Elisabeth GODON et Nathalie GREBAN, attachées principales d'administrations parisiennes, respectivement Cheffes des Pôles « des procédures comptables » et « Expertise et Pilotage » ;

- visa des engagements de dépenses et pièces justificatives annexées sur les budgets de fonctionnement et d'investissement et les budgets annexes de la Commune de Paris ;
- bordereaux, mandats et pièces justificatives y annexées ;
- bordereaux, titres de recettes et pièces justificatives annexées ;
- arrêtés et décisions relatifs aux dégrèvements, annulations de titres, non-valeurs, restitutions sur taxe locale ;
- réponses aux affaires signalées ;
- courriers divers dans le domaine d'intervention du service ;
- autorisations de poursuites ;
- arrêtés des mémoires de dépenses et attestations du service fait ;
- propositions de mandatement et pièces y afférentes ;
- propositions de titres de recettes et pièces y afférentes ;
- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés et des divers actes préparés par le Bureau ;
- déclarations de T.V.A. ;
- émission des ordres de versement et arrêtés de débits relatifs aux régies ;
- attestations du service fait.

Service de la Gestion des Recettes Parisiennes :

M. Patrick LEGRIS, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du Service de la gestion des recettes parisiennes, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Nicolas MOLLARD, agent contractuel de catégorie A, adjoint au chef du Service ;

- bordereaux, titres de recettes et pièces justificatives annexées ;
- arrêtés et décisions relatifs aux dégrèvements, annulations de titres, non-valeurs, restitutions sur taxe locale ;
- signature de certificats administratifs ;
- réponses aux affaires signalées ;
- courriers divers dans le domaine d'intervention du service ;
- attestations de service fait ;
- avis sur les demandes de remise gracieuse ;

Service Facturier :

Mme Gaëtane BACCARINI, attachée principale d'administrations parisiennes, adjointe à la cheffe du Service et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Emmanuelle ETCHEVERRY, attachée d'administrations parisiennes, cheffe du Pôle unités comptables 1, 2, 3, 10 et 11 ou Mme Sylvie LAPINARD, agent contractuel de catégorie A, cheffe du Pôle marchés publics études et valorisation ;

- attestations de service fait ;
- propositions de mandatement et pièces y afférentes ;
- propositions de titres de recettes et pièces y afférentes ;
- courriers aux tiers ;
- certificats administratifs.

Service des Relations et Echanges Financiers :

M. Sébastien JAULT, attaché d'administrations parisiennes, chef du Service et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Sandrine MORDAQUE-OUDET, attachée d'administrations parisiennes, adjointe au chef du Service ;

- visa des engagements de dépenses et pièces justificatives annexées sur les budgets de fonctionnement et d'investissement et les budgets annexes de la Commune de Paris ;
- bordereaux, mandats et pièces justificatives y annexées ;
- bordereaux, titres de recettes et pièces justificatives annexées ;
- propositions de mandatement et pièces y afférentes ;
- courriers aux tiers ;
- certificats administratifs ;
- attestations de service fait ;
- actes ou décisions concernant le règlement des mémoires de dépenses et attestations de service fait concernant le service.

Uniquement en ce qui concerne les Régies placées sous l'autorité directe de la Direction des Finances et des Achats :

- pièces justificatives en recettes et en dépenses produites concernant les régies ;
- arrêtés de nomination des régisseurs et de leurs mandataires portant notamment sur la détermination des fonds manipulés, sur la fixation du montant de cautionnement du taux de l'indemnité de responsabilité ;
- arrêtés de nomination modificatif et arrêtés d'abrogation des actes de nomination.

Art. 3. — Les agents mentionnés aux articles précédents peuvent signer les notes et appréciations générales des évaluations des personnels placés sous leur autorité au nom de la Maire de Paris.

A l'exception des fonctionnaires dont les noms suivent :

- M. Denis FAVENNEC, Inspecteur des Finances publiques détaché dans le corps des attachés d'administrations parisiennes, expert fiscal au Service de la synthèse budgétaire.

Peuvent également signer les notes et appréciations des évaluations générales des personnels placés sous leur autorité au nom de la Maire de Paris les agents dont les noms suivent :

- Mme Alexandra MOLINARD, Ingénieure et architecte, cheffe du Pôle Masse salariale et gestion des effectifs au service de la synthèse budgétaire ;
- M. Etienne CAILLY, agent contractuel de catégorie A, chef du Pôle fiscalité directe locale, au service de la synthèse budgétaire ;
- Mme Dominique HERAUDEAU, secrétaire administrative de classe normale, responsable du secteur recettes, au service de la gestion des recettes parisiennes ;
- Mme Isabelle DEVEMY, secrétaire administrative de classe supérieure, responsable du secteur gestion des immobilisations patrimoniales, au service de l'expertise comptable ;

— M. Patrick MACQUET, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef de la section unité comptable Taxe de balayage, au service de la gestion des recettes parisiennes ;

— Mme Ghislaine ÉDOM, secrétaire administrative de classe exceptionnelle co-responsable du de l'unité comptable 1 au Service Facturier ;

— Mme Violaine GONDARD adjoint administratif principal 2^{ème} classe co-responsable de l'unité comptable 1 au Service Facturier ;

— Mme Fadma CROSSONEAU, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, co-responsable de l'unité comptable 2 au Service Facturier ;

— M. Mohamed KEITA, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, co-responsable de l'unité comptable 2 au Service Facturier ;

— Mme Sabrina BILLAUD, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, co-responsable de l'unité comptable 3 au Service Facturier ;

— M. Dany ROSET, Technicien Supérieur en chef, co-responsable de l'unité comptable 3 au Service Facturier ;

— Mme Elisabeth ALLARD, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, co-responsable des unités comptables 10 et 11 au Service Facturier ;

— Mme Amal HEBBACHE, secrétaire administrative de classe supérieure, co-responsable des unités comptables 10 et 11 au Service Facturier ;

— M. Jean-François BOUVIER-BELLEVILLE, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, co-responsable de l'unité comptable 4 au Service Facturier ;

— Mme Elisabeth AUBRY, adjointe administrative principale 2^e classe, co-responsable de l'unité comptable 4 au Service Facturier ;

— Mme Pauline NGUYEN, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, co-responsable de l'unité comptable 5 au Service Facturier ;

— Mme Marie-France CIRET, secrétaire administrative de classe normale, co-responsable de l'unité comptable 6 au Service Facturier ;

— Mme Colette SABATTIER, secrétaire administrative de classe normale, co-responsable de l'unité comptable 6 au Service Facturier ;

— Mme Roseline PIZEUIL, secrétaire administrative de classe supérieure, co-responsable de l'unité comptable 7 au Service Facturier ;

— M. Laurent TORTISSIER, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, co-responsable de l'unité comptable 7 au Service Facturier ;

— Mme Laure GOARNISSON PETEL, secrétaire administrative de classe normale, co-responsable de l'unité comptable 8 au Service Facturier ;

— Mme Brigitte SERGENT, secrétaire administrative de classe normale, co-responsable de l'unité comptable 9 au Service Facturier ;

— Mme Aurélie ROUSSEAU, secrétaire administrative de classe supérieure, responsable de l'équipe transverse au Bureau des marchés ;

— Mme Pascale GOARIN, attachée principale d'administrations parisiennes, cheffe de la cellule gestion des articles et catalogues, au Service des politiques de consommation ;

— Mme Laurence CHARBIT, Ingénieure et architecte divisionnaire, cheffe du Pôle contrôle de gestion des achats-approvisionnements ;

— Mme Sophie SIRATE, secrétaire administrative de classe supérieure, cheffe du Pôle Relations Financières, au Service des Relations et Echanges Financiers ;

— M. Fabrice WUTHRICK, secrétaire administratif de classe normale, adjoint à la cheffe du Pôle Relations Financières, au Service des Relations et Echanges Financiers ;

— Mme Lydie DELSAU, adjointe administrative principale 2^e classe, adjointe à la cheffe du Pôle Relations Financières, au Service des Relations et Echanges Financiers ;

— M. Jean-Marc GERONIMI, secrétaire administratif de classe normale, régisseur de la régie générale de Paris, au Service des Relations et Echanges Financiers.

Art. 4. — Les dispositions des articles précédents ne sont toutefois pas applicables aux affaires ci-après énumérées :

1. actes et décisions se rapportant à l'organisation des services ;

2. arrêtés pris en application de la loi du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les Etablissements publics ;

3. décisions prononçant des peines disciplinaires supérieures au 1^{er} groupe ;

4. arrêtés de remboursement de frais ou de paiement d'indemnités ou de dommages-intérêts à l'occasion d'actes ou de faits ayant engagé la responsabilité de la Commune de Paris lorsque la somme dépasse 760 euros par personne indemnisée ;

5. ordres de mission pour les déplacements du Directeur ;

6. mémoires de défense ou recours pour excès de pouvoir ;

7. arrêtés portant fixation de redevances appliquées sur les usagers des établissements d'approvisionnement lorsque les redevances sont perçues par des concessionnaires de service ou à leur profit.

Art. 5. — Les dispositions des arrêtés précédents, portant délégation de signature de la Maire de Paris au Directeur des Finances et des Achats, ainsi qu'à certains de ses collaborateurs sont abrogés par celui-ci, qui s'y substitue.

Art. 6. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 7. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

— à M. Le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;

— à M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris ;

— à Mme la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

— à M. le Directeur des Ressources Humaines ;

— aux intéressé-e-s.

Fait à Paris, le 2 août 2018

Anne HIDALGO

Délégation de signature de la Maire de Paris (Direction Constructions Publiques et Architecture).

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération 2014 SGCP 1 en date du 5 avril 2014, par laquelle le Conseil de Paris a donné à la Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisée à déléguer sa signature en ces matières aux responsables des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2017 modifié, portant réforme des structures des services de la Ville ;

Vu l'arrêté en date du 12 janvier 2016, modifié par l'arrêté en date du 28 juin 2016 portant organisation de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture ;

Vu l'arrêté en date du 1^{er} février 2018 nommant M. Philippe CAUVIN Directeur Constructions Publiques et Architecture ;

Vu l'arrêté en date du 2 novembre 2017, modifié par l'arrêté du 12 février 2018 et par l'arrêté du 2 mai 2018 portant délégation de signature de la Maire de Paris à la Directrice Générale du Patrimoine et de l'Architecture ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La signature de la Maire de Paris est déléguée à M. Philippe CAUVIN, Directeur Constructions Publiques et Architecture, à l'effet de signer, dans la limite des attributions de la Direction Constructions Publiques et Architecture, tous arrêtés, actes et décisions préparés par les services placés sous son autorité et notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté.

La signature de la Maire de Paris est également déléguée à :

- Mme Floriane TORCHIN, Directrice adjointe ;
- Mme Guislaine LOBRY, Sous-directrice des ressources ;
- Mme Véronique LE GALL, cheffe du Service des équipements recevant du public ;
- M. Daniel VERRECCHIA, chef du Service des locaux de travail ;
- Mme Virginie KATZWEDEL, cheffe du Service de l'architecture et de la maîtrise d'ouvrage ;
- Mme Sylvie ANGELONI, cheffe du Service de l'énergie,

à effet de signer :

a) tous arrêtés, actes et décisions préparés par les services relevant de leur autorité ;

b) dans l'ordre de citation, tous arrêtés, actes et décisions préparés par les services, en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur.

Cette délégation s'étend aux actes qui ont pour objet de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

Une délégation spécifique est accordée dans l'ordre de citation, à M. Philippe CAUVIN, à Mme Floriane TORCHIN et à Mme Sylvie ANGELONI à effet de signer la vente de Certificats d'Economie d'Energie (C.E.E.) produits par les travaux d'efficacité énergétique réalisés par la Ville de Paris.

Une délégation spécifique est également accordée dans l'ordre de citation, à M. Daniel VERRECCHIA, à Mme Véronique LE GALL et à Mme Virginie KATZWEDEL, à effet de signer dans le cadre des opérations de travaux les documents suivants : obtention ou délivrance de permis de stationnement et obtention ou délivrance d'autorisations d'occupation du domaine public ou privé par convention de mise à disposition.

Une délégation est également accordée à M. Jean-François MANGIN, chargé de la Mission Tour Eiffel, à effet de signer tous actes, notamment les marchés publics, les bons de commandes et les ordres de service liés à cette mission.

Art. 2. — La délégation de signature de la Maire de Paris est également donnée :

- pour le Service des équipements recevant du public, en cas d'absence ou d'empêchement de la cheffe du Service, à M. Sinicha MIJAJLOVIC, adjoint ;
- pour le Service de l'architecture et de la maîtrise d'ouvrage, en cas d'absence ou d'empêchement de la cheffe de service, à M. Jean-Louis ZIGLIARA, Mme Dominique LAUJIN, Mme Marie GUERCI, Mme Véronique FRADON et M. Nicolas MOUY, chefs de secteur ;
- pour le Service de l'énergie, en cas d'absence ou d'empêchement de la cheffe du service, à Mme Anne-Gaëlle BAPTISTE, adjointe,

à l'effet de signer tous arrêtés, actes et décisions préparés par ces services et notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté.

Les délégations de signature accordées dans le présent arrêté ne s'appliquent pas aux arrêtés, actes et décisions énumérés ci-après :

1) actes et décisions se rapportant à l'organisation des services ;

2) arrêtés pris en application de la loi du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

3) arrêtés de remboursement de frais ou de paiement d'indemnités ou de dommages-intérêts à l'occasion d'actes ou de faits ayant engagé la responsabilité de la Ville de Paris lorsque la somme dépasse 3 000 € par personne indemnisée ;

4) mémoires en défense ou recours pour excès de pouvoir ;

5) ordres de mission pour les déplacements du Directeur hors du territoire métropolitain ou à l'intérieur de celui-ci ;

6) sanctions disciplinaires supérieures à l'avertissement et au blâme.

Art. 3. — La signature de la Maire de Paris est également déléguée, en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur pour les affaires relevant de leur compétence, à :

Pour le Service pilotage, information, méthodes :

- Mme Lorna FARRE, cheffe du Service ;
- M. Alain FLUMIAN, adjoint au chef du Service ;
- M. Lucas VERGNOL, chef du Pôle ingénierie de maintenance ;
- Mme Martine BLOQUEL, cheffe du Pôle pilotage et contrôle de gestion ;
- Mme Christine VOISINE, cheffe du Pôle méthodes, études et travaux,

à l'effet de signer tous arrêtés, actes et décisions préparés par le service ou relevant de leur autorité et notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté.

Art. 4. — La signature de la Maire de Paris est également déléguée, pour les affaires entrant dans leurs attributions respectives, à l'effet de signer tous arrêtés, actes et décisions préparés par le service, notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté, aux fonctionnaires dont les noms suivent :

1) Pour la Sous-direction des ressources :

1) Pour le Bureau des ressources humaines :

— Mme Géraldine LAINE, cheffe du Bureau des ressources humaines et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Rémi LECOMTE, adjoint. Les intéressés reçoivent également délégation de signature à l'effet de signer tous arrêtés, actes et décisions de caractère individuel concernant les personnels administratifs, techniques et ouvriers, préparés par le service, ainsi que les ordres de service, marchés à procédure adaptée passés en application de l'article 28 du Code des marchés publics, attestations de service fait, actes liés à l'exécution des marchés, arrêtés de mémoires des fournisseurs.

2) Pour le Bureau de la prévention des risques professionnels :

— M. David LAVAL, chef du Bureau de la prévention des risques professionnels et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Faustine TINDILIERE, adjointe.

3) Pour le Bureau des affaires juridiques :

— M. Benoît GOULLET, chef du Bureau des affaires juridiques et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Vickie LAFON, adjointe,

pour les actes suivants :

1) actes préparatoires à la passation des marchés et des contrats de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 du Code général des collectivités territoriales : avis d'appel publics à la concurrence, règlement de consultation, pièces du dossier de consultation des entreprises, courriers aux entreprises et autres actes préparatoires ;

2) publication des avis et des avis rectificatifs sur les marchés et des contrats de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 du Code général des collectivités territoriales aux journaux d'annonces légales ;

3) actes préparatoires à la passation des conventions d'occupation du domaine public et des concessions de services et de travaux : avis d'appel public à la concurrence, avis

rectificatifs, pièces du dossier de consultation des entreprises, enregistrement des plis reçus, courriers aux entreprises et autres actes préparatoires ;

4) avis d'attribution de marchés publics, des contrats de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 du Code général des collectivités territoriales et des contrats de concession de travaux ou de services publiés aux journaux d'annonces légales ;

5) bordereaux d'envoi au Préfet conformément à l'article 43 de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 ;

6) attestations de service fait sur factures de publications aux journaux d'annonces légales ;

7) enregistrement des plis reçus dans le cadre des marchés et des contrats de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 du Code général des collectivités territoriales ;

8) courriers aux entreprises de demandes de pièces prévues à l'article 55 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

9) dires et contradictoires transmis aux experts dans le cadre des différentes procédures d'expertises judiciaires prévues par le Code de Justice Administrative ou le Code de Procédure Civile ;

10) toute réponse à une demande d'information émanant d'un particulier dans le cadre de la gestion d'un litige potentiel ou actuel ;

11) toute réponse à un cocontractant de l'administration dans le cadre de l'instruction des mémoires en réclamation ;

12) avis de notification des contrats de transaction, eux-mêmes signés par la Maire de Paris ;

13) déclarations de sinistres afférentes aux assurances dommages — ouvrages éventuellement contractés par la Ville de Paris, concurrentement avec les chefs de Sections Locales d'Architecture ;

14) certificats administratifs destinés à justifier, auprès de la Recette Générale des Finances, la mise en paiement d'une somme résultant de l'établissement d'un contrat de transaction au profit d'un tiers ;

15) comptes rendus relatifs aux négociations préliminaires avec les constructeurs publics, réalisées dans le but d'aboutir à la signature d'un contrat de transaction.

4) Pour le Bureau de la prévision et de l'exécution budgétaire :

— M. Stéphane THIEBAULT, chef du Bureau de la prévision et de l'exécution budgétaire et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Olivier LACROIX, adjoint,

pour les actes suivants :

1) affectation de crédits en régularisation comptable ;

2) engagements financiers et délégations de crédits ;

3) gestion et délégation des crédits d'urgence et d'études ;

4) visa financier des pièces de marchés ;

5) attestations de service fait sur factures de publications aux journaux d'annonces légales ;

6) déclarations de T.V.A. relatives à la vente d'électricité issue du voltaïque.

5) Pour le Bureau des achats et de l'approvisionnement :

— Mme Marie-Noëlle GARNIER, cheffe de Bureau et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Josiane BRAUN et M. Cyril LEROY, adjoints.

6) Pour le Bureau de coordination des systèmes d'information :

— M. Damien BRETON, adjoint au chef de bureau, à l'effet de signer tous arrêtés, actes ou décisions préparés par la Mission ou relevant de leur autorité et, notamment, ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté.

II) Pour le Service de l'énergie :

1) Pour la Section de la performance énergétique :

— Mme Magali DOMERGUE, cheffe de la Section, notamment à l'effet de souscrire des abonnements à l'eau, à la vapeur, à l'eau chaude et à l'eau glacée auprès des concessionnaires des réseaux publics et des contrats de fourniture d'électricité et de gaz auprès des fournisseurs d'énergie.

2) Pour la Section Technique de l'Energie et du Génie Climatique (STEGC) :

— M. Philippe CHOUARD, chef de la Section et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Thibault FAGIANI, adjoint au chef de la Section.

III) Pour le Service de l'architecture et de la maîtrise d'ouvrage :

1) Pour le Secteur méthodes et ressources :

— M. Jean-Louis ZIGLIARA, chef du Secteur, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Monique LOPEZ BARRERA, adjointe au chef du secteur.

2) Pour les secteurs thématiques :

— Mme Dominique LAUJIN, cheffe du secteur scolaire ;

— Mme Véronique FRADON, cheffe du secteur petite enfance — environnement — social ;

— M. Nicolas MOUY, chef du secteur jeunesse et sports ;

— Mme Marie GUERCI, cheffe du secteur culture.

Les intéressés bénéficient, en cas d'absence ou d'empêchement du chef d'un autre secteur, d'une délégation de signature pour le secteur concerné.

IV) Pour le Service des locaux de travail :

1) Pour la Section événementiel et travaux :

— M. Mathias ROY, chef de la Section, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Christophe MANUEL, adjoint ;

2) Pour la Section d'architecture des bâtiments administratifs :

— Mme Sandrine FRANCON, cheffe de la Section et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Sylvaine BENJAMIN, adjointe ;

3) Pour la Section d'architecture des locaux du personnel et d'activité :

— M. Michel TONIN, chef de la Section, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Hocine AZEM, adjoint.

V) Pour le Service des équipements recevant du public :

— Pour la Section locale d'architecture des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements :

• Mme Marie-Hélène HIDALGO, cheffe de la Section et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Marion ROBERT, adjointe.

— Pour la Section locale d'architecture du 5^e et du 13^e arrondissements :

• M. Philippe BALA, chef de la Section, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Amélie FARCETTE, adjointe.

— Pour la Section locale d'architecture du 6^e et du 14^e arrondissements et enseignement supérieur :

• M. Jean-Luc MORIN-DEPOORTERE, chef de la Section, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Pascal DUBOIS, adjoint.

— Pour la Section locale d'architecture du 7^e et du 15^e arrondissements :

• M. Alain LEMOINNE, chef de la Section, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Philippe BERTRAND, adjoint.

— Pour la Section locale d'architecture des 8^e, 9^e et 10^e arrondissements :

- Mme Annelie DUCHATEL, cheffe de la Section, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Guy LE COQ, adjoint.

— Pour la Section locale d'architecture du 11^e et du 12^e arrondissement :

- M. Thibaut DELVALLEE, chef de la Section et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Alice HAINNEVILLE et M. Marc BRET, adjoints.

— Pour la Section locale d'architecture du 16^e et du 17^e arrondissement :

- Mme Alexandra VERNEUIL, cheffe de la Section, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Hélène BERTHE, adjointe.

— Pour la Section locale d'architecture du 18^e arrondissement :

- M. Gaël PIERROT, chef de la Section et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Noredine BOULHAZAIZ, adjoint.

— Pour la Section locale d'architecture du 19^e arrondissement :

- M. Boris MANSION, chef de la Section et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Calixte WAQUET, adjoint.

— Pour la Section locale d'architecture du 20^e arrondissement :

- M. Stéphan LAJOURS, chef de la Section et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Florence PERSON-BAUDIN, adjointe.

Art. 5. — Les délégations de signatures accordées au titre du présent article concernent les arrêtés, actes et décisions énumérés ci-dessous :

1) actes préparatoires à la passation des marchés et des contrats de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 du Code général des collectivités territoriales : avis d'appel public à la concurrence, règlement de consultation, pièces du dossier de consultation des entreprises, courriers aux entreprises et autres actes préparatoires ;

2) marchés publics, de toute forme et nature, et contrats de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 du Code général des collectivités territoriales : acceptation des offres, et actes d'engagement, notification des marchés, certification des exemplaires consignés aux fins de nantissement, lettres aux candidats retenus et aux candidats écartés ;

3) avis d'attribution de marchés publics et de contrats de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 du Code général des collectivités territoriales publiés aux journaux d'annonces légales et bordereaux d'envoi au Préfet conformément à l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales ;

4) actes et décisions nécessaires à la passation et à la souscription des baux, des conventions d'occupation du domaine public et des concessions de travaux et de services, ainsi qu'à leurs avenants éventuels ;

5) ordres de services et bons de commande ;

6) actes liés à l'exécution des marchés et des contrats de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 du Code général des collectivités territoriales : avenants quel qu'en soit l'objet, décisions de poursuivre, agrément de sous-traitants et acceptation de leurs conditions de paiement, actes d'interruption ou de prolongation de délais, décision de réception ;

7) toute mise en demeure formelle notamment avant application des pénalités, voire résiliation ;

8) résiliation ;

9) reconduction expresse ;

10) acceptation d'une phase de prestation, au sens du cahier des clauses administratives générales relatives aux marchés de prestations intellectuelles, notification de la phase suivante ;

11) notification d'une tranche conditionnelle ;

12) établissement et notification des états d'acompte, acceptation du décompte final et notification du décompte général ;

13) arrêtés de comptabilité en recette et en dépense (certificats pour paiement) ;

14) agrément et mainlevée des cautions substituées aux retenues de garantie ;

15) états des frais de déplacement et d'indemnités et de liquidation des heures supplémentaires ;

16) votes aux assemblées générales de copropriétés ou d'Associations syndicales de propriétaires dans le cadre de la représentation de la Ville de Paris et les actes y afférant ;

17) décisions de déclaration sans suite pour motif d'intérêt général ;

18) publication des avis et des avis rectificatifs sur les marchés et les contrats de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 du Code général des collectivités territoriales publiés aux journaux d'annonces légales ;

19) envoi et signature des bordereaux d'envoi au Préfet conformément à l'article 43 de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 ;

20) attestations de service fait.

Art. 6. — Délégation de signature est également donnée à :

Pour la Section technique de l'énergie et du génie climatique :

- Mme Morgane PONCHEL, cheffe de la Mission de coordination de l'exploitation ;

- Mme Anne-Sophie CHERMETTE, responsable de la subdivision d'exploitation Nord ;

- M. Marc ETOURMY, responsable de la subdivision d'exploitation Sud,

à l'effet de signer tous actes liés à l'activité de ces subdivisions et notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté.

Pour la Section événementiel et travaux :

- M. Frédéric BORDE, responsable de la division événements ;

- M. Michel François TEIXEIRA, responsable de la division travaux,

à l'effet de signer tous actes liés à l'activité de cette section et notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté.

Art. 7. — Délégation de signature est également donnée, dans le cadre de leurs attributions, aux fonctionnaires dont les noms suivent :

- Mme Louise CONTAT, adjointe au chargé de la Mission Tour Eiffel.

1) Service de l'architecture et de la maîtrise d'ouvrage :

Pour le secteur méthodes et ressources :

- Mme Liliane IVANOV, cheffe de la cellule administrative ;

- Mme Marie REBOULLEAU, conductrice d'opérations ;

- M. François SAGNIEZ, responsable de la cellule préparation à la livraison et suivi d'exploitation.

Pour le secteur scolaire :

- M. Michael TAGLIANTE-SARACINO, conducteur d'études ;

- Mme Françoise NIVÔSE-BOYER, conductrice d'études ;

- Mme Hélène STEVE, conductrice d'études ;

- Mme Béatriz DE LA FUENTE, conductrice d'opérations ;

- Mme Nathalie COLANGE, conductrice d'opérations ;

- M. Vincent PONSEEL, conducteur d'opérations ;

- Mme Salima HARROUSSI, conductrice d'opérations ;

- Mme Lucie BRODARD, conductrice d'opérations.

Pour le secteur petite enfance — environnement — social :

- Mme Sophie ALLARD, conductrice d'études ;
- M. Adrien BACHELET, conducteur d'opérations ;
- M. Gilles MERLIN, conducteur d'opérations ;
- Mme Barbara de AMBROSIS, conductrice d'opérations ;
- Mme Sandra HERNANDO, conductrice d'opérations.

Pour le secteur jeunesse et sports :

- Mme Julie FENEZ, conductrice d'études ;
- Mme Frédérique KELLER, conductrice d'études ;
- Mme Roselyne CAMBON, conductrice d'opérations ;
- Mme Sylvie LABARTHE, conductrice d'opérations ;
- Mme Elodie DE VACHON, conductrice d'opérations ;
- Mme Danièle SCHINACHER, conductrice d'opérations ;
- M. Daniel MEYERS, conducteur d'opérations.

Pour le secteur culture :

- Mme Blanche RIVIERE d'AGOSTINO, conductrice d'études ;
- Mme Jamila MILKI, conductrice d'études ;
- Mme Elsa GAUTER, conductrice d'études ;
- Mme Caroline LETURCQ, conductrice d'opérations ;
- M. Daniel MONELLO, conducteur d'opérations ;
- M. Claude VIGROUX, conducteur d'opérations ;
- Mme Isabelle UTARD, conductrice d'opérations ;
- M. Jérôme ARDIN-PEILLON, conducteur d'opérations ;
- M. Guillaume DELESTRE, conducteur d'opérations.

2) Service de l'énergie :*Pour la Section de la performance énergétique :*

- M. Joseph TANG, chef de la Mission CPE écoles ;
- M. Jean-Nicolas MICHEL, chef de projet CPE piscines, référent technique pour la mission CPE écoles, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Laurent GUEZENNEC, manager de l'énergie ;
- Mme Isabelle DEBRICON, cheffe du Pôle maîtrise des fluides, qui reçoit en outre délégation de signature, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Magali DOMERGUE, à l'effet de souscrire des abonnements à l'eau, à la vapeur, à l'eau chaude et à l'eau glacée auprès des concessionnaires des réseaux publics et des contrats de fourniture d'électricité et de gaz auprès des fournisseurs d'énergie ;
- M. Julien LI YUNG HSIANG, chef de projet CPE 140.

Pour la Section technique de l'énergie et du génie climatique :

- Mme Lucie TRUQUIN, cheffe de secteur ;
- Mme Clémence MOUILLE-RICHARD, cheffe de secteur ;
- M. Thomas PERINEAU, chef de la Mission de coordination de la maîtrise d'ouvrage en génie climatique ;
- Mme Julie ROBILLIARD, cheffe de secteur ;
- M. Benjamin DENNERY, chef de la Mission supervision.

3) Service des locaux de travail :*Pour la Section d'Architecture des Bâtiments Administratifs (SABA) :*

- M. François RIVRIN-RICQUE, chef de subdivision ;
- Mme Elisa HEURTEBIZE, cheffe de subdivision ;
- Mme Perrine CHIP, cheffe de subdivision.

Pour la Section d'Architecture des Locaux du Personnel et d'Activité (SALPA) :

- M. Guillaume PERRIN, responsable du pôle exploitation technique ;
- M. Benjamin GLUCKSTEIN, responsable de la subdivision des travaux entreprises secteur Nord ;
- M. Romain BASTHISTE, responsable de la subdivision des travaux entreprises secteur Sud.

6) Service des équipements recevant du public :

- M. Michel DUVEAU, référent ;
- Mme Corinne GUEROULT, référente ;
- M. Pascal CORVEZ, référent.

Pour la section locale d'architecture des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements :

- M. Jérémy TOUATI, chef de subdivision ;
- M. Gabriel SAINT-LEGER, chef de subdivision ;
- M. Pierre-Laurent PESTEL, chef de pôle d'exploitation technique.

Pour la section locale d'architecture du 5^e et du 13^e arrondissements :

- M. Emile HENOCQ, chef de subdivision ;
- Mme Kajin'Hendry RAVOSON, cheffe de subdivision ;
- M. Olivier LEMBEYE, chef de subdivision ;
- Mme Kelly GIRARD, cheffe de pôle d'exploitation technique.

Pour la section locale d'architecture du 6^e et du 14^e arrondissements et enseignement supérieur :

- M. Philippe VAUDE, chef de subdivision ;
- M. Xiyong WONG, chef de subdivision ;
- M. Zaher KHERBACHE, chef de subdivision ;
- M. Papa GUEYE, chef de subdivision.

Pour la section locale d'architecture du 7^e et du 15^e arrondissements :

- M. Ba-Vinh CARBONNEL, chef de pôle d'exploitation technique ;
- Mme Juliette RICHARD, cheffe de subdivision ;
- M. Christophe POYNARD, chef de subdivision ;
- M. Olivier CRESPIEN, chef de subdivision (effet à compter du 1^{er} août 2018).

Pour la section locale d'architecture des 8^e, 9^e et 10^e arrondissements :

- Mme Nathalie JARRY, cheffe de subdivision ;
- M. Stéphane LE LIEVRE, chef de subdivision ;
- M. Alban COZIGOU, chef de subdivision.

Pour la section locale d'architecture du 11^e et du 12^e arrondissement :

- M. Pierre Yves LEFEVRE, chef de subdivision ;
- M. Francis VIAL, chef de subdivision ;
- M. Eric FITTE, chef de subdivision ;
- Mme Maryline MULLER, cheffe de subdivision ;
- M. Christian SANCHEZ, chef de subdivision.

Pour la section locale d'architecture du 16^e et 17^e arrondissement :

- Mme Lise ROBIC, cheffe de subdivision ;
- M. Lucas BALZAMO, chef de subdivision ;
- M. Frédéric TORNOR, chef de subdivision ;
- M. Cédric MORBU, chef de subdivision.

Pour la section locale d'architecture du 18^e arrondissement :

- M. Lowel LACOU, chef de subdivision ;
- Mme Annaël AMAR, cheffe de subdivision ;
- Mme Marie CHOLET, cheffe de subdivision (effet à compter du 21 juillet 2018).

Pour la section locale d'architecture du 19^e arrondissement :

- M. Régis PETITJEAN, chef de subdivision ;
- M. Pierre MORANDINI, chef de subdivision ;
- M. Patrick COHEN, chef de subdivision.

Pour la section locale d'architecture du 20^e arrondissement :

- M. Patrice MARING, chef de subdivision ;
- M. Matthieu MUNCK, chef de subdivision ;
- M. Thibaut COURCIER, chef de subdivision ;
- M. Xavier HAAS, chef de subdivision.

à l'effet de signer :

- ordres de service dans le cadre des marchés publics ;
- attestations de service fait ;
- actes de sous-traitance.

Art. 8. — Délégation de signature est également donnée aux membres de la « Commission interne des marchés », à l'effet de dresser et de signer les procès-verbaux établis dans le cadre des compétences dévolues à la Commission :

- M. Philippe CAUVIN, Directeur Constructions Publiques et Architecture, en qualité de Président ;
- Mme Floriane TORCHIN, Directrice adjointe, suppléante du Président ;
- Mme Guislaine LOBRY, Sous-directrice des ressources, suppléante du Président ;
- M. Benoît GOULLET, chef du Bureau des affaires juridiques, suppléant du Président ;
- Mme Vickie LAFON, adjointe au chef du Bureau des affaires juridiques, M. Sylvain BATUT, Mme Cécile BERTHELOT, M. Guillaume DELOCHE, Ysabelle BEAUFOUR-PALVECK et Mme Maryline GANDY, référentes ;
- M. Stéphane THIEBAULT, chef du Bureau de la prévision et de l'exécution budgétaire, M. Olivier LACROIX, adjoint au chef de bureau, Mme Géraldine CHIES, cheffe de la cellule financements, et Mme Emilie PIERRE, membre de la cellule financements ;
- Mme Lorna FARRE, cheffe du Service pilotage, information, méthodes, en qualité de membre de la Commission, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Martine BLOQUEL, cheffe du Pôle pilotage et contrôle de gestion, et M. Iskender HOUSSEIN OMAR, contrôleur de gestion ;
- Mme Marie-Noëlle GARNIER, cheffe du Bureau des achats et de l'approvisionnement, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Josiane BRAUN et M. Cyril LEROY, adjoints à la cheffe de bureau.

Art. 9. — Délégation de signature est également donnée à M. Philippe CAUVIN, Directeur Constructions Publiques et Architecture, et à Mme Guislaine LOBRY, Sous-directrice des ressources, à l'effet de signer les arrêtés de virement de crédits relevant du budget de fonctionnement, hors crédits de personnel.

Art. 10. — Délégation de signature est également donnée à Mme Sylvie ANGELONI, cheffe du Service de l'énergie, à Mme Anne-Gaëlle BAPTISTE, adjointe à la cheffe du Service de l'énergie, à Mme Magali DOMERGUE, cheffe de la Section performance énergétique, à M. Jean-Nicolas MICHEL, chef de projet CPE Piscines, et, à M. Joseph TANG, chef de la Mission CPE écoles, à l'effet de signer tous actes nécessaires à la passation et à l'exécution des contrats dans le cadre du Projet CPE Ecoles.

Une délégation spécifique est accordée, pour le Service des équipements recevant du public, aux bénéficiaires d'une délégation nommés à l'article 3 paragraphe V du présent arrêté, à effet de signer les procès-verbaux d'acceptation, de non acceptation et de levée des réserves des ouvrages réalisés dans le cadre des contrats dans le cadre du projet CPE et qui relèvent de leur champ d'intervention.

Art. 11. — Délégation de signature est également donnée aux chefs des magasins d'approvisionnement :

- Mme Lucie BRIGHIGNA, chef de magasin de l'atelier de la SET ;
- M. Serge TOUPILLIER, chef du magasin de la SABA et de la STEGC Centre ;

- M. Thierry MANUEL, chef du magasin de l'atelier Radiguet de la SALPA ;
- M. Olivier RIVAS, chef de magasin de l'atelier Yersin de la SALPA.

à l'effet de signer :

- ordres de services et bons de commande d'achats de fournitures et de matériels ;
- toute mise en demeure formelle notamment avant application des pénalités, voire résiliation ;
- établissement et notification des états d'acompte, acceptation du décompte final et notification du décompte général ;
- arrêtés de comptabilité en recette et en dépense (certificats pour paiement) ;
- agrément et mainlevée des cautions substituées aux retenues de garantie ;
- attestations de service fait.

Art. 12. — Les dispositions de l'arrêté en date du 2 novembre 2017, modifié par l'arrêté du 12 février 2018 et par l'arrêté du 2 mai 2018 portant délégation de signature de la Maire de Paris à la Directrice Générale du Patrimoine et de l'Architecture ainsi qu'à certains de ses collaborateurs, sont abrogées par le présent arrêté qui s'y substitue.

Art. 13. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 14. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- à M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris ;
- à Mme la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;
- à Mme la Directrice des Ressources Humaines ;
- aux intéressés.

Fait à Paris, le 3 août 2018

Anne HIDALGO

CIMETIÈRES - ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

Reprise de concessions funéraires à l'état d'abandon dans le cimetière parisien de Bagneux.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2223-4, L. 2223-17, L. 2223-18 et R. 2223-12 à R. 2223-23 ;

Vu la délibération en date du 5 avril 2014 par laquelle le Conseil de Paris a donné pouvoir au Maire de Paris en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Vu l'arrêté municipal en date du 1^{er} juin 2005 portant règlement général des cimetières de la Ville de Paris et notamment les dispositions des articles 45 et 47 ;

Vu l'arrêté du 16 juin 2018, portant délégation de la signature de la Maire de Paris à la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Vu les procès-verbaux dressés conformément aux dispositions du Code précité, ainsi que les différentes pièces annexées relatives à l'affichage, constatant que les concessions dont suit l'énumération, ont plus de trente ans d'existence, que la dernière inhumation qui y a été effectuée date d'au moins dix ans, et qu'elles sont en état d'abandon ;

Considérant que l'état d'abandon dans lequel se trouvent les concessions est de nature à nuire au bon ordre et à la décence des lieux ;

Arrête :

Article premier. — Les concessions ci-après indiquées sises dans la division 7 du cimetière parisien de Bagneux, dont l'état d'abandon a été régulièrement constaté et publié, est reprise par la Ville de Paris.

Art. 2. — L'administration disposera librement des matériaux des monuments et des emblèmes funéraires existant sur lesdites concessions, qui n'auront pas été enlevés par les ayants droits dans un délai de trente jours après la publication du présent arrêté.

Art. 3. — Il sera procédé à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans les terrains repris et à leur ré-inhumation dans l'ossuaire spécialement aménagé à cet effet au cimetière Parisien de Thiais.

Art. 4. — Après accomplissement de ces différentes opérations, ces concessions reprises pourront être attribuées à des concessionnaires par la Maire de Paris.

Art. 5. — Les concessions reprises par la Ville de Paris pourront, lorsqu'elles accueillent une personnalité de renommée historique et/ou si elles présentent un intérêt architectural ou culturel ou paysager, être restaurées pour entrer dans le patrimoine culturel funéraire de la Ville de Paris.

Art. 6. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et affiché à la porte principale du cimetière.

Fait à Paris, le 31 juillet 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

Le Chef du Bureau des Concessions

Florence JOUSSE

Annexe : liste des concessions

Conformément aux dispositions des articles L. 2223-17, L. 2223-18 et R. 2223-12 à R. 2223-23 du Code général des collectivités territoriales, l'état d'abandon de la concession funéraire dont la liste suit a été constaté par procès-verbal établi contradictoirement aux dates indiquées ci-dessous.

- 1^{er} constat : 11 mai 1995 ;
- 2nd constat : 5 juin 2018 ;
- Arrêté du : 31 juillet 2018.

N° d'ordre	Nom du concessionnaire	Numéro de la concession
7 ^e division		
1	Paul AUBERT	16 PP 1917 (ex 1 TR 1887)
2	Jeanne Victoire Adèle TIMAL, divorcée DUQUENNOY	212 PP 1920
3	Marie Anne ELMERICH, veuve GAST	5 TC 1888
4	Jean Marie Théodore TARRAT	224 CC 1922
5	Françoise LAMORT, veuve LE CHEVALLIER	157 PP 1922
6	Rose Celina LECOQ, épouse MARGUERIE	8 TC 1889
7	Georges Adolphe MOREAU	12 TC 1889
8	Augustine FINOT, veuve LOUBET	153 PP 1923
9	Anne VARENNE, veuve JACQUINET	26 TC 1889
10	Ariane ALEXANDRE	5 TC 1890
11	Marguerite ESPASSIEUX, veuve DEPLACE	13 TC 1890

12	Marie DIXMIER	24 TC 1890
13	Paul CHARLOT	4 TC 1891
14	David Gustave SCHULE	3 TC 1892
15	Henri Louis GAISSER	125 PP 1925
16	Albert BELLIER	127 PP 1925
17	Laurent LAMARCHE	24 TC 1893
18	Raymond MARGUERIE	18 TC 1893
19	Célestin VERHNET	31 TC 1893
20	Joséphine POUPARD, veuve GOBAUT	10 PP 1897
21	Georges BELLANGER	19 PP 1898
22	Anne GAUTHERON	77 CC 1897
23	Angelina DRULLE, veuve RENAUX	82 CC 1897
24	Arnaud JOLLIS	27 CC 1901
25	Angèle LEMOINE, veuve PIOGER	81 PP 1903
26	Georges RAFFY	7 PP 1898
27	Louise RENNAUD, veuve PERARD	10 PP 1898
28	Frédéric Michel MARTORELLI	1 CC 1898
29	Nathalie Eugénie PAYAN, veuve VELSCH	21 CC 1898
30	Emile Arthur JACQUELINE	17 CC 1898
31	Françoise MAITREJEAN, veuve TULLE	12 PP 1898
32	Louis de FAUCHER de la LIGERIE	40 CC 1898
33	Henry Adolphe LECHAT	57 PP 1905
34	François Marcel HANUS	123 CA 1931
35	Auguste DALLIGNY	68 CC 1904
36	Fernand Théophile PAULIER	71 CC 1902
37	Barbe Marie NOMBRO, veuve EDAT	71 CC 1897
38	Jules FLOQUET	40 CC 1897
39	Louis MENETREY	25 PP 1897
40	Jeanne GILLOT	42 CC 1897
41	Madeleine MAZAUDON, veuve LAVILLE	46 CC 1897
42	Marie-Louise BRUN, veuve FOLLIET	79 PP 1896
43	Albert JOLY	109 PP 1906
44	Antoine Noël BALAT	19 CC 1897
45	Auguste François LEMAIRE	11 CC 1897
46	Georges Jules Victor ONDET	17 CC 1897

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

Arrêté n° 2018 E 12477 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale dans le Bois de Boulogne, à Paris 16^e, à l'occasion de la Fête à Neu-Neu.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles L. 325-1 à L. 325-3, R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu le décret n° 2017-1175 du 18 juillet 2017 fixant les axes mentionnés au III de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, dans le cadre du déroulement de la Fête à Neu-Neu et, de la forte affluence attendue, il est nécessaire

de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale dans le bois de Boulogne, à Paris 16^e ;

Considérant que pour des raisons de sécurité de la fête foraine et pour assurer la fluidité de la circulation dans le Bois de Boulogne, à Paris 16^e, pendant la tenue de la manifestation festive et pendant les phases de montage et de démontage et des installations, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement dans certaines voies du Bois de Boulogne (dates prévisionnelles : du 17 août au 17 octobre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules, sauf pour les véhicules équipés d'un badge forain :

— AVENUE DE SAINT-CLOUD, 16^e arrondissement, côté pair et impair, depuis l'AVENUE DE L'HIPPODROME vers et jusqu'à l'intersection avec le chemin menant au « cercle de jeu de boules du Bois de Boulogne », sur la totalité des places de stationnement ;

— CHEMIN DE LA CEINTURE DU LAC INFÉRIEUR, 16^e arrondissement, côté pair et impair, depuis la ROUTE DE LA MUETTE À NEUILLY (Hauts-de-Seine) vers et jusqu'à l'EMBARCADÈRE DU CHALET DES ILES, sur la totalité des places de stationnement.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme très gênant.

Les véhicules stationnant en infraction aux dispositions du présent arrêté feront l'objet d'un enlèvement sans délai dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3 du Code de la route.

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation est interdite :

— CHEMIN DE LA CEINTURE DU LAC INFÉRIEUR, 16^e arrondissement, dans les deux sens, depuis la ROUTE DE LA MUETTE À NEUILLY (Hauts-de-Seine) vers et jusqu'à l'EMBARCADÈRE DU CHALET DES ILES.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 3. — Pendant la durée de la Fête à Neu-Neu, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 31 juillet 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Ouest*
Eric PASSIEUX

Arrêté n° 2018 E 12602 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement, boulevards de l'Amiral Bruix et Lannes, à Paris 16^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu le décret n° 2017-1175 du 18 juillet 2017 fixant les axes mentionnés au III de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'une manifestation (accueil d'un groupe de visiteurs étrangers) se déroule sur l'espace public, boulevards de l'Amiral Bruix et Lannes, du 13 au 15 août 2018 inclus ;

Considérant que pour assurer la bonne tenue de cette manifestation, il importe d'adapter les règles de stationnement ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules, excepté aux autocars de la manifestation :

— BOULEVARD DE L'AMIRAL BRUIX, 16^e arrondissement, côté impair, depuis le n° 15 vers et jusqu'à la RUE WEBER, sur 4 places autocars ;

— BOULEVARD DE L'AMIRAL BRUIX, 16^e arrondissement, côté impair, entre la RUE WEBER et la RUE MARBEAU, sur 7 places autocars ;

— BOULEVARD DE L'AMIRAL BRUIX, 16^e arrondissement, côté pair, en vis-à-vis du n° 15 (SQUARE ALEXANDRE ET RENÉ PARODI) vers et jusqu'au passage piéton, sur 4 places autocars ;

— BOULEVARD DE L'AMIRAL BRUIX, 16^e arrondissement, côté pair, au droit du SQUARE ALEXANDRE ET RENÉ PARODI vers et jusqu'à l'arrêt bus, sur 5 places autocars ;

— BOULEVARD LANNES, 16^e arrondissement, côté impair, entre le n° 21 et le n° 27, sur 5 places autocars ;

— BOULEVARD LANNES, 16^e arrondissement, côté pair, en vis-à-vis du n° 17 vers et jusqu'au n° 27, sur 7 places autocars.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté suspendent les dispositions contraires antérieures et s'appliquent du 13 au 15 août 2018 inclus.

Art. 3. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 31 juillet 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Ouest*
Eric PASSIEUX

Arrêté n° 2018 P 12348 modifiant la réglementation d'arrêt des véhicules de transport de marchandise dans le quartier « Château-Rouge », à Paris 18^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 311-1, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-6 ;

Considérant que la présence de nombreux véhicules de transport de marchandises dans le quartier « Château Rouge » est de nature à causer des nuisances sonores et à encombrer la circulation ;

Considérant que pour réduire la portée de ces nuisances, il importe de limiter les possibilités d'arrêt de ces véhicules tout en maintenant les livraisons à destination des commerces du quartier ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêt pour des opérations de livraison est interdit aux véhicules de catégorie N tels que définis par l'article R. 311-1 du Code de la route susvisé à l'intérieur du périmètre formé par les voies suivantes :

- BOULEVARD BARBÈS, 18^e arrondissement, dans sa partie comprise entre la RUE MARCADET et la RUE MYRHA ;
- RUE LÉON, 18^e arrondissement, dans sa partie comprise entre la RUE MYRHA et la RUE MARCADET ;
- RUE MARCADET, 18^e arrondissement, dans sa partie comprise entre la RUE LÉON et le BOULEVARD BARBÈS ;
- RUE MYRHA, 18^e arrondissement, dans sa partie comprise entre le BOULEVARD BARBÈS et la RUE LÉON.

Les voies ci-dessus sont incluses dans le périmètre, à l'exception du BOULEVARD BARBÈS.

L'interdiction d'arrêt s'applique également aux voies suivantes :

- RUE DES POISSONNIERS, 18^e arrondissement, dans sa partie comprise entre la RUE MARCADET et la RUE ORDENER ;
- RUE MARCADET, 18^e arrondissement, dans sa partie comprise entre la RUE LÉON et la RUE ERNESTINE.

Ces dispositions ne sont pas applicables du lundi au samedi, de 7 h à 11 h.

Art. 2. — Le présent arrêté prend effet, à compter du 20 août 2018.

Art. 3. — Les dispositions définies par le présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 août 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjointe à la Directrice de la Voirie
et des Déplacements,
Déléguée aux Territoires*

Sandrine GOURLET

Arrêté n° 2018 T 12272 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Belleville, à Paris 19^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant

les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre de la réalisation par la RATP, de travaux de création d'un arrêt provisoire pour les autobus, au droit des n°s 14 à 20, rue de Belleville, à Paris 20^e arrondissement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Belleville ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 9 juillet 2018 au 15 octobre 2020 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DE BELLEVILLE, à Paris 20^e arrondissement, côté pair, entre le n° 14 et le n° 20.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017, susvisé, sont provisoirement suspendues, en ce qui concerne, les emplacements mentionnés au présent article.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 août 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*

Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 12399 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale dans plusieurs voies du 10^e arrondissement.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Considérant que des travaux de désamiantage de chaussée entrepris par la voirie, nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle de la circulation générale dans plusieurs voies, à Paris 10^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 16 août au 4 septembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules :

- RUE LA FAYETTE, 10^e arrondissement, depuis la RUE DU FAUBOURG SAINT-MARTIN jusqu'au BOULEVARD DE LA VILLETTE ;

— RUE LA FAYETTE, 10^e arrondissement, face au n° 247-249 vers le QUAI DE VALMY. Fermeture de la file du tourne à gauche ;

— BOULEVARD DE LA VILLETTE, 10^e arrondissement, entre la RUE LA FAYETTE et le n° 155, BOULEVARD DE LA VILLETTE sur une file de circulation à droite.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 août 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Centre*
Vincent GUILLOU

Arrêté n° 2018 T 12417 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation et de stationnement rue Paul Meurice, à Paris 20^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-26, R. 411-8, R. 412-28, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de modification de 2 rampants nécessitent de modifier, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement rue Paul Meurice, à Paris 20^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 9 août au 15 octobre 2018 inclus) ;

Considérant qu'il convient de suspendre le sens unique de la rue Paul Meurice ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE PAUL MEURICE, dans sa partie comprise entre la RUE GUSTAVE ET MARTIAL CAILLEBOTTE jusqu'à la RUE BESSIE COLEMAN.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — A titre provisoire, une mise en impasse est instaurée RUE PAUL MEURICE, dans sa partie comprise entre l'AVENUE DU DOCTEUR GLEY jusqu'à la RUE GUSTAVE ET MARTIAL CAILLEBOTTE.

Art. 3. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué RUE PAUL MEURICE, dans le sens inverse de la circulation générale, dans sa partie comprise entre la RUE LÉON FRAPIÉ jusqu'à la RUE BESSIE COLEMAN.

Art. 4. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE PAUL MEURICE, côté pair, entre les n° 30 et n° 36, sur 4 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 5. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 7. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 août 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*
Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 12421 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue de Marivaux et rue Grétry, à Paris 2^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de ravalement de façades entrepris par une entreprise privée, nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale dans plusieurs voies, à Paris 2^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 20 août 2018 au 24 mai 2019 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE DE MARIVAUX, 2^e arrondissement, côté pair, depuis le n° 2 jusqu'au n° 4 (4 places sur le payant).

Cette disposition est applicable du 20 août au 20 septembre 2018 inclus et du 9 janvier au 9 février 2019 inclus.

— RUE DE MARIVAUX, 2^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 4 (1 place sur le payant).

Cette disposition est applicable du 20 août 2018 au 24 mai 2019 inclus.

— RUE GRÉTRY, 2^e arrondissement, côté impair, depuis le n° 1 jusqu'au n° 3 (2 places sur le payant).

Cette disposition est applicable du 20 août au 24 mai 2019 inclus, du 9 janvier au 11 février 2019 inclus, et du 3 au 24 mai 2019 inclus.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 août 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Centre*
Vincent GUILLOU

Arrêté n° 2018 T 12559 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue du Temple, à Paris 3^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de comblement et consolidation de sol entrepris par une entreprise privée, nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue du Temple, à Paris 3^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 20 au 22 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DU TEMPLE, 3^e arrondissement, côté impair, depuis le n° 169 jusqu'au n° 171 (1 place sur le payant et sur le passage de porte cochère).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 août 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Centre*
Vincent GUILLOU

Arrêté n° 2018 T 12561 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue de Saintonge, à Paris 3^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Considérant que des travaux d'injection de comblement de carrière entrepris par une entreprise privée, nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue de Saintonge, à Paris 3^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 20 août 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DE SAINTONGE, 3^e arrondissement, depuis la RUE DE BRETAGNE jusqu'à la RUE DE NORMANDIE.

Cette disposition est applicable le 20 août 2018 de 8 h à 17 h .

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 août 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Centre*
Vincent GUILLOU

Arrêté n° 2018 T 12562 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue Michel Le Comte, à Paris 3^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Considérant que des travaux de levage de module de désenfumage entrepris par une entreprise privée, nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue Michel Le Comte, à Paris 3^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 11 août 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE MICHEL LE COMTE, 3^e arrondissement, depuis la RUE DU TEMPLE jusqu'à la RUE BEAUBOURG.

Cette disposition est applicable le 11 août 2018 de 8 h à 11 h.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 août 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Centre*
Vincent GUILLOU

Arrêté n° 2018 T 12563 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue Pastourelle et rue des Quatre Fils, à Paris 3^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de rénovation de l'antenne 243 entrepris par ENEDIS, nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Pastourelle et rue des Quatre Fils, à Paris 3^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle de fin de travaux : le 10 septembre 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE DES QUATRE FILS, 3^e arrondissement, côté impair, en vis-à-vis du n° 22 (3 places sur le payant) ;

— RUE PASTOURELLE, 3^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 21 (3 places sur le payant).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 août 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Centre*
Vincent GUILLOU

Arrêté n° 2018 T 12569 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue des Deux Ponts, à Paris 4^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux privés nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue des Deux Ponts, à Paris 4^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 28 au 29 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DES DEUX PONTS, 4^e arrondissement, côté pair, depuis le n° 10 jusqu'au n° 8 (3 places sur le payant).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 août 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Centre*
Vincent GUILLOU

Arrêté n° 2018 T 12578 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue de l'Ourcq, à Paris 19°.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25, R. 411-26 et R. 411-8 ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de livraison et d'installation d'une grue, pour un chantier de construction d'un immeuble au droit du n° 63, rue de l'Ourcq, à Paris 19° arrondissement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle de circulation générale rue de l'Ourcq ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : les 23 et 24 août 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DE L'OURCQ, à Paris 19° arrondissement, au droit du n° 63.

Art. 2. — A titre provisoire, une mise en impasse est instaurée RUE DE L'OURCQ, à Paris 19° arrondissement, depuis l'AVENUE DE FLANDRE jusqu'au n° 65.

Art. 3. — A titre provisoire, une mise en impasse est instaurée RUE DE L'OURCQ, à Paris 19° arrondissement, depuis la RUE DE L'AISNE jusqu'au n° 61.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun

en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 août 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*La Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*
Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 12598 modifiant, à titre provisoire, la circulation de la porte de Saint-Ouen, à Paris 17° et 18°.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'avis favorable de la ROC ;

Considérant que des essais du tramway nécessitent de réglementer, à titre provisoire, la circulation de la porte de Saint-Ouen, la plateforme de la RATP sera fermée à la circulation les nuits du 8 août 2018 au 10 août 2018 de 21 h à 5 h ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules sur le CARREFOUR DE LA PORTE DE SAINT-OUEN, 17° arrondissement, 18° arrondissement.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 août 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
La Cheffe de la Mission Tramway
Christelle GODINHO

Arrêté n° 2018 T 12607 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue Curial, à Paris 19°.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de réfection de la chaussée, réalisés par la Direction de la Voirie et Déplacements, au droit du n° 1, rue Curial, à Paris 19^e arrondissement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle de circulation générale rue Curial ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 20 au 25 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE CURIAL, à Paris 19^e arrondissement, au droit du n° 1.

Art. 2. — A titre provisoire, une mise en impasse est instaurée RUE CURIAL, à Paris 19^e arrondissement, depuis la RUE MATHIS jusqu'au n° 3.

Les dispositions de l'arrêté n° 89-10393 du 5 mai 1989, susvisé, sont provisoirement suspendues en ce qui concerne la section de voie mentionnée au présent article.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 août 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation

*La Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*

Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 12609 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale avenue Ambroise Rendu, à Paris 19^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté municipal n° 2014 P 033 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires de la carte de stationnement de modèle communautaire dans les voies de compétence municipale à Paris 19^e ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de réparations de fuites sur le réseau, réalisés, par la CPCU, au droit du n° 15, avenue Ambroise Rendu, à Paris 19^e arrondissement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale avenue Ambroise Rendu ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 26 août au 14 septembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules AVENUE AMBROISE RENDU, à Paris 19^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 15.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017, susvisé, sont provisoirement suspendues, en ce qui concerne l'emplacement mentionné au présent article.

Art. 2. — A titre provisoire, est supprimé l'emplacement réservé au stationnement et/ou à l'arrêt des véhicules utilisés par les personnes handicapées AVENUE AMBROISE RENDU, à Paris 19^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 15.

Les dispositions de l'arrêté n° 2014 P 0334 du 15 juillet 2014, susvisé, sont provisoirement suspendues, en ce qui concerne la place G.I.G.-G.I.C. située au droit du n° 15, AVENUE AMBROISE RENDU.

La place G.I.G.-G.I.C. est provisoirement déplacée au droit du n° 20, AVENUE AMBROISE RENDU, pendant la durée des travaux.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 août 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*

Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 12610 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue d'Italie, à Paris 13^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la société HAMMERSON, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue d'Italie, à Paris 13^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 27 août 2018 au 31 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit AVENUE D'ITALIE, 13^e arrondissement, côté impair, entre le n° 17 et le n° 21, sur 10 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme très gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 août 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjoint au Chef de la Section
Territoriale de Voirie Sud-Est*

Jérôme GUILLARD

Arrêté n° 2018 T 12612 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Meaux, à Paris 19^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté municipal n° 2014 P 0337 du 15 juillet 2014, désignant les emplacements réservés au stationnement ou à l'arrêt des véhicules deux roues motorisés sur des voies de compétence municipale à Paris 19^e ;

Vu l'arrêté municipal n° 2014 P 0347 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons (aires de livraisons périodiques) sur des voies de compétence municipale à Paris 19^e ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de réparation de fuites sur le réseau, réalisés par la CPCU, au droit du n° 26, rue de Meaux, à Paris 19^e arrondissement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Meaux ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 13 août au 21 septembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DE MEAUX, à Paris 19^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 35.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017, susvisé, sont provisoirement suspendues, en ce qui concerne, l'emplacement mentionné au présent article.

Art. 2. — A titre provisoire, est supprimé l'emplacement réservé au stationnement et/ou à l'arrêt des véhicules deux roues motorisés, RUE DE MEAUX, à Paris 19^e arrondissement, côté impair, entre le n° 33 et le n° 35.

Les dispositions de l'arrêté n° 2014 P 0337 du 15 juillet 2014, susvisé, sont provisoirement suspendues, en ce qui concerne, l'emplacement réservé au stationnement ou à l'arrêt des véhicules deux roues motorisés, situé au droit des n°s 33 à 35, RUE DE MEAUX.

Art. 3. — A titre provisoire, est supprimé l'emplacement réservé au stationnement et/ou à l'arrêt des véhicules de livraisons, RUE DE MEAUX, à Paris 19^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 30.

Les dispositions de l'arrêté n° 2014 P 0347 du 15 juillet 2014, susvisé, sont provisoirement suspendues, en ce qui concerne, la zone de livraisons située au droit du n° 30, RUE DE MEAUX.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 août 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*

Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 12613 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement, place d'Estienne d'Orves, à Paris 9^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté 2015 P 0044, du 2 mars 2015, désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons (aires périodiques), sur les voies de compétence municipale à Paris 9^e ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de levage, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle

du stationnement gênant la circulation générale place d'Estienne d'Orves, à Paris 9^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 8 août 2018 au 17 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

- PLACE D'ESTIENNE D'ORVES, 9^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 7, (sur 7 emplacements payants) ;
- PLACE D'ESTIENNE D'ORVES, 9^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 8, (sur 1 zone de livraison et un GIG-GIC).

Ces dispositions sont applicables jusqu'au 7 août 2018.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 août 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjointe à la Directrice de la Voirie
et des Déplacements,
Déléguée aux Territoires*

Sandrine GOURLET

Arrêté n° 2018 T 12614 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement boulevard Haussmann, à Paris 9^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de réfection de pieds d'arbres, réalisés par l'entreprise FAYOLLE, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale boulevard Haussmann, à Paris 9^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle de fin de travaux : le 20 août 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

- BOULEVARD HAUSSMANN, 9^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 7, (sur 1 emplacement payant) ;
- BOULEVARD HAUSSMANN, 9^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 4, (sur la zone de taxis) ;
- BOULEVARD HAUSSMANN, 9^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 6, (1 emplacement payant).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 août 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Centre*

Vincent GUILLOU

Arrêté n° 2018 T 12615 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue Crillon, à Paris 4^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux d'injection de résine, réalisés par l'entreprise URETEK, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Crillon, à Paris 4^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 9 août 2018 au 14 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE CRILLON, 4^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 16, (sur 3 emplacements payants).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 août 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjointe à la Directrice de la Voirie
et des Déplacements,
Déléguée aux Territoires*

Sandrine GOURLET

Arrêté n° 2018 T 12617 modifiant, à titre provisoire, la circulation générale, des véhicules de transports en commun et des cycles avenue Gambetta, à Paris 20^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté n° 2006-235 du 29 décembre 2006 modifiant dans le 20^e arrondissement l'arrêté préfectoral n° 74-16716 du 4 décembre 1974 portant création et utilisation des voies de circulation réservées à certains véhicules ;

Vu l'arrêté n° 2006-236 du 29 décembre 2006 complétant l'arrêté préfectoral n° 01-15042 du 12 janvier 2001 autorisant les cycles à circuler dans certaines voies de circulation réservées ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de réfection de la chaussée suite à un affaissement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la circulation générale, des véhicules de transports en commun et des cycles avenue Gambetta, à Paris 20^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 13 au 31 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation générale descendante est reportée dans la voie réservée à la circulation des véhicules de transports en commun et cycles AVENUE GAMBETTA, côté impair, dans sa partie comprise entre la RUE HENRI DUBOILLON jusqu'à la RUE HAXO.

La circulation générale montante est reportée sur la voie de circulation descendante, dans l'axe de la voie.

Les dispositions de l'arrêté n° 2006-235 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne la portion de voie mentionnée au présent article.

Les dispositions de l'arrêté n° 2006-236 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne la portion de voie mentionnée au présent article.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 août 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*

Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 12618 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Letellier, à Paris 15^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu le décret n° 2017-1175 du 18 juillet 2017 fixant les axes mentionnés au III de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, dans le cadre de travaux CPCU, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement gênant la circulation générale rue Letellier, à Paris 15^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : jusqu'au 15 octobre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE LETELLIER, 15^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 40, sur 4 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois, ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la

Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 août 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Ouest*

Eric PASSIEUX

Arrêté n° 2018 T 12621 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rues Borromée, Copreaux, Tessier, des Volontaires et de Vaugirard, à Paris 15^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu le décret n° 2017-1175 du 18 juillet 2017 fixant les axes mentionnés au III de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de voirie (Société ENEDIS), il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement gênant la circulation générale rues Borromée, Copreaux, Tessier, des Volontaires et de Vaugirard, à Paris 15^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 27 août au 29 octobre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

du 3 au 14 septembre 2018 inclus :

— RUE BORROMÉE, 15^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 22, sur 3 places ;

du 24 septembre au 29 octobre 2018 inclus :

— RUE COPREAUX, 15^e arrondissement, côté impair, entre le n° 9 et le n° 17, sur 10 places ;

du 27 août au 29 octobre 2018 inclus :

— RUE DE VAUGIRARD, 15^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 226, sur 3 places ;

— RUE DE VAUGIRARD, 15^e arrondissement, côté pair, entre le n° 220 et le n° 212, sur 7 places ;

— RUE DE VAUGIRARD, 15^e arrondissement, côté pair, entre le n° 202 et le n° 198, sur 5 places ;

— RUE DE VAUGIRARD, 15^e arrondissement, côté pair, entre le n° 192 et le 168, sur 3 places ;

— RUE DES VOLONTAIRES, 15^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 25, sur 4 places ;

— RUE TESSIER, 15^e arrondissement, côté pair, entre le n° 4 et le n° 6, sur 4 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté suspendent les dispositions contraires antérieures et s'appliquent jusqu'à la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 1^{er} août 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Ouest*

Eric PASSIEUX

Arrêté n° 2018 T 12627 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue du Chevaleret, à Paris 13^e. — Régularisation.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la société FLUID SYSTEM, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue du Chevaleret, à Paris 13^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 5 août 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE DU CHEVALERET, 13^e arrondissement, côté impair, entre le n° 69 et le n° 71, sur 4 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme très gênant.

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation est interdite RUE DU CHEVALERET, 13^e arrondissement, depuis le n° 107 jusqu'au n° 69.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Les mesures édictées par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 août 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*L'Adjoint au Chef de la Section
Territoriale de Voirie Sud-Est*

Jérôme GUILLARD

Arrêté n° 2018 T 12629 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rues Léon Frot, Emile Lepeu et impasse Carrière Mainguet, à Paris 11^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-26, R. 411-8, R. 412-28, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1997-11469 du 13 août 1997 relatif aux sens uniques à Paris ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté municipal n° 2015 P 0042 du 2 mars 2015 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons (aires périodiques) sur les voies de compétence municipale à Paris 11^e ;

Considérant que des travaux de construction d'un immeuble nécessitent de modifier à titre provisoire la circulation générale et le stationnement rues Léon Frot, Emile Lepeu, passage Gustave Lepeu et impasse Carrière Mainguet, à Paris 11^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 1^{er} juillet 2018 au 28 février 2019 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules IMPASSE CARRIÈRE MAINGUET, 11^e arrondissement, dans sa partie comprise entre la RUE LÉON FROT et le n° 5.

Les dispositions de l'arrêté n° 89-10393 sont provisoirement suspendues en ce qui concerne la section de voie mentionnée au présent article.

Art. 2. — A titre provisoire, une mise en impasse est installée IMPASSE CARRIÈRE MAINGUET, 11^e arrondissement, dans sa partie comprise entre la RUE EMILE LEPEU et le n° 5.

Les dispositions de l'arrêté n° 89-10393 sont provisoirement suspendues en ce qui concerne la section de voie mentionnée au présent article.

Art. 3. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué PASSAGE GUSTAVE LEPEU, 11^e arrondissement, dans sa partie comprise entre la RUE EMILE LEPEU jusqu'à la RUE LÉON FROT.

Les dispositions de l'arrêté n° 1997-11469 sont provisoirement suspendues en ce qui concerne la voie mentionnée au présent article.

Art. 4. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué PASSAGE ALEXANDRINE, 11^e arrondissement, dans sa partie comprise entre la RUE LÉON FROT jusqu'à la RUE EMILE LEPEU.

Les dispositions de l'arrêté n° 1997-11469 sont provisoirement suspendues en ce qui concerne la voie mentionnée au présent article.

Art. 5. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE LÉON FROT, 11^e arrondissement, côté pair, entre les n° 54 et n° 60, sur 3 places de stationnement payant et une zone de livraisons.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 sont provisoirement suspendues en ce qui concerne les emplacements mentionnés au présent article.

Les dispositions de l'arrêté n° 2015 P 0042 sont provisoirement suspendues en ce qui concerne l'emplacement situé au n° 60.

Art. 6. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE LÉON FROT, 11^e arrondissement, côté impair, entre les n° 55 et n° 59, sur 5 places de stationnement payant et une zone de livraisons.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 sont provisoirement suspendues en ce qui concerne les emplacements mentionnés au présent article.

Les dispositions de l'arrêté n° 2015 P 0042 sont provisoirement suspendues en ce qui concerne l'emplacement au n° 55.

Art. 7. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE EMILE LEPEU, 11^e arrondissement, côté impair, entre les n° 31 et n° 37, sur 5 places de stationnement payant et une zone de livraisons.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 sont provisoirement suspendues en ce qui concerne les emplacements mentionnés au présent article.

Art. 8. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 9. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 10. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 août 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*

Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 12631 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale dans plusieurs voies du 4^e arrondissement.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques à Paris ;

Considérant que des travaux de levage et de mise en place d'une nacelle en pleine voie entrepris par l'entreprise IASO, nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle de la circulation générale dans plusieurs voies, à Paris 4^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle de fin de travaux : le 20 août 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DES LIONS SAINT-PAUL, 4^e arrondissement, entre la RUE BEAUTREILLIS et la RUE DU PETIT MUSC.

Art. 2. — A titre provisoire, le sens de la circulation est inversé RUE BEAUTREILLIS, 4^e arrondissement, entre la RUE DES LIONS SAINT-PAUL et la RUE CHARLES V.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 août 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Centre*

Vincent GUILLOU

Arrêté n° 2018 T 12633 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Ramponeau, à Paris 20^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de création de la SMOOVE, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Ramponeau, à Paris 20^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 13 au 24 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE RAMPONEAU, côté impair, entre les n° 11 et n° 17, sur 2 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 sus-visé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 août 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*

Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 12634 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Broca, à Paris 13^e. — Régularisation.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de ravalement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Broca, à Paris 13^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 6 août 2018 au 7 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE BROCA, 13^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 72, sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 sus-visé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui

concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 août 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*L'Adjoint au Chef de la Section
Territoriale de Voirie Sud-Est*
Jérôme GUILLARD

Arrêté n° 2018 T 12636 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Saint-Hippolyte, à Paris 13^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de ravalement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Saint-Hippolyte, à Paris 13^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 20 août 2018 au 7 septembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE SAINT-HIPPOLYTE, 13^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 6, sur 5 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun

en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 août 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*L'Adjoint au Chef de la Section
Territoriale de Voirie Sud-Est*
Jérôme GUILLARD

Arrêté n° 2018 T 12637 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue Van Dyck et rue Alfred de Vigny, à Paris 8^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre de travaux ENEDIS, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale avenue Van Dyck et rue Alfred de Vigny, à Paris 8^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 13 août 2018 au 10 novembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules AVENUE VAN DYCK 8^e arrondissement, côté pair, depuis le n° 2 jusqu'au n° 4 sur 14 places, et RUE ALFRED DE VIGNY 8^e arrondissement, côté pair, depuis le n° 8 jusqu'au n° 16, sur 80 mètres linéaires.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 août 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*L'Adjoint au Chef de la Section
Territoriale de Voirie Nord-Ouest*
Farid RABIA

Arrêté n° 2018 T 12638 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale avenue Edison, à Paris 13^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté municipal n° 2014 P 0349 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires de la carte de modèle communautaire dans les voies de compétence municipale à Paris 13^e ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de construction d'un immeuble, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale avenue Edison, à Paris 13^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 22 août 2018 au 23 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit AVENUE EDISON, 13^e arrondissement, côté pair, entre le n° 70 et le n° 74, sur 8 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2014 P 0349 du 15 juillet 2014 sont maintenues en ce qui concerne l'emplacement situé au droit du n° 76, AVENUE EDISON.

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation est interdite AVENUE EDISON, 13^e arrondissement, depuis la RUE ALBERT BAYET jusqu'à l'AVENUE DE CHOISY.

Cette disposition est applicable le 22 août 2018 de 7 h 30 à 19 h .

Art. 3. — A titre provisoire, une mise en impasse est instaurée AVENUE EDISON, 13^e arrondissement, depuis l'AVENUE DE CHOISY jusqu'au n° 74, AVENUE EDISON.

Art. 4. — A titre provisoire, une mise en impasse est instaurée AVENUE EDISON, 13^e arrondissement, depuis la RUE NICOLAS FORTIN jusqu'au n° 70, AVENUE EDISON.

Art. 5. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 6. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 7. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 8. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun

en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 août 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*L'Adjoint au Chef de la Section
Territoriale de Voirie Sud-Est*

Jérôme GUILLARD

Arrêté n° 2018 T 12639 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement boulevard Arago, à Paris 13^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de ravalement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement boulevard Arago, à Paris 13^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 31 août 2018 au 20 novembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit BOULEVARD ARAGO, 13^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 11, sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 août 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*L'Adjoint au Chef de la Section
Territoriale de Voirie Sud-Est*

Jérôme GUILLARD

Arrêté n° 2018 T 12640 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Félix Terrier, à Paris 20^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de création de la SMOOVE, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Félix Terrier, à Paris 20^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 20 au 24 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE FÉLIX TERRIER, côté impair, au droit du n° 9, sur 2 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 août 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*
Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 12642 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement boulevard de la Chapelle, à Paris 18^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les

modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre de travaux d'assainissement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale boulevard de la Chapelle, à Paris 18^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 13 août 2018 au 7 septembre 2018 inclus, de 7 heures à 12 heures) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules BOULEVARD DE LA CHAPELLE 18^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 116, sur la zone de livraison.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 août 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*L'Adjoint au Chef de la Section
Territoriale de Voirie Nord-Ouest*
Farid RABIA

Arrêté n° 2018 T 12646 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue de Turin, à Paris 8^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre d'une opération de levage, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles du stationnement et de la circulation générale rue de Turin, à Paris 8^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : dimanche 12 août 2018 de 8 h à 13 h) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DE TURIN, entre la RUE DE LIÈGE et la PLACE DE DUBLIN. Une déviation est mise en place depuis la RUE DE LIÈGE, emprunte la RUE DE MOSCOU et se termine PLACE DE DUBLIN.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DE TURIN, du n° 8 au n° 12, sur 6 places. Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 août 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*L'Adjoint au Chef de la Section
Territoriale de Voirie Nord-Ouest*
Farid RABIA

Arrêté n° 2018 T 12647 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue du Poteau, à Paris 18^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux GRDF de création de branchement particulier, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue du Poteau, à Paris 18^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 14 août 2018 au 14 septembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DU POTEAU, 18^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 7, sur 3 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 août 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*L'Adjoint au Chef de la Section
Territoriale de Voirie Nord-Ouest*
Farid RABIA

Arrêté n° 2018 T 12648 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement boulevard Diderot, à Paris 12^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu le décret n° 2017-1175 du 18 juillet 2017 fixant les axes mentionnés au III de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, dans le cadre de réfection de façades, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement boulevard Diderot, à Paris 12^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 27 août 2018 au 4 novembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit BOULEVARD DIDEROT, 12^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 45 ter, sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 août 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*L'Adjoint au Chef de la Section
Territoriale de Voirie Sud-Est*
Jérôme GUILLARD

Arrêté n° 2018 T 12649 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Damesme, à Paris 13^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de ravalement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Damesme, à Paris 13^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 3 septembre 2018 au 28 février 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE DAMESME, 13^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 28, sur 5 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun

en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 août 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*L'Adjoint au Chef de la Section
Territoriale de Voirie Sud-Est*
Jérôme GUILLARD

Arrêté n° 2018 T 12651 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de Reuilly, à Paris 12^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de ravalement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de Reuilly, à Paris 12^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 27 août 2018 au 7 septembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE DE REUILLY, 12^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 127, sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 août 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*L'Adjoint au Chef de la Section
Territoriale de Voirie Sud-Est*
Jérôme GUILLARD

Arrêté n° 2018 T 12653 modifiant les horaires de l'opération « Paris Respire » dans le Bois de Boulogne le samedi 11 août 2018, à Paris 16^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté municipal n° 2017 P 10827 instituant une aire piétonne les samedis, dimanche et jours fériés dans certaines voies du Bois de Boulogne, dans le cadre de l'opération « Paris Respire », à Paris 16^e ;

Vu l'arrêté du Préfet de Police n° 2003-15530 du 9 mai 2003 réglementant la circulation dans le Bois de Boulogne le samedi, à compter du 10 mai 2003 à l'occasion de la manifestation festive « Paris Respire » ;

Considérant que la Ville de Paris accueille les Gay Games du 4 au 12 août 2018 ;

Considérant que pour assurer le bon déroulement du semi-marathon et du marathon organisés dans ce cadre le samedi 11 août 2018, il convient de modifier les horaires de l'opération « Paris Respire » du Bois de Boulogne ;

Arrête :

Article premier. — Les mesures définies par les arrêtés 2003-15530 et 2017 P 10827 susvisés relatives à l'opération « Paris Respire » du Bois de Boulogne sont applicables de 5 h à 18 h le samedi 11 août 2018.

Art. 2. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 août 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

La Directrice de la Voirie et des Déplacements

Caroline GRANDJEAN

Arrêté n° 2018 T 12654 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue d'Anjou, à Paris 8^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de réhabilitation d'immeuble, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue d'Anjou, à Paris 8^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 20 août 2018 au 31 juillet 2019 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE D'ANJOU 8^e arrondissement, côté impair, depuis le n° 33 jusqu'au n° 37, sur 87 mètres linéaires.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 août 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjoint au Chef de la Section
Territoriale de Voirie Nord-Ouest*

Farid RABIA

Arrêté n° 2018 T 12655 modifiant, à titre provisoire, la circulation générale rue Guillaume Bertrand, à Paris 11^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques à Paris ;

Considérant que des travaux de réfection de la chaussée nécessitent de modifier, à titre provisoire, la circulation générale rue Guillaume Bertrand, à Paris 11^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 13 au 17 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE GUILLAUME BERTRAND.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Les dispositions de l'arrêté n° 89-10393 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne la voie mentionnée au présent article.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 août 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*
Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 12656 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale avenue Ledru Rollin, à Paris 11^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre d'une livraison, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale avenue Ledru-Rollin, à Paris 11^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 14 au 18 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules AVENUE LEDRU-ROLLIN, côté pair, au droit du n° 146, sur 2 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 août 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*
Florence FARGIER

**PRÉFECTURE DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE,
PRÉFECTURE DE PARIS –
DÉPARTEMENT DE PARIS**

TARIFS - PRIX DE JOURNÉE - AUTORISATIONS

Fixation, à compter du 1^{er} août 2018, du tarif journalier applicable au service d'actions éducatives en milieu ouvert AEMO ESPOIR, géré par l'organisme gestionnaire ESPOIR situé 19, rue de la Dhuis, à Paris 20^e.

Le Préfet de la Région
d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion
d'Honneur
Commandeur de l'Ordre
National du Mérite,

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation
de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 225-5, L. 312-1, L. 314-1 et suivants, R. 221-1 et suivants, R. 321-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu le Code civil et notamment les articles 375 à 375-8 ;

Vu l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 modifiée, relative à l'enfance délinquante ;

Vu le décret n° 88-949 du 6 octobre 1988 modifié, relatif à l'habilitation des personnes physiques, établissements, services ou organismes publics ou privés auxquels l'autorité judiciaire confie habituellement des mineurs ou l'exécution de mesures les concernant ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale de Paris ;

Vu les propositions budgétaires du service d'actions éducatives en milieu ouvert AEMO ESPOIR pour l'exercice 2018 ;

Sur proposition conjointe du Directeur Interrégional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse d'Ile-de-France et Outremer et du Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrêtent :

Article premier. — Pour l'exercice 2018, les dépenses et les recettes prévisionnelles du service d'actions éducatives en milieu ouvert AEMO ESPOIR (n° FINESS 75082865), géré par l'organisme gestionnaire ESPOIR (n° FINESS 75082865) situé 19, rue de la Dhuis, 75020 Paris, sont autorisées comme suit :

Dépenses prévisionnelles :

— Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 46 000,00 € ;

— Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 810 000,00 € ;

— Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 267 000,00 €.

Recettes prévisionnelles :

— Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 1 024 231,81 € ;

— Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 1 475,00 € ;

— Groupe III : produits financiers et produits non encaissables : 0,00 €.

Art. 2. — A compter du 1^{er} août 2018, le tarif journalier applicable du service d'actions éducatives en milieu ouvert AEMO ESPOIR est fixé à 13,17 € T.T.C.

Ce tarif journalier tient compte d'une reprise de résultat excédentaire 2016 d'un montant de 97 293,19 €.

Art. 3. — En l'absence de nouvelle tarification au 1^{er} janvier 2019 et dans l'attente d'une nouvelle décision, le prix de journée applicable à compter de cette date est de 15,17 €.

Art. 4. — Le Préfet, Secrétaire Générale de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France, le Directeur Interrégional de la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse d'Ile-de-France et Outre-mer et le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris » et au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police » accessible sur le site internet de la Préfecture de Paris : www.paris.pref.gouv.fr.

Fait à Paris, le 2 août 2018

Pour le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris et par délégation, <i>Le Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France</i> Yannick IMBERT	Pour la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental et par délégation, <i>La Sous-Directrice des Actions Familiales et Educatives</i> Jeanne SEBAN
--	--

NB : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fixation, à compter du 1^{er} août 2018, du tarif journalier applicable au service A.E.MO. « mère-enfant » AEMO ANEF, géré par l'organisme gestionnaire ASSOCIATION NATIONALE D'ENTR'AIDE FEMININE situé 79, rue des Maraîchers, à Paris 20^e.

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, Officier de la Légion d'Honneur Commandeur de l'Ordre National du Mérite,	La Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental,
--	--

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 225-5, L. 312-1, L. 314-1 et suivants, R. 221-1 et suivants, R. 321-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu le Code civil et notamment les articles 375 à 375-8 ;

Vu l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 modifiée, relative à l'enfance délinquante ;

Vu le décret n° 88-949 du 6 octobre 1988 modifié, relatif à l'habilitation des personnes physiques, établissements, services ou organismes publics ou privés auxquels l'autorité judiciaire confie habituellement des mineurs ou l'exécution de mesures les concernant ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale de Paris ;

Vu les propositions budgétaires du service A.E.MO. « mère-enfant » AEMO ANEF pour l'exercice 2018 ;

Sur proposition conjointe du Directeur Interrégional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse d'Ile-de-France et Outre-mer et du Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrêtent :

Article premier. — Pour l'exercice 2018, les dépenses et les recettes prévisionnelles du service A.E.MO. « mère-enfant » AEMO ANEF (n° FINESS 750034449), géré par l'organisme gestionnaire ASSOCIATION NATIONALE D'ENTR'AIDE FEMININE (n° FINESS 750034449) situé 79, rue des Maraîchers, 75020 Paris, sont autorisées comme suit :

Dépenses prévisionnelles :

— Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 185 850,00 € ;

— Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 212 551,00 € ;

— Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 55 777,50 €.

Recettes prévisionnelles :

— Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 438 533,95 € ;

— Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 38 664,00 € ;

— Groupe III : produits financiers et produits non encaissables : 0,00 €.

Art. 2. — A compter du 1^{er} août 2018, le tarif journalier applicable du service A.E.MO. « mère-enfant » AEMO ANEF est fixé à 55,03 € T.T.C.

Ce tarif journalier tient compte d'une reprise de résultat déficitaire 2016 d'un montant de - 23 019,45 €.

Art. 3. — En l'absence de nouvelle tarification au 1^{er} janvier 2019 et dans l'attente d'une nouvelle décision, le prix de journée applicable à compter de cette date est de 60,07 €.

Art. 4. — Le Préfet, Secrétaire Générale de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, le Directeur Interrégional de la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse d'Ile-de-France et Outre-mer et le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris » et au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police » accessible sur le site internet de la Préfecture de Paris : www.paris.pref.gouv.fr.

Fait à Paris, le 3 août 2018

Pour le Préfet de la Région d'Ile-de-France, et par délégation, <i>Le Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris</i> Yannick IMBERT	Pour la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental et par délégation, <i>L'Adjointe à la Sous-Directrice des Actions Familiales et Educatives</i> Marie LEON
--	---

NB : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fixation, à compter du 1^{er} août 2018, du tarif journalier applicable au service A.E.M.O. « renforcée » AEMO ANEF, géré par l'organisme gestionnaire ASSOCIATION NATIONALE D'ENTR'AIDE FEMININE situé 79, rue des Maraîchers, à Paris 20^e.

Le Préfet de la Région
d'Ile-de-France
Préfet de Paris
Officier de la Légion
d'Honneur
Commandeur de l'Ordre
National du Mérite

La Maire de Paris
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation
de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 225-5, L. 312-1, L. 314-1 et suivants, R. 221-1 et suivants, R. 321-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu le Code civil et notamment les articles 375 à 375-8 ;

Vu l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 modifiée, relative à l'enfance délinquante ;

Vu le décret n° 88-949 du 6 octobre 1988 modifié, relatif à l'habilitation des personnes physiques, établissements, services ou organismes publics ou privés auxquels l'autorité judiciaire confie habituellement des mineurs ou l'exécution de mesures les concernant ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale de Paris ;

Vu les propositions budgétaires du service A.E.M.O. « renforcée » AEMO ANEF pour l'exercice 2018 ;

Sur proposition conjointe du Directeur Interrégional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Ile-de-France et Outre-mer et du Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrêtent :

Article premier. — Pour l'exercice 2018, les dépenses et les recettes prévisionnelles du service A.E.M.O. « renforcée » AEMO ANEF(n° FINESS 750034449), géré par l'organisme gestionnaire ASSOCIATION NATIONALE D'ENTR'AIDE FEMININE (n° FINESS 750034449) situé 79, rue des Maraîchers, 75020 Paris, sont autorisées comme suit :

Dépenses prévisionnelles :

— Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 392 600,00 € ;

— Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 413 398,00 € ;

— Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 81 498,00 €.

Recettes prévisionnelles :

— Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 791 815,88 € ;

— Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 60 246,00 € ;

— Groupe III : produits financiers et produits non encaissables : 0,00 €.

Art. 2. — A compter du 1^{er} août 2018, le tarif journalier applicable du service A.E.M.O. « renforcée » AEMO ANEF est fixé à 27,24 € T.T.C.

Ce tarif journalier tient compte d'une reprise de résultat excédentaire 2016 d'un montant de 35 434,12 €.

Art. 3. — En l'absence de nouvelle tarification au 1^{er} janvier 2019 et dans l'attente d'une nouvelle décision, le prix de journée applicable à compter de cette date est de 31,24 €.

Art. 4. — Le Préfet, Secrétaire Générale de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France, le Directeur Interrégional de la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Ile-de-France et Outre-mer et le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris » et au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police » accessible sur le site internet de la Préfecture de Paris : www.paris.pref.gouv.fr.

Fait à Paris, le 3 août 2018

	Préfecture de Paris,
Pour le Préfet de la Région d'Ile-de-France et par délégation,	Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental et par délégation,
<i>Le Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France</i>	<i>L'Adjointe à la Sous-Directrice des Actions Familiales et Educatives</i>
Yannick IMBERT	Marie LEON

NB : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fixation, à compter du 1^{er} août 2018, du tarif journalier applicable au service A.E.M.O. « soutenue » AEMO ANEF, géré par l'organisme gestionnaire ASSOCIATION NATIONALE D'ENTR'AIDE FEMININE situé 79, rue des Maraîchers, à Paris 20^e.

Le Préfet de la Région
d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion
d'Honneur
Commandeur de l'Ordre
National du Mérite,

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation
de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 225-5, L. 312-1, L. 314-1 et suivants, R. 221-1 et suivants, R. 321-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu le Code civil et notamment les articles 375 à 375-8 ;

Vu l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 modifiée, relative à l'enfance délinquante ;

Vu le décret n° 88-949 du 6 octobre 1988 modifié, relatif à l'habilitation des personnes physiques, établissements, services ou organismes publics ou privés auxquels l'autorité judiciaire confie habituellement des mineurs ou l'exécution de mesures les concernant ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale de Paris ;

Vu les propositions budgétaires du service A.E.M.O. « soutenue » AEMO ANEF pour l'exercice 2018 ;

Sur proposition conjointe du Directeur Interrégional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse d'Ile-de-France et Outre-mer et du Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrêtent :

Article premier. — Pour l'exercice 2018, les dépenses et les recettes prévisionnelles du service A.E.MO. « soutenue » AEMO ANEF (n° FINESS 750034449), géré par l'organisme gestionnaire ASSOCIATION NATIONALE D'ENTR'AIDE FEMININE (n° FINESS 750034449) situé 79, rue des Maraîchers, 75020 Paris, sont autorisées comme suit :

Dépenses prévisionnelles :

- Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 8 550,00 € ;
- Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 200 121,00 € ;
- Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 22 654,50 €.

Recettes prévisionnelles :

- Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 201 661,97 € ;
- Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 1 500,00 € ;
- Groupe III : produits financiers et produits non encaissables : 0,00 €.

Art. 2. — A compter du 1^{er} août 2018, le tarif journalier applicable du service A.E.MO. « soutenue » AEMO ANEF est fixé à 32,59 € T.T.C.

Ce tarif journalier tient compte d'une reprise de résultat excédentaire 2016 d'un montant de 28 163,53 €.

Art. 3. — En l'absence de nouvelle tarification au 1^{er} janvier 2019 et dans l'attente d'une nouvelle décision, le prix de journée applicable à compter de cette date est de 26,89 €.

Art. 4. — Le Préfet, Secrétaire Générale de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France, le Directeur Interrégional de la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse d'Ile-de-France et Outre-mer et le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris » et au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police » accessible sur le site internet de la Préfecture de Paris : www.paris.pref.gouv.fr.

Fait à Paris, le 3 août 2018

Pour le Préfet de la Région
d'Ile-de-France,
et par délégation,
*Le Préfet, Secrétaire Général
de la Préfecture de la Région
d'Ile-de-France,
Préfecture de Paris*
Yannick IMBERT

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation
de Conseil Départemental
et par délégation,
*L'Adjointe à la Sous-Directrice
des Actions Familiales
et Educatives*
Marie LEON

NB : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DÉPARTEMENT DE PARIS

DÉLÉGATIONS - FONCTIONS

Délégation de signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental (Direction des Finances et des Achats).

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2512-1, L. 2512-8, L. 3221-1 et L. 3221-3 ;

Vu la délibération 2014 SGCP 1 G en date du 5 avril 2014, par laquelle le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général a donné à la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, délégation de pouvoir dans les conditions de l'article L. 3121-22 du Code général des collectivités territoriales sur les matières visées aux articles L. 3211-2, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-1 du même code ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2017 modifié, portant réforme des structures générales des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2017 fixant l'organisation de la Direction des Finances et des Achats ;

Vu les arrêtés modificatifs du 20 février 2018, du 3 avril 2018 et du 2 août 2018 fixant l'organisation de la Direction des Finances et des Achats ;

Vu les arrêtés modificatifs de délégation de signature du 9 octobre 2017, 20 février 2018, du 3 avril 2018 et du 12 juin 2018 portant délégation de signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental au Directeur des Finances et des Achats, ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Vu la délibération 2017 DFA 35G adoptée par le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental lors de la séance des 11, 12 et 13 décembre 2017 ;

Arrête :

Article premier. — La signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est déléguée à M. Guillaume ROBERT, Directeur des Finances et des Achats, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les arrêtés, actes et décisions préparés par les services placés sous son autorité.

La signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est également déléguée pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par leur Sous-direction à :

- M. Julien ROBINEAU, Sous-directeur du Budget ;
- M. Emmanuel SPINAT, chargé de la Sous-direction de la Comptabilité.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume ROBERT, la signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, leur est également déléguée, pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par les différents services de la Direction des Finances et des Achats.

Art. 2. — La signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est également déléguée aux fonctionnaires et chargés

de mission dont les noms suivent pour les actes énumérés ci-dessous entrant dans leurs attributions respectives :

Service des Concessions rattaché directement au Directeur :

Mme Charlotte LAMPRE, Administratrice, cheffe du Service des concessions.

Et en cas d'absence ou d'empêchement Livia RICHIER, Ingénieure cadre supérieur, cheffe du Pôle expertise ou M. Cédric CHASTEL, attaché d'administrations parisiennes, chef de la section « Espace urbain concédé » ou Mme Marine KEISER, Administratrice, cheffe de la section « Grands équipements et Pavillons » :

- bons de commandes et ordres de services pour son service ;
- la passation et l'exécution des contrats relatifs à l'utilisation et à la valorisation du domaine de la Ville de Paris (concessions de travaux, délégations de service public, conventions d'occupation du domaine de la Ville de Paris, contrats portant sur la gestion du domaine privé...);
- actes unilatéraux portant autorisation d'occupation du domaine de la Ville de Paris ;
- application des délibérations du Conseil de Paris relatives à l'occupation du domaine de la Ville de Paris ;
- mises en recouvrement des redevances, les dégrèvements afférents et les pénalités ;
- attestations de service fait ;
- mémoires de dépenses et du service fait ;
- propositions de mandatement ;
- délégations des crédits de travaux ;
- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et divers actes préparés par le service.

Service des Partenariats et Affaires Transversales rattaché directement au Directeur :

Mme Alexandra JARDIN, agent contractuel de catégorie A, cheffe du Service des partenariats et affaires transversales et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Audrey HENRY, attachée principale d'administrations parisiennes, Responsable de la cellule Fonds Social Européen :

- tous actes de gestion des personnels préparés par le service placé sous son autorité ;
- attestations de service fait ;
- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés, et des divers actes préparés par le service ;
- bons de commandes et ordres de services pour son service ;
- mémoires récapitulatifs de frais pour remboursement dans le cadre de conventions de mutualisation, mises à disposition ou groupements de commande ;
- documents nécessaires aux candidatures aux programmes de cofinancements et à la mise en œuvre des cofinancements obtenus.

Cellule Fonds Social Européen :

Et en cas d'absence ou d'empêchement de la Responsable, M. Jérôme GOVINDIN, attaché d'administrations parisiennes, Adjoint à la Responsable de cellule, et Mme Marie LEBASTARD, agent contractuel de catégorie A, cheffe du Pôle gestion :

- attestations de service fait ;
 - bons de commandes et ordres de services pour le service,
- tous actes afférents à la délégation d'une subvention globale FSE au Département de Paris, et à la gestion de cette subvention globale, notamment la demande de subvention globale, mais aussi la convention, ainsi que les actes relatifs aux opérations sous-jacentes, tels que l'instruction, le conventionnement et le contrôle des dossiers relevant des crédits d'intervention ;
- dans le cadre des crédits d'assistance technique, uniquement les demandes de crédits, à l'exclusion des actes

afférents à l'instruction et au contrôle des dossiers d'assistance technique.

Service des Ressources rattaché directement au Directeur :

Mme Virginie GAGNAIRE, attachée principale d'administrations parisiennes, cheffe du Service et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Julia PERRET, attachée principale d'administrations parisiennes, adjointe à la cheffe du Service, Responsable du pôle communication, formation, moyens généraux, hygiène, sécurité et prévention.

En cas d'absence ou d'empêchement, Mme Corine LUCIEN, secrétaire administrative de classe normale, SGD, pour son secteur d'attribution :

- tous actes de gestion des personnels préparés par le service placé sous son autorité pour la Direction des Finances et des Achats ;
- attestations de service fait ;
- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés, et des divers actes préparés par le service ;
- bons de commandes et ordres de services pour son service,
- tous actes et documents nécessaires à l'instruction des dossiers d'assistance technique FSE et aux opérations de contrôle de service fait de ces dossiers, notamment les rapports d'instruction, les notifications d'attribution, les conventions ou actes attributifs de crédits d'assistance technique et les rapports de contrôle de service fait.

Service de la Gestion Déléguée rattaché directement au Directeur :

Mme Nathalie MALLON-BARISEEL, agent contractuel de catégorie A, cheffe du Service de la gestion déléguée et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Isabelle PICHON, attachée principale d'administrations parisiennes, adjointe à la cheffe du Service :

- attestations de service fait ;
- bons de commandes et ordres de services groupés ;
- bons de commandes et ordres de services pour son service.

SOUS-DIRECTION DES ACHATS :

M. Emmanuel MARTIN, Ingénieur cadre supérieur en chef, chef du Centre de Services Partagés 5 (CSP 5), « travaux de bâtiments — transverses », et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Virginie BLANCHET, attachée principale d'administrations parisiennes, cheffe du Bureau des Marchés :

- attestation de service fait ;
- bons de commandes et ordres de services pour sa Sous-direction ;
- tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par les différents services de la Sous-direction des Achats.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel MARTIN, la signature de la Maire de Paris est également déléguée, pour toutes les décisions relatives à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés de travaux, de fournitures et de services pour les marchés formalisés et non formalisés lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toutes décisions concernant les avenants, décisions de poursuivre et décisions de non reconduction à Mme Virginie BLANCHET, attachée principale d'administrations parisiennes, cheffe du Bureau des Marchés, et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Roxane BEYER, attachée d'administrations parisiennes, adjointe à la cheffe du Bureau des Marchés, ou à Mme Noluenn MESNARD-DOCQUIN, attachée principale d'administrations parisiennes, Responsable de l'équipe du Bureau des Marchés en relation avec le Centre de Services Partagés 2 (CSP 2).

Bureau des marchés :

Mme Virginie BLANCHET, attachée principale d'administrations parisiennes, cheffe du Bureau des Marchés et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Roxane BEYER, attachée

d'administrations parisiennes, adjointe à la cheffe du Bureau des Marchés, ou Mme Noluenn MESNARD-DOCQUIN, attachée principale d'administrations parisiennes, Responsable de l'équipe du Bureau des Marchés en relation avec le Centre de Services Partagés 2 (CSP 2) ;

– invitations des soumissionnaires aux négociations pour tous les marchés formalisés et les marchés non formalisés supérieurs à 209 000 € H.T.

Pour les opérations relevant de tous les secteurs d'attribution du bureau :

– attestations de service fait ;
– demandes relatives aux vérifications d'interdictions de soumissionner obligatoires pour tous les marchés formalisés et les marchés non formalisés supérieurs à 209 000 € H.T., conformément à la réglementation applicable aux marchés publics.

M. Luc BODIN, agent contractuel de catégorie A, Responsable de l'équipe du Bureau des Marchés en relation avec le Centre de Services Partagés 1 (CSP 1), « fournitures et services – transverses » ;

Mme Pascale SANTONI, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe à la responsable de l'équipe du Bureau des Marchés en relation avec le Centre de Services Partagés 1 (CSP 1), « fournitures et services – transverses » ;

Mme Noluenn MESNARD-DOCQUIN, attachée principale d'administrations parisiennes, Responsable de l'équipe du Bureau des Marchés en relation avec le Centre de Services Partagés 2 (CSP 2), « fournitures et services – Services aux parisiens – économie et social » ;

M. Thomas GUTIERREZ, secrétaire administratif de classe normale, adjoint à la responsable de l'équipe du Bureau des Marchés en relation avec le Centre de Services Partagés 2 (CSP 2), « fournitures et services – Services aux parisiens – économie et social » ;

Mme Avelina VIEIRA, attachée d'administrations parisiennes, Responsable de l'équipe du Bureau des Marchés en relation avec le Centre de Services Partagés « Espace public » pour les domaines « entretien de l'espace public », « nettoyage de la voie publique », et « matériel roulant » ;

Mme Malika AMOR, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe à la responsable de l'équipe du Bureau des Marchés en relation avec le Centre de Services Partagés « Espace public » pour les domaines « entretien de l'espace public », « nettoyage de la voie publique », et « matériel roulant » ;

Mme Armelle LEMARIÉ, attachée d'administrations parisiennes, Responsable de l'équipe du Bureau des Marchés en relation avec le Centre de Services Partagés « Espace public » pour les domaines « travaux de rénovation des infrastructures », « travaux neufs d'infrastructures » et en cas d'absence ou d'empêchement M. Lassaâd AMICH, attaché d'administrations parisiennes, adjoint à la responsable de l'équipe ;

M. Thierry SALABERT, attaché d'administrations parisiennes, Responsable de l'équipe du Bureau des Marchés en relation avec le Centre de Services Partagés 5 (CSP5), « travaux de bâtiments – Transverses » ;

Mme Aude SOUCHON, secrétaire administrative des administrations parisiennes, adjointe au responsable de l'équipe du Bureau des Marchés en relation avec le Centre de Services Partagés 5 (CSP5), « travaux de bâtiments – Transverses ».

Pour les opérations relevant de leurs secteurs d'attribution respectifs :

– attestations de service fait ;
– demandes relatives aux vérifications d'interdictions de soumissionner obligatoires pour tous les marchés formalisés et les marchés non formalisés supérieurs à 209 000 € H.T., conformément à la réglementation applicable aux marchés publics.

Bureau des Supports et Techniques d'Achat :

Mme Céline FRAHTIA-LEVOIR, attachée principale d'administrations parisiennes, cheffe du Bureau des Supports et

Techniques d'Achat et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Meriem BELKHODJA, agent contractuel de catégorie A, adjointe à la cheffe du Bureau pour les opérations relevant de son secteur d'attribution :

– attestations de service fait.

Service des Politiques de Consommation :

Mme Céline FRAHTIA-LEVOIR, attachée principale d'administrations parisiennes, cheffe du Service des Politiques de Consommation par intérim et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Thérèse ORTIZ, attachée d'administrations parisiennes, adjointe à la cheffe du Service ou Mme Isabelle GENIN, attachée d'administrations parisiennes, adjointe à la cheffe du Pôle de coordination et de l'approvisionnement pour les opérations relevant de son secteur d'attribution :

– attestations de service fait ;

– décisions relatives à l'exécution des marchés non formalisés et des marchés formalisés à l'exception des avenants autre que les avenants de transfert, des décisions de poursuivre, des décisions de résiliation et décisions de non reconduction des marchés formalisés.

Les CSP Achat :

Centre de Services Partagés Achat 1 « Fournitures et Services – Transverses » :

Mme Marie-Aline ROMAGNY, attachée principale des administrations parisiennes, cheffe du Centre de Services Partagés 1 (CSP 1), « fournitures et services – transverses » et en cas d'absence ou d'empêchement M. Richard CROQUET, agent contractuel de catégorie A, chef du domaine fonctionnement des services, ou Mme Baya MILIDES, agent contractuel de catégorie A, cheffe du Domaine prestations intellectuelles, ou Mme Frédérique DUMON-DEGUETTES, agent contractuel de catégorie A, cheffe du Domaine informatique et télécom :

– attestations de service fait ;

– décisions relatives à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés non formalisés de fournitures et de services ainsi que les marchés subséquents aux accords-cadres lorsque les crédits sont prévus au budget, et à l'exécution des marchés formalisés et non formalisés, à l'exception des avenants, des décisions de poursuivre, des décisions de résiliation et décisions de non reconduction des marchés formalisés.

Centre de Services Partagés Achat 2 « Fournitures et Services – Services aux Parisiens, Economie et Social » :

Mme Elodie GUERRIER, attachée d'administrations parisiennes, cheffe du Centre de Services Partagés 2 (CSP 2), « fournitures et services – Services aux parisiens – économie et social » et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Soumaya ANTOINE, agent contractuel de catégorie A, cheffe du Domaine communication et événementiel, ou Mme Catherine CHEVALIER, attachée principale d'administrations parisiennes, cheffe du Domaine prestations de services, ou Mme Evelyne TRINCKQUEL, Ingénieure et architecte divisionnaire, cheffe du domaine fournitures pour équipements publics :

– attestations de service fait ;

– décisions relatives à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés non formalisés de fournitures et de services ainsi que les marchés subséquents aux accords-cadres, lorsque les crédits sont prévus au budget, et à l'exécution des marchés formalisés et non formalisés, à l'exception des avenants, des décisions de poursuivre, des décisions de résiliation et décisions de non reconduction des marchés formalisés.

Centre de Services Partagés Achat « Espace Public » :

Mme Céline LEPAULT, Ingénieure cadre supérieur en chef, cheffe du Centre de Services Partagés et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jean LECONTE, Ingénieur cadre supérieur en chef, adjoint à la cheffe de service, ou Mme Laure BARBARIN, Ingénieure cadre supérieure, cheffe du Domaine entretien de l'espace public ou M. Franck GOMEZ, agent contractuel de catégorie A, chef du Domaine nettoyage de la voie publique, ou Mme Brigitte BEZIAU, Ingénieure et architecte

divisionnaire, cheffe du Domaine matériel roulant ou M. Maxime CAILLEUX, Ingénieur et architecte divisionnaire, chef du Domaine travaux de rénovation des infrastructures ou M. Florian SAUGE, Ingénieur cadre supérieur, chef du Domaine travaux neufs d'infrastructures :

- attestations de service fait ;
- décisions relatives à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés non formalisés de travaux, de fournitures et de services ainsi que les marchés subséquents aux accords-cadres, lorsque les crédits sont prévus au budget, et à l'exécution des marchés formalisés et non formalisés, à l'exception des avenants, des décisions de poursuivre, des décisions de résiliation et décisions de non reconduction des marchés formalisés.

Centre de Services Partagés Achat 5 « Travaux de Bâtiments – Transverse » :

M. Emmanuel MARTIN, Ingénieur cadre supérieur en chef, chef du Centre de Services Partagés 5 (CSP 5), « travaux de bâtiments – transverses » et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Cordula PELLIEUX, Ingénieure et architecte divisionnaire, adjointe au chef du Centre de Services Partagés 5 (CSP5), cheffe du Domaine travaux neufs des bâtiments ou M. Luc FIAT, Ingénieur et architecte divisionnaire, chef du Domaine fonctionnement et maintenance des bâtiments, ou Mme Katherine ROBERT, agent contractuel de catégorie A, cheffe du Domaine travaux de rénovation des bâtiments :

- attestations de service fait ;
- décisions relatives à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés non formalisés de travaux, de fournitures et de services ainsi que les marchés subséquents aux accords-cadres, lorsque les crédits sont prévus au budget, et à l'exécution des marchés formalisés et non formalisés, à l'exception des avenants, des décisions de poursuivre, des décisions de résiliation et décisions de non reconduction des marchés formalisés.

SOUS-DIRECTION DU BUDGET :

M. Julien ROBINEAU, Sous-directeur du Budget et en cas d'absence et d'empêchement Mme Anne-Laure HOCHEDÉZ-PLANCHE, administratrice, cheffe du Service de la Synthèse Budgétaire :

- attestations de service fait ;
- bons de commandes et ordres de services pour sa Sous-direction.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien ROBINEAU, Sous-directeur du Budget, la signature de la Maire de Paris est également déléguée, pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par les différents services de la Sous-direction du Budget à Mme Anne-Laure HOCHEDÉZ-PLANCHE, administratrice, cheffe du Service de la Synthèse Budgétaire.

Service de la Synthèse Budgétaire de la Ville et du Département de Paris :

Mme Anne-Laure HOCHEDÉZ-PLANCHE, administratrice, cheffe du Service de la Synthèse Budgétaire, et en cas d'absence ou d'empêchement M. Mehdi DJEBBARI, administrateur, adjoint à la cheffe du Service :

- arrêtés et décisions relatifs aux dégrèvements, non-valeurs, restitutions sur taxe locale et indemnités aux agents des contributions ;
- attestations de service fait ;
- avis sur les réclamations des contribuables communiquées par les services fiscaux en application des dispositions du Code général des impôts et du livre des procédures fiscales ;
- réponses aux affaires signalées et courriers divers dans le domaine d'intervention du service ;
- évaluations de valeur locative ;
- avis sur les demandes de remise gracieuse.

Et en cas d'absence ou d'empêchement M. Mehdi DJEBBARI, administrateur, adjoint à la cheffe du Service ; M. Florent TEXIER, Ingénieur et architecte divisionnaire, chef du pôle synthèse des budgets d'investissement et des budgets annexes municipaux de la Ville et du Département de Paris ; Mme Marion LELOUTRE, attachée d'administrations parisiennes, cheffe du pôle synthèse des budgets de fonctionnement et analyses financières de la Ville et du Département de Paris et Mme Cécile RODRIGUES, attachée d'administrations parisiennes, cheffe du pôle budgets localisés et budget participatif pour les opérations relatives à leurs secteurs d'attributions respectifs :

- visa des engagements de dépenses et pièces justificatives annexées sur les budgets de fonctionnement et d'investissement et les budgets annexes de la Commune de Paris ;
- attestations de service fait ;
- propositions de mandatement et pièces afférentes ;
- propositions de titres de recettes ;
- visa de virements de crédits budgétaires ;
- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés, et des divers actes préparés par le bureau ;
- visa des virements de crédits budgétaires des budgets annexes.

Et en cas d'absence ou d'empêchement M. Mehdi DJEBBARI, administrateur, adjoint à la cheffe du Service ; M. Denis FAVENNEC, Inspecteur des finances publiques détaché dans le corps des attachés d'administrations parisiennes, expert fiscal, pour les opérations relatives à son secteur d'attribution :

- déclarations de T.V.A.

Service de l'Expertise Sectorielle :

M. Abdelrahime BENDAIRA, administrateur, chef de service et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Valentin DUBOIS, Ingénieur et architecte, chef du pôle « aménagement et logement » (P1), Mme Odile NIEUWYAER, attachée principale d'administrations parisiennes, cheffe du pôle « environnement et réseaux » (P2) M. Arnaud CAQUELARD, ingénieur des travaux divisionnaire, chef du pôle « espace public » (P3), Mme Marie SOULARD, attachée d'administrations parisiennes, cheffe du pôle « Services aux parisiens » (P4) ; M. Pierre MALLETT, attaché d'administrations parisiennes, chef du pôle « solidarités » (P5) ; M. Jean ORSONI, agent contractuel de catégorie A, chef du pôle « Expertise et Études » (P6) pour les opérations relevant de leurs secteurs d'attribution respectifs :

- visa des engagements de dépenses et pièces justificatives annexées sur les budgets de fonctionnement et d'investissement et les budgets annexes de la Commune de Paris ;
- visa des virements de crédits budgétaires ;
- attestations de service fait ;
- propositions de mandatement et pièces afférentes ;
- propositions de titres de recettes ;
- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés et des divers actes préparés par le bureau.

Service de la Gestion Financière :

M. Hervé AMBLARD, agent contractuel de catégorie A, chef du Service pour toutes compétences afférentes aux emprunts, aux emprunts garantis, à la trésorerie et aux assurances de la Ville de Paris, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Teddy TISBA, Ingénieur cadre supérieur, adjoint au chef de service ou M. Charles ROLAND-BILLECART, attaché d'administrations parisiennes, chargé de trésorerie et des garanties d'emprunts :

- propositions de mandatement et pièces afférentes ;
- propositions de titres de recettes ;
- tous documents afférents aux assurances ;
- contrats d'emprunts (court terme et long terme) notamment sous format obligataire, pouvant éventuellement s'inscrire

dans le cadre d'un programme EMTN (Euro Medium Term Note), et les contrats de lignes de trésorerie ainsi que les avenants à ces contrats ;

- arrêtés relatifs à la gestion active des emprunts et des émissions obligataires (notamment et non exhaustivement pour les emprunts : réaménagements, remboursements par anticipation ; pour les émissions obligataires : rachats de titres obligataires) ;

- mise à jour du programme EMTN (Euro Medium Term Note) ;

- tous documents afférents aux lignes de trésorerie, aux billets de trésorerie et aux emprunts, notamment les ordres de mobilisation et de remboursement totaux ou partiels et les arbitrages entre les différentes indexations prévues aux contrats ;

- mise à jour du programme de Billets de Trésorerie ;

- passer par téléphone des ordres de couverture de taux et (ou) de change et signer tous documents afférents aux opérations conclues (notamment et non exhaustivement avis de confirmation d'opération, convention cadre) ;

- passer par téléphone des ordres de réalisation d'émissions obligataires, placements privés, titres de créances négociables, billets de trésorerie et signer tous documents afférents à ces ordres ;

- décision en matière de placements et signature des documents afférents ;

- tous documents afférents aux emprunts garantis, notamment et non exhaustivement les conventions passées entre la Ville et les organismes bénéficiaires, les contrats de prêt et les actes notariés d'affectation hypothécaire signalés dans les délibérations accordant la garantie d'emprunt de la collectivité parisienne ;

- arrêtés autorisant la réfection des titres détériorés ou la destruction de titres ; la délivrance des titres en duplicata ; le paiement des intérêts des titres frappés d'opposition et, éventuellement paiement du capital ; la réexpédition des certificats nominatifs ;

- titres au porteur de la Ville de Paris et de l'ex-Département de la Seine délivrés en duplicata après perte, vol ou détérioration ;

- arrêtés autorisant la restitution des cautionnements afférents aux obligations, coupons et certificats nominatifs ;

- arrêtés portant versement de commissions aux établissements de crédit, aux correspondants financiers et comptables du Trésor, frais et redevances aux organismes de contrôle telle l'Autorité des Marchés Financiers, honoraires aux avocats pour leur activité de conseil ;

- certificats administratifs relatifs aux emprunts, aux lignes de trésorerie et aux billets de trésorerie ;

- extraits de tableaux d'amortissement appuyant les propositions de mandatements des charges d'emprunts émis ou contractés par la Ville de Paris et l'ex-Département de la Seine ou de garanties d'emprunts ;

- états et arrêtés de recouvrement des charges des emprunts sur les bénéficiaires ;

- arrêtés constatant l'exécution du service des emprunts émis à l'étranger ;

- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés et des actes en lien avec l'activité du service ;

- arrêté des mémoires de dépenses et attestations de service fait ;

- lors des consultations de fournisseurs d'électricité effectuées à l'occasion de la passation des marchés subséquents d'achat d'électricité de la Ville et des groupement de commande dont elle est le représentant, lancer les consultations des fournisseurs par téléphone ou par voies dématérialisées ou par tout autre moyen et indiquer, par téléphone ou par voies dématérialisées ou par tout autre moyen, leur sélection aux fournisseurs retenus ; signer tout acte relatif à ces opérations de négociations ;

- lors des consultations de fournisseurs de gaz effectuées à l'occasion de la passation des marchés subséquents d'achat

de gaz de la Ville et des groupement de commande dont elle est le représentant, lancer les consultations des fournisseurs par téléphone ou par voies dématérialisées ou par tout autre moyen et indiquer, par téléphone ou par voies dématérialisées ou par tout autre moyen, leur sélection aux fournisseurs retenus ; signer tout acte relatif à ces opérations de négociations ;

- lors des opérations de vente de certificats d'économies d'énergie, réaliser les opérations par téléphone ou par voies dématérialisées ou par tout autre moyen ; indiquer, par téléphone ou par voies dématérialisées ou par tout autre moyen, leur sélection aux candidats retenus ; signer tout acte relatif à ces opérations.

M. Charles ROLAND-BILLECART, attaché d'administrations parisiennes, chargé de trésorerie et des garanties d'emprunts pour les opérations relatives à son secteur d'attribution, et en l'absence du chef de Service, pour certaines opérations relatives aux emprunts :

- propositions de mandatement et pièces afférentes ; propositions de titres de recettes ;

- contrats de lignes de trésorerie ainsi que les avenants à ces contrats ;

- tous documents afférents aux emprunts, aux lignes de trésorerie et aux billets de trésorerie, notamment les ordres de mobilisation et de remboursement totaux ou partiels et les arbitrages entre les différentes indexations prévues aux contrats ;

- arrêtés portant versement de commissions aux établissements de crédit, aux correspondants financiers et comptables du Trésor, frais et redevances aux organismes de contrôle telle l'Autorité des Marchés Financiers, honoraires aux avocats pour leur activité de conseil ;

- attestations de service fait ;

- mise à jour du programme de Billets de Trésorerie ;

- passer par téléphone des ordres de réalisation d'émissions de billets de trésorerie et signer tous documents afférents à ces ordres ;

- décision en matière de placements et signature des documents afférents ;

- tous documents afférents aux emprunts garantis, notamment et non exhaustivement les conventions passées entre la Ville et les organismes bénéficiaires, les contrats de prêt et les actes notariés d'affectation hypothécaire signalés dans les délibérations accordant la garantie d'emprunt de la collectivité parisienne ;

- arrêtés portant versement de commissions aux établissements de crédit, aux correspondants financiers et comptables du Trésor ;

- certificats administratifs relatifs aux emprunts, aux lignes de trésorerie et aux billets de trésorerie ;

- extraits de tableaux d'amortissement appuyant les propositions de mandatements des charges d'emprunts émis ou contractés par la Ville de Paris et l'ex-Département de la Seine ou de garanties d'emprunts ;

- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés et des actes en lien avec l'activité du service ;

- arrêté des mémoires de dépenses et attestations de service fait pour les activités de gestion de trésorerie et garanties d'emprunts.

Mme Elodie PIQUEMAL, attachée des administrations parisiennes, chargée des assurances, pour les opérations relatives à son secteur d'attribution :

- tous documents afférents aux assurances.

SOUS-DIRECTION DE LA COMPTABILITE

M. Emmanuel SPINAT, chargé de la Sous-direction de la Comptabilité et en cas d'absence et d'empêchement Mme Marie-Christine BARANGER, administratrice, cheffe du Service de l'Expertise Comptable :

- attestations de service fait ;

- bons de commandes et ordres de services pour sa sous-direction.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel SPINAT, la signature de la Maire de Paris est également déléguée, pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par les différents services de la Sous-direction de la Comptabilité à Mme Marie-Christine BARANGER, administratrice, cheffe du Service de l'Expertise Comptable.

Service de l'Expertise Comptable :

Mme Marie-Christine BARANGER, administratrice, cheffe du Service, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Vincent CUVELIER, chef des services administratifs, adjoint à la cheffe du Service et M. Thierry LATOUR, attaché hors classe d'administrations parisiennes, adjoint à la cheffe de service. La délégation est également donnée à Mmes Elisabeth GODON et Nathalie GREBAN, attachées principales d'administrations parisiennes, respectivement cheffes des pôles « des procédures comptables » et « Expertise et Pilotage » :

- visa des engagements de dépenses et pièces justificatives annexées sur les budgets de fonctionnement et d'investissement et les budgets annexes de la Commune de Paris ;
- bordereaux, mandats et pièces justificatives y annexées ;
- bordereaux, titres de recettes et pièces justificatives annexées ;
- arrêtés et décisions relatifs aux dégrèvements, annulations de titres, non-valeurs, restitutions sur taxe locale ;
- réponses aux affaires signalées ;
- courriers divers dans le domaine d'intervention du service ;
- autorisations de poursuites ;
- arrêtés des mémoires de dépenses et attestations du service fait ;
- propositions de mandatement et pièces y afférentes ;
- propositions de titres de recettes et pièces y afférentes ;
- certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés et des divers actes préparés par le bureau ;
- déclarations de T.V.A. ;
- émission des ordres de versement et arrêtés de débits relatifs aux régies ;
- attestations du service fait.

Service de la Gestion des Recettes Parisiennes

M. Patrick LEGRIS, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du Service de la gestion des recettes parisiennes, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Nicolas MOLLARD, agent contractuel de catégorie A, adjoint au chef du Service :

- bordereaux, titres de recettes et pièces justificatives annexées ;
- arrêtés et décisions relatifs aux dégrèvements, annulations de titres, non-valeurs, restitutions sur taxe locale ;
- signature de certificats administratifs ;
- réponses aux affaires signalées ;
- courriers divers dans le domaine d'intervention du service ;
- attestations de service fait ;
- avis sur les demandes de remise gracieuse ;

Service Facturier :

Mme Gaëtane BACCARINI, attachée principale d'administrations parisiennes, adjointe à la cheffe du Service et en cas d'absence ou d'empêchement ; Mme Emmanuelle ETCHEVERRY, attachée d'administrations parisiennes, cheffe du pôle unités comptables 1, 2, 3, 10 et 11 ou Mme Sylvie LAPINARD, agent contractuel de catégorie A, cheffe du pôle marchés publics études et valorisation :

- attestations de service fait ;
- propositions de mandatement et pièces y afférentes ;
- propositions de titres de recettes et pièces y afférentes ;
- courriers aux tiers ;
- certificats administratifs.

Service des Relations et Echanges Financiers :

M. Sébastien JAULT, attaché d'administrations parisiennes, chef du Service et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Sandrine MORDAQUE-OUDET, attachée d'administrations parisiennes, adjointe au chef du Service :

- visa des engagements de dépenses et pièces justificatives annexées sur les budgets de fonctionnement et d'investissement et les budgets annexes de la Commune de Paris ;
- bordereaux, mandats et pièces justificatives y annexées ;
- bordereaux, titres de recettes et pièces justificatives annexées ;
- propositions de mandatement et pièces y afférentes ;
- courriers aux tiers ;
- certificats administratifs ;
- attestations de service fait ;
- actes ou décisions concernant le règlement des mémoires de dépenses et attestations de service fait concernant le service.

Uniquement en ce qui concerne les régies placées sous l'autorité directe de la Direction des Finances et des Achats :

- pièces justificatives en recettes et en dépenses produites concernant les régies ;
- arrêtés de nomination des régisseurs et de leurs mandataires portant notamment sur la détermination des fonds manipulés, sur la fixation du montant de cautionnement du taux de l'indemnité de responsabilité ;
- arrêtés de nomination modificatif et arrêtés d'abrogation des actes de nomination.

Art. 3. – Les agents mentionnés aux articles précédents peuvent signer les notes et appréciations générales des évaluations des personnels placés sous leur autorité au nom de la Maire de Paris.

A l'exception des fonctionnaires dont les noms suivent :

M. Denis FAVENNEC, Inspecteur des Finances publiques détaché dans le corps des attachés d'administrations parisiennes, expert fiscal au service de la synthèse budgétaire.

Peuvent également signer les notes et appréciations des évaluations générales des personnels placés sous leur autorité au nom de la Maire de Paris les agents dont les noms suivent :

- Mme Alexandra MOLINARD, Ingénieure et architecte, cheffe du pôle Masse salariale et gestion des effectifs au service de la synthèse budgétaire ;
- M. Etienne CAILLY, agent contractuel de catégorie A, chef du pôle fiscalité directe locale, au service de la synthèse budgétaire ;
- Mme Dominique HERAUDEAU, secrétaire administrative de classe normale, Responsable du secteur recettes, au service de la gestion des recettes parisiennes ;
- Mme Isabelle DEVEMY, secrétaire administrative de classe supérieure, Responsable du secteur gestion des immobilisations patrimoniales, au service de l'expertise comptable ;
- M. Patrick MACQUET, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef de la section unité comptable Taxe de balayage, au service de la gestion des recettes parisiennes ;
- Mme Ghislaine ÉDOM, secrétaire administrative de classe exceptionnelle co-responsable du de l'unité comptable 1 au Service Facturier ;
- Mme Violaine GONDARD, adjoint administratif principal 2^e classe co-responsable de l'unité comptable 1 au Service Facturier ;
- Mme Fadma CROSSONEAU, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, co-responsable de l'unité comptable 2 au Service Facturier ;
- M. Mohamed KEITA, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, co-responsable du de l'unité comptable 2 au Service Facturier ;
- Mme Sabrina BILLAUD, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, co-responsable de l'unité comptable 3 au Service Facturier ;

– M. Dany ROSET, technicien supérieur en chef, co-responsable de l'unité comptable 3 au Service Facturier ;

– Mme Elisabeth ALLARD, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, co-responsable des unités comptables 10 et 11 au Service Facturier ;

– Mme Amal HEBBACHE, secrétaire administrative de classe supérieure, co-responsable des unités comptables 10 et 11 au Service Facturier ;

– M. Jean-François BOUVIER-BELLEVILLE, adjoint administratif principal de 1^{re} classe, co-responsable de l'unité comptable 4 au Service Facturier ;

– Mme Elisabeth AUBRY, adjointe administrative principale 2^e classe, co-responsable de l'unité comptable 4 au Service Facturier ;

– Mme Pauline NGUYEN, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, co-responsable de l'unité comptable 5 au Service Facturier ;

– Mme Marie-France CIRET, secrétaire administrative de classe normale, co-responsable de l'unité comptable 6 au Service Facturier ;

– Mme Colette SABATTIER, secrétaire administrative de classe normale, co-responsable de l'unité comptable 6 au Service Facturier ;

– Mme Roseline PIZEUIL, secrétaire administrative de classe supérieure, co-responsable de l'unité comptable 7 au Service Facturier ;

– M. Laurent TORTISSIER, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, co-responsable de l'unité comptable 7 au Service Facturier ;

– Mme Laure GOARNISSON PETEL, secrétaire administrative de classe normale, co-responsable de l'unité comptable 8 au Service Facturier ;

– Mme Brigitte SERGENT, secrétaire administrative de classe normale, co-responsable de l'unité comptable 9 au Service Facturier ;

– Mme Aurélie ROUSSEAU, secrétaire administrative de classe supérieure, responsable de l'équipe transverse au bureau des marchés ;

– Mme Pascale GOARIN, attachée principale d'administrations parisiennes, cheffe de la cellule gestion des articles et catalogues, au service des politiques de consommation ;

– Mme Laurence CHARBIT, Ingénieure et architecte divisionnaire, cheffe du pôle contrôle de gestion des Achats-approvisionnements ;

– Mme Sophie SIRATE, secrétaire administrative de classe supérieure, cheffe du pôle Relations Financières, au Service des Relations et Échanges Financiers ;

– Mme Lydie DELSAU, adjointe administrative principale 2^e classe, adjointe à la cheffe du Pôle Relations Financières, au Service des Relations et Échanges Financiers ;

– M. Fabrice WUTHRICK, secrétaire administratif de classe normale, adjoint à la cheffe du Pôle Relations Financières, au Service des Relations et Échanges Financiers ;

– M. Jean-Marc GERONIMI, secrétaire administratif de classe normale, Régisseur de la régie générale de Paris, au Service des Relations et Échanges Financiers.

Art. 4. — Les dispositions des articles précédents ne sont toutefois pas applicables aux affaires ci-après énumérées :

1. actes et décisions se rapportant à l'organisation des services ;

2. arrêtés pris en application de la loi du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

3. décisions prononçant des peines disciplinaires supérieures au 1^{er} groupe ;

4. arrêtés de remboursement de frais ou de paiement d'indemnités ou de dommages-intérêts à l'occasion d'actes ou de faits ayant engagé la responsabilité de la Commune de Paris lorsque la somme dépasse 760 € par personne indemnisée ;

5. ordres de mission pour les déplacements du Directeur ;

6. mémoires de défense ou recours pour excès de pouvoir ;

7. arrêtés portant fixation de redevances appliquées sur les usagers des établissements d'approvisionnement lorsque les redevances sont perçues par des concessionnaires de service ou à leur profit.

Art. 5. — Les dispositions des arrêtés précédents, portant délégation de signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, au Directeur des Finances et des Achats, ainsi qu'à certains de ses collaborateurs sont abrogés par celui-ci, qui s'y substitue.

Art. 6. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 7. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

– à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris ;

– à M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris ;

– à Mme la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris ;

– à Mme la Directrice des Ressources Humaines ;

– et aux intéressé-e-s.

Fait à Paris, le 2 août 2018

Anne HIDALGO

Délégation de signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé). — Modificatif.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2512-1, L. 2512-8, L. 3221-1 et L. 3221-3 ;

Vu la délibération 2014 SGCP 1 G en date du 5 avril 2014, par laquelle le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental a donné à la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, délégation de pouvoir dans les conditions de l'article L. 3121-22 du Code général des collectivités territoriales sur les matières visées aux articles L. 3211-2, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-12-1 du même code ;

Vu l'arrêté en date du 12 octobre 2017 modifié, portant réforme des structures générales des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 30 mars 2018 portant réforme de la structure de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Vu l'arrêté en date du 27 juin 2018 portant délégation de signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, à certains fonctionnaires de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Sur proposition de la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article 13 de l'arrêté du 27 juin 2018 est modifié comme suit :

Secteurs territoriaux de l'aide sociale à l'enfance :

Remplacer le paragraphe :

« Secteur du 6 et 14^{es} : Mme Sandra LEMAITRE, responsable du secteur et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Laure CLAIROTTE-WITEK, adjointe à la responsable du secteur ».

Par le paragraphe :

« Secteur du 6 et 14^{es} : Mme Sandra LEMAITRE, responsable du secteur et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jérôme SALZARD, adjoint à la responsable du secteur ».

Remplacer le paragraphe :

« Secteur du 8 et 17^{es} : Mme Carole VEINNANT, responsable du secteur, et en cas d'absence ou d'empêchement, « ... », adjoint-e au responsable du secteur ».

Par le paragraphe :

« Secteur 8 et 17^{es} : Mme Carole VEINNANT, responsable du secteur, et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Laurence NENICH, adjointe au responsable du secteur ».

Remplacer le paragraphe :

« Secteur 19^e : M. Grégory MARREC, responsable du secteur, et en cas d'absence ou d'empêchement, les adjoints au responsable du secteur, Mme Bernadette NIEL et M. Pascal LAMARA ».

Par le paragraphe :

« Secteur 19^e : « ... », responsable du secteur, et en cas d'absence ou d'empêchement, les adjoints au responsable du secteur, Mme Bernadette NIEL et M. Pascal LAMARA ».

Secteur Educatif des Mineurs Non Accompagnés (SEMNA) :

Remplacer le paragraphe :

« M. Andrès CARDENAS, responsable du secteur, et en cas d'absence ou d'empêchement, les adjointes au responsable du secteur, Mme Hadda CHIRACHE, Mme Rébah MOULIN, ASE faisant fonction de CSE, Mme Alexandra AMAT, adjointe au responsable de secteur et Mme Marie-Laure LE COCONNIER, chargée de mission ».

Par le paragraphe :

« M. Andrès CARDENAS, responsable du secteur, et en cas d'absence ou d'empêchement, les adjoint-e-s au responsable du secteur, M. Cédric CADOT, Mme Christel ORLANDO, et Mme Rébah MOULIN, ASE faisant fonction de CSE, et « ... », responsable de l'équipe administrative ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris ;
- à M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris ;
- à Mme la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris ;
- aux intéressés-ées.

Fait à Paris, le 3 août 2018

Anne HIDALGO

Délégation de signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental (Direction Constructions Publiques et Architecture).

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2512-1, L. 2512-8, L. 3221-1 et L. 3221-3 ;

Vu la délibération 2014 SGCP 1 G en date du 5 avril 2014, par laquelle le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental a donné à la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, délégation de pouvoir dans les conditions de l'article L. 3121-22 du Code général des collectivités territoriales sur les matières visées aux articles L. 3211-2, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-1 du même code ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2017 modifié, portant réforme des structures des services de la Ville ;

Vu l'arrêté en date du 12 janvier 2016, modifié par l'arrêté en date du 28 juin 2016 portant organisation de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture ;

Vu les arrêtés de nomination et de mise à disposition du Département de Paris, en tant que de besoin, de certains fonctionnaires et agents de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture ;

Vu l'arrêté en date du 1^{er} février 2018 nommant M. Philippe CAUVIN Directeur Constructions Publiques et Architecture ;

Vu l'arrêté en date du 2 novembre 2017, modifié par l'arrêté du 12 février 2018 et par l'arrêté du 2 mai 2018, portant délégation de signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental à la Directrice Générale du Patrimoine et de l'Architecture ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Sur proposition de la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est déléguée à M. Philippe CAUVIN, Directeur Constructions Publiques et Architecture, à l'effet de signer, dans la limite des attributions de la Direction Constructions Publiques et Architecture, tous arrêtés, actes et décisions préparés par les services placés sous son autorité et notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté.

La signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est également déléguée à :

- Mme Floriane TORCHIN, Directrice adjointe ;
- Mme Guislaine LOBRY, Sous-directrice des ressources ;
- Mme Véronique LE GALL, cheffe du Service des équipements recevant du public ;
- M. Daniel VERRECCHIA, chef du Service des locaux de travail ;
- Mme Virginie KATZWEDEL, cheffe du Service de l'architecture et de la maîtrise d'ouvrage ;
- Mme Sylvie ANGELONI, cheffe du Service de l'énergie,

à effet de signer :

- a) tous arrêtés, actes et décisions préparés par les services relevant de leur autorité ;
- b) dans l'ordre de citation, tous arrêtés, actes et décisions préparés par les services, en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur.

Cette délégation s'étend aux actes qui ont pour objet de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

Une délégation spécifique est accordée dans l'ordre de citation, à M. Philippe CAUVIN, à Mme Floriane TORCHIN et à Mme Sylvie ANGELONI à effet de signer la vente de certificats d'économie d'énergie (C.E.E.) produits par les travaux d'efficacité énergétique réalisés par le Département de Paris.

Une délégation spécifique est également accordée dans l'ordre de citation, à M. Daniel VERRECCHIA, à Mme Véronique LE GALL et à Mme Virginie KATZWEDEL, à effet de signer dans le cadre des opérations de travaux les documents suivants : obtention ou délivrance de permis de stationnement et obtention ou délivrance d'autorisations d'occupation du domaine public ou privé par convention de mise à disposition.

Une délégation est également accordée à M. Jean-François MANGIN, chargé de la Mission Tour Eiffel, à effet de signer tous actes, notamment les marchés publics, les bons de commandes et les ordres de service liés à cette mission.

Art. 2. — La délégation de signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est également donnée :

- pour le Service des équipements recevant du public, en cas d'absence ou d'empêchement de la cheffe du Service, à M. Sinicha MIJAJLOVIC, adjoint ;
- pour le Service de l'architecture et de la maîtrise d'ouvrage, en cas d'absence ou d'empêchement de la cheffe de service, à M. Jean-Louis ZIGLIARA, Mme Dominique LAUJIN, Mme Marie GUERCI, Mme Véronique FRADON et M. Nicolas MOUY, chefs de secteur ;
- pour le Service de l'énergie, en cas d'absence ou d'empêchement de la cheffe du Service, à Mme Anne-Gaëlle BAPTISTE, adjointe,

à l'effet de signer tous arrêtés, actes et décisions préparés par ces services et notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté.

Les délégations de signature accordées dans le présent arrêté ne s'appliquent pas aux arrêtés, actes et décisions énumérés ci-après :

- 1) actes et décisions se rapportant à l'organisation des services ;
- 2) arrêtés pris en application de la loi du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;
- 3) arrêtés de remboursement de frais ou de paiement d'indemnités ou de dommages — intérêts à l'occasion d'actes ou de faits ayant engagé la responsabilité du Département de Paris lorsque la somme dépasse 3 000 € par personne indemnisée ;
- 4) mémoires en défense ou recours pour excès de pouvoir ;
- 5) ordres de mission pour les déplacements du Directeur hors du territoire métropolitain ou à l'intérieur de celui-ci ;
- 6) sanctions disciplinaires supérieures à l'avertissement et au blâme.

Art. 3. — La signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est également déléguée, en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur pour les affaires relevant de leur compétence, à :

- Pour le service pilotage, information, méthodes :
- Mme Lorna FARRE, cheffe du Service ;
 - M. Alain FLUMIAN, adjoint au chef du Service ;
 - M. Lucas VERGNOL, chef du Pôle ingénierie de maintenance ;
 - Mme Martine BLOQUEL, cheffe du Pôle pilotage et contrôle de gestion ;
 - Mme Christine VOISINE, cheffe du Pôle méthodes, études et travaux,

à l'effet de signer tous arrêtés, actes et décisions préparés par le service ou relevant de leur autorité et notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté.

Art. 4. — La signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est également déléguée, pour les affaires entrant dans leurs attributions respectives, à l'effet de signer tous arrêtés, actes et décisions préparés par le service, notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté, aux fonctionnaires dont les noms suivent :

1) Pour la Sous-direction des ressources :

1) *Pour le Bureau des ressources humaines :*

— Mme Géraldine LAINE, cheffe du Bureau des ressources humaines et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Rémi LECOMTE, adjoint. Les intéressés reçoivent également délégation de signature à l'effet de signer tous arrêtés, actes et décisions de caractère individuel concernant les personnels administratifs, techniques et ouvriers, préparés par le service, ainsi que les ordres de service, marchés à procédure adaptée passés en application de l'article 28 du Code des marchés publics, attestations de service fait, actes liés à l'exécution des marchés, arrêtés de mémoires des fournisseurs.

2) *Pour le Bureau de la prévention des risques professionnels :*

— M. David LAVAL, chef du Bureau de la prévention des risques professionnels et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Faustine TINDILIERE, adjointe.

3) *Pour le Bureau des affaires juridiques :*

— M. Benoît GOULLET, chef du Bureau des affaires juridiques et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Vickie LAFON, adjointe,

pour les actes suivants :

- 1) actes préparatoires à la passation des marchés et des contrats de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 du Code général des collectivités territoriales : avis d'appel publics à la concurrence, règlement de consultation, pièces du dossier de consultation des entreprises, courriers aux entreprises et autres actes préparatoires ;
- 2) publication des avis et des avis rectificatifs sur les marchés et des contrats de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 du Code général des collectivités territoriales aux journaux d'annonces légales ;
- 3) actes préparatoires à la passation des conventions d'occupation du domaine public et des concessions de services et de travaux : avis d'appel public à la concurrence, avis rectificatifs, pièces du dossier de consultation des entreprises, enregistrement des plis reçus, courriers aux entreprises et autres actes préparatoires ;
- 4) avis d'attribution de marchés publics, des contrats de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 du Code général des collectivités territoriales et des contrats de concession de travaux ou de services publiés aux journaux d'annonces légales ;
- 5) bordereaux d'envoi au Préfet conformément à l'article 43 de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 ;
- 6) attestations de service fait sur factures de publications aux journaux d'annonces légales ;
- 7) enregistrement des plis reçus dans le cadre des marchés et des contrats de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- 8) courriers aux entreprises de demandes de pièces prévues à l'article 55 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- 9) dires et contradictoires transmis aux experts dans le cadre des différentes procédures d'expertises judiciaires prévues par le Code de justice administrative ou le Code de procédure civile ;

10) toute réponse à une demande d'information émanant d'un particulier dans le cadre de la gestion d'un litige potentiel ou actuel ;

11) toute réponse à un cocontractant de l'administration dans le cadre de l'instruction des mémoires en réclamation ;

12) avis de notification des contrats de transaction, eux-mêmes signés par la Maire de Paris ;

13) déclarations de sinistres afférentes aux assurances dommages — ouvrages éventuellement contractés par la Ville de Paris, concurremment avec les chefs de sections locales d'architecture ;

14) certificats administratifs destinés à justifier, auprès de la Recette Générale des Finances, la mise en paiement d'une somme résultant de l'établissement d'un contrat de transaction au profit d'un tiers ;

15) comptes rendus relatifs aux négociations préliminaires avec les constructeurs publics, réalisées dans le but d'aboutir à la signature d'un contrat de transaction, dans les conditions prévues par les articles 2044 et suivants du Code civil.

4) Pour le Bureau de la prévision et de l'exécution budgétaire :

— M. Stéphane THIEBAULT, chef du Bureau de la prévision et de l'exécution budgétaire et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Olivier LACROIX, adjoint.

pour les actes suivants :

1) affectation de crédits en régularisation comptable ;

2) engagements financiers et délégations de crédits ;

3) gestion et délégation des crédits d'urgence et d'études ;

4) visa financier des pièces de marchés ;

5) attestations de service fait sur factures de publications aux journaux d'annonces légales ;

6) déclarations de T.V.A. relatives à la vente d'électricité issue du voltaïque.

5) Pour le Bureau des achats et de l'approvisionnement :

— Mme Marie-Noëlle GARNIER, cheffe du Bureau et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Josiane BRAUN et M. Cyril LEROY, adjoints.

6) Pour le Bureau de coordination des systèmes d'information :

— M. Damien BRETON, adjoint au chef de bureau, à l'effet de signer tous arrêtés, actes ou décisions préparés par la Mission ou relevant de leur autorité et, notamment, ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté.

II) Pour le Service de l'énergie :

1) Pour la Section de la performance énergétique :

— Mme Magali DOMERGUE, cheffe de la section, notamment à l'effet de souscrire des abonnements à l'eau, à la vapeur, à l'eau chaude et à l'eau glacée auprès des concessionnaires des réseaux publics et des contrats de fourniture d'électricité et de gaz auprès des fournisseurs d'énergie.

2) Pour la Section Technique de l'Energie et du Génie Climatique (STEGC) :

— M. Philippe CHOUARD, chef de la Section et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Thibault FAGIANI, adjoint au chef de la Section.

III) Pour le Service de l'architecture et de la maîtrise d'ouvrage :

1) Pour le secteur méthodes et ressources :

— M. Jean-Louis ZIGLIARA, chef du secteur, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Monique LOPEZ BARRERA, adjointe au chef du secteur.

2) Pour les secteurs thématiques :

— Mme Dominique LAUJIN, cheffe du secteur scolaire ;

— Mme Véronique FRADON, cheffe du secteur petite enfance — environnement — social ;

— M. Nicolas MOUY, chef du secteur jeunesse et sports ;

— Mme Marie GUERCI, cheffe du secteur culture.

Les intéressés bénéficient, en cas d'absence ou d'empêchement du chef d'un autre secteur, d'une délégation de signature pour le secteur concerné.

IV) Pour le Service des locaux de travail :

1) Pour la Section événementiel et travaux :

— M. Mathias ROY, chef de la Section, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Christophe MANUEL, adjoint ;

2) Pour la Section d'architecture des bâtiments administratifs :

— Mme Sandrine FRANCON, cheffe de la section et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Sylvaine BENJAMIN, adjointe ;

3) Pour la Section d'architecture des locaux du personnel et d'activité :

— M. Michel TONIN, chef de la Section, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Hocine AZEM, adjoint.

V) Pour le Service des équipements recevant du public :

— Pour la Section locale d'architecture des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements :

• Mme Marie-Hélène HIDALGO, cheffe de la Section et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Marion ROBERT, adjointe.

— Pour la Section locale d'architecture du 5^e et du 13^e arrondissements :

• M. Philippe BALA, chef de la Section, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Amélie FARCETTE, adjointe.

— Pour la Section locale d'architecture du 6^e et du 14^e arrondissements et enseignement supérieur :

• M. Jean-Luc MORIN-DEPOORTERE, chef de la section, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Pascal DUBOIS, adjoint.

— Pour la Section locale d'architecture du 7^e et du 15^e arrondissements :

• M. Alain LEMOINNE, chef de la Section, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Philippe BERTRAND, adjoint.

— Pour la Section locale d'architecture des 8^e, 9^e et 10^e arrondissements :

• Mme Annelie DUCHATEL, cheffe de la Section, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Guy LE COQ, adjoint.

— Pour la Section locale d'architecture du 11^e et du 12^e arrondissement :

• M. Thibaut DELVALLEE, chef de la Section et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Alice HAINNEVILLE et M. Marc BRET, adjoints.

— Pour la Section locale d'architecture du 16^e et du 17^e arrondissement :

• Mme Alexandra VERNEUIL, cheffe de la Section, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Hélène BERTHE, adjointe.

— Pour la Section locale d'architecture du 18^e arrondissement :

• M. Gaël PIERROT, chef de la Section et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Noredine BOULHAZAIZ, adjoint.

— Pour la Section locale d'architecture du 19^e arrondissement :

- M. Boris MANSION, chef de la Section et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Calixte WAQUET, adjoint.

— Pour la Section locale d'architecture du 20^e arrondissement :

- M. Stéphan LAJOUS, chef de la Section et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Florence PERSON-BAUDIN, adjointe.

Art. 5. — Les délégations de signatures accordées au titre du présent article concernent les arrêtés, actes et décisions énumérés ci-dessous :

1) actes préparatoires à la passation des marchés et des contrats de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 du Code général des collectivités territoriales : avis d'appel public à la concurrence, règlement de consultation, pièces du dossier de consultation des entreprises, courriers aux entreprises et autres actes préparatoires ;

2) marchés publics, de toute forme et nature, et contrats de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 du Code général des collectivités territoriales : acceptation des offres, et actes d'engagement, notification des marchés, certification des exemplaires consignés aux fins de nantissement, lettres aux candidats retenus et aux candidats écartés ;

3) avis d'attribution de marchés publics et de contrats de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 du Code général des collectivités territoriales publiés aux journaux d'annonces légales et bordereaux d'envoi au Préfet conformément à l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales ;

4) actes et décisions nécessaires à la passation et à la souscription des baux, des conventions d'occupation du domaine public et des concessions de travaux et de services, ainsi qu'à leurs avenants éventuels ;

5) ordres de services et bons de commande ;

6) actes liés à l'exécution des marchés et des contrats de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 du Code général des collectivités territoriales : avenants quel qu'en soit l'objet, décisions de poursuivre, agrément de sous-traitants et acceptation de leurs conditions de paiement, actes d'interruption ou de prolongation de délais, décision de réception ;

7) toute mise en demeure formelle notamment avant application des pénalités, voire résiliation ;

8) résiliation ;

9) reconduction expresse ;

10) acceptation d'une phase de prestation, au sens du cahier des clauses administratives générales relatives aux marchés de prestations intellectuelles, notification de la phase suivante ;

11) notification d'une tranche conditionnelle ;

12) établissement et notification des états d'acompte, acceptation du décompte final et notification du décompte général ;

13) arrêtés de comptabilité en recette et en dépense (certificats pour paiement) ;

14) agrément et mainlevée des cautions substituées aux retenues de garantie ;

15) états des frais de déplacement et d'indemnités et de liquidation des heures supplémentaires ;

16) votes aux assemblées générales de copropriétés ou d'Associations syndicales de propriétaires dans le cadre de la représentation de la Ville de Paris et les actes y afférant ;

17) décisions de déclaration sans suite motif d'intérêt général ;

18) publication des avis et des avis rectificatifs sur les marchés et les contrats de partenariat prévus à l'article L. 1414-1

du Code général des collectivités territoriales publiés aux journaux d'annonces légales ;

19) envoi et signature des bordereaux d'envoi au Préfet conformément à l'article 43 de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 ;

20) attestations de service fait.

Art. 6. — Délégation de signature est également donnée à :

Pour la Section technique de l'énergie et du génie climatique :

- Mme Morgane PONCHEL, cheffe de la Mission de coordination de l'exploitation ;

- Mme Anne-Sophie CHERMETTE, responsable de la subdivision d'exploitation Nord ;

- M. Marc ETOURMY, responsable de la subdivision d'exploitation Sud,

à l'effet de signer tous actes liés à l'activité de ces subdivisions et notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté.

Pour la Section événementiel et travaux :

- M. Frédéric BORDE, responsable de la division événements ;

- M. Michel François TEIXEIRA, responsable de la division travaux,

à l'effet de signer tous actes liés à l'activité de cette section et notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté.

Art. 7. — Délégation de signature est également donnée, dans le cadre de leurs attributions, aux fonctionnaires dont les noms suivent :

- Mme Louise CONTAT, adjointe au chargé de la Mission Tour Eiffel.

1) Service de l'architecture et de la maîtrise d'ouvrage :

Pour le secteur méthodes et ressources :

- Mme Liliane IVANOV, cheffe de la cellule administrative ;

- Mme Marie REBOULLEAU, conductrice d'opérations ;

- M. François SAGNIEZ, responsable de la cellule préparation à la livraison et suivi d'exploitation.

Pour le secteur scolaire :

- M. Michael TAGLIANTE-SARACINO, conducteur d'études ;

- Mme Françoise NIVÔSE-BOYER, conductrice d'études ;

- Mme Héléne STEVE, conductrice d'études ;

- Mme Béatriz DE LA FUENTE, conductrice d'opérations ;

- Mme Nathalie COLANGE, conductrice d'opérations ;

- M. Vincent PONSEEL, conducteur d'opérations ;

- Mme Salima HARROUSSI, conductrice d'opérations ;

- Mme Lucie BRODARD, conductrice d'opérations.

Pour le secteur petite enfance — environnement — social :

- Mme Sophie ALLARD, conductrice d'études ;

- M. Adrien BACHELET, conducteur d'opérations ;

- M. Gilles MERLIN, conducteur d'opérations ;

- Mme Barbara de AMBROSIS, conductrice d'opérations ;

- Mme Sandra HERNANDO, conductrice d'opérations.

Pour le secteur jeunesse et sports :

- Mme Julie FENEZ, conductrice d'études ;

- Mme Frédérique KELLER, conductrice d'études ;

- Mme Roselyne CAMBON, conductrice d'opérations ;

- Mme Sylvie LABARTHE, conductrice d'opérations ;

- Mme Elodie DE VACHON, conductrice d'opérations ;

- Mme Danièle SCHINACHER, conductrice d'opérations ;

- M. Daniel MEYERS, conducteur d'opérations.

Pour le secteur culture :

- Mme Blanche RIVIERE d'AGOSTINO, conductrice d'études ;
- Mme Jamila MILKI, conductrice d'études ;
- Mme Elsa GAUTER, conductrice d'études ;
- Mme Caroline LETURCQ, conductrice d'opérations ;
- M. Daniel MONELLO, conducteur d'opérations ;
- M. Claude VIGROUX, conducteur d'opérations ;
- Mme Isabelle UTARD, conductrice d'opérations ;
- M. Jérôme ARDIN-PEILLON, conducteur d'opérations ;
- M. Guillaume DELESTRE, conducteur d'opérations.

2) Service de l'énergie :Pour la section de la performance énergétique :

- M. Joseph TANG, chef de la Mission CPE écoles ;
- M. Jean-Nicolas MICHEL, chef de projet CPE piscines, référent technique pour la mission CPE écoles, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Laurent GUEZENEC, manager de l'énergie ;
- Mme Isabelle DEBRICON, cheffe du Pôle maîtrise des fluides, qui reçoit en outre délégation de signature, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Magali DOMERGUE, à l'effet de souscrire des abonnements à l'eau, à la vapeur, à l'eau chaude et à l'eau glacée auprès des concessionnaires des réseaux publics et des contrats de fourniture d'électricité et de gaz auprès des fournisseurs d'énergie ;
- M. Julien LI YUNG HSIANG, chef de projet CPE 140.

Pour la section technique de l'énergie et du génie climatique :

- Mme Lucie TRUQUIN, cheffe de secteur ;
- Mme Clémence MOUILLE-RICHARD, cheffe de secteur ;
- M. Thomas PERINEAU, chef de la Mission de coordination de la maîtrise d'ouvrage en génie climatique ;
- Mme Julie ROBILLIARD, cheffe de secteur ;
- M. Benjamin DENNERY, chef de la Mission supervision.

3) Service des locaux de travail :Pour la Section d'Architecture des Bâtiments Administratifs (SABA) :

- M. François RIVRIN-RICQUE, chef de subdivision ;
- Mme Elisa HEURTEBIZE, cheffe de subdivision ;
- Mme Perrine CHIP, cheffe de subdivision.

Pour la Section d'Architecture des Locaux du Personnel et d'Activité (SALPA) :

- M. Guillaume PERRIN, responsable du Pôle exploitation technique ;
- M. Benjamin GLUCKSTEIN, responsable de la subdivision des travaux entreprises secteur Nord ;
- M. Romain BASTHISTE, responsable de la subdivision des travaux entreprises secteur Sud.

6) Service des équipements recevant du public :

- M. Michel DUVEAU, référent ;
- Mme Corinne GUEROULT, référente ;
- M. Pascal CORVEZ, référent.

Pour la section locale d'architecture des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements :

- M. Jérémy TOUATI, chef de subdivision ;
- M. Gabriel SAINT-LEGER, chef de subdivision ;
- M. Pierre-Laurent PESTEL, chef de pôle d'exploitation technique.

Pour la section locale d'architecture du 5^e et du 13^e arrondissements :

- M. Emile HENOCQ, chef de subdivision ;
- Mme Kajin'Hendry RAVOSON, cheffe de subdivision ;
- M. Olivier LEMBEYE, chef de subdivision ;
- Mme Kelly GIRARD, cheffe de pôle d'exploitation technique.

Pour la section locale d'architecture du 6^e et du 14^e arrondissements et enseignement supérieur :

- M. Philippe VAUDE, chef de subdivision ;
- M. Xiyong WONG, chef de subdivision ;
- M. Zaher KHERBACHE, chef de subdivision ;
- M. Papa GUEYE, chef de subdivision.

Pour la section locale d'architecture du 7^e et du 15^e arrondissements :

- M. Ba-Vinh CARBONNEL, chef de pôle d'exploitation technique ;
- Mme Juliette RICHARD, cheffe de subdivision ;
- M. Christophe POYNARD, chef de subdivision ;
- M. Olivier CRESPIEN, chef de subdivision (effet, à compter du 1^{er} août 2018).

Pour la section locale d'architecture des 8^e, 9^e et 10^e arrondissements :

- Mme Nathalie JARRY, cheffe de subdivision ;
- M. Stéphane LE LIEVRE, chef de subdivision ;
- M. Alban COZIGOU, chef de subdivision.

Pour la section locale d'architecture du 11^e et du 12^e arrondissement :

- M. Pierre Yves LEFEVRE, chef de subdivision ;
- M. Francis VIAL, chef de subdivision ;
- M. Eric FITTE, chef de subdivision ;
- Mme Maryline MULLER, cheffe de subdivision ;
- M. Christian SANCHEZ, chef de subdivision.

Pour la section locale d'architecture du 16^e et 17^e arrondissement :

- Mme Lise ROBIC, cheffe de subdivision ;
- M. Lucas BALZAMO, chef de subdivision ;
- M. Frédéric TORNOR, chef de subdivision ;
- M. Cédric MORBU, chef de subdivision.

Pour la section locale d'architecture du 18^e arrondissement :

- M. Lowel LACOU, chef de subdivision ;
- Mme Annaël AMAR, cheffe de subdivision ;
- Mme Marie CHOLET, cheffe de subdivision (effet, à compter du 21 juillet 2018).

Pour la section locale d'architecture du 19^e arrondissement :

- M. Régis PETITJEAN, chef de subdivision ;
- M. Pierre MORANDINI, chef de subdivision ;
- M. Patrick COHEN, chef de subdivision.

Pour la section locale d'architecture du 20^e arrondissement :

- M. Patrice MARING, chef de subdivision ;
- M. Matthieu MUNCK, chef de subdivision ;
- M. Thibaut COURCIER, chef de subdivision ;
- M. Xavier HAAS, chef de subdivision,

à l'effet de signer :

- ordres de service dans le cadre des marchés publics ;
- attestations de service fait ;
- actes de sous-traitance.

Art. 8. — Délégation de signature est également donnée aux membres de la « Commission interne des marchés », à l'effet de dresser et de signer les procès-verbaux établis dans le cadre des compétences dévolues à la Commission :

- M. Philippe CAUVIN, Directeur Constructions Publiques et Architecture, en qualité de Président ;
- Mme Floriane TORCHIN, Directrice adjointe, suppléant du Président ;
- Mme Guislaine LOBRY, Sous-directrice des ressources, suppléante du Président ;
- M. Benoît GOULLET, chef du Bureau des affaires juridiques, suppléant du Président ;
- Mme Vickie LAFON, adjointe au chef du Bureau des affaires juridiques, M. Sylvain BATUT, Mme Cécile BERTHELOT, M. Guillaume DELOCHE, Mme Ysabelle BEAUFOUR-PALVECK et Mme Maryline GANDY, référentes ;
- M. Stéphane THIEBAULT, chef du Bureau de la prévision et de l'exécution budgétaire, M. Olivier LACROIX, adjoint au chef de bureau, Mme Géraldine CHIES, cheffe de la cellule financements, et Mme Emilie PIERRE, membre de la cellule financements ;
- Mme Lorna FARRE, cheffe du Service pilotage, information, méthodes, en qualité de membre de la Commission, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Martine BLOQUEL, cheffe du pôle pilotage et contrôle de gestion, et M. Iskender HOUSSEIN OMAR, contrôleur de gestion ;
- Mme Marie-Noëlle GARNIER, cheffe du Bureau des achats et de l'approvisionnement, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Josiane BRAUN et M. Cyril LEROY, adjoints à la cheffe de Bureau.

Art. 9. — Délégation de signature est également donnée à M. Philippe CAUVIN, Directeur Constructions Publiques et Architecture, et à Mme Guislaine LOBRY, sous-directrice des ressources, à l'effet de signer les arrêtés de virement de crédits relevant du budget de fonctionnement, hors crédits de personnel.

Art. 10. — Délégation de signature est également donnée à Mme Sylvie ANGELONI, cheffe du Service de l'énergie, à Mme Anne-Gaëlle BAPTISTE, adjointe à la cheffe du Service de l'énergie, à Mme Magali DOMERGUE, cheffe de la section performance énergétique, à M. Jean-Nicolas MICHEL, chef de projet CPE Piscines, et, à M. Joseph TANG, chef de la Mission CPE écoles, à l'effet de signer tous actes nécessaires à la passation et à l'exécution des contrats dans le cadre du Projet CPE Ecoles.

Une délégation spécifique est accordée, pour le Service des équipements recevant du public, aux bénéficiaires d'une délégation nommés à l'article 3 paragraphe V du présent arrêté, à effet de signer les procès-verbaux d'acceptation, de non acceptation et de levée des réserves des ouvrages réalisés dans le cadre des contrats dans le cadre du projet CPE et qui relèvent de leur champ d'intervention.

Art. 11. — Délégation de signature est également donnée aux chefs des magasins d'approvisionnement :

- Mme Lucie BRIGHIGNA, chef de magasin de l'atelier de la SET ;
 - M. Serge TOUPILLIER, chef du magasin de la SABA et de la STEGC Centre ;
 - M. Thierry MANUEL, chef du magasin de l'atelier Radiguet de la SALPA ;
 - M. Olivier RIVAS, chef de magasin de l'atelier Yersin de la SALPA,
- à l'effet de signer :
- ordres de services et bons de commande d'achats de fournitures et de matériels ;
 - toute mise en demeure formelle notamment avant application des pénalités, voire résiliation ;
 - établissement et notification des états d'acompte, acceptation du décompte final et notification du décompte général ;

- arrêtés de comptabilité en recette et en dépense (certificats pour paiement) ;
- agrément et mainlevée des cautions substituées aux retenues de garantie ;
- attestations de service fait.

Art. 12. — Les dispositions de l'arrêté en date du 2 novembre 2017, modifié par l'arrêté du 12 février 2018 et par l'arrêté du 2 mai 2018, portant délégation de signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental à la Directrice Générale du Patrimoine et de l'Architecture ainsi qu'à certains de ses collaborateurs, sont abrogées par le présent arrêté qui s'y substitue.

Art. 13. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

- Art. 14. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :
- à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris ;
 - à M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris ;
 - à Mme la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris ;
 - à Mme la Directrice des Ressources Humaines ;
 - aux intéressés.

Fait à Paris, le 3 août 2018

Anne HIDALGO

TARIFS - PRIX DE JOURNÉE - AUTORISATIONS

Fixation, à compter du 1^{er} août 2018, du journalier applicable au centre éducatif et unités de vie CEUV MENILMONTANT, géré par l'organisme gestionnaire ASSOCIATION DE GROUPEMENTS EDUCATIFS situé 303, rue des Pyrénées, à Paris 20^e.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 225-5, L. 312-1, L. 314-1 et suivants, R. 221-1 et suivants, R. 321-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale de Paris ;

Vu les propositions budgétaires du centre éducatif et unités de vie CEUV MENILMONTANT pour l'exercice 2018 ;

Sur proposition du Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2018, les dépenses et les recettes prévisionnelles du centre éducatif et unités de vie CEUV MENILMONTANT, géré par l'organisme gestionnaire ASSOCIATION DE GROUPEMENTS EDUCATIFS situé 303, rue des Pyrénées, 75020 Paris, sont autorisées comme suit :

Dépenses prévisionnelles :

- Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 1 050 450,00 € ;
- Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 4 560 849,00 € ;
- Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 1 195 294,00 €.

Recettes prévisionnelles :

- Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 6 774 042,00 € ;
- Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 11 050,00 € ;
- Groupe III : produits financiers et produits non encaissables : 21 501,00 €.

Art. 2. — A compter du 1^{er} août 2018, le tarif journalier applicable du centre éducatif et unités de vie CEUV MENILMONTANT est fixé à 208,56 € T.T.C.

Art. 3. — En l'absence de nouvelle tarification au 1^{er} janvier 2019 et dans l'attente d'une nouvelle décision, le prix de journée applicable à compter de cette date est de 208,56 €.

Art. 4. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 1^{er} août 2018

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental
et par délégation,

*La Sous-Directrice des Actions Familiales
et Educatives*

Jeanne SEBAN

NB : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication.

PRÉFECTURE DE POLICE

TEXTES GÉNÉRAUX

Arrêté n° 2018-00564 interdisant la vente à emporter et la consommation de boissons alcooliques sur la voie publique à l'occasion des rencontres de football durant la saison 2018-2019 au Parc des Princes.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment, son article L. 2512-13 ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le décret n° 87-893 du 30 octobre 1987 portant publication de la convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matchs de football, faite à Strasbourg le 19 août 1985 ;

Considérant que les services de Police ont constaté une recrudescence des approvisionnements en boissons alcooliques dans les épiceries aux abords du Parc des Princes situé 24, rue du Commandant Guilbaud, à Paris 16^e, à l'occasion de matchs de football ;

Considérant que les effectifs de Police ont établi un lien entre la vente de boissons alcooliques dans les épiceries situées aux abords du Parc des Princes, la consommation de boissons alcooliques sur la voie publique dans ce secteur et la présence d'individus fortement alcoolisés à l'origine de troubles à l'ordre public à l'occasion de matchs de football ;

Considérant que la consommation de boissons alcooliques sur la voie publique constitue un facteur aggravant des troubles récurrents à l'ordre public observés par les services de Police aux abords du Parc des Princes à l'occasion des matchs de football ;

Considérant qu'il importe de prévenir les troubles à l'ordre public et les nuisances pouvant découler de la mise en vente et de la consommation sur la voie publique de boissons alcooliques à l'occasion des rencontres de football organisées au Parc des Princes ;

Sur proposition du Préfet, Directeur du Cabinet du Préfet de Police ;

Arrête :

Article premier. — A l'occasion des rencontres de football se déroulant au Parc des Princes au cours de la saison de football 2018-2019 qui débute, à compter du 10 août prochain, il est interdit, chaque jour de match, de procéder pendant les cinq heures précédant la rencontre et jusqu'à une heure trente minutes après son achèvement, à la vente à emporter de boissons alcooliques, sous quelque forme que ce soit dans tous les points de vente situés dans le périmètre délimité par les voies et places situées à proximité du Parc des Princes, listées ci-dessous, ainsi qu'à la consommation de boissons alcooliques sur la voie publique dans les périmètres délimités par les voies ci-après désignées sauf dans les parties de ce domaine régulièrement occupées par des restaurants et débits de boissons titulaires des autorisations nécessaires :

Périmètre d'interdiction des ventes à emporter de boissons alcooliques :

- l'avenue Marcel Doret ;
- l'avenue Dode de la Brunerie ;
- la rue Henry de la Vaulx ;
- l'avenue Georges Lafont ;
- l'avenue Ferdinand Buisson ;
- l'avenue de la Porte de Saint-Cloud ;
- la place de la Porte de Saint-Cloud ;
- le boulevard Murat dans sa partie comprise entre la place de la Porte de Saint-Cloud et la place de la Porte Molitor ;
- la place de la Porte Molitor ;
- le boulevard d'Auteuil dans sa partie comprise entre la place de la Porte Molitor et la rue Nungesser et Coli ;
- la rue Nungesser et Coli ;
- la rue du Commandant Guilbaud.

Périmètre d'interdiction de la consommation de boissons alcooliques sur la voie publique :

- l'avenue Gordon Bennett ;
- l'avenue de la Porte d'Auteuil dans sa partie comprise entre l'avenue Gordon Bennett et la place de la Porte d'Auteuil ;
- la place de la Porte d'Auteuil ;
- le boulevard Murat dans sa partie comprise entre la place de la Porte d'Auteuil et la place de la Porte de Saint-Cloud ;
- la place de la Porte de Saint-Cloud ;
- le boulevard Murat dans sa partie comprise entre la place de la Porte de Saint-Cloud et l'avenue Marcel Doret ;
- l'avenue Marcel Doret ;
- l'avenue Dode de la Brunerie ;
- la rue Henry de la Vaulx ;
- l'avenue Georges Lafont ;
- l'avenue Ferdinand Buisson ;
- l'avenue de la Porte de Saint-Cloud ;
- la rue du Commandant Guilbaud ;
- la rue Nungesser et Coli ;
- le boulevard d'Auteuil dans sa partie comprise entre la rue Nungesser et Coli et l'avenue Gordon Bennett.

Art. 2. — Le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur Régional de la Police Judiciaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et affiché aux portes de la Préfecture de Police et notifié aux exploitants des commerces concernés.

Fait à Paris, le 6 août 2018

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
Le Préfet, Directeur du Cabinet
Pierre GAUDIN

TRANSPORT - PROTECTION DU PUBLIC

Arrêté n° DTPP 2018-860 portant ouverture de l'hôtel « NEW HOTEL LE VOLTAIRE » (anciennement « NEW HOTEL CANDIDE ») situé 3, rue Pétion, à Paris 11^e.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment les articles R. 123-45 et R. 123-46 et R. 111-19-7 à R. 111-19-12 ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié, relatif à la Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'arrêté n° 2014-00581 du 7 juillet 2014 fixant la composition et le mode de fonctionnement de la Commission consultative de sécurité et d'accessibilité de la Préfecture de Police ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du Code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;

Vu l'arrêté n° 2018-00500 du 9 juillet 2018 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la Direction des Transports et de la Protection du Public et des Services qui lui sont rattachés ;

Vu le dossier d'aménagement notifié favorablement le 25 juin 2018 ;

Considérant que l'hôtel « NEW HOTEL LE VOLTAIRE » (anciennement « NEW HOTEL CANDIDE ») a été fermé pendant plus de 10 mois pour travaux ;

Vu l'avis favorable à la réception des travaux et à l'ouverture au public, au titre de la sécurité incendie et de l'accessibilité, de l'hôtel « NEW HOTEL LE VOLTAIRE » (anciennement « NEW HOTEL CANDIDE ») sis 3, rue Pétion, à Paris 11^e émis le 26 juillet 2018 par le groupe de visite de sécurité de la Préfecture de Police, validé par la délégation permanente de la Commission de sécurité réunie en séance le 31 juillet 2018 ;

Vu l'attestation de vérification de l'accessibilité aux personnes handicapées établie par l'organisme agréé QUALICONSULT le 20 juin 2018 ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public :

Arrête :

Article premier. — L'hôtel « NEW HOTEL LE VOLTAIRE » (anciennement « NEW HOTEL CANDIDE ») sis 3, rue Pétion, à Paris 11^e, classé en établissement recevant du public de type O de 5^e catégorie, est déclaré ouvert au public.

Art. 2. — L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du Code de la construction et de l'habitation et du règlement de sécurité contre l'incendie et les risques de panique dans les établissements recevant du public.

Tous les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire mais qui entraînent une modification de la distribution intérieure ou nécessitent l'utilisation d'équipements, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences réglementaires devront faire l'objet d'une demande d'autorisation. Il en sera de même des changements de destination des locaux, des travaux d'extension ou de remplacement des installations techniques, et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.

Art. 3. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'exploitant précité et publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police » et au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 août 2018

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
Le Sous-Directeur de la Sécurité du Public
Christophe AUMONIER

NOTA : Les voies et délais de recours sont mentionnés en annexe jointe.

Annexe : voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, il vous est possible dans un délai de 2 mois à compter de la date de la notification qui vous en sera faite :

— soit de saisir d'un RECOURS GRACIEUX, le Préfet de Police, 1 bis, rue de Lutèce — 75195 Paris RP ;

— soit de saisir d'un RECOURS CONTENTIEUX, le Tribunal Administratif de Paris, 7, rue de Jouy — 75181 Paris Cédex 04.

Aucune de ces voies de recours ne suspend l'application de la présente décision.

Le recours GRACIEUX doit être écrit, il doit exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée.

Le recours CONTENTIEUX s'exerce pour contester la LÉGALITÉ de la présente décision. Il doit également être écrit et exposer votre argumentation juridique relative à ce non-respect.

Si vous n'aviez pas de réponse à votre recours GRACIEUX dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception par l'administration de votre recours, celui ci doit être considéré comme rejeté (décision implicite de rejet).

En cas de rejet des RECOURS GRACIEUX, le Tribunal Administratif peut être saisi d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois à compter de la date de la décision de rejet, explicite ou implicite.

Arrêté n° DTPP-2018-873 portant homologation de l'enceinte sportive « Gymnase JAPY », située 2, rue Japy, à Paris 11^e.

Le Préfet de Police,

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le Code du sport, notamment les articles L. 312-1 à L. 312-17, R. 312-8 à R. 312-25, D. 312-26 et A. 312-2 à A. 312-12 ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié, relatif à la Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, notamment son article 55 ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-00581 du 7 juillet 2014 modifié, fixant la composition et le mode de fonctionnement de la Commission de sécurité et d'accessibilité de la Préfecture de Police ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-00500 du 9 juillet 2018 accordant délégation de signature préfectorale au sein de la Direction des Transports et de la Protection du Public ;

Vu la demande d'homologation du gymnase JAPY, sis 2, rue Japy 11^e, présentée par la Mairie de Paris le 13 avril 2015 ;

Vu l'avis de la Sous-commission d'homologation d'enceintes sportives de la Préfecture de Police en date du 29 septembre 2015 ;

Vu l'avis différé à l'homologation de l'enceinte sportive émis lors de la visite de la Commission de sécurité et d'accessibilité de la Préfecture de Police le 1^{er} août 2018, dans l'attente de la transmission du Rapport de Vérifications Réglementaires Après Travaux (RVRAT) relatif aux travaux de remplacement de l'éclairage de sécurité, exempt d'observations (mesure n° 1 du procès-verbal du 1^{er} août 2018) ;

Vu le rapport de vérifications réglementaires après travaux transmis le 1^{er} août 2018 exempt d'observations ;

Vu l'avis favorable à l'homologation de l'enceinte sportive émis à l'issue de sa visite par les membres de la sous-commission de sécurité et d'accessibilité de la Préfecture de Police le 1^{er} août 2018 ;

Arrête :

Article premier. — L'enceinte sportive « Gymnase JAPY », sis 2, rue Japy à Paris 11^e, établissement de 2^e catégorie de type X est homologuée. La capacité d'accueil maximale est répartie de la manière suivante :

- l'effectif maximal de public susceptible d'être présent simultanément s'établit à 1 000 personnes ;
- l'effectif des spectateurs assis en tribune est fixé à : 900 places ;
- la capacité d'accueil additionnelle est fixée à : néant.

Art. 2. — Le propriétaire ou l'exploitant tiendra à jour un registre d'homologation conformément aux dispositions de l'annexe III-3 (V) de l'article A. 312-8 du Code du sport.

Art. 3. — L'avis d'homologation sera affiché à l'entrée de l'enceinte sportive par le propriétaire ou l'exploitant conformément à l'article A. 312-9 du Code précité.

Art. 4. — Toute modification permanente de l'enceinte nécessitera une nouvelle homologation telle que définie à l'article A. 312-8 du même code.

Art. 5. — Le présent arrêté sera notifié à Mme la Maire de Paris, propriétaire de l'enceinte sportive « Gymnase JAPY ».

Art. 6. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police de Paris », ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 août 2018

Pour le Préfet de Police,
et par délégation,

Le Sous-Directeur de la Sécurité du Public

Christophe AUMONIER

Arrêté n° 2018 T 12424 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation dans diverses voies du 16^e arrondissement de Paris.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-00801 du 24 juillet 2017 relatif aux sites énoncés au II de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les avenues Bugeaud, Foch, Kléber, Raymond Poincaré, la place Victor Hugo, les rues Boissière, de Belloy, de Sontay, Jean Giraudoux, la Pérouse, Picot et Saint-Didier, à Paris dans le 16^e arrondissement, relèvent de la compétence du Préfet de Police conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2017 susvisé ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité et le bon déroulement du chantier pendant la durée des travaux d'inspection du réseau de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain dans diverses voies du 16^e arrondissement de Paris (durée prévisionnelle des travaux : jusqu'au 14 décembre 2018) ;

Considérant qu'à l'occasion de ces travaux, il convient d'installer une base vie au droit des n°s 46 à 50, avenue Raymond Poincaré et des n°s 33 et 35, avenue Kléber, à Paris dans le 16^e arrondissement ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit, à Paris dans le 16^e arrondissement, aux adresses listées en annexe.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — La circulation est interdite :

— AVENUE BUGEAUD, 16^e arrondissement, dans la partie du couloir bus comprise entre le n° 2 et le n° 10, du 17 septembre 2018 au 7 décembre 2018 ;

— RUE DE LA POMPE, 16^e arrondissement, dans sa partie comprise entre l'AVENUE BUGEAUD et la RUE DE SONTAY, du 17 septembre 2018 au 7 décembre 2018 ;

— RUE JEAN GIRAUDOUX, 16^e arrondissement, dans sa partie comprise entre les RUES LA PÉROUSE et DUMONT D'URVILLE, du 13 août 2018 au 5 octobre 2018.

Art. 3. — L'arrêt et/ou le stationnement sont interdits sauf aux véhicules utilisés par les personnes titulaires de la carte mobilité inclusion comportant la mention « stationnement pour

personnes handicapées » ou de la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées :

- RUE BOISSIÈRE, 16^e arrondissement, au droit du n° 26, en lieu et place d'1 place de stationnement payant ;
- RUE COPERNIC, 16^e arrondissement, au droit du n° 23, en lieu et place d'1 place de stationnement payant ;
- RUE PICOT, 16^e arrondissement, entre le n° 5 et le n° 7, en lieu et place de la zone de livraison.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police, la Directrice de la Voirie et des Déplacements et le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 août 2018

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

*Le Sous-Directeur des Déplacements
et de l'Espace Public*

Guillaume QUENET

Annexe : liste des adresses

Adresse-s	Place-s neutralisée-s	Dates d'application
75-77, avenue Kléber (chaussée principale)	6 places de stationnement payant	Du 16 juillet 2018 au 26 octobre 2018
75-77, avenue Kléber (contre-allée)	4 places de stationnement payant	Du 16 juillet 2018 au 26 octobre 2018
88, avenue Kléber (chaussée principale)	2 places de stationnement payant	Du 16 juillet 2018 au 26 octobre 2018
88 bis, avenue Kléber (chaussée principale)	1 zone de livraison	Du 16 juillet 2018 au 26 octobre 2018
33-35, avenue Kléber (contre-allée)	5 places de stationnement payant	Du 16 juillet 2018 au 14 décembre 2018
76, avenue Kléber (contre-allée)	2 places de stationnement payant et 1 zone de livraison	Du 16 juillet 2018 au 26 octobre 2018
53, avenue Kléber (contre-allée)	2 places de stationnement payant	Du 16 juillet 2018 au 26 octobre 2018
51, avenue Kléber (contre-allée)	3 places de stationnement payant	Du 16 juillet 2018 au 26 octobre 2018
43-47, avenue Kléber (contre-allée)	5 places de stationnement payant	Du 16 juillet 2018 au 26 octobre 2018
60, avenue Kléber (contre-allée)	4 places de stationnement payant	Du 16 juillet 2018 au 26 octobre 2018
3-7, rue de Belloy	5 places de stationnement payant	Du 13 août 2018 au 5 octobre 2018
32-34, rue Boissière	7 places de stationnement payant	Du 16 juillet 2018 au 26 octobre 2018
31-33, rue Boissière	6 places de stationnement payant et 1 zone de livraison	Du 16 juillet 2018 au 26 octobre 2018
26, rue Boissière	2 places de stationnement payant	Du 16 juillet 2018 au 26 octobre 2018
22-24, rue Boissière	3 places de stationnement payant	Du 16 juillet 2018 au 26 octobre 2018
23, rue Boissière	4 places de stationnement	Du 16 juillet 2018 au 26 octobre 2018
1, rue la Pérouse	1 zone de livraison	Du 13 août 2018 au 5 octobre 2018
2, rue la Pérouse	1 zone de livraison	Du 13 août 2018 au 5 octobre 2018

9-15, rue la Pérouse	7 places de stationnement payant	Du 13 août 2018 au 5 octobre 2018
12-16, rue la Pérouse	9 places de stationnement payant	Du 13 août 2018 au 5 octobre 2018
17 bis-19, rue la Pérouse	3 places de stationnement payant	Du 13 août 2018 au 5 octobre 2018
17 bis, rue la Pérouse	3 places de stationnement payant	5 octobre 2018 au 2 novembre 2018
18-22, rue la Pérouse	5 places de stationnement payant	Du 13 août 2018 au 5 octobre 2018
	9 places de stationnement payant	Du 5 octobre 2018 au 2 novembre 2018
25, rue la Pérouse	3 places de stationnement payant	Du 13 août 2018 au 5 octobre 2018
40, rue la Pérouse	2 places de stationnement payant	Du 13 août 2018 au 5 octobre 2018
8, rue la Pérouse	1 place de stationnement payant et 1 zone de livraison	Du 5 octobre 2018 au 2 novembre 2018
5-7, rue la Pérouse	3 places de stationnement payant	Du 5 octobre 2018 au 2 novembre 2018
2, rue Copernic	5 places de stationnement payant	Du 8 octobre 2018 au 14 décembre 2018
1-3, rue Copernic	3 places de stationnement payant et 1 zone de livraison	Du 8 octobre 2018 au 14 décembre 2018
15-17, rue Copernic	4 places de stationnement payant	Du 8 octobre 2018 au 14 décembre 2018
28-30, rue Copernic	1 zone de stationnement pour deux-roues motorisés	Du 8 octobre 2018 au 14 décembre 2018
29-31, rue Copernic	5 places de stationnement payant	Du 8 octobre 2018 au 14 décembre 2018
35-37, rue Copernic	2 places de stationnement payant et 1 zone de livraison	Du 8 octobre 2018 au 14 décembre 2018
33 bis, rue Copernic	1 place G.I.G./G.I.C.	Du 8 octobre 2018 au 14 décembre 2018
43-45, rue Copernic	3 places de stationnement payant et 1 zone de livraison	Du 8 octobre 2018 au 14 décembre 2018
51, rue Copernic	2 places de stationnement payant et 1 zone de livraison	Du 8 octobre 2018 au 14 décembre 2018
1, place Victor Hugo	1 zone d'attente TAXI	Du 8 octobre 2018 au 14 décembre 2018
6, place Victor Hugo	1 zone d'attente TAXI	Du 8 octobre 2018 au 14 décembre 2018
10-12, place Victor Hugo	1 zone d'attente TAXI	Du 16 juillet 2018 au 7 septembre 2018
45-47, avenue Bugeaud	7 places de stationnement payant	Du 16 juillet 2018 au 7 septembre 2018
40-46, avenue Bugeaud	12 places de stationnement payant	Du 16 juillet 2018 au 7 septembre 2018
42-44, avenue Bugeaud	3 places de stationnement payant	Du 17 septembre 2018 au 7 décembre 2018
1, avenue Bugeaud	1 place TDF	Du 17 septembre 2018 au 7 décembre 2018
3-9, avenue Bugeaud	6 places de stationnement payant	Du 17 septembre 2018 au 7 décembre 2018
1-5, rue Picot	8 places de stationnement payant-	Du 17 septembre 2018 au 7 décembre 2018
5-7, rue Picot	1 zone de livraison	Du 17 septembre 2018 au 7 décembre 2018
7-9, rue Picot	2 places G.I.G./G.I.C.	Du 17 septembre 2018 au 7 décembre 2018
9-11, rue Picot	2 places de stationnement payant	Du 17 septembre 2018 au 7 décembre 2018
13-17, rue Picot	3 places de stationnement payant	Du 17 septembre 2018 au 7 décembre 2018

19, rue Picot	1 place de stationnement payant	Du 19 novembre 2018 au 14 décembre 2018
51-53, avenue Foch (contre-allée)	9 places de stationnement payant	Du 1 octobre 2018 au 14 décembre 2018
55, avenue Foch (contre-allée)	1 place de stationnement payant	Du 1 octobre 2018 au 19 novembre 2018
169-181, rue de la Pompe	12 places de stationnement et 1 place G.I.G./G.I.C.	Du 17 septembre 2018 au 7 décembre 2018
168, rue de la Pompe	2 places de stationnement payant et 1 zone de livraison	Du 17 septembre 2018 au 7 décembre 2018
2, rue de Sontay	5 places de stationnement payant	Du 17 septembre 2018 au 7 décembre 2018
5-7, rue de Sontay	5 places de stationnement payant	Du 17 septembre 2018 au 7 décembre 2018
78, avenue Raymond Poincaré	2 places de stationnement payant et 1 zone de livraison	Du 16 juillet 2018 au 7 septembre 2018
76, avenue Raymond Poincaré	4 places de stationnement payant	Du 10 septembre 2018 au 23 novembre 2018
63-67, avenue Raymond Poincaré	5 places de stationnement payant	Du 10 septembre 2018 au 23 novembre 2018
61, avenue Raymond Poincaré	1 zone de livraison	Du 10 septembre 2018 au 23 novembre 2018
59, avenue Raymond Poincaré	1 zone de livraison	Du 10 septembre 2018 au 23 novembre 2018
60, avenue Raymond Poincaré	1 place de stationnement payant et 1 zone de livraison	Du 17 septembre 2018 au 7 décembre 2018
58 bis, avenue Raymond Poincaré	1 place de stationnement payant	Du 17 septembre 2018 au 7 décembre 2018
36, avenue Raymond Poincaré	1 zone de livraison	Du 16 juillet 2018 au 7 septembre 2018
24-34, avenue Raymond Poincaré	7 places de stationnement payant	Du 16 juillet 2018 au 7 septembre 2018
29, avenue Raymond Poincaré	1 zone de livraison	Du 16 juillet 2018 au 7 septembre 2018
31-33, avenue Raymond Poincaré	4 places de stationnement payant	Du 16 juillet 2018 au 7 septembre 2018
37, avenue Raymond Poincaré	1 zone de livraison	Du 10 septembre 2018 au 23 novembre 2018
26-32, avenue Raymond Poincaré	6 places de stationnement payant	Du 10 septembre 2018 au 23 novembre 2018
29, rue Saint-Didier	2 places de stationnement payant	Du 10 septembre 2018 au 23 novembre 2018

Arrêté n° 2018 T 12530 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Villiot, à Paris 12^e.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-00801 du 24 juillet 2017 relatif aux sites énoncés au II de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la rue Villiot, à Paris dans le 12^e arrondissement, relève de la compétence du Préfet de Police conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2017 susvisé ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité et le bon déroulement du chantier de la RATP situé gare de Lyon, à Paris dans le 12^e arrondissement, pour le renouvellement de voies du tronçon central du RER A (durée prévisionnelle des travaux : jusqu'au 3 septembre 2018) ;

Considérant qu'à l'occasion de ce chantier il est apparu nécessaire de réserver une zone de stockage des matériaux des n°s 22 à 26, rue Villiot ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire, rue Villiot, 12^e arrondissement, côté pair, entre le n° 22 et le n° 26, sur 7 places, dont une place de stationnement réservée aux véhicules utilisés par les personnes titulaires de la carte de stationnement européenne ou de la carte mobilité inclusion comportant la mention « stationnement » et une zone de livraison.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police, la Directrice de la Voirie et des Déplacements et le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 août 2018

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

*Le Sous-Directeur des Déplacements
et de l'Espace Public*

Guillaume QUENET

Arrêté n° 2018 T 12541 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Pergolèse, à Paris 16^e.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-00801 du 24 juillet 2017 relatif aux sites énoncés au II de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la rue Pergolèse, à Paris dans le 16^e arrondissement, relève de la compétence du Préfet de Police conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2017 susvisé ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité et le bon déroulement du chantier de réhabilitation d'un immeuble de la société Groupama situé 29-32, rue Pergolèse, à Paris dans le 16^e arrondissement, pendant la durée des travaux (durée prévisionnelle des travaux : jusqu'au 28 février 2019) ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire, RUE PERGOLÈSE, 16^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 32, sur 4 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police, la Directrice de la Voirie et des Déplacements et le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 août 2018

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
*Le Sous-Directeur des Déplacements
et de l'Espace Public*
Guillaume QUENET

Arrêté n° 2018 T 12588 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue Victor Hugo, à Paris 16^e.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-00801 du 24 juillet 2017 relatif aux sites énoncés au II de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la rue Victor Hugo, à Paris dans le 16^e arrondissement, relève de la compétence du Préfet de Police conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2017 susvisé ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité et le bon déroulement du chantier pendant la durée des travaux de ravalement de la façade de l'immeuble situé au droit du n° 94, avenue Victor Hugo, à Paris dans le 16^e arrondissement (durée prévisionnelle des travaux : du 7 septembre au 9 novembre 2018) ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire, AVENUE VICTOR HUGO, 16^e arrondissement, entre le n° 92 et le n° 94, sur 3 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police, la Directrice de la Voirie et

des Déplacements et le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 août 2018

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
*Le Sous-Directeur des Déplacements
et de l'Espace Public*
Guillaume QUENET

COMMUNICATIONS DIVERSES

APPEL À MANIFESTATION
D'INTÉRÊT CONCURRENT

Avis d'appel à manifestation d'intérêt concurrent pour l'occupation du Skatepark du Terrain d'éducation physique (TEP) Lepeu situé dans le 11^e arrondissement de Paris. — (Article L. 2122-1-4 du CGPPP).

1. Organisme public propriétaire :

Ville de Paris — Direction de la Jeunesse et des Sports — 25, boulevard Bourdon — Paris 4^e.

2. Objet du présent avis :

Conformément à l'article L. 2122-1-4 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), il est porté à la connaissance des tiers le fait que la Ville de Paris a reçu une manifestation d'intérêt spontanée en vue de l'occupation du domaine public municipal pour l'exploitation de la partie skatepark du TEP Lepeu dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

La Ville de Paris est susceptible de faire droit à cette proposition, à compter du 1^{er} octobre 2018 dans la mesure où elle considère que les caractéristiques de l'occupation proposée sont propres à garantir la conservation du domaine public concerné et compatibles avec l'affectation sportive du bien au domaine.

La Ville de Paris publie le présent appel à manifestation d'intérêt, visant à s'assurer, préalablement à la délivrance du titre sollicité, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrent.

3. Description des lieux concernés :

Le TEP Lepeu est situé au 40, rue Lepeu, 75011 Paris et est ainsi composé :

- Partie vestiaire/locaux sociaux du personnel ;
- Terrain synthétique format handball ;
- Skatepark.

L'appel à manifestation d'intérêt concurrent ne concerne que la partie destinée au SKATEPARK.

4. Activité envisagée :

La manifestation d'intérêt spontanée reçue par la Ville de Paris vise à permettre à son occupant pressenti de développer la pratique du skate au TEP Lepeu.

5. Caractéristiques principales de la future convention et redevance d'occupation :

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-2 du CGPPP, la convention d'occupation temporaire du domaine public sera conclue pour une durée fixée de manière à ne pas

restreindre ou limiter la libre concurrence au-delà de ce qui est nécessaire pour assurer l'amortissement des investissements projetés et une rémunération équitable et suffisante des capitaux investis, sans pouvoir excéder quatre (4) ans.

L'occupant pressenti assumera la maîtrise d'ouvrage des travaux qu'il souhaite éventuellement réaliser pour les besoins exclusifs de son activité.

Il versera une redevance à la Ville de Paris en contrepartie du droit d'occuper et d'utiliser l'équipement sportif, conformément aux articles L. 2125-1 et 3 du Code général de la propriété des personnes publiques. Cette redevance tiendra compte des avantages de toutes natures procurés au titulaire du contrat du fait de l'occupation du domaine public.

6. Remise d'éventuelles manifestations d'intérêt :

En cas de manifestation d'intérêt alternative, celle-ci peut être adressée à compter de la publication du présent avis à l'adresse indiquée ci-après, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception (ou remise contre récépissé de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h) :

Mairie de Paris, Direction de la Jeunesse et des Sports, Secrétariat de la Sous-direction de l'action sportive, 25, boulevard Bourdon — 75004 Paris.

Les éventuelles manifestations d'intérêt devront obligatoirement comporter les éléments suivants :

- un courrier de présentation du candidat ;
- une présentation du projet qu'il entend réaliser, dans le respect des conditions exposées dans le présent avis ;
- une présentation des mesures et autres moyens (technique, économique, financier.) qu'il sollicitera pour réaliser le projet ;
- un extrait Kbis du candidat ou tout autre document équivalent.

7. Date limite de remise des manifestations d'intérêt :

Les manifestations d'intérêt devront parvenir à l'adresse indiquée ci-dessus avant le 21 septembre 2018.

8. Déroulement de la procédure :

Dans l'hypothèse où aucune manifestation d'intérêt concurrente ne serait reçue dans les délais impartis, la Ville de Paris pourra autoriser l'occupant pressenti à occuper le skatepark du TEP Lepeu.

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs autres opérateurs manifesteraient leur intérêt pour occuper le skatepark du TEP Lepeu dans les conditions définies par le présent avis, la Ville lancera une procédure de publicité et de sélection préalable, conformément à l'article L. 2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

DOMAINE PUBLIC

Direction de la Jeunesse et des Sports. — Avis de conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'exploitation privative des biens domaniaux constitués de 24 jardins dénommés « Le Cornillon » situés à l'angle de la rue Francis de Pressensé et de la rue du Stade de France à Saint-Denis (93).

Collectivité concédante : Ville de Paris — Direction de la Jeunesse et des Sports — 25, boulevard Bourdon, 75180 Paris Cedex 04.

Nature de la convention : convention d'occupation temporaire du domaine public conclue selon les dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP).

Objet de la convention : exploitation privative des biens domaniaux constitués de 24 jardins dénommés « Le Cornillon » situés à l'angle de la rue Francis de Pressensé et de la rue du Stade de France à Saint-Denis (93).

Titulaire de la convention : Fédération nationale des Jardins familiaux et collectifs dont le siège social est situé 12, rue Félix Faure, à Paris 15^e.

Montant de la redevance due par l'occupant : redevance au taux de 10 % assise sur l'intégralité des recettes réalisées sur le site.

Délibération du Conseil de Paris autorisant Mme la Maire de Paris à signer la convention :

— n° 2018 DJS 164 en date des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018.

Date de conclusion de la convention : 19 juillet 2018.

Durée de la convention : cinq ans.

Consultation de la convention : la convention est consultable en effectuant la demande par courrier à l'adresse suivante :

Mairie de Paris — Direction de la Jeunesse et des Sports — Sous-direction de l'Action Sportive — Service du Sport de Haut Niveau et des Concessions Sportives — Bureau des Concessions Sportives — 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris — Tél. : 01 42 76 37 13 — Fax : 01 42 76 22 50.

La convention peut être contestée par tout tiers dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis, au titre du recours de plein contentieux créé par le Conseil d'Etat dans son arrêt du 4 avril 2014 (n° 358994).

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Paris — 7, rue Jouy, 75181 Paris Cedex 4 — France — Tél. : 01 44 59 44 00 — Fax : 01 44 59 46 46 — Courrier électronique (courriel) : greffe.ta-paris@juradm.fr.

Direction de la Jeunesse et des Sports. — Avis de conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'occupation et l'exploitation du centre sportif de la Plaine de Jeux d'Orly situé voie des Saules, à Orly (94).

Collectivité concédante : Ville de Paris — Direction de la Jeunesse et des Sports — 25, boulevard Bourdon, 75180 Paris Cedex 04.

Nature de la convention : Convention d'occupation temporaire du domaine public conclue selon les dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP).

Objet de la convention : Occupation et exploitation du centre sportif de la Plaine de Jeux d'Orly situé voie des Saules, à Orly (94).

Titulaire de la convention : Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP) Paris Football Club (PFC) dont le siège social est situé 17, rue Neuve Tolbiac, à Paris 13^e.

Montant de la redevance due par l'occupant : redevance forfaitaire de 150 000 € par an.

Délibération du Conseil de Paris autorisant Mme la Maire de Paris à signer la convention :

n° 2018 DJS 176 en date des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018.

Date de conclusion de la convention : 10 juillet 2018.

Durée de la convention : dix ans.

Consultation de la convention : la convention est consultable en effectuant la demande par courrier à l'adresse suivante :

Mairie de Paris — Direction de la Jeunesse et des Sports — Sous-Direction de l'Action Sportive — Service du Sport de Haut Niveau et des Concessions Sportives — Bureau des Concessions Sportives — 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris — Tél. : 01 42 76 37 13 — Fax : 01 42 76 22 50.

La convention peut être contestée par tout tiers dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis, au titre du recours de plein contentieux créé par le Conseil d'Etat dans son arrêt du 4 avril 2014 (n° 358994).

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Paris — 7, rue Jouy, 75181 Paris Cedex 4 — France — Tél. : 01 44 59 44 00 — Fax : 01 44 59 46 46 — Courrier électronique (courriel) : greffe.ta-paris@juradm.fr.

Direction de la Jeunesse et des Sports. — Avis de résiliation anticipée d'une convention d'occupation temporaire du domaine public.

Collectivité concédante : Ville de Paris.

Direction signataire de la convention : Direction de la Jeunesse et des Sports — 25, boulevard Bourdon, 75180 Paris Cedex 04.

Nature de la convention initiale : Convention d'occupation temporaire du domaine public conclue avec le Centre de Formation de Football de Paris (CFFP) en vue de l'exploitation d'une emprise au sein du centre sportif situé Voie des Saules, à Orly (94).

Objet de l'avenant : résiliation anticipée de la convention d'occupation temporaire du domaine public conclue le 17 juin 2010 entre la Ville de Paris et le Centre de Formation de Football de Paris (CFFP) pour l'exploitation d'une emprise au sein du centre sportif situé Voie des Saules, à Orly (94).

Titulaire de la convention et de l'avenant : Centre de Formation de Football de Paris (CFFP) dont le siège social est situé 4, place du Louvre, à Paris 1^{er}.

Montant de l'avenant : sans objet.

Délibération du Conseil de Paris autorisant Mme la Maire de Paris à signer l'avenant portant résiliation anticipée de la convention : n° 2018 DJS 175 en date des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018.

Date de signature de l'avenant : 10 juillet 2018.

Consultation de l'avenant : l'avenant est consultable en effectuant la demande par courrier à l'adresse suivante :

Mairie de Paris, Direction de la Jeunesse et des Sports, Sous-direction de l'action sportive, Service du sport de haut niveau et des concessions sportives, Bureau des concessions sportives, 25, boulevard Bourdon, 75180 Paris Cedex 04, Tél. : 01 42 76 37 13, Fax : 01 42 76 22 50.

L'avenant à la convention peut être contesté par tout tiers dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis, au titre du recours de plein contentieux créé par le Conseil d'Etat dans son arrêt du 4 avril 2014 (n° 358994).

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Paris, 7, rue Jouy, 75181 Paris Cedex 4 — France, Tél. : 01 44 59 44 00, Fax : 01 44 59 46 46.

Courrier électronique (courriel) : greffe.ta-paris@juradm.fr.

URBANISME

Avis aux constructeurs

L'attention des constructeurs est appelée sur la nécessité d'attendre l'issue du délai d'instruction de leur demande d'autorisation d'urbanisme avant d'entreprendre les travaux soumis à autorisation ou à déclaration préalable. En effet, d'une part leur demande peut être rejetée dans ce délai et d'autre part l'absence de réponse au terme de ce délai vaut parfois rejet implicite.

Passer outre à cette obligation constitue une infraction passible de sanctions pénales.

Lexique

Arrondissement – Références et numéro du dossier – Lieu des travaux – Nom du pétitionnaire – Nom et adresse de l'architecte – Objet de la pétition.

Surface créée : surface de plancher créée.

Surface supprimée : surface de plancher supprimée.

S.T.: Surface du Terrain.

I.S.M.H.: Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

M1: 1^{er} permis modificatif.

M2: 2^e permis modificatif (etc.).

Liste des demandes de permis d'aménager déposées entre le 15 juillet et le 31 juillet 2018.

6^e arr. (PA-075-106-18-V0001). — 119, boulevard Raspail. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS – SAGP. — Extension de la voie de la promenade piétonne sur le terre plein du boulevard Raspail. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

10^e arr. (PA-075-110-18-V0006). — Boulevard de la Chapelle. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS – SAGP. — Réaménagement du boulevard de la Chapelle et recalibrage des voies. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

11^e arr. (PA-075-111-18-V0005). — Rue du Faubourg Saint-Antoine. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS – SAGP. — Création d'une piste cyclable et recalibrage des voies. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

12^e arr. (PA-075-112-18-V0006). — Avenue des Minimes. — Pét. : DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT. — Création d'une rivière artificielle dans le bois de Vincennes en remplacement d'une voie enrobée fermée à la circulation, et abattage et remplacement d'arbres. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

12^e arr. (PA-075-112-18-V0007). — Rue du Faubourg Saint-Antoine. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS – SAGP. — Création d'une piste cyclable et recalibrage des voies. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

15^e arr. (PA-075-115-18-V0003). — Quai de Grenelle. — Pét. : Mme SPEICH Rose, VILLE DE PARIS – SECTION SUD OUEST DE VOIRIE. — Création de pistes cyclables. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

18^e arr. (PA-075-118-18-V0005). — Boulevard de la Chapelle. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS – SAGP. — Réaménagement du boulevard de la Chapelle et recalibrage des voies. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

19^e arr. (PA-075-119-18-V0004). — Boulevard de la Villette. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, DIRECTION DE LA

VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS – SAGP. — Réaménagement du boulevard de la Chapelle et recalibrage des voies. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

19^e arr. (PA-075-119-18-V0005). — Avenue de Flandre. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, VILLE DE PARIS. — Aménagement cyclable avenue de Flandre entre le boulevard de la Villette et la rue Alphonse Karr. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

Liste des demandes de permis de construire déposées entre le 15 juillet et le 31 juillet 2018.

1^{er} arr. (PC-075-101-17-V0032-M02). — 38, rue du Mont Thabor. — Pét. : M. SFEDJ Michaël, S.A.R.L. GROUPE ARCANGE. — Arch. : O'ZONE ARCHITECTURES, M. MOULLIN Philippe, 42, rue Sedaine, 75011 PARIS. — Modification des surfaces de plancher, des liaisons verticales et aménagement intérieur du sous-sol et du rez-de-chaussée. Modificatif au PC n° 075-101-17-V-0032 autorisé le 29-01-2018 et au PC n° 075-101-17-V-0032-M01 autorisé le 06-06-2018. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

1^{er} arr. (PC-075-101-18-V0023). — 164 au 168, rue de Rivoli, 2, place du Palais Royal, 151 au 153 B, rue Saint-Honoré. — Pét. : M. BOULTE Dimitri, S.A. SOCIETE FONCIERE LYONNAISE. — Arch. : M. GRIFFON Hervé, 19-21, rue du Bouloi, 75001 PARIS. — Restructuration de locaux à usage de commerce et bureau, du 2^e sous-sol au 1^{er} étage sur rues et cours, avec modifications des liaisons verticales, démolitions partielles de plancher, poteaux et murs porteurs pour reconstruction, reprises structurelles dans les parcs de stationnement aux 3^e et 4^e sous-sols, démolition de la totalité des verrières et terrasses des 4 cours, pour reconstruction, modification des façades à rez-de-chaussée et 1^{er} étage, des équipements techniques en terrasses au R + 7 avec passage des conduits dans les cours intérieures. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

2^e arr. (PC-075-102-18-V0019). — 26, rue du Sentier. — Pét. : M. LACROIX Jacques, S.N.C. SENTIER. — Arch. : M. CHARTIER SANCHEZ Carl-Franz, 18, rue Parmentier, 93220 GAGNY. — Création d'une mezzanine pour l'extension d'un logement et modification des menuiseries de 4 fenêtres impactées par le projet. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

2^e arr. (PC-075-102-18-V0020). — 132, rue d'Aboukir, 25, rue Sainte-Foy, 1 au 3, rue Chénier. — Pét. : M. ROSSO Bruno, S.A.S. RENAISSANCE. — Arch. : M. D'ALENCON Louis, 48, rue Jean-Jacques Rousseau, 94200 IVRY-SUR-SEINE. — Changement de destination de locaux de commerce en hôtel de tourisme avec redistribution des locaux à rez-de-chaussée et sous-sol et modification de la façade à rez-de-chaussée sur rues. — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

3^e arr. (PC-075-103-15-V0016-M02). — 116, rue du Temple. — Pét. : M. YZERMAN Romain, S.A.S. 116, RUE DU TEMPLE. — Arch. : 100^e étage – ARCHITECTES, 46, rue Pierre Charron, 75008 PARIS. — Modification de la devanture, des circulations verticales, des châssis de désenfumage, création d'un bassin au R + 2, diminution du nombre de chambres (65 à 43), suppression des balcons, ravalement de l'ensemble des façades, réfection de la toiture, réaménagement intérieur pour mise aux normes d'accessibilité et de sécurité et division de la parcelle. Modificatif au PC n° 075-103-15-V-0016 délivré 25-02-2016 et PC 075-103-15-V-0016-T01 délivré le 23-02-2017. Surface supprimée : 115,50 m². Surface créée : 115 m. S.T. : 688 m². — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

3^e arr. (PC-075-103-18-V0011). — 11, rue Béranger. — Pét. : M. BERREBI Jean-Luc, S.C.I. 11, RUE BERANGER. — Arch. : S.A.S. WLMOTTE ET ASSOCIES, 68, rue du Faubourg Saint-Antoine, 75012 PARIS. — Réhabilitation des locaux de bureau d'un bâtiment de 9 étages sur 2 niveaux de sous-sol avec changement partiel de destination en hôtel de tourisme

(81 chambres) du 1^{er} niveau de sous-sol au 8^e étage (excepté le 3^e étage) et en commerce à rez-de-chaussée, 8^e et 9^e étages, aménagement d'espaces de bureaux partagés du 4^e au 8^e étage, agrandissement des trémies d'escaliers et d'ascenseurs, modification partielle des baies de fenêtres, modification du traitement et ravalement des façades, remplacement des menuiseries extérieures, réfection de la couverture, remplacement des équipements techniques de climatisation en toiture-terrasse et création d'un escalier extérieur de secours en façades arrière et latérale à R + 2 et R + 1. Surface à supprimer : 63 m². — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

3^e arr. (PC-075-103-18-V0012). — 18, rue Barbette. — Pét. : M. FENECH, S.C.I. PARIS 3B. — Arch. : M. ROY Georges Bernard, 107-109, rue de Paris, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT. — Création d'une verrière en couverture de la cour à rez-de-chaussée après démolition de la toiture. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

3^e arr. (PC-075-103-18-V0013). — 62, rue des Archives. — Pét. : M. D'HEROUVILLE, FONDATION FRANÇOIS SOMMER. — Arch. : Mme SAZERAT Anne, 21, rue de Paradis, 75010 PARIS. — Fermeture d'un porche et création d'une porte en remplacement d'une fenêtre à rez-de-chaussée sur cour. Surface créée : 21 m². — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

4^e arr. (PC-075-104-17-V0024-M01). — 66, rue de Rivoli, 1 au 5, rue du Temple. — Pét. : M. HIBERT Gérald, S.A.S. CFIC S.A.S. — Arch. : M. MESTER DE PARADJ Gabor, 14, rue Cassette, 75006 PARIS. — Non réalisation de l'escalier monumental, conservation d'un des 2 escaliers à démolir et création d'un monte-personnes au lieu d'un ascenseur. Modificatif au PC n° 075-104-17-V-0024 délivré le 15-02-2018. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

4^e arr. (PC-075-104-18-P0015). — 1 au 19, rue Beaubourg, 31 au 37, rue du Renard. — Pét. : M. LASVIGNE Serge, CENTRE POMPIDOU. — Arch. : S.A.R.L. BUNKER PALACE, 52, rue Bichat, 75010 PARIS. — Réaménagement partiel de la bibliothèque, déplacement de l'entrée côté pizza, des circulations verticales, création de plancher dans le volume des niveaux 2 et 3, et mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. Surface démolie : 38 m². Surface créée : 232 m². S.T. : 18 474 m². — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

4^e arr. (PC-075-104-18-V0016). — 16, rue des Ursins. — Pét. : M. DU PLESSIX Eric, S.A.S. ARTHALIE. — Arch. : TAG ARCHITECTES, 9, impasse de Mont Louis, 75011 PARIS. — Changement de destination d'entrepôt en local de bureau avec modification de façade. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

5^e arr. (PC-075-105-18-P0019). — 2 au 6, place Jussieu, 2 au 40, rue Jussieu, 10, rue Cuvier. — Pét. : M. CHAMBAZ Jean, SORBONNE UNIVERSITE. — Arch. : M. NORDKJAER Finn, 56, Kløverbladsgade 2500 COPENHAGUE. — Construction d'un centre de recherche et d'innovation de R + 7 accolé au gymnase, création d'une toiture-terrasse végétalisée, reconstruction des vestiaires en sous-sol du gymnase pour mise aux normes d'accessibilité et augmentation du nombre de places de stationnement (806 au lieu 800). Surface créée : 15 922 m². — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

5^e arr. (PC-075-105-18-V0020). — 55, rue Lacépède. — Pét. : M. LAGOURGUE Henri, S.C.I. 55, RUE LACEPEDE. — Arch. : Mme ASSEMAT Catherine, 10 rue Jacquemont, 75017 PARIS. — Changement de destination d'un local d'habitation en commerce à rez-de-chaussée sur rue avec modification de la devanture en vue d'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

5^e arr. (PC-075-105-18-V0021). — 11 au 13, rue des Fossés Saint-Jacques, 19 B, rue Clotaire, 21, place du Panthéon. — Pét. : Mme TORCHIN Floriane, MAIRIE DE PARIS – DIRECTION DES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES ET ARCHITECTURE. — Arch. : M. GRIMA Régis, 71, rue Albert Dhalenne, 93400 SAINT-OUEN. — Travaux d'accessibilité et de mises aux normes PMR,

suppression de la verrière existante au 2^e étage, création d'une terrasse, modification des liaisons verticales. Surface créée : 25 m². S.T. : 2 952 m². — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

6^e arr. (PC-075-106-13-V1032-M03). — 22 au 24, rue Cassette, 74, rue de Vaugirard, 19 au 23, rue d'Assas. — Pét. : M. de CHERGE Hilaire, ASSOCIATION DES EVEQUES FONDATEURS DE L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS. — Arch. : M. DUTHILLEUL Jean-Marie, 22, rue Delambre, 75014 PARIS. — Aménagement de salles de cours et locaux universitaires en remplacement de la « maisonnée » accueillant les séminaristes, maintien du cloisonnement initial excepté pour les escaliers, modification du petit jardin Ouest dans le bâtiment D, regroupement des bureaux des 2 facultés de Théologie et de Philosophie, installation des bureaux de l'unité de recherche et du collège doctoral en remplacement des chambres de séminaristes et des salles de cours, maintien du système de circulations verticales dans la cour centrale, redistribution du R + 1 au R + 4, démolition des petites constructions dans la cour pour couverture par ensemble de petits sheds, modification du traitement des façades Ouest et Nord dans le bâtiment C et communications créées à tous les niveaux entre les 2 bâtiments. Surface à supprimer : 447 m². Surface créée : 1 404 m². Modificatif aux PC n^{os} 075-106-13-V1032, 075-106-13-V1032 M 01 et 075-106-13-V1032 M 02 délivrés les 05-01-2015, 10-12-2015 et 12-07-2018. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

6^e arr. (PC-075-106-17-V0017-T01). — 56, rue Jacob. — Pét. : M. GUERIN Daniel, S.N.C. JACOB INVESTISSEMENTS. — Arch. : M. BECHU Anthony, 82, rue Lecourbe, 75015 PARIS. — Transfert du PC n^o 075-106-17-V-0017 délivré le 22-02-2018 à JACOB INVESTISSEMENTS. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

6^e arr. (PC-075-106-18-V0020). — 6, rue Servandoni, 3 au 3 B, place Saint-Sulpice. — Pét. : Mme DREYFUS Chloé. — Arch. : M. BOUROUINA Ali, 169, rue de l'Agathois, 34080 MONTPELLIER. — Changement de destination d'un commerce à rez-de-chaussée et sous-sol sur rue et cour en local d'habitation (1 logement créé) avec modification des façades. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

6^e arr. (PC-075-106-18-V0021). — 8, rue Vavin. — Pét. : M. MOUEIX Jean. — Arch. : M. ROGER Virgile, 81, rue du Faubourg Saint-Antoine, 75011 PARIS. — Extension sur une terrasse accessible donnant sur un jardin intérieur privatif et création d'un local technique avec végétalisation de la toiture de ce dernier. Surface créée : 17,55 m². — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

7^e arr. (PC-075-107-18-P0035). — 76 au 80, rue de Varenne, 12, cité Martignac, 9, cité Martignac. — Pét. : M. RAUHOFF Marc, MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'ALIMENTATION. — Arch. : ELLENA MEHL S.A.R.L., 9, rue Elisabeth, 94200 IVRY-SUR-SEINE. — Restructuration du bâtiment D, transformation des places de stationnement en sous-sol en locaux de bureau, fermeture de la cour, création de trémies d'escalier et d'ascenseur, modification des façades, ravalement du mur pignon et réaménagement des cours 3 et 4. Surface supprimée : 18 m². Surface créée : 379 m². S.T. : 11 786 m². — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

7^e arr. (PC-075-107-18-V0034). — 2 au 4, avenue Pierre Loti, 1 au 5, avenue Anatole France. — Pét. : Mme YANNIC Anne, SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA TOUR EIFFEL. — Arch. : M. GATIER Pierre-Antoine, 60, rue Guynemer, 75006 PARIS. — Remise en peinture de la Tour Eiffel. Monument Historique inscrit le 24-06-1964. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

7^e arr. (PC-075-107-18-V0036). — 4, rue Valadon. — Pét. : M. PATUELLI Jacques, S.C.I. VALADON. — Arch. : Mme POPULAIRE Marie, 9, rue de la Cossonerie, 75001 PARIS. — Surélévation de 2 niveaux, après démolition de la toiture, des combles et du conduit de cheminée, d'un bâtiment à usage d'habitation avec changement de destination

partiel d'habitation à rez-de-chaussée sur cour en bureau, extension sur la cour arrière de 3 niveaux, création d'une trémie d'ascenseur et d'une terrasse accessible. Surface supprimée : 25 m². Surface créée : 107 m². S.T. : 94 m². — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

8^e arr. (PC-075-108-18-V0034). — Boulevard Haussmann. — Pét. : M. D.E.V.E.S Alain, SAEMES. — Arch. : AGENCE CARBONNET ARCHITECTES, 5, rue Taylor, 75010 PARIS. — Réhabilitation du parc de stationnement souterrain Haussmann-Berri avec création d'un édicule et d'une gaine d'ascenseur qui desservira les 6 niveaux de stationnement, déplacement d'une trémie d'escalier d'accès à l'angle de la rue de Courcelles et du boulevard Haussmann, création de locaux liés à l'exploitation du parc au 1^{er} niveau de sous-sol et redistribution du parc (1 702 places au lieu de 2 166). Surface à supprimer : 198 m². Surface créée : 190 m². — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

8^e arr. (PC-075-108-18-V0035). — 5, rue Pelouze. — Pét. : M. SAINT-BRIS Henry. — Arch. : Mme RAZY Laurence, 15, rue Dussoubs, 75002 PARIS. — Création d'une mezzanine au 1^{er} étage d'un local d'habitation. Surface créée : 26 m². — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

8^e arr. (PC-075-108-18-V0036). — 11 au 11 B, rue de Vézelay. — Pét. : Mme DAVEZAC Axelle, FONDATION DE FRANCE. — Arch. : M. JULIENNE Loïc, 26, rue Saint-Paul, 75004 PARIS. — Réhabilitation d'un bâtiment de 4 étages sur sous-sol d'habitation et Médiathèque Musicale avec changement de destination d'habitation en espace culturel aux 2^e et 3^e étages, création d'une verrière après démolition de toitures-terrasses aux 3^e et 4^e étages en vue du prolongement de l'escalier principal, modification de trémies d'ascenseur, création de trémies d'escalier de secours aux 1^{er} et 2^e étages, fermeture d'une trémie d'escalier à rez-de-chaussée du pavillon, remplacement des fenêtres de toit, ravalement des façades, suppression des barreaux de sécurité aux fenêtres sur rue et cour, création d'un plancher technique au 3^e étage sur cour, modification de la façade avec création d'une rampe pour personnes à mobilité réduite à rez-de-chaussée et condamnation d'une fenêtre au 1^{er} étage sur cour. Surface à supprimer : 44 m². Surface créée : 45 m². — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

9^e arr. (PC-075-109-16-V0058-M02). — 7, rue Bergère. — Pét. : M. DOURDET Thierry, PITCH PROMOTION. — Arch. : CALQ S.A.S., M. Jean-Philippe LE BCEUF, 6, rue du Sentier, 75002 PARIS. — Suppression du logement gardien pour création d'un local vélo. Modificatif au PC n^o 075-106-16-V-0058 délivré le 10-05-2017 et PC 075-106-16-V-0058-01 délivré le 30-04-2018. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

9^e arr. (PC-075-109-18-V0028). — 24, cité de Trévise. — Pét. : M. SAULAIS Fabrice, S.A.R.L. CABINET FABRICE SAULAIS. — Arch. : M. DARY Pascal, 6, rue Saint-Sébastien, 75011 PARIS. — Remplacement de la toiture cintrée en polycarbonate par une verrière double pente et création d'une lucarne en remplacement d'un châssis de toit. Monument Historique inscrit le 07-06-1991. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

9^e arr. (PC-075-109-18-V0029). — 2, rue Lamartine, 1, rue de Rochechouart. — Pét. : M. SALEUR Régis. — Arch. : M. RIBIERE Alexandre, 74, rue Condorcet, 75009 PARIS. — Changement de destination d'un local commercial à rez-de-chaussée, 1^{er} étage et sous-sol en local d'habitation (1 logement créé) avec modification de la façade et démolition de poteaux. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

9^e arr. (PC-075-109-18-V0030). — 43, rue La Fayette. — Pét. : M. RANGER PASCAL, S.A.R.L. LA GARGAMELLE. — Extension d'un restaurant sur un local d'habitation attenant avec modification de la devanture. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

9^e arr. (PC-075-109-18-V0031). — 29, avenue Trudaine. — Pét. : M. ZEITOUN Frank David, S.N.C. SPANK. — Arch. : M. DESCOMBES David-Olivier, 64, rue du Temple, 75003 PARIS.

— Changement de destination d'un local de bureau en commerce avec modification de la devanture en vue d'installation d'un restaurant, création d'une trémie et rénovation du conduit d'extraction. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

9^e arr. (PC-075-109-18-V0032). — 32, rue Le Peletier, 22, rue de Provence, 19 au 21, rue Chauchat. — Pét. : M. FERREIRA MARTINS Antoine, S.A.R.L. CHAUCHAT DISTRIBUTION. — Arch. : M. CARDON Nicolas, 91, rue Lauriston, 75116 PARIS. — Changement de destination de bureau de poste en supérette à rez-de-chaussée et sous-sol avec modification de la façade et réaménagement intérieur avec démolitions partielles de planchers et de mezzanines. Surface démolie : 33 m². — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

10^e arr. (PC-075-110-16-V0038-M01). — 22, rue des Petites Ecuries. — Pét. : M. COHEN Marcel, S.A.S. PARIS HOTELS. — Arch. : M. LENFANT Jean-Baptiste, 8, quai Bir Hakeim, 94410 SAINT-MAURICE. — Aménagement d'une chambre (38 au lieu de 37) à rez-de-chaussée sur rue et création de grilles de ventilation en toiture sur cour d'un hôtel de tourisme. Modificatif au PC n° 075-110-16-V-0038 délivré le 05-05-2017. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

10^e arr. (PC-075-110-18-V0024). — 188 au 190, rue du Faubourg Saint-Denis, 13 au 19, rue Demarquay. — Pét. : M. PAYET Nicolas, IMMOBILIERE 3F. — Arch. : M. BRUGEL François, 129, rue du Temple, 75010 PARIS. — Réhabilitation de 29 logements collectifs, remplacement des menuiseries PVC par du bois, ravalement des façades avec isolation thermique par l'extérieur, suppression des surfaces de bureaux et d'entrepôt par changement de destination en faveur de l'habitation et du commerce et construction d'un immeuble comprenant 12 logements, donnant sur la cour en cœur d'îlot. Surface créée : 654,65 m². Surface démolie : 16,82 m². — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

10^e arr. (PC-075-110-18-V0025). — 121 au 127, quai de Valmy, 1 au 3, rue du Commandant Mortenol. — Pét. : M. GRANDIDIER François, S.C.I. 121-127, QUAI DE VALMY. — Arch. : M. TOURNEUX Jean, 11, rue Victor Hugo, 54000 NANCY. — Restructuration des locaux de bureau à rez-de-chaussée, 1^{er} étage et sous-sol, modification du hall d'entrée, création d'une trémie d'ascenseur, déplacement des circulations verticales, fermeture des balcons en rez-de-chaussée, réaménagement intérieur et mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. Surface créée : 69 m². — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

11^e arr. (PC-075-111-15-V0038-M02). — 44 B, boulevard Richard Lenoir. — Pét. : M. AUPETIT Jean-Philippe, S.N.C. RICHARD INVEST. — Arch. : M. LAUDICINA Massimiliano, 53, rue Condorcet, 75009 PARIS. — Changement de destination partiel du commerce en local d'habitation (9 logements au lieu de 5) et de bureau au 1^{er} étage, déplacement de l'entrée de la partie habitation, de l'escalier du rez-de-chaussée au sous-sol, modification des menuiseries extérieures, création d'un conduit d'extraction de fumée, suppression d'une terrasse côté cour et accessibilité à la terrasse des appartements duplex. Surface supprimée : 23 m². Surface créée : 296 m². Modificatif au PC n° 075-111-15-V-0038 délivré le 13-02-2018 et 075-111-15-V-0038-T01 le 03-05-2018. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

11^e arr. (PC-075-111-16-V0045-M01). — 10, rue Paul Bert, 1, rue Cesselin. — Pét. : S.C.I. KAHANE AND CO. — Arch. : M. ROUSSEAU Dominique, 13, rue du Mont Louis, 75011 PARIS. — Modification du plan de toiture du bâtiment en fond de parcelle, augmentation de la surface créée et du nombre de logements. Surface créée : 266 m². Surface démolie : 35 m². Modificatif au PC n° 075-111-16-V-0045 délivré le 30-03-2017. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

11^e arr. (PC-075-111-18-V0034). — 5 T, cité Durmar. — Pét. : Mme GAXOTTE Servane, S.C.I. SPACE GARDENER. — Arch. : M. KNOKE Nikolaï, 2, rue Navoiseau, 93100 MONTREUIL. —

Surélévation partielle d'un bâtiment à R + 1 à destination d'habitation et d'artisanat avec modification des menuiseries extérieures sur terrasse au 1^{er} étage et d'une porte à rez-de-chaussée. Surface créée : 31,30 m². Surface supprimée : 2 m². — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

11^e arr. (PC-075-111-18-V0035). — 4 au 8, rue de l'Asile Popincourt, 43, rue du Chemin Vert, 1 au 9, passage du Chemin Vert. — Pét. : M. FENAUX Pierre, ASSOCIATION ASAP – LES PETITES VICTOIRES. — Arch. : M. BEGAT Thierry, 2, rue des Haudriettes, 75003 PARIS. — Changement de destination d'un local de commerce à rez-de-chaussée, 1^{er} étage et sous-sol en foyer d'hébergement avec modification de la façade, création d'une issue de secours, isolation thermique par l'extérieur du 1^{er} étage, remplacement des menuiseries extérieures, végétalisation de la toiture-terrasse et réaménagement intérieur pour mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

11^e arr. (PC-075-111-18-V0036). — 18, rue de la Fontaine au Roi. — Pét. : M. GARDY Stéphane, S.A.S. OPCI RAISE IMMOBILIER 1. — Arch. : M. DALOUS Pascal, 48, rue Pajol, 75018 PARIS. — Réhabilitation d'un bâtiment de bureaux de 3 étages et combles sur sous-sol partiel avec surélévation de 2 étages avec toiture-terrasse paysagère, création d'une verrière couvrant le rez-de-chaussée après démolition partielle de planchers du 1^{er} au 3^e étage pour création d'un atrium, déplacement et modification de trémies d'ascenseurs et d'escaliers, extension pour création d'un sous-sol total, changement de destination en hébergement hôtelier (9 chambres réservées aux utilisateurs des bureaux) au 3^e étage sur rue et cour et modification de la façade sur rue. Surface à supprimer : 625 m². Surface créée : 848 m². Hauteur du projet : 19 m. S.T. : 484 m². — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

12^e arr. (PC-075-112-09-V0056-M02). — Avenue de Nogent. — Pét. : M. DUBREUIL Arnaud, S.A.S. SSP LE CHALET DE LA PORTE JAUNE. — Arch. : CABINET ACTE 3 ARCHITECTURE. M. MILON Didier, 67, rue de Reully, 75012 PARIS. — Modification des toitures du bâtiment « Belvédère ». Modificatif au PC n° 075-112-09-V-0056 délivré le 04-10-2010. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

12^e arr. (PC-075-112-17-V0021-T01). — 202, rue du Faubourg Saint-Antoine. — Pét. : M. BRICO Eric, S.A.R.L. PSIM. — Transfert du PC n° 075-112-17-V-0021 délivré le 20-11-2017 à la S.A.R.L. PSIM. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

12^e arr. (PC-075-112-18-V0032). — 86, boulevard Soult. — Pét. : M. NACCACHE Laurent, FCMCIV. — Arch. : M. GAY Bernard, 55, rue de l'Est, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT. — Changement de destination de locaux de commerce en bureau avec modification de la façade à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

12^e arr. (PC-075-112-18-V0033). — 4, impasse Vassou. — Pét. : Mme DOROTHEE Bouilloc. — Arch. : M. RENAULT Thomas, 3, avenue de la Pelouse, 94160 SAINT-MANDE. — Extension à rez-de-chaussée et R + 1 sur cour d'une maison de 2 étages après démolition d'un bâtiment à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

13^e arr. (PC-075-113-18-V0042). — 12, rue Ponscarne, 80, rue Nationale. — Pét. : M. SELLAM Jeff, CENTRE DE SANTE NATIONALE. — Arch. : M. BRAY Louis, 27, boulevard Cotte, 95880 ENGHIEEN LES BAINS. — Changement de destination d'un commerce en cabinet de santé médico-dentaire, modification des vitrines donnant sur les deux rues avec déplacement de la devanture au nu de la façade. Surface créée : 10,34 m². — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

13^e arr. (PC-075-113-18-V0043). — 34, quai d'Austerlitz. — Pét. : M. BACHY François, S.C.I. DOCKS EN SEINE. — Arch. : M. MAUGER Patrick, 60, rue Vieille du Temple, 75003 PARIS. — Réhabilitation d'un bâtiment hébergeant des locaux de

commerce et l'École de la Mode avec changement de destination de commerce (espaces événementiels) en enseignement (extension de la Cité de la Mode et du Design) au 1^{er} étage, redistribution de l'ensemble des locaux à rez-de-berges, rez-de-quai, 1^{er} étage et terrasse et modification de l'escalier et de l'accès principal à rez-de-quai. Surface à supprimer : 127 m². Surface créée : 226 m². — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

13^e arr. (PC-075-113-18-V0044). — 48 au 54, avenue Edison, 159 au 161, rue du Château des Rentiers. — Pét. : Mme SCHWOERER Hélène, PARIS HABITAT OPH. — Arch. : M. ROUX Philippe, 163, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 PARIS. — Construction de 2 bâtiments R + 0 de locaux communs (locaux entretien, équipement jardin partagé, vélos et poussettes) sur cour en limite séparative après démolition des appentis, ravalement des façades, remplacement des menuiseries extérieures, des châssis de toit, réfection de la couverture sur rues et cours, remplacement du portail côté rue du Château des Rentiers et aménagement paysager des espaces extérieurs. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

13^e arr. (PC-075-113-18-V0045). — 6 au 10, rue Gandon. — Pét. : M. MEGRIER David, IMMOBILIERE 3F. — Arch. : M. ROUX Philippe, 163, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 PARIS. — Changement de destination de locaux d'habitation en bureau à rez-de-chaussée sur cour, restructuration du hall d'entrée de l'immeuble et de l'espace d'accueil, création d'une aire de tri sélectif dans l'allée menant au jardin et pose d'une clôture et d'un portail à l'entrée du stationnement souterrain. Surface créée : 12 m². — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

13^e arr. (PC-075-113-18-V0046). — 16, passage National. — Pét. : M. HO Thoai Cuong, ASSOCIATION AECMF. — Construction de 2 bâtiments à R + 2 sur un niveau de sous-sol à usage culturel après démolition d'un bâtiment à R + 1 et d'un bâtiment à rez-de-chaussée. Surface démolie : 123 m². Surface créée : 314 m². S.T. : 207 m². — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

14^e arr. (PC-075-114-18-V0032). — 21, rue Jonquoy. — Pét. : M. BIGNON Justin, S.A. IMMUBIG. — Arch. : M. GODARD Mathieu, 189, boulevard Brune, 75014 PARIS. — Construction d'un bâtiment R + 6 sur rez-de-jardin à destination d'habitation (13 logements créés), d'hébergement hôtelier (2 locaux) et de bureau à rez-de-chaussée sur rue après démolition d'un local artisanal. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

14^e arr. (PC-075-114-18-V0033). — 72, rue de l'Amiral Mouchez. — Pét. : M. RAIDT Olivier. — Arch. : M. LAUCOURNET Laurent, 7 square Dunois, 75013 PARIS. — Réhabilitation de 2 bâtiments à rez-de-chaussée avec changement de destination d'un local de stockage au Nord de la parcelle en habitation (un logement créé), modification des façades, réfection de la couverture et création d'une mezzanine dans le volume du rez-de-chaussée, et modification des façades, création de baies et réfection de la couverture d'un local de stockage au Sud de la parcelle. Surface créée : 7 m². S.T. : 498 m². — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

14^e arr. (PC-075-114-18-V0034). — 50, rue Rémy Dumoncel. — Pét. : M. MONTAZAMI Daniel. — Arch. : INEDIT ARCHITECTURE, 11, rue René Goscinny, 75013 PARIS. — Réhabilitation d'un ensemble de bâtiments à usage de bureau sur un niveau de sous-sol avec surélévation de deux niveaux suite à une démolition de la toiture, changement de destination de bureau en habitation du bâtiment sur rue, modification des façades, végétalisation de la toiture du bâtiment sur cour, création d'un jardin. Surface démolie : 26 m². Surface créée : 104,88 m². S.T. : 239 m². — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

15^e arr. (PC-075-115-16-V0052-M01). — 99 au 101, rue de l'Abbé Groult. — Pét. : M. PAPAHN Jean, S.C.C.V. 101, RUE ABBE GROULT. — Arch. : M. AZOULAY Maurice, 49, rue Waldeck Rousseau, 69006 LYON. — Création de terrasses végétalisées du R + 2 au R + 5. Modificatif au PC n° 075-115-16-V-0052 délégué le 23-02-2017. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

15^e arr. (PC-075-115-18-V0036). — 63 au 65, rue Letellier. — Pét. : M. WAINTRAUB Olivier, S.A.S. SEERI. — Arch. : M. HAOUR Eric, 4, avenue du Président Wilson, 75008 PARIS. — Construction d'un bâtiment de R + 6 sur un niveau de sous-sol à usage de commerce à rez-de-chaussée et d'habitation (30 logements sociaux créés) après démolition d'un local d'artisanat. Surface supprimée : 757 m². Surface créée : 1 762 m². S.T. : 421 m². — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

15^e arr. (PC-075-115-18-V0037). — 28 au 32, rue François Bonvin. — Pét. : M. DAUTHEVILLE-GUIBAL Cyril, S.N.C. LIDL FRANCE. — Arch. : M. MONCEL Jean-Christophe, 2, rue du Maire Charles Wilhelm, 57430 SARRALBE. — Changement de destination d'un garage automobile en supermarché à rez-de-chaussée avec modification de la façade. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

15^e arr. (PC-075-115-18-V0038). — 36, rue de Dantzig. — Pét. : M. FURER Vincent, VALERTY. — Arch. : CONCORDE ARCHITECTURE, 22, rue Adolphe Thiers, 13001 MARSEILLE. — Surélévation de 2 étages (2 logements créés) et toitures-terrasses avec édicules d'accès d'un bâtiment de 2 étages sur sous-sol partiel d'habitation et commerce à rez-de-chaussée après démolition de la toiture et ravalement des façades sur rue et cour. Surface créée : 201 m². Hauteur du projet : 20 m. S.T. : 140 m². — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

15^e arr. (PC-075-115-18-V0039). — 36, rue Duranton, 1 ND G/15. — Pét. : MM. BOUVIER CHASTAING. — Arch. : M. BIASS Franck, 121, boulevard de Sébastopol, 75002 PARIS. — Changement de destination d'un local commercial à rez-de-chaussée sur rue en hébergement hôtelier, modification de la façade, réouverture et transformation d'une porte en fenêtre, et fermeture de la trémie d'escalier reliant au sous-sol. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

15^e arr. (PC-075-115-18-V0040). — 31, rue Violet. — Pét. : M. PICCHI PATRICK, S.C.I. AQJ. — Arch. : Mme BUVAT & ASSOCIES JULIETTE, 75, BOULEVARD DE GRENELLE, 75015 PARIS. — Surélévation de deux niveaux d'un bâtiment d'habitation en fond de parcelle. Surface créée : 140 m². — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

15^e arr. (PC-075-115-18-V0041). — 31, rue des Bergers. — Pét. : M. SCHNEIDER Daniel, S.A. R.I.V.P. CONSTRUCTION. — Arch. : M. REGNAULT Antoine, 80, rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 PARIS. — Construction d'un bâtiment de R + 5 sur 1 niveau de sous-sol à destination d'habitation et de commerce à rez-de-chaussée. Surface créée : 891,90 m². S.T. : 301 m². — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

15^e arr. (PC-075-115-18-V0042). — 66, boulevard du Montparnasse, 2 au 36, rue du Départ, 1 au 29, rue de l'Arrivée. — Pét. : M. LEMOS Frédéric, SYNDICAT SECONDAIRE A DE L'EITMM. — Arch. : NOUVELLE AOM S.A.S., 33, avenue du Maine, 75755 PARIS CEDEX 15. — Réhabilitation de la Tour Montparnasse. Surface créée : 28 688 m². Surface démolie : 18 771 m². — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

16^e arr. (PC-075-116-11-V0073-M03). — 4 au 6, rue Le Marois. — Pét. : M. COHEN Marcel, S.C.I. MAROIS 4. — Arch. : M. LENFANT Jean-Baptiste, 8, quai Bir Hakeim, 94410 SAINT-MAURICE. — Changement de destination de locaux d'habitation en commerce (5 logements au lieu de 6) à rez-de-chaussée et sous-sol, rehausse des planchers du 1^{er} au 5^e étage, modification du traitement de la façade, création d'une fenêtre en remplacement d'une porte-fenêtre au 1^{er} étage sur rue, suppression de 2 fenêtres aux 1^{er} et 5^e étages sur cour, modification de l'édicule d'ascenseur, de l'escalier en toiture-terrasse et remplacement d'une verrière par 4 fenêtres de toit à rez-de-chaussée sur cour. Modificatif au PC n° 075-116-11-V-0073 autorisé le 26-04-2012, au PC n° 075-116-11-V-0073 M 01 rejeté tacitement le 05-10-2017 et PC n° 075-116-11-V-0073 M 02 refusé le 11-04-2018. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

16^e arr. (PC-075-116-15-V0066-M01). — 8, voie V/16, 16, avenue Jules Janin. — Pét. : M. MOUSSALEM Nadra. — Arch. : ARCHISHOWME, 7, avenue de Montespan, 78150 LE CHESNAY. — Modification de la porte d'entrée, du soupirail, suppression des deux portes-fenêtres côté terrasse, et réaménagement du jardin. Modificatif au PC n° 075-116-15-V-0066 délivré le 02-05-2016. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

16^e arr. (PC-075-116-16-V0030-M01). — 10 au 14, allée Charles Brennus, 24 au 42, avenue du Général Sarrail, 2 au 14, rue Claude Farrère. — Pét. : M. SCHNEIDER Daniel, REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS. — Arch. : NUNC ARCHITECTES - JAKUBIK, 23, rue Edgar Quinet, 92120 MONTROUGE. — Redistribution des locaux de l'école de sport à rez-de-chaussée sur rue. Modificatif au PC n° 075-116-16-V-0030 délivré le 02-03-2017. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

16^e arr. (PC-075-116-16-V0039-M01). — 146, avenue de Versailles. — Pét. : M. BISMUTH Frédéric. — Arch. : M. PENIN Jean-Pierre, 25, rue Cambonne, 75015 PARIS. — Création d'un sous-sol avec excavation, modification du volume et avancée de la façade Sud aux niveaux 6 et 7. Modificatif au PC n° 075-116-16-V-0039 délivré le 12-10-2017. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

16^e arr. (PC-075-116-18-P0042). — 2, rue Paul Valéry, 50, avenue Kléber. — Pét. : M. DE SOTO POLAR Alvaro, AMBASSADE DU PEROU. — Arch. : CHANSON ET WAGNER S.A.R.L. D'ARCHITECTURE, 5, rue Jean Ferrandi, 75006 PARIS. — Ravalement des façades, remplacement des menuiseries extérieures, réfection de la couverture sur rues et cour, isolation thermique par l'extérieur de la façade sur courette, réfection du portail, création de 2 lucarnes sur cour, réaménagement de la cour, déplacement de l'équipement de climatisation, installation d'un abri-conteneurs à déchets et restauration de l'intérieur des locaux de l'ambassade du Pérou. Monument Historique inscrit le 21-12-2004. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

16^e arr. (PC-075-116-18-V0043). — 56 au 58, rue Erlanger, 90, boulevard Exelmans. — Pét. : Mme SCHWOERER Hélène, EPIC PARIS HABITAT OPH. — Arch. : Mme TREBELJAHR Cathrin, 91, rue Réaumur, 75002 PARIS. — Construction d'un ensemble immobilier de 1 à 9 étages sur 1 niveau de sous-sol comprenant une école municipale, une crèche associative, 55 logements sociaux, une résidence sociale, un commerce et un parc de stationnement. Surface créée : 9 302,30 m². — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

16^e arr. (PC-075-116-18-V0044). — 173 au 173 B, avenue de Versailles. — Pét. : M. BERGEROT Cyril, S.A.R.L. AERIS. — Arch. : E.U.R.L. CULTIVE TON METRE CUBE, 137, rue du Faubourg Saint-Antoine, 75011 PARIS. — Changement de destination de commerce en bureau avec modification de la devanture. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

16^e arr. (PC-075-116-18-V0045). — 11 au 13, avenue des Sycomores. — Pét. : M. JIVA Anvaraly. — Arch. : M. DUBALEN Yves, 47, avenue Pasteur, 93100 MONTREUIL. — Reconstruction et extension de la véranda, remplacement des menuiseries extérieures, alignement de la porte-fenêtre à rez-de-chaussée côté jardin, transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre au 2^e étage, abattage d'un arbre et réaménagement intérieur. Surface supprimée : 10 m². Surface créée : 31 m². S.T. : 460 m². — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

16^e arr. (PC-075-116-18-V0046). — 10, rue Léon Bonnat, 6, villa Mozart, 40 au 42, rue Jean de La Fontaine. — Pét. : M. O'NEILL Damien, S.C.I. ROSE D'OR. — Arch. : REISCHEN ET ROBERT & ASSOCIES, 17, rue Brézin, 75014 PARIS. — Construction d'un pavillon d'accueil en rez-de-chaussée pour les visiteurs des 2 chapelles et du musée, ravalement des façades, remplacement des menuiseries extérieures d'un bâtiment de commerce de 2 étages avec changement de destination

en bureaux aux 1^{er} et 2^e étages sur rue et cour et partiellement à rez-de-chaussée sur rue. Surface créée : 33 m². — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

16^e arr. (PC-075-116-18-V0047). — 8, rue Kepler. — Pét. : Mme NOUVEL Valérie, HOTEL KEPLER. — Arch. : Mme LE CORRE Pascale, 130, rue Léon Maurice Nordmann, 75013 PARIS. — Réhabilitation d'un hôtel de tourisme de 4 étages sur sous-sol avec extension du sous-sol pour création d'un espace Spa, création de baies intérieures à rez-de-chaussée et sous-sol en liaison avec l'hôtel voisin, d'un jardinet à rez-de-chaussée après démolition de la toiture-terrasse, d'une verrière en remplacement de châssis de toit, déplacement de trémies d'ascenseur et d'escalier, ravalement des façades, remplacement des menuiseries extérieures, sur rue et cour, remplacement de la porte à rez-de-chaussée sur rue, déplacement d'une fenêtre entre les 3^e et 4^e étages, création de grille de ventilation en toiture, modification de l'édicule d'ascenseur et redistribution des locaux. Surface à supprimer : 123 m². Surface créée : 145 m². — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

16^e arr. (PC-075-116-18-V0048). — 6 au 14, place du Docteur Paul MICHAUX, 2 au 4, rue du Lieutenant-Colonel Déport, 3, place du Général Stefanik. — Pét. : Mme DE BREM Valérie, ELOGIE - S.I.E.M.P. — Arch. : M. MARIN Jérôme, 7, rue de Malte, 75011 PARIS. — Réhabilitation d'un ensemble immobilier avec fermeture de 2 courettes à rez-de-chaussée pour création de locaux vélo et tri sélectif, création d'une loge de gardien, réaménagement des parties communes et des logements, des espaces verts avec abattage et remplacement d'arbres, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, réfection des toitures et ravalement de l'ensemble des façades. Surface supprimée : 22 m². Surface créée : 61 m². S.T. : 4 693 m². — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

16^e arr. (PC-075-116-18-V0049). — 18 B au 28, rue Molitor, 27 au 33, rue Michel-Ange. — Pét. : M. FENES Valery, S.C.I. AREFIM. — Arch. : M. LANTEZ Dominique, 165 bis, rue de Vaugirard, 75015 PARIS. — Démolition et reconstruction d'une verrière avec modification de la façade sur rue, remplacement des menuiseries extérieures, réouverture d'une fenêtre, dépose d'un appentis sur la façade Nord et création d'un lanterneau en toiture. Surface démolie : 65,62 m². Surface créée : 65,62 m². S.T. : 1601,30 m². — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

17^e arr. (PC-075-117-13-P1036-M01). — 50, rue Gilbert Cesbron. — Pét. : PREFECTURE DE POLICE. — Arch. : CABINET VALODE ET PISTRE ARCHITECTES, 115, rue du Bac, 75007 PARIS. — Modifications des façades et des toitures. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

17^e arr. (PC-075-117-15-V0009-M02). — Boulevard Périphérique. — Pét. : M. DANON Jean-François, PARIS BATIGNOLLES AMENAGEMENT. — Arch. : M. PRINI Mauro, 10, square Adanson, 75005 PARIS. — Changement du périmètre et des clôtures côté rue Fanny, pose d'un garde-corps et d'une échelle en toiture-terrasse et suppression de deux puits de lumière en toiture. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

17^e arr. (PC-075-117-17-V0029-T01). — 13, rue Alphonse de Neuville. — Pét. : M. GAGNEUX Nicolas, S.N.C. 13 ALPHONSE DE NEUVILLE. — Arch. : M. TORRES Stéphane, 86, rue Louis Rouquier, 92300 LEVALLOIS PERRET. — Transfert du PC n° 075-117-17-V-0029 délivré le 22-11-2017 à la SNC 13 ALPHONSE DE NEUVILLE. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

17^e arr. (PC-075-117-18-V0043). — 16, avenue Carnot. — Pét. : M. HEULOT Régis. — Arch. : M. GALLIZIA Benoît, 21, rue Trousseau, 75011 PARIS. — Surélévation de 2 niveaux d'un bâtiment de 6 étages sur 1 niveau de sous-sol à usage d'habitation et de commerce à rez-de-chaussée avec implantation d'un ascenseur extérieur sur cour (2 logements créés). Surface créée : 216 m². — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

18^e arr. (PC-075-118-18-V0037). — 2 au 16, rue Fernand Labori, 102 au 114, boulevard Ney, 1 au 47, avenue de la Porte de Clignancourt. — Pét. : M. PETIT François, ASSOCIATION CHARONNE. — Arch. : M. GUIGNARD Pierre, 80, rue du Chemin Vert, 75011 PARIS. — Changement de destination d'un commerce en centre d'accueil pour des personnes en difficulté avec modification de la façade, déplacement de l'entrée, de l'escalier, création d'une sortie de secours et réaménagement intérieur pour mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. Surface supprimée : 4 m². Surface créée : 4 m². S.T. : 12 653 m². — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

18^e arr. (PC-075-118-18-V0038). — 16, rue Boinod. — Pét. : M. LOUIZ Elajli Said. — Arch. : M. SOVICHE Adrien, 26 ALLEE DU LUXEMBOURG, 93320 LES PAVILLONS-SOUS-BOIS. — Changement de destination d'un commerce en habitation (1 logement créé), avec modification de la façade à rez-de-chaussée. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

18^e arr. (PC-075-118-18-V0039). — 1, place Charles Dullin. — Pét. : M. CHOLLET Benjamin, COFIMED. — Ravalement des façades sur rue. Monument Historique inscrit le 22-03-1965. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

19^e arr. (PC-075-119-14-V0047-M02). — 349, rue de Belleville, 1, rue du Léman. — Pét. : S.C.I. VIGNON. — Arch. : M. ROGER Virgile, 81/83, rue du Faubourg Saint-Antoine, 75011 PARIS. — Végétalisation des façades, diminution du nombre de chambres (61 au lieu de 66), réaménagement intérieur et mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. Modificatif aux PC n^{os} 075-119-14-V-0047 et 075-119-14-V-0047-01 délivrés les 19-06-2015 et 12-05-2017. — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

19^e arr. (PC-075-119-17-V0009-M02). — 22 au 24, rue Fessart, 4 ND D/19, 13 au 17, rue Carducci. — Pét. : M. BOULIN Didier, S.N.C. PARIS 13 CARDUCCI. — Arch. : Mme DAVRINCHE Céline, 66, avenue Jean Moulin, 75014 PARIS. — Changement de destination de locaux de bureau en habitation (1 logement créé), modification du bardage à rez-de-chaussée sur cour et conservation de l'escalier à l'état initial. Modificatif aux PC n^{os} 075-119-17-V-0009 075-119-17-V-0009 T 01 délivrés les 28-07-2017 et 02-02-2018. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

19^e arr. (PC-075-119-17-V0026-T01). — 110 au 116, rue de l'Ourcq, 249 au 255, rue de Crimée. — Pét. : S.C.C.V. OURCQ CRIMEE. — Arch. : M. MIESSNER Nicolas, 12, rue de Lancry, 75010 PARIS. — Transfert du PV n^o 075-119-17-V-0026 délivré le 03-04-2018 à la société COFFIM (Catherine BONNEAU) vers la SCCV OURCQ CRIMEE (Catherine BONNEAU). — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

19^e arr. (PC-075-119-18-V0034). — 14 au 28, rue d'Alsace-Lorraine, 14 au 38, rue de la Solidarité, 133 au 135, boulevard Sérurier. — Pét. : Mme SCHWOERER Hélène, PARIS HABITAT OPH. — Arch. : Mme STERA Stefania, 53, boulevard du Montparnasse, 75006 PARIS. — Réaménagement des espaces extérieurs avec modification des cheminements, abattage et replantation des arbres côté rue de la Solidarité, modification ponctuelle de la grille de clôture, création et déplacement de portes et portails, isolation thermique par l'extérieur des façades à rez-de-chaussée, redistribution des locaux à rez-de-chaussée avec suppression de 10 logements en vue d'aménagement de halls d'entrée, de locaux poubelles et poussettes, de locaux associatifs et changement de destination de locaux de crèche en habitation (locaux poubelles et hall). Surface à supprimer : 20 m². Surface créée : 26 m². — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

19^e arr. (PC-075-119-18-V0035). — Place de la Porte de Pantin. — Pét. : M. SEBBANE Jonathan, S.A. SOGARIS 106. — Arch. : M. ANTONI Damien, 127, rue Pelleport, 75020 PARIS. — Construction, sous le boulevard périphérique, d'un bâtiment R + 0 abritant un espace urbain de distribution et un commerce avec aménagement d'une aire de manœuvres et d'une cour pour véhicules utilitaires de livraison et triporteurs. Surface créée : 798 m². — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

19^e arr. (PC-075-119-18-V0036). — 70, avenue Jean Jaurès, 2, passage de la Moselle. — Pét. : M. ERRERA Brice, S.A.R.L. BE JAURES. — Arch. : M. JANSSENS Maxime, 145, rue de Belleville, 75019 PARIS. — Surélévation de 3 étages d'habitation (5 logements créés) d'un bâtiment de 4 étages sur sous-sol de commerce et habitation avec changement de destination de commerce en habitation à rez-de-chaussée en vue d'aménagement des locaux poubelles et poussettes, ravalement des façades, remplacement des menuiseries extérieures, réfection des volets sur rue et cour, modification de la devanture des 2 commerces et création d'une gaine d'ascenseur dans le vide de l'escalier. Surface créée : 293 m². Hauteur du projet : 25 m. S.T. : 149 m². — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

20^e arr. (PC-075-120-16-V0055-M01). — 2 au 4 ND I/20, 29 B au 31, rue du Borrégo, 1 au 3 ND I/20. — Pét. : M. BENICHO. — Arch. : Mme CASTELLANI Catherine, 30, rue Saint-Antoine, 75004 PARIS. — Modification des façades sur rue et cour et création d'escaliers du rez-de-chaussée au R + 4. Modificatif au PC n^o 075-120-16-V-0055 autorisé le 02-01-2017. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

20^e arr. (PC-075-120-18-V0024). — 6, rue de la Dhuis, 25, rue Etienne Marey. — Pét. : M. OTTENWALTER Martin. — Arch. : M. SILANDE Pierre, 21, rue Etienne Marey, 75020 PARIS. — Surélévation de deux niveaux d'une maison individuelle de R + 1. Surface créée : 57 m². S.T. : 61 m². — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

20^e arr. (PC-075-120-18-V0025). — 32, rue Villiers de l'Isle Adam. — Pét. : Mme BONALDI Caroline. — Arch. : M. MARTINET Denis, 15, rue Paul Bert, 75011 PARIS. — Surélévation de 2 niveaux d'une maison de ville avec création d'une toiture-terrasse, après démolition de la toiture versant rue, et modification de la façade. Surface créée : 40 m². — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

20^e arr. (PC-075-120-18-V0026). — 43, rue de la Plaine. — Pét. : Mme SCHWOERER Hélène, PARIS HABITAT. — Réhabilitation d'un ensemble immobilier, suppression d'un commerce pour création d'un local vélos-poussettes, fermeture de la courette, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, isolation thermique par l'extérieur de la façade sur cour, ravalement des façades, réfection des toitures et réaménagement intérieur. Surface supprimée : 27 m². Surface créée : 40 m². — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

20^e arr. (PC-075-120-18-V0027). — 20, rue Laurence Savart. — Pét. : M. BARBEROUSSE Manuel. — Arch. : M. FOURMENT Guillaume, 4, place de l'Eglise, 92210 SAINT-CLOUD. — Construction d'un bâtiment d'habitation (1 logement créé) de 2 étages sur sous-sol avec toiture-terrasse sur rue. Surface créée : 160 m². Hauteur du projet : 11 m. S.T. : 70 m². — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

20^e arr. (PC-075-120-18-V0028). — 12, place Joseph Epstein, 7, rue des Pruniers, 13, rue des Mûriers. — Pét. : M. SITBON Steven, S.C.I. LES PRUNIERES. — Arch. : M. SACERDOTI Antoine, 5, avenue Niquet, 06600 ANTIBES. — Rehaussement de la toiture du bâtiment B sur courette. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

20^e arr. (PC-075-120-18-V0029). — 162 au 164, rue de Ménilmontant. — Pét. : M. VANLAER Damien, HABITAT SOCIAL FRANÇAIS. — Arch. : NOMADE ARCHITECTE, 9, rue de Domrémy, 75013 PARIS. — Réhabilitation et surélévation de 3 niveaux d'un bâtiment de R + 5 à usage d'habitation (12 logements sociaux créés) avec suppression d'un logement à rez-de-chaussée pour création d'un local vélos, du porche d'entrée pour agrandissement du hall, isolation thermique par l'extérieur des façades, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, végétalisation du mur pignon et réaménagement intérieur. Surface supprimée : 21 m². Surface créée : 663 m². S.T. : 671 m². — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

20^e arr. (PC-075-120-18-V0030). — 27, rue des Panoyaux. — Pét. : Mme BERRY Marilou. — Création d'une véranda sur une terrasse. Surface créée : 35 m². — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

Liste des demandes de permis de démolir déposées entre le 15 juillet et le 31 juillet 2018.

1^{er} arr. (PD-075-101-18-V0005). — 368 au 374, rue Saint-Honoré, 24 A, rue Cambon, 9, place Vendôme. — Pét. : M. PIOMBINI Massimo, S.A.S. PIERRE BALMAIN. — Démolition partielle de la mezzanine d'une boutique de prêt-à-porter. Surface supprimée : 50 m². — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

1^{er} arr. (PD-075-101-18-V0006). — 30, rue Montmartre. — Pét. : M. JAUNET Eric, SYNDIC MEILLANT ET BOURDELEAU. — Démolition d'un conduit de cheminée. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

1^{er} arr. (PD-075-101-18-V0007). — 20, rue d'Argenteuil, 27, rue des Pyramides. — Pét. : M. MARRION Steven, S.A. EUROSIC. — Démolition partielle du plancher aux R + 2 et R + 3 et de la couverture. Surface démolie : 15 m². — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

4^e arr. (PD-075-104-18-V0003). — 3, rue de Bretonvilliers. — Pét. : M. BERTIN Sébastien, S.A.S. DAPHNIS. — Suppression d'une mezzanine au 1^{er} étage d'un local d'habitation. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

7^e arr. (PD-075-107-18-V0008). — 7, quai Voltaire. — Pét. : M. BOURGOIS Laurent, S.A.S. LB CS ARCHITECTURE DECORATION. — Création d'un monte personne entre les niveaux entresol et R + 1 d'un local d'habitation. Surface supprimée : 2,70 m². — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

8^e arr. (PD-075-108-18-V0004). — 5, rue du Docteur Lancereaux. — Pét. : Mme AL MISNAD Shaika Nasser, S.C.I. MAISON OPERA. — Démolition de la piscine et des locaux techniques en rez-de-chaussée côté cour. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

10^e arr. (PD-075-110-18-V0007). — 258, rue du Faubourg Saint-Martin. — Pét. : M. MARCHAND Antoine. — Démolition partielle de la toiture. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

13^e arr. (PD-075-113-18-V0006). — 22 B, passage Bourgoin. — Pét. : M. KHERBOUCHE Mouloud. — Démolition partielle de la toiture. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

13^e arr. (PD-075-113-18-V0007). — 146 au 148 B, rue de Tolbiac, 74, avenue d'Italie, 27 au 31, rue du Moulinet. — Pét. : S.A. RTE – RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE. — Démolition de la structure métallique qui sert d'abri de parking. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

16^e arr. (PD-075-116-18-V0009). — 84, rue Lauriston. — Pét. : M. BATES Edward, S.C.I. RUE LAURISTON. — Démolition du contrefort d'un mur. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

16^e arr. (PD-075-116-18-V0010). — 56 au 58, rue Erlanger, 90, boulevard Exelmans. — Pét. : Mme SCHWOERER Hélène, EPIC PARIS HABITAT-OPH. — Démolition d'une école primaire composée de cinq bâtiments et d'un préau couvert. — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

17^e arr. (PD-075-117-18-V0020). — 86, rue Cardinet. — Pét. : M. GARDY Alexis André Henri. — Démolition partielle de murs porteurs et de cloisons pour l'aménagement d'un appartement en duplex aux 5^e et 6^e étages. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

17^e arr. (PD-075-117-18-V0021). — 9, avenue Gourgaud. — Pét. : M. LEENHARDT Régis. — Démolition partielle de la toiture. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

17^e arr. (PD-075-117-18-V0022). — Rue Jacques Ibert. — Pét. : Mme ATTIGNAC Annie, S.A.R.L. IMMOBINEAU. — Dépose d'une toiture pour mise en œuvre d'une toiture à la Mansart dans un immeuble donnant à la fois sur Levallois-Perret et Paris. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

18^e arr. (PD-075-118-18-V0016). — 37, rue du Poteau. — Pét. : CUVILLIER Laëticia, SYNDIC SDC 37, RUE DU POTEAU. — Démolition d'une cheminée. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

20^e arr. (PD-075-120-18-V0011). — 51, rue des Orteaux. — Pét. : Mme HOLMES Catriona. — Démolition partielle de la toiture, de la façade et du plancher. Surface démolie : 4 m². — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

20^e arr. (PD-075-120-18-V0012). — 20, rue Laurence Savart. — Pét. : M. BARBEROUSSE Manuel. — Arch. : M. FOURMENT Guillaume, 4, place de l'Eglise, 92210 SAINT-CLOUD. — Démolition d'un bâtiment d'habitation de 1 étage et combles sur sous-sol partiel. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

20^e arr. (PD-075-120-18-V0013). — 17, rue de la Dhuis. — Pét. : M. WILHELM Yves. — Démolition totale de deux remises sur cour. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

20^e arr. (PD-075-120-18-V0014). — 2 au 6, passage de la Duée, 17, rue de la Duée. — Pét. : M. VANLAER Damien, L'HABITAT SOCIAL FRANÇAIS. — Démolition d'un bâtiment d'habitation (3 logements) de 1 étage sur sous-sol sur rue. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

Liste des demandes de déclarations préalables déposées entre le 15 juillet et le 31 juillet 2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0171). — 80, rue Rambuteau. — Pét. : M. LORIN Raphaël, S.A.R.L. ARCHIDES. — Changement de destination d'un local de bureau au 1^{er} étage sur rue et cour en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0172). — 390, rue Saint-Honoré, 7, rue Duphot. — Pét. : M. CHAZALY Frédéric, S.A.S. HEMATITE. — Changement de destination de locaux de commerce en bureaux au 2^e étage sur rue, cour et courette. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0173). — 31, rue des Bourdonnais. — Pét. : Mme GOSSENS Cécile, S.A. ORALIA GARRAUD-MAILLET. — Ravalement de la façade arrière. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0174). — 54, rue de Richelieu. — Pét. : Mme DESANGES Charles, S.A.S. FONCIERE RICHELIEU CAPITAL. — Modification de la devanture d'une boutique d'optique avec ravalement de la façade à rez-de-chaussée. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0175). — 80, rue Saint-Denis, 49, boulevard de Sébastopol, 77, rue Rambuteau. — Pét. : M. MOSANT Rudy, S.A.S. CARREFOUR PROXIMITE FRANCE. — Modification de la devanture et pose d'un store en vue d'aménagement d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0176). — 2, rue Jean-Lantier, 3, rue Saint-Denis. — Pét. : M. DEMASSIET Michaël, DAMART. — Suppression de la grille d'enroulement et déplacement de la porte rue Lantiez. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0177). — 62, rue Saint-Denis, 2, rue de la Cossonnerie, 41, boulevard de Sébastopol. — Pét. : M. NOEL Jeu-Paul, S.A.R.L. C.J.P.S. — Modification de la devanture d'un restaurant après suppression de deux terrasses fermées. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0178). — 6, rue du Chevalier de Saint-George. — Pét. : M. CRETAT Bruno. — Remplacement des châssis de toit. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0179). — 9, rue du Louvre. — Pét. : M. BARRY DELONGCHAMPS Jean. — Ravalement du mur pignon. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0180). — 368 au 374, rue Saint-Honoré, 24 A, rue Cambon, 9, place Vendôme. — Pét. : M. PIOMBINI Massimo, S.A.S. PIERRE BALMAIN. — Modification de la devanture d'une boutique de prêt-à-porter, remplacement du monte-charge par un ascenseur, démolition partielle de la mezzanine et réaménagement intérieur. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0181). — 29, rue des Pyramides. — Pét. : Mme SAGNES DUPONT Brigitte, S.A.S. PARIS OPERA SAINT – ROCH 2. — Changement de destination de locaux d'habitation en bureau au 4^e étage sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0182). — 35, place Maurice Quentin, 29, rue Berger, 33, rue du Pont Neuf. — Pét. : M. BAURENS Lucien, GROUPE FLO S.A. — Modification de la devanture et remplacement des stores-bannes d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0183). — 20, rue de Harlay. — Pét. : M. ROBBIANI Luc, S.A.R.L. SEPIE. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0184). — 7, rue du Pélican. — Pét. : M. FINEL Jean-Pierre, S.A.S. PIERRE CAPITAL. — Ravalement des façades, remplacement des menuiseries extérieures, modification de la devanture et création d'une trémie d'ascenseur. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0186). — 2, rue la Vrillière, 4, rue Catinat, 1 au 1 B, place des Victoires. — Pét. : Mme CAILLET BESNARD Aude, ABEGE PATRIMOINE. — Ravalement des façades sur cour, de la façade côté rue Catinat et remplacement d'une fenêtre au 1^{er} étage. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0187). — 148, rue Saint-Honoré. — Pét. : M. MORENO Laurent, S.A.R.L. LE BONHEUR PARIS. — Modification d'une devanture en vue d'installation d'une confiserie. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0188). — 2, rue de la Cossonnerie. — Pét. : M. GASPAROTTI Luca, ESPRESSAMENTE FRANCE. — Modification de la devanture, création d'une issue de secours et pose d'un store-banne en vue d'installation d'un établissement de restauration rapide. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0189). — 20, rue des Halles. — Pét. : M. DELAIRE Nicolas-Olivier, S.A.S. NOD. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0190). — 346, rue Saint-Honoré. — Pét. : M. DEMARIGNY Benjamin, BERANGERE L. — Modification de la devanture d'une boutique de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0191). — 3, rue Sainte-Opportune. — Pét. : M. RAYBAUT-PERES Olivier, PARIS HABITAT OPH/DTNO. — Remplacement des menuiseries extérieures d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0192). — 10, rue des Pyramides. — Pét. : Mme GERVAIS Isabelle, S.A.R.L. JRI MONTMARTRE. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0193). — 15, rue Saint-Roch. — Pét. : M. ZINAI TARIQ Henri, CASA ARCHITECTURE. — Ravalement de la façade sur rue d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0194). — 51 au 53, rue Cambon, 1, boulevard de la Madeleine, 5, place Henri Salvador. — Pét. : GUERARD Christophe, S.A.S.U. PINET FRANÇOIS. — Modification de la devanture d'un commerce de chaussures. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0195). — 30, rue Montmartre. — Pét. : M. JAUNET Eric, SYNDIC MEILLANT ET BOURDELEAU. — Ravalement partiel de la couverture, de la façade arrière, des souches de cheminées et d'un conduit d'extraction. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0196). — 20, rue d'Argenteuil, 27, rue des Pyramides. — Pét. : M. MARRION Steven, S.A. EUROSIC. — Création d'un escalier dans une courette du rez-de-chaussée au R + 5 avec modification de la façade et de la couverture. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0197). — 8, rue Thérèse. — Pét. : M. DE CAMPOS Joao, S.A.R.L. JDC ENTREPRISE. — Ravalement de la façade sur courette. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0198). — 7, rue Sainte-Anne. — Pét. : M. YOSHIKAWA Ken, S.A.R.L. FULL MARKS. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0199). — 2, rue Berger, 50 au 60, rue Saint-Denis, 1 au 5, rue de la Cossonnerie. — Pét. : M. LIAGRE Baptiste, S.A.S. SNIPES. — Modification de la devanture d'un commerce en vue d'aménagement d'une boutique de vêtements et chaussures de sport. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0200). — 240, rue de Rivoli, 1, rue Rouget de l'Isle. — Pét. : M. MOUCHEL Yvon, S.A.S. MARKETING BEAUTE ASSOCIES. — Modification de la devanture d'une parfumerie. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0240). — 232 au 234, rue Saint-Denis, 18, passage Lemoine. — Pét. : Mme EUCAT, DM GESTION POUR LA COPRO DU 232/234. — Réfection de la couverture et ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0241). — 23, rue d'Antin. — Pét. : M. LEVY Pascal, STE SEGUIN LEVY. — Ravalement de l'ensemble des façades et des murs pignons. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0242). — 17 au 21, boulevard des Capucines, 23 au 25, rue de la Paix, 3, place de l'Opéra. — Pét. : M. CERCLEY Bruno, SKIS ROSSIGNOL S.A.S. — Modification de la devanture et création d'une trémie d'ascenseur pour un commerce. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0243). — 163, rue Saint-Denis. — Pét. : M. WILLIAMS Paul, S.A.S. FREDDY'S BBQ. — Modification d'une devanture en vue d'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0244). — 4, rue Etienne Marcel. — Pét. : M. CALDI Charles, S.C.I. FCVH4. — Création de sept fenêtres à rez-de-chaussée et modification de trois fenêtres au 1^{er} étage sur cour. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0245). — 9, rue du Nil. — Pét. : Mme MARCHAND Marie, S.A.R.L. FRENCHIE TO GO. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0246). — 24, rue du Quatre Septembre, 12, rue de La Michodière. — Pét. : M. SANCHEZ Olivier, S.A.S. E.G.I.P. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0247). — 25, boulevard Poissonnière. — Pét. : VIAL ANNE-LAURE, S.A.S. ADELE STUDIO JORAN BRIAND. — Modification d'une devanture de commerce. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0248). — 189, rue Saint-Denis. — Pét. : Mme AVANOZIAN Yasmina. — Création de baies en pavés de verre en façade sur passage. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0249). — 62 B, rue de Cléry. — Pét. : M. SEBAGH Laurent, S.A.R.L. HMP DIFFUSION TEXCOM. — Changement de destination d'un commerce en hébergement hôtelier à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0250). — 17 au 19, boulevard Montmartre. — Pét. : M. XIANG Jiammin, S.A.R.L. FU THAI RESTAURANT. — Modification de la devanture et rentoilage du store-banne d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0251). — 12, rue du Caire. — Pét. : M. DE BASTOS Antonio, S.A.R.L. AJC DE BASTOS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0252). — 16, rue des Petits Champs. — Pét. : M. DE SCORBIAC Grégoire, S.A.R.L. CANARD STREET. — Modification d'une devanture en vue d'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0253). — 40, rue d'Aboukir. — Pét. : M. DESORMEAU Lionel, S.A.S. SLR RAVALEMENT. — Ravalement partiel de la façade arrière du bâtiment. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0254). — 14, rue d'Alexandrie. — Pét. : M. KASAKULU Mustafa, CHEZ POSTO ET MARGAUX. — Pose d'un store en devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0255). — 12, rue Saint-Fiacre. — Pét. : M. JAUNET Eric, SYNDIC MEILLANT ET BOURDELEAU. — Ravalement du mur pignon et des souches de cheminées. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0256). — 43, rue du Caire. — Pét. : M. LEVY Georges Henri, S.N.C. CAIRE 43. — Changement de destination d'un commerce en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0257). — 20, rue Saint-Sauveur. — Pét. : M. KERACHNI Benjamin. — Changement de destination d'un local de commerce en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0258). — 132, rue Saint-Denis. — Pét. : M. LAMIGEON Marc. — Création de fenêtres de toit. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0259). — 54, rue Beauregard, 91, rue de Cléry. — Pét. : M. DAS Patrick, S.A.R.L. DAS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0260). — 21, rue de la Paix. — Pét. : M. CHEMOUNY Sébastien, S.C.I. 21, RUE DE LA PAIX c/o ALLIANZ R.E.F. — Modification et remplacement des menuiseries extérieures en façade Sud sur cour, création d'une terrasse accessible après démolition de la toiture côté cour avec pergola végétalisée pour la couverture des équipements techniques, déplacement des circulations verticales et réfection de la couverture à l'entresol. Surface supprimée : 32 m². Surface créée : 19 m². — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0261). — 36, rue des Petits Champs. — Pét. : M. MAILLOT Franck, S.A.R.L. LOUIS & CO. — Pose d'un store en devanture d'une brasserie. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0262). — 132, rue Saint-Denis. — Pét. : Mme GRAND Daniele, SDC DU 132, RUE SAINT-DENIS MARC. — Ravalement de façades sur rue et cour avec réfection de la couverture d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0263). — 2, rue de Hanovre, 19, rue de Choiseul. — Pét. : M. ORSINI Antonio. — Remplacement d'une fenêtre de toit par deux nouvelles. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0264). — 36, rue des Petits Champs. — Pét. : M. MAILLOT Franck, S.A.R.L. LOUIS & CO. — Pose d'un store pour une brasserie. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0265). — 17, rue des Petits Carreaux. — Pét. : M. GICQUEL Marc, MARC GICQUEL ENTREPRISE. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0263). — 20, rue Réaumur. — Pét. : Mme BALMA Cathy, S.A.S. CABINET BALMA GESTION. — Ravalement des façades sur cour, du mur pignon, réfection des couvertures et des souches de cheminée. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0264). — 26, rue des Gravilliers, 1, passage Alombert, 9, rue au Maire. — Pét. : M. BARCHILON David, S.A.R.L. D'ALOMBERT INVESTISSEMENT. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0265). — 62, rue des Tournelles. — Pét. : M. DIXNEUF Marc, AIDES. — Changement de destination d'un commerce en centre social. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0266). — 6 au 8, rue du Foin, 17 au 19, rue des Minimes. — Pét. : M. PETITJEAN, CABINET BELLEROÏCHE REPRESENTANT LE SDC DU 8, RUE DU FOIN. — Ravalement du mur pignon et des conduits de cheminée. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0267). — 2 au 4, rue Debelleye, 85, rue de Turenne. — Pét. : M. VALLET Olivier, S.C.I. SAINT-PALAIS. — Remplacement de fenêtres côté rue et côté cour. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0268). — 12, rue du Grenier Saint-Lazare. — Pét. : Mme MERIT. — Création d'une terrasse sur cour en substitution de combles et remplacement de deux tabatières par deux châssis de toit. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0269). — 7, boulevard des Filles du Calvaire. — Pét. : Mme AZRIA Prescilla, BA&SH. — Modification d'une boutique de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0270). — 44, rue de Turenne. — Pét. : M. BONNEAU Romain, BONNEAU PATRIMOINE. — Création de 2 châssis de toit côté rue. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0271). — 60, boulevard de Sébastopol. — Pét. : M. LUGASSY Yoni, S.A.R.L. L'UNIVERS DU 2 ROUES. — Modification de la devanture d'un magasin de deux roues et d'accessoires. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0272). — 74, rue des Gravilliers. — Pét. : Mme BARBE Alizée. — Création d'une verrière versant cour. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0273). — 20, rue de Saintonge. — Pét. : Mme BENOIT Marie-Line. — Remplacement de la porte d'entrée d'un local. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0274). — 347, rue Saint-Martin. — Pét. : M. NOIRET Laurent, S.A.S.U. PARIS AUTREMENT INVESTISSEMENT BAUX. — Changement de destination de locaux de bureau aux 2^e et 3^e étages sur rue et cour en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0275). — 52, rue des Archives. — Pét. : M. PAPIN Baptiste, S.A.S. BALAS. — Réfection de la couverture sur cour. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0276). — 3, rue Papin. — Pét. : M. PELISSOLO Victor, S.A. PARINET. — Ravalement des façades sur la cour et la courette et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0277). — 79, rue Charlot. — Pét. : M. DEVIS Jonas, S.A.R.L. JONAS BOWMAN. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0278). — 5, rue Payenne. — Pét. : M. DE BASTOS Antonio, S.A.R.L. AJC DE BASTOS. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0279). — 9, rue de Poitou. — Pét. : Mme COLIN Sylvie, S.A. KENZO. — Modification de deux devantures sur rues d'un commerce de prêt-à-porter et des circulations verticales. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0280). — 24, rue Rambuteau. — Pét. : Mme CHARVET Katia, S.A.R.L. ACTIVE GESTION. — Ravalement des façades sur les 4 courettes. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0281). — 16 au 16 B, rue Michel-le-Comte. — Pét. : Mme CONDROYER Sophie. — Remplacement des menuiseries extérieures aux 1^{er} et 2^e étages sur rue. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0282). — 11, rue Portefoin. — Pét. : M. PERRAULT Octave. — Création d'une véranda au 4^e étage sur cour avec modification des menuiseries extérieures. Surface créée : 1,6 m². — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0283). — 101, rue du Temple. — Pét. : Mme CHON CHIANG Aline, S.C.I. AAA TEMPLE. — Changement de destination d'un local commercial au 1^{er} étage sur rue et cour en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0284). — 8, rue Sainte-Apolline, 114, boulevard de Sébastopol, 9, boulevard Saint-Denis. — Pét. : M. GUEGAN Thierry, CONTREVENT IMMOBILIER. — Ravalement des façades et réfection des souches de cheminées sur rues et cour. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0285). — 97, rue Beaubourg. — Pét. : Mme ZHOU Mei, S.A.R.L. GUIMI HOUSE. — Modification de la devanture et remplacement de la toile de store d'un commerce en vue d'aménagement d'un salon de thé. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0183). — 18, rue de Sévigné. — Pét. : Mme VOSGIENS Anne-Françoise, S.A. GESTION ET TRANSACTION DE FRANCE – GTF. — Installation de grilles de protection sur deux fenêtres à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0184). — 1, rue Castex. — Pét. : M. PERNOT Pierre. — Remplacement de 5 châssis de toit. — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0185). — 8 au 10, rue des Ursins, 15, quai aux Fleurs. — Pét. : M. ASSUNCAO Anthony, TREZENTTORRES. — Réfection de souches de cheminée. — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0186). — 6, rue Beaubourg, 17, rue Geoffroy l'Angevin. — Pét. : M. MARCHEBOUT Franck, S.C.P.I. IMMORRENTE. — Remplacement d'une verrière dans une courette. — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0187). — 3, rue Jean Beausire. — Pét. : M. GOUIDER Helmi, GOUIDER. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0188). — 13, rue des Francs Bourgeois. — Pét. : Mme CRISTIANI Aline, S.N.C. COSMETIQUE ACTIVE FRANCE. — Modification de la devanture d'une boutique. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0189). — 13, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie. — Pét. : M. SYLVAIN Julien, S.A.S. TEDIBER. — Modification de la devanture d'un magasin de literie. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0190). — 23, boulevard Henri IV. — Pét. : M. AZRIA Benjamin, S.A.R.L. BDO IMMOBILIERE. — Modification de la devanture d'un local de bureau. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0191). — 24, rue Saint-Martin. — Pét. : M. DEMRI, S.A.S. SAMDIS – DIAGONAL. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un supermarché. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0192). — 12, rue Vieille du Temple. — Pét. : M. BIGEARD Alain Paul, S.A.R.L. HÔTEL CARON DE BEAUMARCHAIS. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0193). — 12, rue des Écouffes. — Pét. : M. AUSSOUR Damien, NUANCE 3. — Ravalement de façade sur rue. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0194). — 19, boulevard Morland, 9, rue Agrippa d'Aubigné. — Pét. : M. DESORMEAU Lionel, S.A.S. SLR RAVALEMENT. — Ravalement partiel de la façade sur la rue Agrippa d'Aubigné. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0195). — 21 au 23 T, boulevard Bourdon. — Pét. : Mme VANDENBERGHE Sylvie, S.A. GROUPE LOGIS TRANSPORTS. — Ravalement des façades sur boulevard avec isolation thermique par l'extérieur. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0196). — 51, rue des Francs Bourgeois. — Pét. : Mme BENHAMOU Judith, S.A.S. SETES. — Modification de la devanture d'une boutique de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0197). — 3, rue du Cloître-Saint-Merri. — Pét. : M. BOULAY Philippe, S.A.S. PEINTECO. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0198). — 37, rue du Roi-de-Sicile. — Pét. : Mme CALONNE Sylvie, S.A.R.L. CALONNE. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-P0261). — Place Jussieu. — Pét. : M. GEFFROY Vincent, R.A.T.P. — Création d'un accès mécanisé sur la place. — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-P0271). — 22, rue d'Ulm, 9 au 11, rue Pierre et Marie Curie. — Pét. : M. CHAMBAZ Jean, SORBONNE UNIVERSITE. — Travaux de mise en accessibilité avec création d'une rampe PMR et mise en place d'un garde-corps d'un escalier en façade. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0257). — 7, rue Fustel de Coulanges. — Pét. : M. PLISSON Thibaut, SDC 7, RUE FUSTEL DE COULANGES. — Réfection d'une toiture-terrasse au 8^e étage sur rue d'un local d'habitation. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0258). — 6, place du Panthéon, 4, place Sainte-Geneviève. — Pét. : M. VERNON Dominique, LE TERROIR. — Ravalement des façades sur courette, du mur pignon et de la clôture. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

5° arr. (DP-075-105-18-V0259). — 3 au 5, rue de l'Épée-de-Bois. — Pét. : M. BALA Philippe, VILLE DE PARIS – D.P.A. — Rénovation du Centre de santé Épée de Bois. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

5° arr. (DP-075-105-18-V0260). — 51, rue Lhomond. — Pét. : M. BALA Philippe, VILLE DE PARIS – D.P.A. — Remplacement des menuiseries extérieures du collège Pierre Alviset. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

5° arr. (DP-075-105-18-V0262). — 79, rue du Cardinal-Lemoine. — Pét. : M. PRETAT Jean-Sylvain, S.A.S. L'EURYDICE. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un café littéraire. — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

5° arr. (DP-075-105-18-V0263). — 18, rue Descartes. — Pét. : M. DOUAY Jean François, SDC ORALIA SULLY GESTION. — Ravalement des façades sur cour et réfection partielle de la couverture. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

5° arr. (DP-075-105-18-V0264). — 15, rue Saint-Jacques. — Pét. : Mme Jacques BALLA, CHEZ DAN. — Modification de la devanture d'un restaurant avec pose d'un store. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

5° arr. (DP-075-105-18-V0265). — 31, rue Claude Bernard. — Pét. : Mme SALAUN Nolwenn, S.A.S.U. FONCIA IPM. — Réfection de l'étanchéité des terrasses des bâtiments sur cour. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

5° arr. (DP-075-105-18-V0266). — 29, avenue Georges Bernanos. — Pét. : M. SAADA Benjamin. — Remplacement des menuiseries extérieures au 4° étage sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

5° arr. (DP-075-105-18-V0267). — 45 au 47, rue Descartes. — Pét. : Mme PRISO Cécile, S.A.R.L. CAATS. — Pose d'un store-banne en devanture d'un bar. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

5° arr. (DP-075-105-18-V0268). — 14, rue Monge, 40, rue des Bernardins. — Pét. : M. LEBELLE Marc, CAISSE RÉGIONALE. — Rénovation des façades d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

5° arr. (DP-075-105-18-V0269). — 22, rue des Boulangers. — Pét. : M. GORIN Cyrille, SYNDIC FONCIA PARIS RIVE GAUCHE. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

5° arr. (DP-075-105-18-V0270). — 18, rue de Bièvre. — Pét. : Mme DUCARDINNET Benedicte. — Agrandissement d'une baie située au 4° étage sur le mur pignon. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

5° arr. (DP-075-105-18-V0272). — 68, rue Gay-Lussac. — Pét. : M. COUSIN Laurent, SYNDIC CABINET COUSIN. — Ravalement des façades sur courettes et du mur pignon. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

5° arr. (DP-075-105-18-V0273). — 140, rue Mouffetard. — Pét. : M. STEINER Florent, S.A.R.L. EFG RESTAURATION. — Modification de la devanture d'un local d'artisanat. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

5° arr. (DP-075-105-18-V0274). — 24, rue des Fossés Saint-Bernard. — Pét. : S.A.R.L. PBS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

5° arr. (DP-075-105-18-V0275). — 18 au 20, rue Poliveau. — Pét. : S.A. L'HABITATION CONFORTABLE. — Ravalement des façades, création d'une terrasse accessible, montage d'abris containers et rénovation des accès. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

5° arr. (DP-075-105-18-V0276). — 8, rue Rollin. — Pét. : S.A. L'HABITATION CONFORTABLE. — Ravalement des façades. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

5° arr. (DP-075-105-18-V0277). — 9, rue de Poissy, 23, boulevard Saint-Germain. — Pét. : M. BIZORD Gérard, S.A. SOCIETE GENERALE 55212022227909. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

5° arr. (DP-075-105-18-V0278). — 64, boulevard de Port-Royal, 32, rue Berthollet. — Pét. : M. KAKZOROWSKI Alexandre, S.A.S. LECLERE FILS ET BEINEX. — Ravalement des façades de la courette. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

5° arr. (DP-075-105-18-V0279). — 4 B, rue des Ecoles. — Pét. : S.A.S. CABINET COUSIN. — Ravalement des façades donnant sur cour. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

5° arr. (DP-075-105-18-V0280). — 4, rue Toullier. — Pét. : Mme HOOG Véronique. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

5° arr. (DP-075-105-18-V0281). — 8, rue Champollion, 35, boulevard Saint-Michel. — Pét. : CABINET PRUNIER. — Ravalement de la façade et réfection de la couverture côté rue. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

5° arr. (DP-075-105-18-V0282). — Boulevard de l'Hôpital. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation de cinq arbres. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0242). — 9 T, rue Saint-Placide. — Pét. : M. VEIL Thierry, S.A.R.L. BAGELS. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0243). — 11, rue Férou. — Pét. : M. JOURDAN François, FONDATION COUBERTIN. — Réfection de la couverture et ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0244). — 124, rue d'Assas. — Pét. : M. BOUVATIER Antoine. — Création de deux châssis de toit, versant cour et réfection de l'étanchéité d'une terrasse avec pose de garde-corps. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0245). — 32, rue Dauphine. — Pét. : M. NICHOL SIDEM Alix. — Modification de la toiture d'un bâtiment en fond de parcelle. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0246). — 8, rue Madame. — Pét. : Mme DE COËTLOGON Guillaume, SYNDIC CABINET SAINT-GERMAIN. — Ravalement de la façade sur courette. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0247). — 3, carrefour de l'Odéon. — Pét. : M. CAMDEBORDE Yves, CROISSANCE 5. — Modification de la devanture d'un restaurant avec suppression du store. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0248). — 5, rue des Canettes. — Pét. : M. CORMIER Christophe, S.A.R.L. ENTREPRISE CLAIRON. — Réfection de la couverture sur cour. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0249). — 12, avenue de l'Observatoire. — Pét. : M. GIGON Emmanuel, CAISSE NATIONALE SECURITE SOCIALE. — Réfection de la cour, remplacement d'une clôture, création de deux abris-vélos, d'un local de tri sélectif, création d'une fenêtre à rez-de-chaussée, ravalement de la cage d'escalier et remplacement des portes palières sur coursives. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0250). — 20, rue Mabillon, 32 au 34, rue Saint-Sulpice. — Pét. : Mme MIGNAUX Sandrine, RITUALS COSMETIC FRANCE. — Modification de la devanture d'une boutique. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0251). — 169, boulevard Saint-Germain. — Pét. : M. SAULAIS Fabrice, S.A.R.L. CABINET FABRICE SAULAIS. — Arch. : M. DARY Pascal, 6, rue Saint-Sébastien, 75011 PARIS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

6° arr. (DP-075-106-18-V0252). — 108, rue Notre-Dame des Champs, 151, boulevard du Montparnasse. — Pét. : Mme LE FOYER DE COSTIL Blandine. — Suppression d'un garage intérieur au rez-de-chaussée d'un immeuble pour

l'extension d'un logement avec modification de la façade donnant sur rue. Surface créée : 13,70 m². — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0253). — 30, rue Dauphine, 20 au 22 B, passage Dauphine, 13, passage Dauphine. — Pét. : M. CHEMOUNY Sébastien, S.A.S. ALLIANZ REAL ESTATE FRANCE. — Remplacement de 2 fenêtres au 4^e étage sur cour. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0254). — 3, rue de la Grande Chaumière. — Pét. : M. ELBELZE Yann, S.A.R.L. MIGI. — Réfection des souches de cheminées versant rue. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0255). — 31, rue de Seine. — Pét. : M. REGY Patrick, S.A. CABINET REGY. — Réfection de la couverture versant cour. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0256). — 31, quai des Grands-Augustins. — Pét. : M. ZAQUINE Michaël. — Changement de destination à rez-de-chaussée sur cour d'un entrepôt en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0257). — 15, rue Monsieur-le-Prince. — Pét. : Mme BONNEFOND Sandrine, CABINET BONNEFOND & ASSOCIES. — Ravalement des façades de la courette et des héberges. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0258). — 77, rue du Cherche-Midi. — Pét. : Mme PLANTE Nadine. — Création de deux châssis de toit. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0259). — 25, rue du Vieux Colombier. — Pét. : M. DE VALLEE Laurent, S.A.R.L. GO ARCHITECTURE. — Réfection du bandeau du 1^{er} étage de la façade sur rue et pose d'une marquise au-dessus de la porte d'accès de l'immeuble. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0260). — 16, rue Madame. — Pét. : Mme BALMA Cathy, S.A.S. BALMA GESTION. — Ravalement de l'ensemble des façades, des souches de cheminées et réfection de la couverture versant rue. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0261). — 7, rue Jean Ferrandi. — Pét. : Mme LE GOUVELLO France. — Agrandissement d'une fenêtre à rez-de-chaussée et création de trois châssis de toit. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0262). — 61, rue de Vaugirard. — Pét. : M. MURUKATHAS Somasundaram, S.A.R.L. SHAKTI. — Pose d'un store en devanture d'un établissement de restauration rapide. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0264). — 8, rue Férou. — Pét. : Mme DEBONNEUIL. — Création d'une terrasse accessible avec garde-corps, encastrée dans la toiture et suppression d'un châssis de toit. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0265). — 19, rue Mazarine. — Pét. : M. SPEK Hanspeter. — Remplacement des menuiseries extérieures au 2^e étage sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0266). — 2 au 4, rue Jean-François Gerbillon, 2, rue Régis, 24 au 24 B, rue de l'Abbé Grégoire. — Pét. : M. HIRIDJEE Kevin. — Modification d'une fenêtre au 5^e étage sur cour. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0267). — 20, rue d'Assas. — Pét. : Mme ALTINKAYA Jutta, S.A.S. ALTM DISTRIBUTION. — Pose d'un store. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0268). — 2 au 4, rue Saint-Placide. — Pét. : M. LANDRY Olivier, SC IMEFA. — Ravalement de l'ensemble des façades. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0269). — 29 au 31, rue du Dragon. — Pét. : M. BICHAT Pierre, S.A.S.U. RD STORES. — Modification de la devanture d'un commerce en vue d'implantation d'une boutique de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0270). — 48, rue Saint-Placide. — Pét. : Mme FALCON DE LONGEVIALLE Maud, S.A.S. LEOCA. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0271). — Place Saint-Sulpice. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation de sept arbres. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0269). — 83, rue Saint-Dominique. — Pét. : Mme BONIFACE Christel, STELLA FPREST. — Modification de la devanture d'une boutique de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0270). — 256, boulevard Saint-Germain. — Pét. : M. RELIER Nicolas, S.A.R.L. FP GERMAIN. — Modification de la devanture d'un salon de coiffure. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0271). — 13, rue de Verneuil. — Pét. : M. BECHET Hugues, S.A.S. BECHET. — Ravalement des façades et réfection des souches de cheminées et de lucarnes sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0272). — 29, rue du Général Bertrand. — Pét. : M. LEGENDRE Jean-Christophe, S.A.S. ISOLPROTECH. — Réfection de l'étanchéité des toitures-terrasses des 8^e et 9^e étages. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0273). — 20, rue Rousselet. — Pét. : M. SANCHEZ Olivier, S.A.S. E.G.I.P. — Ravalement du mur pignon. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0274). — 5 au 7, rue Paul-Louis Courier. — Pét. : M. MERLE Roger, S.A.S. FINANCIERE DU BAC. — Installation d'un climatiseur en toiture. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0275). — 12, avenue de Villars. — Pét. : M. CROBEDDU Edouardo, S.A.R.L. FELIX. — Remplacement de 3 fenêtres de toit. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0276). — 7, quai Voltaire. — Pét. : M. BOURGOIS Laurent, S.A.S. LB CS ARCHITECTURE DECORATION. — Création d'un monte personne entre les niveaux entresol et R + 1 d'un local d'habitation et redistribution intérieure. Surface supprimée : 2,70 m². — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0277). — 11, avenue de Villars. — Pét. : Mme LAFROGNE PEYLE Corine, S.C.I. VILLARS 11. — Agrandissement d'une porte issue de secours à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0278). — 3, rue de Belgrade, 15, avenue Emile Deschanel. — Pét. : M. SEMBLAT Hervé. — Pose de 2 écrans de verre pour la protection des fenêtres à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0279). — 2, cité Négrier. — Pét. : M. MELINTE Florin, S.A.S.U. ANAPURNA-BTP. — Ravalement des façades sur rue et courette. — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0280). — 133 B, rue de l'Université. — Pét. : M. NARDELLA Alexandre, UNION POUR LA DEMOCRATIE FRANÇAISE. — Remplacement de la porte cochère sur cour par un portail. — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0281). — 3, rue Rousselet. — Pét. : M. FERRE Benoît, BENOIT FERRE. — Ravalement des façades sur rue et sur cour d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0282). — 33, avenue de La Motte-Picquet. — Pét. : Mme JOFFRIN Elina, S.A.R.L. BY ELINA. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un salon de coiffure. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0283). — 234, boulevard Saint-Germain. — Pét. : M. PAYEN Rubio, CAISSE IMMOBILIERE DE GERANCE. — Création d'un ascenseur dans la cage d'escalier en fond de cour. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0284). — 67, rue de l'Université. — Pét. : Mme LECLERCQ Marie-Sabine, S.A. BONPOINT RIVE DROITE. — Modification de la devanture d'un magasin de prêt-à-porter pour enfants. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0285). — 64, avenue de La Bourdonnais. — Pét. : M. GUILIANI Laurent, S.A.S.U. — IMMOBILIERE CHAMP DE MARS. — Modification de la devanture d'une agence immobilière. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0286). — 20, boulevard des Invalides, 7, avenue de Villars. — Pét. : M. PEREIRA José, S.A.S. PEREIRA. — Ravalement des façades sur cours côtés Villars et Invalides et du pignon côté 9, rue Villars. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0287). — 2 au 14, rue Masseran, 10 au 16, rue Duroc, 1 au 13, rue du Général Bertrand. — Pét. : M. Benoît FERRE, BENOIT FERRE. — Réfection de l'étanchéité d'une terrasse accessible. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0288). — 16, rue de Saint-Simon. — Pét. : M. MOYON Pascal, GRIFFATON ET MONTREUIL. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0289). — 48, rue de Grenelle. — Pét. : M. BOURGOIS Laurent, S.A.S. LB CS ARCHITECTURE DECORATION. — Suppression d'une double fenêtre sur rue et remplacement des menuiseries extérieures au 3^e étage sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0290). — 4, rue Récamier. — Pét. : M. MAVEYRAUD Pierre. — Création d'une fenêtre de toit. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0291). — 117, rue Saint-Dominique. — Pét. : Mme CHAILLOUX Mathilde, S.A.S. LE PETIT SOUK. — Modification de la devanture d'un commerce avec dépose du store existant. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0292). — 1, avenue Frédéric Le Play. — Pét. : M. PETIT Frédéric, STE ATELIER 11 ARCHITECTE. — Ravalement des façades sur rue et cour et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0293). — 12, avenue Bosquet. — Pét. : M. FAUJON Bernard, ASS IMMOB LE LOGIS BOSQUET. — Pose d'un store sur toiture et installation d'un appareil de climatisation sur terrasse au 4^e étage sur cour d'un local d'habitation. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0294). — 18, rue Saint-Guillaume. — Pét. : M. LAYANI Patrick. — Modification de la devanture et de la porte côté cour d'une agence immobilière. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0295). — 22, rue Augereau, 77, avenue de La Bourdonnais. — Pét. : M. LORIN Raphaël, S.A.R.L. ARCHIDES. — Changement de destination d'un local de bureau à rez-de-chaussée sur rue et cour en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0296). — 76, rue de l'Université. — Pét. : M. LANDMAN Philippe. — Réfection de la toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0297). — 10 au 12, rue Cognacq-Jay. — Pét. : M. BYSZENSKI Alexandre, S.A.S. BIOSSUN. — Pose d'une pergola sur une toiture-terrasse versant cour. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0298). — 9, avenue de Suffren. — Pét. : M. PINEAU Dominique, S.C.I. MAPI. — Remplacement de deux portes et modification de quatre fenêtres à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0299). — 42, avenue Charles Floquet. — Pét. : M. COLOMB Guillaume, SYNDIC CABINET GERASCO. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0300). — 104, rue de l'Université. — Pét. : M. GAIOR Robert, S.C.I. VILLA LAFERRIERE. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0301). — 64, rue du Bac. — Pét. : Mme PEREIRA Virginie, S.A.S. LUSO DECOR. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0302). — 28, rue de Grenelle. — Pét. : VANDEWEGHE Eric, S.A.R.L. CLV COUVERTURE. — Réfection de toiture. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0304). — 19, avenue Emile-Deschanel. — Pét. : M. KAKZOROWSKI Alexandre, S.A.S. LECLERE FILS ET BEINEX. — Réfection des souches de cheminées. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0305). — 101, rue Saint-Dominique. — Pét. : M. BAUER Georg, S.A.S.U. OGIM BAUER ET ASSOCIES. — Pose d'un portail et de portillons en fermeture d'un porche sur rue. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0306). — 2 au 4, rue de Beaune, 29 au 31, quai Voltaire. — Pét. : Mme MAZOYER Clarisse, OPERATEUR DU PATRIMOINE ET DES PROJETS IMMOBILIERS DE LA CULTURE. — Travaux de sécabilité afin de disposer de deux entités indépendantes sur tous les niveaux en reconstituant une séparation physique entre les deux bâtiments d'origine. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0325). — 17, rue de Monceau. — Pét. : Mme BENOIT Marie-Noëlle. — Création d'une véranda au 6^e étage sur rue. Surface créée : 16,50 m². — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0326). — 44, rue d'Artois. — Pét. : M. CANCELA Martinho, S.A.R.L. IMP. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0327). — 10 au 12, rue de Tilsitt. — Pét. : Mme ANDRE Barbara, CGSH SERVICE EUROPE. — Remise en peinture d'une porte cochère et des portes et soupiraux situés dans la cour de l'immeuble. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0328). — Avenue Ruysdaël. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, MAIRIE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation d'un arbre. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0329). — Avenue Gabriel. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, MAIRIE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation d'un arbre. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0330). — Cours Albert 1^{er}. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, MAIRIE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation de huit arbres. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0331). — Cours la Reine. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, MAIRIE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation de 7 arbres. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0332). — 14, rue Tronchet. — Pét. : Mme JUILLARD Monique, S.A.R.L. LE RELAIS TRONCHET. — Modification de la devanture d'un restaurant et remplacement du store après suppression d'une terrasse fermée. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0333). — 13, rue Washington, 5 au 11, rue Chateaubriand. — Pét. : M. BONDUELLE Reginald. — Remplacement et modification de châssis de toit, et du revêtement de la terrasse au 4^e étage sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0334). — 12, rue de Miromesnil, 14, place Gabriel Péri, 12, rue de Rome. — Pét. : M. BAURENS Lucien, GROUPE FLO S.A. — Modification de la devanture et rentoilage de l'ensemble des stores d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0335). — 1, rue Quentin-Bauchart. — Pét. : M. DE BASTOS Antonio, S.A.R.L. AJC DE BASTOS. — Réfection partielle des balcons. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0336). — 3, rue Tronchet. — Pét. : M. HUARD Guillaume. — Rentoilage des stores au 2^e étage sur rue. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0337). — 29, avenue de Friedland, 13, rue Balzac. — Pét. : Kim HYON-JEONG. — Modification d'une devanture de pharmacie. — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0338). — 1, avenue George V. — Pét. : M. GUIOT Alex, S.A.S. ORALIA LEPINAY MALET. — Fermeture d'une courette du R + 2 au R + 6 pour agrandissement des appartements existants. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0339). — 88, boulevard Malesherbes. — Pét. : M. BENOIT Ferré. — Réfection de la couverture et des souches de cheminée côté cour d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0340). — 17, boulevard Malesherbes. — Pét. : M. ARNOLD Marc, S.A. BOUYGUES TELECOM. — Installation d'un relais de radiotéléphonie. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0341). — 31, rue Boissy d'Anglas. — Pét. : Mme THOREL Christelle, DAUCHEZ PAYET. — Ravalement du mur pignon en mitoyenneté. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0342). — 24 au 26, place de la Madeleine, 13, rue de Sèze, 7 au 7 B, rue Vignon. — Pét. : M. GIRAULT Michel, FAUCHON. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0343). — 55, rue La Boétie. — Pét. : M. LANDRY Olivier, S.A. B.IMMOBILIER. — Création d'un escalier de secours dans la cour intérieure. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0344). — 7, avenue George V. — Pét. : M. DENDIEVEL Jean-Claude, S.A.S. ALLIANZ REAL ESTATE FRANCE. — Changement de destination de locaux d'habitation en bureau situés au rez-de-chaussée et 6^e étage et de l'ensemble des locaux d'artisanat et de commerce en bureau. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0345). — 15, rue Treilhارد. — Pét. : M. BRICOGNE André. — Restauration d'une verrière au 5^e étage sur rue. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0346). — 24, rue du Rocher. — Pét. : DUPONT Thierry, S.A.S. BDL CAPITAL MANAGEMENT. — Remplacement de fenêtres de façades dans les étages, de fenêtres et porte à RDC, de 3 verrières existantes, création d'une 4^e verrière et d'un local technique. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0347). — 30, avenue des Champs-Élysées. — Pét. : M. KERRIEN Stéphane, S.A. IHEALTHLABS. — Modification de la devanture d'une boutique de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0348). — 71, rue du Faubourg Saint-Honoré. — Pét. : M. BAILLY Charles, S.C.I. ROSIERES VOLTAIRE. — Remplacement de fenêtres d'un appartement situé au 4^e étage donnant sur deux cours. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0349). — 71, rue du Faubourg Saint-Honoré. — Pét. : Mme MARCILHAC Hélène, S.C.I. SEINE ECHAUDE. — Remplacement de cinq fenêtres existantes et cinq stores donnant sur rue. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0350). — 220, rue du Faubourg Saint-Honoré, 59 au 65, rue de Courcelles. — Pét. : M. DARD Fabrice. — Modification de la véranda d'un restaurant avec changement de store. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0351). — 9, rue d'Anjou. — Pét. : M. COHEN CHARLES Laurent, S.A.R.L. SQLF. — Changement de destination de locaux de bureau en hébergement hôtelier du rez-de-chaussée au R + 2 sur cour. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0352). — 9, rue Beaujon. — Pét. : M. DA COSTA José, S.A.S.U. LUSO PIERRE. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0353). — 16, rue Tronchet. — Pét. : M. DE BRETAGNE François, S.A.S. MARQUISE DE SEVIGNE DIFFUSION. — Modification de la devanture d'une chocolaterie et remplacement du store. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0354). — 37, boulevard Malesherbes. — Pét. : M. DIRX Jean-Laurent, SAGS. — Mise en conformité PMR du parc de stationnement Malesherbes et création d'un élévateur PMR débouchant au niveau de la voie publique boulevard Malesherbes. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0355). — 26 au 32, rue d'Astorg, 20 au 22, rue Lavoisier, 43 au 47, boulevard Malesherbes. — Pét. : M. FUSTEMBERG Bruno, S.A.S. BONHOMME DE BOIS DISTRIBUTION. — Remise en peinture de la devanture d'un magasin de jouets. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0356). — 30, rue de Laborde. — Pét. : M. DELAITTRE Philippe, S.C.I. PARIS 30 LABORDE. — Changement de destination de bureaux en habitation situé à l'entresol et 1^{er} étage sur cour. (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0357). — 39, avenue Franklin D. Roosevelt. — Pét. : M. ARNOLD Marc, S.A. BOUYGUES TELECOM. — Installation d'un relais de radiotéléphonie en toiture. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0358). — 229, rue du Faubourg Saint-Honoré. — Pét. : M. FOUILLAND François, S.A. FONCIERE VESTA. — Mise en sécurité des accès des toitures des bâtiments A-B-C et D. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0359). — 16, rue de Marignan. — Pét. : M. DU ROURE Stanislas, S.N.C. TURNKEY HOMES MARIIGNAN. — Ravalement de façades avec modification et création d'ouverture et remplacement des menuiseries extérieures, transformation d'un porche en cour privative et espace habitable. Surface créée : 19 m². — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0309). — 10, rue La Fayette. — Pét. : M. PIERRIN Patrice, POMME DE PAIN. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0310). — 29, rue Rodier. — Pét. : M. LIBER Marc. — Remplacement d'une fenêtre d'un logement. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0311). — 11, rue Ambroise Thomas. — Pét. : M. BERCHOLE Raphaël, CABINET CP RINALDI. — Ravalement des façades des deux courettes. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0312). — 56, rue Blanche. — Pét. : M. RAMEZ Gérald, S.A.S. 2TF. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0313). — 20, rue Cadet. — Pét. : M. SANCHEZ Olivier, S.A.S. E.G.I.P. — Ravalement des façades sur cour et des murs pignons. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0314). — 76, rue Blanche. — Pét. : M. FAYEZ Pascal, S.A.R.L. EURO-DECOR. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0315). — 5, impasse de la Tour d'Auvergne. — Pét. : M. ARANDYELOVITCH Antoine. — Création de 2 châssis de toit côtés rue et cour. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0316). — 7, rue de Châteaudun. — Pét. : BEEKMAN REIM, S.A.S. CHATEAUDUN INVEST 7. — Modification de la devanture d'une boutique de philatélie et mise en place d'un rideau métallique. — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0317). — 24, rue de Provence. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation d'un arbre. — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0318). — 2, rue Rossini. — Pét. : M. PELLET Jérémie. — Remplacement de deux menuiseries extérieures et création d'une fenêtre sur rue au 5^e étage d'un local d'habitation. — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0319). — 31, rue Saint-Lazare. — Pét. : M. ROSSI Baptiste. — Création de deux châssis de toit et d'une mezzanine au 5^e étage en fond de cour. Surface créée : 8,10 m². — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0320). — 28, rue Lamartine. — Pét. : M. ELASRI Jean, S.A.R.L. SDC CABINET PICHET & LONSDALE. — Ravalement de la façade sur rue avec remplacement de deux menuiseries extérieures au 1^{er} étage et modification de la devanture d'un restaurant à rez-de-chaussée. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0321). — 59, rue du Faubourg Poissonnière. — Pét. : M. RAYMOND BERNADE Stéphane, S.A.S. SRB EXPLOITATION. — Modification de la devanture, pose d'un store et de 3 lambrequins aux fenêtres du 1^{er} étage sur rue en vue d'aménagement d'un glacier en remplacement d'un fourreur. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0322). — 17, rue Bergère. — Pét. : M. MADAR Alain, S.C.I. PARDES PATRIMOINE. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0323). — 17, rue Bergère. — Pét. : M. MADAR Alain, S.C.I. FORUM PATRIMOINE. — Remplacement des menuiseries extérieures d'un local de bureau au 2^e étage sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0324). — 21, rue Notre-Dame-de-Lorette. — Pét. : Mme BLAT Anne, S.A.R.L. HOTEL ANTIN SAINT-GEORGES. — Ravalement des façades sur cour et du mur pignon en retour à droite. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0325). — 1, rue Bleue, 67, rue du Faubourg Poissonnière. — Pét. : M. CAGNAC Charles, PERE & FISH. — Modification de la devanture d'un commerce de restauration rapide. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0326). — 57 B, boulevard de Rochechouart. — Pét. : M. COGNARD Jean Rémi, S.C.I. VERCOR. — Remplacement de 4 châssis de toit et création d'un châssis de toit. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0327). — 5, rue Saulnier. — Pét. : M. CHAMORAND Vincent, CABINET CHAMORAND. — Remplacement des fenêtres et de la porte d'une loge de gardienne dans la cour de l'immeuble. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0328). — 71, rue de Dunkerque. — Pét. : M. MOREL Frédéric, SDC 71 DUNKERQUE. — Changement et déplacement d'une porte de parking. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0329). — 11, rue Cadet. — Pét. : Mme WU Aiping, S.A.R.L. G&M – AU BONHEUR. — Modification de la devanture et rentoilage du store en vue d'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0330). — 14, rue Saulnier. — Pét. : M. ANDRE. — Création de deux fenêtres de toit. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0331). — 5, rue du Cardinal Mercier. — Pét. : M. LEVEQUE ANDRE Alfred, S.C.I. SOFILEB. — Déplacement de 2 climatiseurs sur cour en toiture. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0332). — 24, rue de Londres. — Pét. : M. LOMBARDINI Maxime, S.A.S. FREE MOBILE. — Installation d'un relais de radiotéléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0333). — 18 au 18 B, rue de Bellefond. — Pét. : M. COMBEAU Thomas, S.A.S. COMBEAU COUVERTURE. — Réfection de la couverture, des souches de cheminée et remplacement des châssis de toit. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0334). — 22, rue de Navarin. — Pét. : Mme HESSEL née AUDRAS Agnès. — Modification de la devanture d'une boutique d'artisanat. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0335). — 66, rue de la Chaussée-d'Antin. — Pét. : M. VERDON Stéphane, S.A.S.U. LE DRUGSTORE PARISIEN. — Modification de la devanture d'une boutique. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0336). — 41 au 45, rue de La Rochefoucauld. — Pét. : Mme CANDIDO DUQUESNOY Emmanuelle, S.A.S.U. MMSA. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0337). — 24, rue de Châteaudun. — Pét. : M. DRUAIIS Yannick, LEFORT ET RAIMBERT. — Modification de la devanture d'une boutique. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0338). — 8, rue Pierre Haret, 62 au 66, rue de Douai, 7, rue Pierre Haret. — Pét. : M. DESSAGNE Mathieu, FRENCH FLAIR. — Modification de la devanture d'un commerce avec pose d'un store. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0339). — 39, rue de Bellefond. — Pét. : M. VALEAU Carl, S.A. AXIMO. — Remplacement d'une fenêtre sur cour. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0340). — 17, rue Pierre Fontaine. — Pét. : M. CHEZEAUD David, CPPR. — Ravalement du mur pignon. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0341). — 18 au 20, rue de Navarin. — Pét. : M. SITRUK Eric, S.A.R.L. PIERRE RENOVATION TRADITION. — Réhabilitation d'un bâtiment à usage de bureau avec création de 2 verrières au R + 2, modification des circulations verticales, remplacement des menuiseries extérieures, isolation thermique par l'extérieur des façades, et mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

9° arr. (DP-075-109-18-V0342). — 58 au 58 B, rue de la Chaussée-d'Antin. — Pét. : M. JOUANNEAU Jean-Michel, S.A.S. FRANPRIX HOLDING. — Modification de la devanture et remplacement de la toile du store d'un commerce en vue d'aménagement d'une supérette en remplacement d'une boutique de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

9° arr. (DP-075-109-18-V0343). — 12, rue Buffault, 53, rue La Fayette, 3, rue de Châteaudun. — Pét. : SAPA S.A.S. — Réfection du balcon au 2° étage. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

9° arr. (DP-075-109-18-V0344). — 7, rue Ambroise Thomas. — Pét. : M. SCEBAT, S.C.I. CD. — Bouchement de trémies. Surface créée : 10,48 m². — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

9° arr. (DP-075-109-18-V0345). — 29, rue de Maubeuge. — Pét. : M. THOMAS Patrick, S.A.S. CABINET ECBE. — Ravalement des façades sur courette. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

9° arr. (DP-075-109-18-V0346). — 16, rue Pétreille. — Pét. : M. GUYOT Alexandre, S.A. GRDF. — Réfection de la couverture et réfection des souches de cheminée. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0331). — 74, rue d'Hauteville. — Pét. : Mme ROBERT Coralie, CORALIE ROBERT, ARCHITECTE. — Suppression d'une verrière en toiture remplacée par des fenêtres de toit. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0332). — 226, rue du Faubourg Saint-Denis. — Pét. : M. ROUSSEL Hervé, SYNDIC BENEVOLE. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0333). — 3, rue de Rocroy. — Pét. : ELOGIE-SIEMP, ELOGIE - SIEMP. — Pose de cinq ventouses d'évacuation de chaudière en façade sur rue. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0334). — 40, rue de Paradis. — Pét. : M. BENAYOUN Didier, S.C.I. MOSAIQUE. — Réfection de la structure d'une verrière, pose d'une marquise, changement des menuiseries extérieures, création d'un escalier intérieur reliant le rez-de-chaussée et le R + 1 et aménagement intérieur d'un local de bureau donnant sur cour. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0335). — 116, rue du Faubourg Poissonnière. — Pét. : Mme FERNANDES Priscillia, S.A.R.L. IPH IMMOBILIER. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0336). — 78, rue de l'Aqueduc, 257 au 259, rue du Faubourg Saint-Martin. — Pét. : M. PICARD Frédéric, PICARD S.A. — Pose d'un portail. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0337). — 208, rue du Faubourg Saint-Martin. — Pét. : S.A.S. SEVDALIS. — Ravalement des façades sur cour, du mur pignon et réfection des souches de cheminée. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0338). — 24 au 26, rue Léon Jouhaux, 41 au 43, quai de Valmy. — Pét. : M. RENAUD Jean-René, S.A.S. SOGI. — Déplacement et remplacement des garde-corps des terrasses au 7° étage. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0339). — 142 au 144, rue du Faubourg Saint-Martin, 31 au 33, rue des Récollets. — Pét. : M. ROCHER Georges, COPROPRIETE 31/33, RUE DES RECOLLETS - 142/144, RUE DU FAUBOURG SAINT-MARTIN. — Peinture d'une fresque sur les murs pignons sur rue. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0340). — 34, rue d'Hauteville. — Pét. : Mme LOMBARDO Laura, KGS PRESTIGE. — Ravalement partiel de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0341). — 39, boulevard de la Chapelle. — Pét. : Mme DESVAGES Nathalie. — Remplacement de deux lucarnes par des châssis de toit. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0342). — 3, rue du Buisson Saint-Louis. — Pét. : Mme GOMEZ Géraldine. — Changement de destination de locaux de commerce en habitation (1 logement créé) au 1^{er} étage sur cour. — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0343). — 2, rue Sibour, 121, rue du Faubourg Saint-Martin. — Pét. : CABINET JOURDAN. — Ravalement de la couverture et des souches de cheminée. — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0344). — Boulevard de Magenta. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS - D.E.V.E. — Abattage et replantation d'arbres. — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0345). — 14, rue d'Abbeville. — Pét. : M. SANCHEZ Olivier, S.A.S. E.G.I.P. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0346). — 251, rue du Faubourg Saint-Martin. — Pét. : M. LOMBARDINI Maxime, S.A.S. FREE MOBILE. — Implantation d'un relais de radiotéléphonie mobile en toiture. — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0347). — 60, rue du Faubourg Saint-Denis. — Pét. : M. GIRODON Ludovic. — Réouverture d'une fenêtre au 1^{er} étage sur cour. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0348). — 1, rue de l'Echiquier, 33, rue du Faubourg Saint-Denis. — Pét. : M. PEREIRA José, S.A.S. PEREIRA. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0349). — 258, rue du Faubourg Saint-Martin. — Pét. : M. MARCHAND Antoine. — Surélévation partielle de la toiture d'un bâtiment R + 2 + combles sur cour. Surface créée : 15,60 m². — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0350). — 72, rue du Faubourg Saint-Denis. — Pét. : Mme LLAMBRICH Claire, S.A.R.L. BONNE VIANDE SAINT-DENIS. — Pose d'un store-banne en façade sur rue et installation d'un conduit d'extraction sur cour en vue d'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0351). — 5, rue Gustave-Goublier. — Pét. : M. COHEN Marcel, S.A.R.L. 44 FAUBOURG. — Modification de la devanture d'un local d'artisanat et remplacement d'une verrière par une toiture et des châssis de toit à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0352). — 20 au 22, rue Sainte-Marthe. — Pét. : Mme HYMBERT Aline, SDC 20/22. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0353). — 95, boulevard de Magenta. — Pét. : SCI JMJ, M. DESAULES Jean-Marc. — Changement de destination partielle d'un local de bureau en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

10° arr. (DP-075-110-18-V0354). — 17, rue de l'Echiquier. — Pét. : M. DRUJAS Yannick, LEFORT ET RAIMBERT. — Extension du 1^{er} au 5^e étage sur cour pour création d'un escalier encloisonné. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0355). — 77, rue du Faubourg Saint-Denis. — Pét. : Mme AUBRY Elodie. — Changement de destination de bureaux en habitation situé en rez-de-chaussée sur cour. — 1 logement créé. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0356). — 162, rue La Fayette. — Pét. : M. BLANC Jacques, S.A.S. HOTEL ALBERT 1^{er}. — Ravalement de l'ensemble des façades. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0357). — 11, rue de Paradis. — Pét. : M. ASSEMAT Guillaume. — Création d'une fenêtre de toit. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0358). — 80, quai de Jemmapes. — Pét. : M. CHICHEPORTICHE Norbert, S.C.I. JEMMAPES SAINT-LOUIS. — Réfection de la couverture, des souches de cheminées et pose de 3 fenêtres de toit. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0359). — 160, rue du Faubourg Poissonnière, 143, boulevard de Magenta. — Pét. : M. VANHEERSWYNGHELIS Laurent, BAGNIS. — Ravalement des façades sur la courette. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0360). — 20, rue Arthur Groussier, 203, rue Saint-Maur. — Pét. : M. AHMED DADA Rahim, S.C.I. SRS IMMO. — Modification de la devanture d'un local de bureau. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0361). — 52, rue du Faubourg Saint-Martin. — Pét. : Mme WALLARD Jeanne. — Changement de destination d'un entrepôt en commerce à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0362). — 36, rue de Chabrol. — Pét. : M. SOHIER Raphaël. — Création de trois châssis de toit. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0363). — 5, rue des Petits Hôtels. — Pét. : M. LOUSTAU THOMAS Richard, S.A.R.L. KOTHOGUI. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0364). — 103, boulevard de Magenta. — Pét. : M. MARHAG Marwen, S.A.S. VELO YELLOW. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0365). — 12, rue Beaurepaire. — Pét. : Mme CASENAVE Fabienne, CABINET JUNEGE. — Réfection de la couverture et remplacement de la verrière en toiture. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0366). — 23, rue du Faubourg du Temple. — Pét. : M. RHOUM Mike, S.A.S. OPTIQUE TEMPLE. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0367). — 60, rue du Faubourg Saint-Denis. — Pét. : M. JULHES Nicolas, S.A.S. DISTILLERIE DE PARIS. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une terrasse fermée. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0368). — 67, rue du Faubourg Saint-Denis. — Pét. : M. GUREVICK Serge. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0369). — 27, rue Beaurepaire. — Pét. : M. ALBANESI Jean-Charles, S.A.R.L. CABINET CSJC. — Réfection partielle d'une toiture. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0370). — 109, rue du Faubourg Saint-Denis, 79, boulevard de Magenta. — Pét. : M. LEVY Pascal, STE SEGUIN LEVY. — Ravalement partiel du mur pignon gauche. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0371). — 4 au 6, rue du Buisson Saint-Louis, 2, cour des Bretons, 1, cour des Bretons. — Pét. : M. RODACH Jérémie. — Création d'une fenêtre de toit et d'une verrière en remplacement d'une fenêtre de toit sur cour. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0372). — 21, rue du Faubourg du Temple. — Pét. : M. BAUBAN Charles, S.A.S. LENZI. — Isolation thermique par l'extérieur d'un mur pignon. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0373). — 33, rue Jacques-Louvel-Tessier. — Pét. : M. Cai YONGXING. — Changement de destination d'un local commercial en habitation (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0427). — 62, boulevard Richard-Lenoir. — Pét. : M. CARLIER Laurent, S.A.R.L. CLARDIM. — Fermeture d'une cage d'escalier par des baies vitrées en façade sur cour. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0428). — 13 au 15, rue Sedaine. — Pét. : M. CABARET Yannick. — Création d'une baie vitrée, d'une petite fenêtre et remplacement des menuiseries extérieures au rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0429). — 74, rue de Charonne. — Pét. : Mme TEMMAR Narjess, SYNDIC LANCE & CIE. — Remplacement des couvertures en tuiles par des couvertures en zinc. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0430). — 15, rue des Boulets. — Pét. : M. NOUGARED David, S.A.S. ITEC. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0431). — 2, rue des Trois-Bornes. — Pét. : M. PLOYE Adrien, S.A. JEAN CHARPENTIER SOPAGI. — Réfection de la couverture et ravalement des souches de cheminée. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0433). — 6, rue Breguet. — Pét. : M. MALAHIEUDE Johann, NEXITY PARIS NATION. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0434). — 53, rue de la Roquette. — Pét. : M. OURAHT Abdennaser, S.A.R.L. AUX DELICES DE LA ROQUETTE. — Arch. : S.N.C. FELLETIN Antoine, 42, rue de Fleury, 77300 FONTAINEBLEAU. — Modification de la devanture d'une boulangerie. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0436). — 319, rue du Faubourg Saint-Antoine. — Pét. : M. SAUVAGEOT David, DIDEROT IMMOBILIER. — Réfection de la couverture d'un bâtiment en fond de parcelle. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0437). — 23, rue Servan. — Pét. : S.C.I. ARCHAMBEAU SERVAN. — Changement de destination partiel d'un local de bureau au 1^{er} étage sur cour en local d'habitation (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0438). — 120, rue de Charonne. — Pét. : BOUCHERIE BASQUE - M. POUZOL Michel. — Modification de la devanture d'une boucherie. — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0439). — 22, rue de la Folie-Méricourt. — Pét. : Mme BALLAND Anne-Cécile. — Création d'une mezzanine et ouverture d'une fenêtre au 1^{er} étage sur cour. Surface créée : 16,70 m². — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0440). — 38 au 38 B, boulevard Voltaire, 29, rue Oberkampf. — Pét. : M. TAFANEL Julien, S.A.S. BARO II. — Installation d'un conduit d'extraction de fumée en façade sur cour pour un restaurant. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0441). — 42, rue des Boulets, 230, boulevard Voltaire. — Pét. : M. BELZE Loïc. — Remplacement de 3 châssis de toit. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0442). — 40, boulevard Voltaire. — Pét. : M. SAMUEL Germain, S.A. JEAN CHARPENTIER. — Ravèlement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0443). — 64, rue Oberkampf. — Pét. : M. PEREIRA José, S.A.S. PEREIRA. — Ravèlement des façades sur la courette du bâtiment A. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0444). — 16, rue Paul Bert. — Pét. : M. DAMIEN Hervé, CABINET LEMA IMMOBILIER. — Ravèlement de deux façades côté jardin. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0445). — 157, rue Amelot. — Pét. : CABINET MEDICAL – CHEN YANN. — Remplacement de la devanture d'un cabinet médical. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0446). — 2 au 8, passage Saint-Sabin, 12 au 14, rue Saint-Sabin. — Pét. : M. DUCASSE Alain, K.D.P. — Modification de la devanture d'un local d'artisanat. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0447). — 110, rue de Montreuil. — Pét. : M. HEDIN Guillaume, E.U.R.L. OPERADIAG. — Ravèlement du pignon gauche avec isolation thermique par l'extérieur et réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0448). — 21, rue de Malte. — Pét. : MESTRE Bruno, BNP PARIBAS. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0449). — 92, rue du Chemin-Vert. — Pét. : M. GASPARELLI Antonio, S.A.R.L. SEB. — Ravèlement du mur pignon et réfection des conduits de cheminée. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0450). — 42 B, rue Sedaine. — Pét. : M. BANSAY Pierre, 42 SEDAINE. — Pose d'une grille de ventilation sur la devanture d'une boutique de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0451). — 2, boulevard Beaumarchais. — Pét. : M. ROBBIANI Luc, S.A.R.L. SEPIE. — Ravèlement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0452). — 126, rue Oberkampf. — Pét. : M. RAILLARD Michaël. — Création de fenêtres de toit versants rue et cour avec la réalisation de deux escaliers du R + 5 au R + 6. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0453). — 25, rue de la Forge Royale. — Pét. : M. DESORMEAU Lionel, S.A.S. SLR RAVALEMENT. — Ravèlement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0454). — 146, rue Amelot, 12, boulevard Voltaire, 1 au 1 B, passage du Jeu de Boules. — Pét. : Mme PORTMANN Nathalie, ORALIA PIERRE ET GESTION. — Ravèlement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0455). — 61, rue Oberkampf. — Pét. : S.A.S. THE FRENCH BASTARDS OBERKAMPF. — Modification de la devanture d'une boulangerie. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0456). — 25 au 27, rue de la Fontaine-au-Roi. — Pét. : M. CHIODI Luciano, S.A.R.L. SAMOYAUULT MULLER. — Ravèlement de la façade sur cour du bâtiment F. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0457). — 93 au 93 A, rue de la Roquette. — Pét. : M. MOISSET Christian, HORIZON. — Modification de la devanture d'un restaurant avec modification de la toile du store après dépose de la terrasse fermée. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0458). — 54 au 54 B, rue Sedaine. — Pét. : Mme MILLON Aurélie Cécile. — Pose de deux fenêtres de toit. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0459). — 15, rue Keller. — Pét. : M. LEVY Alexandre. — Création d'une fenêtre et suppression de l'imposte à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0460). — 42, rue de Malte, 10 au 12, rue Rampon. — Pét. : Mme WADE Catherine, S.A.R.L. PICOTTE. — Modification de la devanture d'un restaurant avec suppression du store fixe. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0461). — 14 au 16, rue Alphonse Baudin. — Pét. : M. DROUET Stéphane, S.A.S. PANIERS GOURMANDS LES POIREAUX DE MARGUERITE. — Pose de stores en devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0462). — 16, rue de la Folie-Méricourt. — Pét. : M. OTT Sébastien. — Modification d'une fenêtre à R + 7 versant rue. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0463). — 171, rue du Faubourg Saint-Antoine. — Pét. : M. TOLEDANO Mouchy, S.A.S. GEMAU. — Modification de la devanture d'une boutique de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0464). — 38 au 42, rue Popincourt, 58 au 60, rue du Chemin-Vert. — Pét. : M. DILOUYA Gregory. — Transformation d'une porte en fenêtre à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0465). — 82, avenue Parmentier. — Pét. : M. STEINER Florent, S.A.R.L. EFG RESTAURATION. — Modification de la devanture et rentoilage du store-banne d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0466). — 5, rue Paul Bert. — Pét. : M. NAHON Samuel, S.A.R.L. A.D.S.N. — Modification de la devanture d'un local commercial. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0467). — 4, rue Froment. — Pét. : M. RICHARD Philippe, S.A.R.L. A.A.P.R. — Installation d'une descente d'eau pluviale sur le mur pignon. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0468). — 7, rue Jean Macé. — Pét. : M. JUTTEAU Sylvain, S.A. SYNDIC EXPERTS FRANCE. — Réfection de la toiture suite à un sinistre. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0469). — 5, rue de Lappe. — Pét. : S.A.S. ALAZARD. — Ravèlement de la façade sur rue et isolation thermique par l'extérieur des façades sur cour, courette et du mur pignon. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0470). — 4, rue Saint-Sabin, 19, rue de la Roquette. — Pét. : M. FUSTEMBERG Bruno, S.A.S. BONHOMME DE BOIS DISTRIBUTION. — Remise en peinture de la devanture d'un magasin de jouets. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-P0298). — 45, boulevard Diderot. — Pét. : M. LAMBERT Denis, CROUS DE PARIS. — Remplacement des menuiseries extérieures à rez-de-chaussée et R + 1 sur rue. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0280). — 103 B, rue de Reuilly. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage d'un arbre. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0281). — 2, rue Marie Laurencin. — Pét. : M. CHARVET Franck, REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS. — Remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0282). — 5, boulevard de Reuilly, 1 au 3, rue Dubrunfaut. — Pét. : Mme ZAYAN Jennifer, MANUCURE PARIS – S.A.R.L. OJEN. — Mise en place d'un rideau métallique. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0283). — 14, rue des Fonds Verts. — Pét. : M. TOMASZEWSKI Yan. — Réfection de la couverture versant cour et création d'un mezzanine. Surface créée : 9 m². — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0284). — 40, rue Claude-Decaen, 33 au 35, rue de Fécamp. — Pét. : Mme COUTARD Isabelle, CABINET MCP. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0285). — 235, avenue Daumesnil. — Pét. : M. DUBOIS Aurélien. — Réaménagement d'une véranda existante au 10^e étage sur cour. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0286). — 51, boulevard de Picpus. — Pét. : M. MESTRE Bruno, BNP PARIBAS. — Mise en place d'une rampe manuelle à rez-de-chaussée d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0287). — 1, place Edouard-Renard. — Pét. : M. MESTRE Bruno, BNP PARIBAS. — Mise en place d'une rampe manuelle à rez-de-chaussée d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0288). — 2, rue du Niger, 113, boulevard Soult. — Pét. : Mme BOUYER Nadia, DOMAXIS. — Ravalement de l'ensemble des façades. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0289). — 12, avenue du Trône. — Pét. : M. ABONNENC – Jean-Paul, S.A.S. MEDIAKIOSK. — Remplacement d'un kiosque presse. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0290). — 23 ter, boulevard Diderot. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIAKIOSK. — Remplacement d'un kiosque presse. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0291). — Boulevard de Bercy. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIAKIOSK. — Remplacement d'un kiosque presse. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0292). — 70, rue de Fécamp, 252, avenue Daumesnil. — Pét. : M. LEBELLE Marc, CREDIT AGRICOLE ILE-DE-FRANCE. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0293). — 4, rue Moreau. — Pét. : S.A.R.L. CRÉANOG. — Remplacement de la porte d'accès d'un local de graphistes. — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0294). — 2 au 10, rue Sibuet, 1 au 5, avenue du Docteur-Arnold-Netter, 11 au 31, rue du Sahel. — Pét. : M. CHENINI Mehdi, CABINET GIO. — Abattage de sept arbres. — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0295). — 14, passage du Chantier. — Pét. : S.A.R.L. NUANCE. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0296). — 44, avenue de Saint-Mandé. — Pét. : M. RENARD Philippe, CNDSSSTI. — Ravalement de l'ensemble des façades sur rue et cour, réfection de la toiture, remplacement des garde-corps sur rue et jardin et installation d'une isolation thermique extérieure sur la façade du bâtiment B. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0297). — 2, rue des Colonnades-du-Trône. — Pét. : M. IMBODEN Kenny, S.A.S. NATION GESTION CONSEIL. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0299). — 50, rue Claude Decaen. — Pét. : M. GORIN Cyrille, CABINET FONCIA PARIS RIVE GAUCHE. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0300). — 93, rue de Reuilly. — Pét. : M. AMAT Raphaël, S.A.S. ADRIA'S BAKERY. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0301). — 67, rue des Meuniers. — Pét. : M. CALEECHURN Julien, CABINET LEMARCHAND. — Réfection des balcons sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0302). — 47 au 49, rue du Rendez-Vous. — Pét. : M. CAUMARTIN Alexandre, FONCIA COURCELLES. — Remplacement de la porte d'entrée d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0303). — 46, rue Sibuet. — Pét. : M. LEBON Jean-Marie, S.A.S. STRAVICINO. — Ravalement de la façade sur rue et du pignon droit sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0304). — 2, rue Jules César. — Pét. : SIAPP. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0305). — 26 au 28, rue Claude Tillier, 16, passage du Génie. — Pét. : M. NABAIS Constantino, SOCIETE A L'ABRI. — Réfection des balcons. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0306). — 4 au 8, rue Moreau, 59, avenue Ledru-Rollin. — Pét. : Mme DIOP Nafy-Nathalie, FONCIA PARIS RIVE GAUCHE. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0307). — 62 au 72, boulevard Soult, 2 au 6, avenue Courteline, 1 au 11, rue Jules Lemaître. — Pét. : M. NEDJAR Williams, S.A.S.U. SARUNA. — Modification de la devanture et de la façade sur rue d'un local artisanal. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0308). — 161 au 171, rue de Bercy. — Pét. : M. DELVALLEE Thibault, MAIRIE DE PARIS – DCPA SLA 11-12. — Remplacement des menuiseries extérieures d'un groupe scolaire. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0309). — 149, rue de Charenton. — Pét. : M. SAWKO Hervé, S.A.S. PARIJUS. — Modification de la devanture d'un local artisanal. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0310). — 22, rue Traversière, 7, rue de Lyon. — Pét. : Mme SPADA Clara, OPEN CONSEIL IMMOBILIER. — Ravalement des façade sur cour. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0311). — 60 au 64, rue François Truffaut, 2 au 6, rue Gabriel Lamé, 28 au 48, rue Baron-le-Roy. — Pét. : M. RUAN Daofen, S.A.S. FRUITY KING. — Pose d'un store en devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0312). — 12, avenue Maurice Ravel, 2, avenue Vincent d'Indy. — Pét. : M. POIDATZ Cyril, S.A.S. FREE MOBILE. — Implantation d'un relais de radiotéléphonie mobile en toiture. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0313). — 13, rue Lacuée. — Pét. : Mme TEISSERENC Barbara, S.A.R.L. ATELIER SILHOUETTE URBAINE. — Modification de la devanture. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0314). — 216, rue du Faubourg Saint-Antoine. — Pét. : S.A.S. LIVET. — Ravalement de deux murs en fond de parcelle. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0315). — 51, avenue Ledru-Rollin. — Pét. : Mme PEREIRA Virginie, S.A.S. LUSO DECOR. — Ravalement des façades sur rue et cour, et réfection des souches de cheminée. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0316). — 20, rue de Cotte, 21, rue d'Aligre. — Pét. : M. TIBI Stéphane, S.A.R.L. CABINET TIBI. — Ravalement d'un mur pignon sur cour. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-P0303). — 83 P, boulevard de l'Hôpital. — Pét. : Mme KERMOAL-BERTHOME Marianne, EPS AP-HP. — Division d'une parcelle en 3 lots en vue de construire. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0278). — 83, rue du Château des Rentiers. — Pét. : M. DAO Hongphu, S.A.R.L. ESPRIT VERT. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0279). — 106 au 110, boulevard Kellermann, 99, rue de l'Amiral-Mouchez. — Pét. : SEML REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS. — Modification des implantations des portes de parking et d'accès au hall d'un ensemble immobilier. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0280). — 116 au 134, avenue d'Italie, 15 au 33, rue du Moulin de la Pointe. — Pét. : Mme CHEVREAU Laurence, PARIS HABITAT OPH. — Réfection de l'étanchéité des terrasses et toitures-terrasses avec pose de garde-corps sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0281). — 5 au 15, rue des Reculettes. — Pét. : M. GIROIX Michel. — Remplacement de quatre fenêtres au 5^e étage. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0282). — 22 B, passage Bourgoin. — Pét. : M. KHERBOUCHE Mouloud. — Extension d'une terrasse, pose de garde-corps et réfection de l'étanchéité. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0283). — 54 au 58, rue du Dessous-des-Berges. — Pét. : DORIS ENGINEERING. — Création d'un édicule en toiture-terrasse pour la pose de groupe de climatisation, remplacement ponctuel des menuiseries extérieures et installation de grilles de ventilation. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0285). — 4, rue Caillaux. — Pét. : M. NGUYEN VO Pascal, S.A.R.L. VENG MY HUAT – NGOC XUGEN SAIGON. — Pose d'un conduit d'extraction en façade sur cour. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0286). — 27, rue de la Colonie. — Pét. : Mme REY Isabelle, S.A.R.L. ACTUA IMMOBILIER. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0287). — 28, rue Damesme, 107, rue du Moulin-des-Prés. — Pét. : M. COLOMB Joël, S.A. IMMOBILIERE DU MOULIN VERT. — Arch. : S.N.C. FELLETIN Antoine, 42, rue de Fleury, 77300 FONTAINEBLEAU. — Création d'une ventilation en toiture. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0288). — 17 au 23, rue du Docteur Magnan. — Pét. : Mme BEAUVOIS Françoise, G IMMO. — Dépose des lisses verticales en façade. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0289). — 57, rue de Tolbiac. — Pét. : M. ESTIENNY Jean-Bernard, S.A.S. DISTRIBUTION CASINO FRANCE. — Modification de la devanture d'une supérette. — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0290). — 35 au 39, rue Eugène-Oudiné, 39 au 43, rue de Patay. — Pét. : M. GATIGNON Dominique, FRANCE HABITATION. — Remplacement des menuiseries extérieures d'une résidence. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0291). — 7, boulevard de Port-Royal. — Pét. : Mme BORDIER Jennifer, CABINET J. SOTTO. — Remplacement d'une fenêtre de cage d'escalier au 6^e étage sur cour. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0292). — 186, boulevard Vincent Auriol. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage de quatre arbres. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0293). — 128 au 162, avenue de France. — Pét. : M. KARMITZ Nathanaël, S.N.C. MK2 TOLBIAC. — Installation d'un écran sur la façade d'un cinéma. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0294). — 2 au 14, rue des Hautes-Formes, 1 au 15, rue des Hautes-Formes, 17 au 27, rue Baudricourt. — Pét. : M. CHARVET Franck, SEML REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS. — Aménagement d'une rampe d'accès. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0295). — 25, rue de Croulebarbe. — Pét. : M. LEBEAU Alain, S.A. CABINET ROUX. — Ravalement de la façade sur cour intérieure Nord-Ouest, sur courrette Sud-Est et pignons Nord-Est et Sud-Ouest. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0296). — 30 au 34, place Jeanne d'Arc. — Pét. : M. BALA Philippe, VILLE DE PARIS – DCPA. — Rehausse du mur de clôture d'un groupe scolaire. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0297). — 60 au 70 A, rue Dunois. — Pét. : M. BALA Philippe, VILLE DE PARIS – D.C.P.A. — Remplacement d'un portail au rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0298). — 203, boulevard Vincent Auriol. — Pét. : M. BUSER Michaël, SELAS – BIOLAM LCD. — Modification de la devanture d'un laboratoire d'analyses médicales. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0299). — 226, rue de Tolbiac. — Pét. : M. BUSER Michaël, SELAS – BIOLAM LCD. — Modification de la devanture d'un laboratoire d'analyses médicales. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0300). — 10, rue Wurtz, 105, rue de la Glacière, 29 au 35, rue Daviel. — Pét. : M. BALA Philippe, VILLE DE PARIS – D.C.P.A. — Construction d'une vitrine d'exposition dans le passage entre deux bâtiments, après suppression du portail sur rue. Surface créée : 19 m². — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0301). — 9, rue Philibert-Lucot. — Pét. : Mme OUM Olivia, S.A.R.L. THAI FRANCE. — Modification de la devanture d'une agence immobilière. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0302). — 91, avenue d'Italie. — Pét. : M. MOLINES Stéphane, S.A.S. OUEST HARMONIE. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0319). — 101, avenue du Maine, 21, rue Cels. — Pét. : M. LALLEMENT Antoine, CABINET SAFAR. — Ravalement des façades sur cour et courrette, des murs pignons et réfection des brisis. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0320). — 2 au 8, rue Henri Barboux, 18 au 20, avenue Paul Appell, 1 au 7, place du 25-Août-1944. — Pét. : M. BOUCAUX LOIC, S.C.I. LA POSTE. — Ravalement de la façade d'un bureau de poste. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0321). — 2, boulevard Edgar Quinet, 232, boulevard Raspail. — Pét. : M. DUPAIN Xavier, HOTEL AIGLON. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0322). — 11 B, rue de la Gaîté. — Pét. : M. LETOFFE Frédéric, S.A.R.L. PIERRE ET TRADITION. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0324). — 34, boulevard Saint-Jacques. — Pét. : Mme GARA Sarra, GPTI SABIM. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0325). — 92 bis, boulevard du Montparnasse. — Pét. : Mme BIOJOUX Catherine, ASSOCIATION DU QUARTIER NOTRE-DAME DES CHAMPS. — Installation d'une rampe pour personnes à mobilité réduite à rez-de-chaussée sur cour et création d'un abri-vélos. Surface créée : 7,30 m². — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0326). — 67, rue de l'Ouest. — Pét. : M. LE MEN Thomas, S.A.S. LMG INVESTISSEMENT. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une agence immobilière. — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0327). — 156, rue Raymond-Losserand, 179, rue Vercingétorix. — Pét. : M. YILDIRIM Umut, S.C.I. IDA MARCHE. — Arch. : M. MARECHAL Patrick, 12, avenue de la Coopération, 94100 SAINT-MAUR DES FOSSES. — Modification de la devanture, ré-entoilage du store-banne et déplacement de l'escalier du sous-sol d'une supérette. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0328). — 130 A, avenue du Général Leclerc. — Pét. : M. ZERIAL Andrea. — Création de 4 châssis de toit et remplacement des verrières d'une véranda. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0329). — 15 au 27, avenue Georges Lafenestre, 7 au 11, avenue Maurice d'Ocagne. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, MAIRIE DE PARIS – D.E.V.E. — Arch. : S.N.C. FELLETIN Antoine, 42, rue de Fleury, 77300 FONTAINEBLEAU. — Végétalisation de cinq murs du Groupe Scolaire Maurice d'Ocagne. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0330). — 49, avenue de l'Observatoire. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation de 3 arbres d'alignement face au 49, avenue de l'Observatoire. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0331). — 40 au 46, boulevard Jourdan, 119, rue de la Tombe Issoire, 59, avenue Reille. — Pét. : M. ALIX Gérard, MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE. — Arch. : Mme YAVARI Minouch, 12, rue Laromigère, 75005 PARIS. — Création d'un couloir de liaison à rez-de-jardin du bâtiment T de l'hôpital privé, côté voie pompiers. Surface créée : 16 m². S.T.: 26 022 m². — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0333). — 42 au 44, rue de Gergovie. — Pét. : M. AMELINE Michel, S.A.S. EMA. — Ravalement des façades donnant sur cour. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0334). — 28 au 34 A, rue de l'Amiral Mouchez, 1 au 9, rue Lemaignan, 1 au 7, rue Gazan. — Pét. : M. DOUTRIAUX Luc, SYNDIC LOISELET ET DAIGREMONT. — Remplacement et pose de clôtures, de grilles et de dispositifs de vidéosurveillance dans un ensemble immobilier. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0335). — 24 B au 28, boulevard Jourdan, 2 au 24, rue Gazan, 7, place Jacques Debu-Bridel. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, MAIRIE DE PARIS – D.E.V.E. — Pose de dix-neuf panneaux d'information à l'intérieur du parc Montsouris. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0336). — 7, avenue du Général Leclerc. — Pét. : Mme HAN Yina, MYCO. — Modification de la porte d'entrée d'un commerce de restauration rapide. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0337). — 83, place Saint-Jacques. — Pét. : Mme COLIN Stéphanie, S.A. RENAULT RETAIL GROUP. — Modification de la devanture d'un concessionnaire automobile. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0338). — 2 au 6, place de Moro-Giafferi, 1, place Jean Pronteau. — Pét. : M. CHARVET Franck, SEML REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS. — Création d'une rampe d'accès. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0339). — 10, rue du Cange, 5 au 7, rue Fernand-Holweck. — Pét. : M. CHARVET Franck, SEML REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS. — Modification d'une fenêtre au rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0340). — 3, rue Henri Regnault. — Pét. : M. DE BASTOS Antonio, S.A.R.L. AJC DE BASTOS. — Ravalement de la corniche sur rue. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0341). — 12, rue Froidevaux, 17, rue Victor Schoelcher. — Pét. : Mme DENEUVILLE Anne. — Remplacement partiel de la verrière sur cour. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0342). — 229, boulevard Raspail. — Pét. : M. VANHEERSWYNGHELIS Laurent, LENZI. — Ravalement des façades sur cour et du pignon. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0343). — 87, avenue Denfert-Rochereau. — Pét. : Mme EIMER Isabelle, SELAS BIOEPINE. — Modification de la devanture d'un laboratoire d'analyses médicales. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0344). — 8, rue Dareau. — Pét. : Mme DE BOURNONVILLE Stéphanie. — Création de deux châssis de toit. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0345). — 40 au 56, avenue Jean Moulin, 2 au 22, rue Auguste Cain, 53 au 67, rue des Plantes. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation de 2 arbres dans une crèche familiale. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0346). — 2 au 4, rue des Thermopyles, 30 au 32, rue Didot. — Pét. : Mme ISAMBERT Céline, S.C.I. LUUNA. — Modification de la devanture d'un local de bureau. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0347). — 97 au 99, avenue du Général Leclerc. — Pét. : M. Olivier DE GIRONDE, S.A.R.L. ARCHICOPRO. — Réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0348). — 71 au 73, avenue Denfert-Rochereau. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage de 16 arbres. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0349). — 22, rue Mouton-Duvernét. — Pét. : VIROLLEAUD. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0350). — 162, rue du Château. — Pét. : M. OLIVIER Denis, LUXAM. — Couverture d'une courette au rez-de-chaussée pour création d'un sanitaire pour personnes à mobilité réduite. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0351). — 64, rue d'Alésia. — Pét. : Mme CHEN Stéphanie, S.A.S. FORUM DE LA MODE. — Modification de la devanture d'un magasin de maroquinerie. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0352). — 47, avenue du Maine, 17, rue du Maine. — Pét. : M. DE OLIVEIRA Lucia, S.A.R.L. SOCIETE L & M. — Modification de la devanture d'une boulangerie. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0353). — 2, rue Lecuirot, 1, rue Lecuirot, 141 au 141 B, rue d'Alésia. — Pét. : M. FUSTEMBERG Bruno, S.A.S. BONHOMME DE BOIS DISTRIBUTION. — Remise en peinture de la devanture d'un magasin de jouets. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0354). — Avenue du Général Leclerc. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation de quatorze arbres. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0378). — 155, avenue de Suffren. — Pét. : M. CAMAN Fabrice, S.A.R.L. C.F.J. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une boucherie. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0379). — 24, rue Alain Chartier, 2, place Geneviève de Gaulle Anthonioz, 189, rue de la Convention. — Pét. : BIZORD Gérard, SOCIETE GENERALE. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0380). — 332 au 336, rue Lecourbe. — Pét. : M. GUERSCON Théddy, S.A.S. FONCIA COURCELLES. — Abattage d'un arbre. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0381). — 22, rue Falguière. — Pét. : M. MANGON Matthieu, SCP RENARD MANGON. — Fermeture d'une courrette pour l'extension d'un logement. Surface créée : 6,96 m². — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0382). — 2, rue Serret, 9, avenue Félix Faure. — Pét. : Mme FOUCAULT-MOLIN Marie-Christine, SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0383). — 70, rue de Vouillé, 37, rue Castagnary. — Pét. : M. ZAPP Laurent, GESTIONNAIRE SYNDIC CRAUNOT. — Ravalement de la façade sur rues. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0384). — 5, rue Chasseloup-Laubat. — Pét. : M. ZINAI TARIQ Henri, CASA ARCHITECTURE. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0385). — 2, rue Lucien Bossoutrot. — Pét. : M. MARTIN Eric, S.A. SFR GROUP. — Installation d'une clôture pour la sécurisation de l'accès au bâtiment. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0386). — 71 au 73, rue Lecourbe. — Pét. : M. BARRY DELONGCHAMPS Jean. — Réfection de la couverture du bâtiment sur rue. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0387). — 30, rue de Lourmel. — Pét. : ABEADE NINO, S.C.I. NIMIE. — Installation d'une clôture en périphérie d'un ensemble immobilier. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0388). — 137, avenue Félix Faure. — Pét. : M. COHEN Patrick. — Remplacement de quatre fenêtres sur rue et cour au 4^e étage. — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0389). — 254, rue de la Croix-Nivert. — Pét. : M. CASSAIGNE Philippe. — Création d'une véranda et déplacement d'un escalier privatif sur cour. Surface créée : 8,16 m². — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0390). — 106 au 108, rue de Sèvres. — Pét. : M. COHEN Guil, S.A.R.L. GAKS. — Pose de stores en devanture d'une supérette. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0391). — 38, rue de la Croix-Nivert. — Pét. : M. VANDEWEGHE Eric, S.A.R.L. CLV COUVERTURE. — Réfection de la couverture du bâtiment B sur cour. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0392). — 22, avenue Félix Faure, 156, rue de Javel. — Pét. : Mme LEYBROS Nathalie. — Modification de la devanture après suppression de la terrasse fermée et rentoilage des stores-bannes d'une brasserie. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0393). — 46, rue de la Croix-Nivert. — Pét. : M. AZOULAY Raphaël, SUITE HOTEL. — Modification de la façade d'un hôtel à rez-de-chaussée avec mise en place de store et remplacement des menuiseries en étages. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0394). — 10 au 12, rue de la Rosière, 35 au 51, rue de l'Eglise, 81 au 85, rue de Lourmel. — Pét. : Mme LEMPEREUR Sandrine, S.A.S. CABINET GRATADE. — Réfection partielle des menuiseries extérieures sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0395). — 12, avenue du Maine. — Pét. : M. VANHOVE Marc, S.A.R.L. VANHOVE. — Rentoilage d'un store-banne en devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0396). — 290, rue de Vaugirard, 87, rue de l'Abbé-Groult. — Pét. : M. NABAIS Constantino, SOCIETE A L'ABRI. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0397). — 10, rue Dulac. — Pét. : M. GEERAERT Jean-Luc. — Remplacement de fenêtres dans un ensemble immobilier. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0398). — 253, rue Lecourbe. — Pét. : Mme ELKOUBY Vanessa Rachel, CABINET VIALA-FLEURY. — Remplacement de la porte cochère par un portail. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0399). — 126, rue de l'Abbé-Groult, 2, passage Dombasle. — Pét. : M. BREYSSE Pierre. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0400). — 50, avenue de Saxe. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage de 2 arbres. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0401). — 71, avenue de Breteuil. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage d'un arbre. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0403). — 6, rue Maubanc. — Pét. : M. BUSER Michaël, SELAS – BIOLAM LCD. — Modification de la devanture d'un laboratoire d'analyses médicales. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0404). — 17, boulevard de Grenelle. — Pét. : Mme JIN Xiaodong, S.A.R.L. NEW FUKUSHIMA. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0405). — 140 au 146, avenue Félix Faure, 12, rue Jongkind, 4, place Jenny Alpha. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation d'un arbre dans une école élémentaire. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0406). — 72 au 78, rue Gutenberg. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation de 3 arbres dans une école maternelle. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0407). — 71 au 75, avenue Félix Faure. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation d'un arbre dans une crèche collective. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0408). — 14, rue Tiphaine. — Pét. : Mme PFUNDSTEIN Virginie. — Création d'un châssis de toit avec remplacement de deux verrières en toiture et création de baies en façades donnant sur cour. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0409). — 12, rue Auguste Bartholdi, 73, boulevard de Grenelle. — Pét. : Mme CORDIER Chrystelle, CABINET REGY. — Ravalement de la façade et réfection de l'étanchéité des balcons sur rues. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0410). — 40 B, avenue de Suffren, 7 au 15, rue Desaix, 43 au 45, rue de la Fédération. — Pét. : M. FERRE Benoît, EUROGIP 3452573490042. — Remise en état de l'étanchéité d'une toiture-terrasse avec pose de garde-corps sur un immeuble. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0411). — 18, rue Lacretelle. — Pét. : M. DAS Patrick, S.A.R.L. DAS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0412). — 100 au 100 T, rue de Javel. — Pét. : M. MEGRIER David, IMMOBILIERE 3F. — Réfection de la ventilation mécanique contrôlée avec mise en place de nouvelles grilles d'aération en façades. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0413). — 8, rue Tessier, 11 B, rue de la Procession. — Pét. : M. COHEN David, S.A.S. COFADIM. — Changement de destination d'un commerce en habitation sur rue et cour au rez-de-chaussée et sous-sol. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0414). — 46, rue Castagnary. — Pét. : VIROLLEAUD. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0415). — 25, rue des Morillons, 19, rue Jobbé-Duval. — Pét. : M. AMALOU Malik, S.A.S.U. MAISON AMALOU. — Modification de la devanture d'une boulangerie pâtisserie. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0416). — 354, rue de Vaugirard. — Pét. : M. MOUSSA Dimitri, S.A.S. L'ACCORD PARFAIT D'ALESS ET DIM. — Pose d'un store-banne. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0417). — 10 au 18, villa Croix-Nivert, 11 au 17, rue de l'Amiral-Roussin. — Pét. : Mme MOZDZAN Patricia. — Modification des menuiseries extérieures au rez-de-chaussée sur rue d'un local d'habitation. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-P0525). — 38, boulevard Suchet. — Pét. : M. SELEIKOVICH Gennady, AMBASSADE DU BELARUS. — Installation d'une grille de protection sur la toiture de l'ambassade du Bélarus. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0474). — 4, avenue de Boufflers. — Pét. : M. ABITBOUL Jean. — Création d'une verrière et modification des façades d'une maison individuelle. Surface créée : 14,38 m². — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0475). — 6 au 14, place du Docteur Paul-Michaux, 2 au 4, rue du Lieutenant Colonel-Deport, 3, place du Général Stefanik. — Pét. : M. HORTUS Nicolas, E.U.R.L. LUTECITY – LBDS. — Remise en peinture de la devanture d'un local de commerce. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0476). — 62, avenue Théophile Gautier. — Pét. : M. GUREVICK Serge. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0478). — 2 au 4, rue Georges Leygues, 24 au 28, rue de Franqueville, 115, avenue Henri Martin. — Pét. : M. ZINAI TARIQ Henri, S.A.R.L. CASA ARCHITECTURE. — Ravalement d'une façade en pierre. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0479). — 84, rue Lauriston, 2, square de l'Union, 1, square de l'Union. — Pét. : M. VANHEERSWYNGHELIS Laurent, BAGNIS. — Ravalement des façades sur cours et courettes. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0480). — 84, rue Lauriston. — Pét. : M. BATES Edward, S.C.I. RUE LAURISTON. — Pose d'une couverture et ravalement du mur mitoyen. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0481). — Avenue d'Iéna. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, MAIRIE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage de 79 arbres et replantation de 67 arbres. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0482). — 65, avenue Marceau. — Pét. : Mme NGUYEN HA Orchidée, S.A.R.L. BLITZ-ARCHITECTURE. — Ravalement de la façade sur avenue et des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0483). — 2 au 2 B, avenue Raphaël, 1 au 1 B, boulevard Suchet. — Pét. : M. SANCHEZ Olivier, S.A.S. E.G.I.P. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0485). — 78, avenue Mozart. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIKIOSK. — Remplacement d'un kiosque presse. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0490). — 23, boulevard Delessert. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIKIOSK. — Remplacement d'un kiosque presse. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0491). — 1, rue Bois le Vent. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIKIOSK. — Remplacement d'un kiosque presse. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0493). — 2, avenue d'Eylau. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIKIOSK. — Remplacement d'un kiosque presse. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0496). — 30, rue de l'Annonciation. — Pét. : M. COURGENOUX Arnaud. — Remplacement des menuiseries extérieures en façade sur cour. — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0497). — 2, rue Chamfort. — Pét. : M. COLOMBO Stéphane, S.A.S. MB PEINTURE. — Reprises de maçonnerie en façades. — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0498). — 1, rue Francisque Sarcey, 25, rue de la Tour. — Pét. : Mme LARCHERON Virginie, LV AVOCAT. — Modification d'une porte-fenêtre donnant sur rue. — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0499). — 21, rue des Belles Feuilles. — Pét. : M. GALZY Renaud. — Création d'une verrière et de deux châssis de toit et remplacement des tabatières existantes sur cour avec réaménagement intérieur du logement. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0500). — 136, avenue de Malakoff, 18, rue Piccini, 14, avenue Alphand. — Pét. : M. BIZORD Gérard, SOCIETE GENERALE – BDDF/SEG/LOG/IMM/TSC. — Modification de la devanture d'une agence bancaire avec remplacement des châssis fixes. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0501). — 61, rue Boileau. — Pét. : M. ROSELY Jean-Louis. — Changement de destination d'un commerce en habitation (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0502). — 47, rue Raynouard. — Pét. : Mme LEVY Justine, MUSEE DE PARIS. — Abattage d'un arbre dans l'alignement sur rue à l'aplomb de la Maison Balzac. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0504). — 4, rue Piccini. — Pét. : M. RENARD Philippe, CNDSSSTI. — Ravalement de l'ensemble des façades, réfection de la couverture, et remplacement des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0505). — 7, avenue du Général Mangin. — Pét. : M. BETTAN Avinoam, STE LAGOM ARCHITECTES. — Création de deux fenêtres de toit sur brisis et agrandissement d'un châssis de toit versant rue. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0506). — 2, villa Patrice-Boudart, 27, rue Jean de La Fontaine. — Pét. : M. DEZESAUE Laurent, LARBOULLET IMMOBILIER. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0507). — 60, avenue Paul Doumer, 7 au 9, rue Vital. — Pét. : M. MESTRE Bruno, BNP PARIBAS. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0508). — 18, boulevard Flandrin. — Pét. : Mme HALBERS Patrick. — Construction d'une véranda sur une terrasse existante donnant sur cour au rez-de-chaussée. Surface créée : 18,20 m². — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0509). — 90, avenue Henri Martin. — Pét. : M. DROUARD Bernard, S.A.S. CABINET CECA. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0510). — 81 au 85, boulevard de Montmorency. — Pét. : M. BECHET Hugues, S.A.S. BECHET. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0511). — 15, rue Bois-le-Vent. — Pét. : M. MAZET Thierry, SYNDIC CABINET MAZET ENGERANT & GARDY. — Création d'un local de tri sélectif sur cour. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0512). — 15, avenue Victor Hugo. — Pét. : Mme COTARD Anne. — Création d'une fenêtre sur courette. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0513). — 15, rue Bois-le-Vent. — Pét. : M. MAZET Thierry, SYNDIC CABINET MAZET ENGERANT & GARDY. — Agrandissement de deux fenêtres à rez-de-chaussée sur jardin. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0514). — 2, square Mignot. — Pét. : M. TROTOT Pierre. — Remplacement de deux portes-fenêtres par une seule et ravalement partiel de la façade au dernier étage. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0515). — 34, rue Bois-le-Vent. — Pét. : M. PARENT Adélaïde, MAVILLE IMMOBILIER. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0516). — 10, rue de Civry. — Pét. : Mme BIGNALET Anne-France, SYNDIC MONTFORT ET BON. — Réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse du bâtiment A avec pose de garde-corps. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0517). — 15, boulevard Delessert. — Pét. : M. GUILLON Eric, S.A.R.L. REGIE GUILLON. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0518). — 3, avenue du Président Wilson. — Pét. : M. SARFATI Jean Marc, S.A.R.L. SIMON 31. — Changement de destination d'un local de bureau en habitation. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0519). — 29, rue Le Marois. — Pét. : M. UMANA LOPEZ Ruben. — Création d'une véranda sur cour. Surface créée : 14,80 m². — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0520). — 2 au 12, avenue Raymond Poincaré, 108 au 120, avenue Kléber, 4 au 6, place du Trocadéro et du 11-Novembre. — Pét. : M. CHOURAQUI Thierry, S.A.R.L. BIO C BON KLEBER. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une supérette. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0521). — 56, avenue Victor Hugo, 1 au 3, rue Leroux. — Pét. : M. DE BOISSIEU Gilles, S.C.I. LEOPOLDINE 56. — Remplacement des menuiseries extérieures au 3^e étage sur rue et cour et pose d'une grille de ventilation en façade. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0522). — 94, rue Jean de La Fontaine. — Pét. : M. VIGNASSOU Christian, S.N.C. CRAUNOT. — Réfection de la toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0523). — 82, rue de la Pompe. — Pét. : Mme BOUTIM Jeanne-Marie. — Pose d'une fenêtre de toit côté cour. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0524). — 46, avenue Mozart. — Pét. : M. DE BRONAC Christian. — Agrandissement de 3 fenêtres de toit et création d'une fenêtre de toit. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0526). — 46 B au 46 T, rue Saint-Didier. — Pét. : M. DE GIRONDE Olivier, ARCHICOPRO S.A.R.L. — Réfection de l'étanchéité et végétalisation de la toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0527). — 10 au 12, rue Claude Farrère. — Pét. : M. BENZINA Karim, S.A.S.U. MAYDAN S.A.S.U. — Changement de destination de commerce en CINASPIC (établissement sportif). — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0528). — 17, rue Vineuse. — Pét. : S.A.R.L. PBS. — Ravalement de la façade sur cour et du mur séparatif. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0529). — 122, boulevard de Montmorency, 80 au 82, rue d'Auteuil, 91 au 111, boulevard Suchet. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage d'un arbre. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0530). — 5, rue Boileau. — Pét. : Mme XU Patricia, S.A.R.L. OSISTER. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une épicerie – bar à salade. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0531). — 19 au 21, avenue Léopold II. — Pét. : M. PETIT Frédéric, S.A.R.L. ATELIER 11. — Rénovation d'une coursive extérieure au dernier étage d'un immeuble donnant sur cour. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0532). — 20, avenue Foch. — Pét. : S.A. LOISELET & DAIGREMONT. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0533). — 4, rue Poussin. — Pét. : M. DE COURVAL Alexandre. — Modification de la devanture d'une pharmacie. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0410). — 14, boulevard du Bois-le-Prêtre. — Pét. : S.A.R.L. MPH. — Arch. : M. MATHURIN Hardel, 11, cité de l'Ameublement, 75011 PARIS. — Création d'une mezzanine dans un restaurant. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0411). — 27, rue des Apennins. — Pét. : M. NOTEBAERT Cédric, S.A.R.L. ACFN. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0412). — 19 au 23, rue des Tapisseries. — Pét. : M. RAYBAUT PERES Olivier, EPIC PARIS HABITAT. — Modification de l'accès d'un commerce avec mise aux normes PMR. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0413). — 4, rue des Renaudes. — Pét. : M. MOURIN Harald, S.A.S. MONTFORT ET BON. — Ravalement des façades sur cour et de deux murs pignons. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0414). — 3, rue de Phalsbourg. — Pét. : M. TATIN Olivier, S.A.R.L. BERRIE. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0415). — 1, impasse Naboulet. — Pét. : Mme YAHOUI Ouardia, HOTEL DU CENTRE. — Création d'une porte PMR pour l'accès à un hôtel. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0416). — 36, rue Bernard Buffet. — Pét. : M. MONGELLAZ Alexandre. — Installation d'un rideau de verre sur le côté arrière d'une terrasse. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0417). — 146, rue de Courcelles. — Pét. : Mme LECLERCQ Marie-Sabine, BONPOINT RIVE DROITE. — Remise en peinture de la devanture d'un commerce de vêtements pour enfants. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0418). — 81, avenue de Saint-Ouen. — Pét. : M. LEBRIS Cyrille, S.A.S. LE MEHAUTE. — Réfection de la toiture avec remplacement de châssis de toit. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0419). — 21, rue de Lévis. — Pét. : Mme KIRANDZIK TSATSANIS Maja, S.A.R.L. YANIS/LA MAISON DES CYCLADES. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un commerce alimentaire. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0420). — 6, square Villaret-de-Joyeuse. — Pét. : M. LEVY Pascal, STE SEGUIN LEVY. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0421). — 37, rue du Docteur-Heulin. — Pét. : M. TERUEL Roger, M. TERUEL Roger. — Pose d'une fenêtre de toit. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0422). — 1, boulevard Pereire. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIAKIOSK. — Remplacement d'un kiosque presse. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0423). — 36, avenue de la Grande-Armée. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIAKIOSK. — Remplacement d'un kiosque presse. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0424). — 80, avenue de la Grande-Armée. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIAKIOSK. — Remplacement d'un kiosque presse. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0425). — Place Aimé-Maillart. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIAKIOSK. — Remplacement d'un kiosque presse. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0426). — 64, avenue des Ternes. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIAKIOSK. — Remplacement d'un kiosque presse. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0427). — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIAKIOSK. — Remplacement d'un kiosque presse. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0428). — 12, avenue de Villiers. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIAKIOSK. — Remplacement d'un kiosque presse. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0429). — 1, rue de Chazelles. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIAKIOSK. — Remplacement d'un kiosque presse. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0430). — 23, rue Brunel. — Pét. : M. STENGER Jean-Marc. — Fermeture d'une courette au 3^e étage et création d'une toiture-terrasse au niveau du R + 7. Surface créée : 8 m². — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0431). — 101, rue Cardinet. — Pét. : M. CRUCHAGA Sébastien, CREDIT MUTUEL. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0432). — 1, rue Labie, 79, avenue des Ternes. — Pét. : M. BASIRE Sylvain, ABS COUVERTURE. — Réfection de la couverture d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0433). — 39, rue Dulong. — Pét. : M. SANCHEZ Olivier, S.A.S. E.G.I.P. — Ravalement de la façade sur courette. — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0434). — 55 au 65, avenue de Clichy. — Pét. : M. RAYBAUT PERES Olivier, PARIS HABITAT OPH. — Ravalement des façades sur rue et cour et des pignons en héberge. — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0435). — 11, rue Brochant. — Pét. : M. DJILLALI Rachid, S.A.R.L. BTB 11 BROCHANT. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0436). — 4, rue Hélène et François Missoffe. — Pét. : Mme BEDDIAF Manoua. — Création d'une devanture en vue d'installation d'un établissement de restauration rapide. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0437). — 5, rue Émile-Allez. — Pét. : Mme VANDENHENDE-FABRE Denise. — Construction d'une véranda sur toiture-terrasse en extension d'une pièce existante. Surface créée : 16,90 m². — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0438). — 68, place du Docteur Félix Lobligeois. — Pét. : M. MAURASIN Jean-Marc, HSBC HOLDING ACTIVITE FRANCE. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0439). — 53 au 53 B, rue Jouffroy d'Abbans. — Pét. : Mme LEFEVRE Martine, JOHN ARTHUR & TIFFEN. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0440). — 94, rue La Condamine. — Pét. : Mme PRODHOMME Françoise, COPROPRIETE 94, RUE DE LA CONDAMINE - SYNDIC BENEVOLE. — Ravalement du rez-de-chaussée de la façade sur rue et des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0441). — 26, rue Ampère. — Pét. : M. BOUKOBZA Yoni Félix, S.C.I. KY AMPERE. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0442). — 34, rue Berzélius. — Pét. : VAQUETTE Quentin. — Modification d'ouvrant sur rue. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0443). — 6, passage Poncelet. — Pét. : M. VITAL Laurent, S.C.I. MOZART. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0444). — 12, rue Brochant. — Pét. : M. LINCET Didier, S.A.S. FORMATICUS. — Pose d'un store en devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0445). — 102, avenue des Ternes. — Pét. : Mme BEAZIZ Hava, S.A.R.L. BIJOUTERIE NESS. — Modification de la devanture d'une joaillerie. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0446). — 17, rue Stéphane Grappelli. — Pét. : M. LOMBARDINI Maxime, S.A.S. FREE MOBILE. — Installation d'un relais de radiotéléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0447). — 7, avenue de la Porte de Clichy. — Pét. : M. FROUARD Alain, ESAT BERTHIER. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0448). — Avenue de Clichy. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS – SAGP. — Mise à sens unique de l'avenue de Clichy entre les Maréchaux et la Fourche avec création d'une piste cyclable. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0449). — 8, rue Saint-Just. — Pét. : M. ECOLE Sylvain, MAIRIE DE PARIS. — Création d'une porte piétonne dans le mur d'enceinte du cimetière des Batignolles. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0450). — 15, rue de la Félicité. — Pét. : M. URVOY Nicolas, S.A.R.L. GESTION EUROPE. — Ravalement des façades sur courette. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0451). — 22, rue Juliette Lamber. — Pét. : M. FERRE Benoît, BENOIT FERRE. — Réfection de la couverture versant cour d'un bâtiment donnant sur rue. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0452). — 25, rue Guersant. — Pét. : M. BENARD Sébastien, ABD GESTION. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0453). — 3, rue Brochant. — Pét. : BLADIER Geoffroy. — Extension d'un appartement. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0454). — 38, rue Rennequin. — Pét. : M. DE GIRONDE Olivier, ARCHICOPRO S.A.R.L. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0455). — 11, rue Alphonse de Neuville. — Pét. : M. MONTILLOT Nicolas. — Remplacement d'une verrière au 3^e étage sur rue. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0456). — 2 au 6, rue d'Armenonville, 12 au 14, rue Gustave Charpentier, 17, avenue des Ternes. — Pét. : S.A.S. THOMANN – HENRY. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0457). — 9, avenue Gourgaud. — Pét. : M. LEENHARDT Régis. — Extension et surélévation d'un appartement en toiture-terrasse au R + 10 avec création d'une trémie d'accès. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0458). — 63, avenue de Wagram. — Pét. : Mme DONIGUIAN Soline, S.A.S. PIZZA HUT. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0459). — Rue Jacques Ibert. — Pét. : Mme ATTIGNAC Annie, S.A.R.L. IMMOBINEAU. — Redressement d'une toiture afin de créer des lucarnes et pose de fenêtres de toit dans un immeuble donnant à la fois sur Levallois Perret et Paris. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0460). — 12, rue Sauffroy. — Pét. : M. MAREST Gauthier, S.A.S.U. FILMOGRAPHY. — Modification de la devanture d'un local de bureau. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0461). — 15, avenue Carnot. — Pét. : M. FUSILLER Emmanuel, STE SCE IMMOBILIERS. — Réfection partielle de la couverture et des souches de cheminée, et remplacement d'un châssis de toit. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0462). — 46, avenue Niel, 45, rue Rennequin. — Pét. : M. FUSTEMBERG Bruno, S.A.S. BONHOMME DE BOIS DISTRIBUTION. — Remise en peinture de la devanture d'un magasin de jouets. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0441). — 39, rue Pajol. — Pét. : M. BAHEZRE DE LANLAY Blaise. — Création de 5 châssis de toit après suppression de deux souches de cheminée et remplacement des menuiseries extérieures au R + 3. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0442). — 2, rue Gaston Tissandier, 20 au 36, boulevard Ney, 1 au 19, rue Charles Lauth. — Pét. : M. RAYBAUT PERES Olivier, PARIS HABITAT. — Modification de la porte d'accès avec création d'une rampe encastrée. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0443). — 28, boulevard Ney. — Pét. : M. RAYBAUT PERES Olivier, OPH PARIS HABITAT. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0444). — 62, rue Pajol. — Pét. : M. CHEVALIER Yves, GESTIONNAIRE SYNDIC PSG. — Ravalement de la façade sur rue et réfection des souches de cheminée. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0445). — 52, rue du Mont-Cenis. — Pét. : M. PLOTTIER Jean-Pierre. — Remplacement de menuiseries extérieures au 2^e étage sur rue. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0446). — 52, rue du Mont-Cenis. — Pét. : M. PLOTTIER Jean-Pierre. — Remplacement de menuiseries extérieures au 3^e étage sur rue. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0448). — 67, rue Lepic. — Pét. : S.A.S. ATELIER WILLIAM GIRTH – ARCHITECTE. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0449). — 8, boulevard Ney. — Pét. : M. RAYBAUT PIRES Olivier, PARIS HABITAT. — Modification de la devanture d'une boutique. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0450). — 2, rue Charles Lauth, 2 au 18, boulevard Ney, 1 au 15, rue Gaston Darboux. — Pét. : M. RAYBAUT PIRES Olivier, PARIS HABITAT. — Modification de la devanture d'une épicerie. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0451). — 12, rue Joseph de Maistre. — Pét. : M. BINET Romain, S.A.S. SNTH – TERRASS HOTEL. — Installation d'une pergola autoportante sur la terrasse d'un hôtel. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0452). — 70, boulevard de Rochechouart. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIKIOSK. — Remplacement d'un kiosque presse. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0453). — 41, rue de Clignancourt. — Pét. : M. GILLOT Stéphane. — Création de 2 châssis de toit et modification de la toiture côté cour au 6^e étage pour transformation de 2 fenêtres en verrière avec création d'un balcon filant. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0454). — 82, rue des Martyrs. — Pét. : Mme MATHE Fabienne. — Changement de destination d'un local artisanal en habitation. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0455). — 105, rue Caulaincourt, 51 B, rue Lamarck. — Pét. : M. AQUIDAD Antoine, HEALTHY KIDS. — Changement de la toile du store d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0456). — 13, rue de Sofia. — Pét. : MARTINON Sarah. — Agrandissement d'une fenêtre sur rue. — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0457). — 4, rue des Abbesses. — Pét. : M. SADIK Mustapha. — Fermeture d'une courette au 2° étage. Surface créée : 5,60 m². — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0458). — 44, rue Custine. — Pét. : M. COURSEAU Rodolphe, MDRC. — Modification de la devanture d'une agence immobilière. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0459). — 16 B au 18 T, avenue de Clichy, 2 au 4 T, rue Capron. — Pét. : M. BALQUET Pierre. — Création de deux châssis de toit. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0460). — 74, rue Lamarck, 7, rue de la Fontaine du But. — Pét. : Mme DUPREZ Marion, MADD LAMARCK. — Modification de la devanture et pose d'un store-banne en vue d'installation d'un commerce de restauration rapide. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0461). — 8, rue Pierre Ginier. — Pét. : CABINET LA PAGERIE. — Création d'une devanture en vue d'installation d'un établissement de restauration rapide. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0462). — 14, boulevard Ornano. — Pét. : M. FILLON MANUEL Louis René. — Changement de destination de locaux de bureau en habitation à rez-de-chaussée sur cour (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0463). — 89, rue des Poissonniers. — Pét. : M. DESETABLES Eric. — Création de fenêtre de toit. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0464). — 11, rue Germain Pilon. — Pét. : Mme SERRE Léopoldine. — Création d'une véranda à rez-de-chaussée sur cour. Surface créée : 7 m². — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0465). — 17, square de Clignancourt. — Pét. : M. ZAGOURI Jacques, S.A.S. DOMUS ROME. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0466). — 86, rue Philippe de Girard. — Pét. : M. NOIRE Josselin. — Arch. : S.N.C. FELLETIN Antoine, 42, rue de Fleury, 77300 FONTAINEBLEAU. — Création de trois châssis de toit. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0467). — 89, rue des Poissonniers. — Pét. : M. DESETABLES Eric. — Création de sept châssis de toit sur un local d'habitation en fond de parcelle. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0468). — 36, rue des Abbesses. — Pét. : M. REPELIN Thibault, S.A.S. ONAPP. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0469). — 65, rue Marx-Dormoy. — Pét. : M. CADIOU Afi. — Création d'une toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0470). — 27, rue de Clignancourt. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, MAIRIE DE PARIS – D.E.V.E. — Création d'une surface verticale végétalisée. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0471). — 20, rue des Trois Frères. — Pét. : M. LOCK Yannick, ATRIUM GESTION. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0472). — 68, rue du Poteau. — Pét. : M. COMBEAU Thomas, S.A.S. COMBEAU COUVERTURE. — Réfection de la couverture et des souches de cheminée. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0473). — 103 A, rue Lamarck. — Pét. : M. VAN EEKERT Jérôme, S.A.R.L. LOGIM 93. — Ravalement des façades au R + 2 sur cour. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0474). — 10, rue Aristide Bruant. — Pét. : M. LEOPARDI Francesco, S.A.R.L. TENTAZIONI – DFL. — Modification de la devanture d'un restaurant et pose d'un store. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0475). — 2 au 50, cité Pilleux, 30, avenue de Saint-Ouen, 1 au 55, cité Pilleux. — Pét. : Mme ROZES Axelle. — Changement de destination d'un commerce en hébergement hôtelier (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0476). — 20, rue Paul Albert. — Pét. : M. LECUYER Renaud, S.A.R.L. CABINET OGETI. — Isolation thermique par l'extérieur du pignon gauche sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0477). — 49, rue Pajol. — Pét. : M. SELLIER Gérard. — Création d'une véranda au 9° étage sur rue. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0478). — 12, rue du Ruisseau. — Pét. : M. DECHAMBRE Julien, S.C.I. LA PLANA. — Création d'une fenêtre à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0479). — 94 au 94 B, rue Riquet, 1, rue de l'Olive. — Pét. : M. PREAU Pierre André, CAMARAE. — Modification de la devanture et création d'une fenêtre en façade sur cour. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0480). — 5, rue de la Guadeloupe. — Pét. : M. NIANG Abdérhmane, IFE-BAT. — Modification de la façade d'un local de bureau. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0481). — 110, rue Caulaincourt, 60, rue Lamarck. — Pét. : M. REBBOT Olivier. — Remplacement et modification d'une fenêtre côté rue, de 2 baies côté cour, et de la verrière en toiture. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0482). — 40, rue Véron, 1, rue Aristide Bruant. — Pét. : WANDEWEGHE Eric, S.A.R.L. CLV COUVERTURE. — Réfection toiture et zingueries en façade. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0483). — 78, rue Damrémont, 1, rue Montcalm. — Pét. : M. KAKZOROWSKI Alexandre, S.A.S. LECLERE FILS ET BEINEX. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0484). — 90, rue Damrémont. — Pét. : M. TORCOL Eric, S.A.S. MPR. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0485). — 4, passage du Mont Cenis. — Pét. : M. RAMEZ Gérald, S.A.S. 2TF. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0486). — 18, rue Ravignan, 52, rue Berthe. — Pét. : CABINET PRUNIER. — Ravalement des façades sur cour et partiel du mur pignon. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0487). — 114, rue Ordener. — Pét. : M. OHANA Benjamin, FONCIERE OHANA. — Installation d'un conduit d'extraction en façade sur cour. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0253). — 9, rue de Romainville. — Pét. : M. DE SEGOGNE Jérôme, S.N.C. 9 ROMAINVILLE. — Ravalement de l'ensemble des façades, réfection de la toiture et remplacement des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0254). — 5, rue de Chaumont. — Pét. : M. DAHAN Franck, S.C.I. EOL. — Création d'une fenêtre à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0255). — 91, avenue Secrétan. — Pét. : M. MARTINS BATISTA Bernado, BATI MODERNE. — Ravalement de la façade sur rue et réfection du brisis. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0256). — 30, avenue Secrétan. — Pét. : Mme SEVILLA Elisabeth, ELIMMO GESTION. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 17-07-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0258). — 1, rue de Belleville. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIAKIOSK. — Remplacement d'un kiosque presse. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0259). — 16, rue de Mouzaïa. — Pét. : Mme AGUETTANT Alice. — Réfection et isolation de la toiture. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0260). — 33, avenue Corentin Cariou. — Pét. : M. ROLLAND Alain, S.C.I. NEULIMONT. — Création d'une fenêtre sur cour au R + 1 du bâtiment A. — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0261). — 3, rue Carducci. — Pét. : M. ANDREY Richard, S.A.R.L. CABINET ECI. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0262). — 8, rue des Solitaires. — Pét. : M. GAISNE Bastien. — Surélévation partielle de la toiture d'un bâtiment d'artisanat à rez-de-chaussée sur cour avec agrandissement de la mezzanine et création de châssis de toit. Surface créée : 15 m². — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0263). — 49 au 55 S, rue de Romainville, 55 au 65, boulevard Sérurier. — Pét. : M. MADAR Alain, S.C.I. PARDES PATRIMOINE. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0264). — 7, rue de la Villette. — Pét. : Mme CHOUX Caroline. — Changement de destination d'un atelier en habitation. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0265). — 12, villa Jules Laforgue. — Pét. : FROMENTEZE Antoine. — Réalisation de 2 lucarnes, création de fenêtres de toit et d'édicule, d'un balcon et d'une porte d'accès au jardin. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0266). — 8 au 10, avenue de Laumière, 26 au 28, rue du Rhin, 1 au 5, rue André Dubois. — Pét. : M. ZEKKRI REDOUANE, S.A.S. BASIC FIT LAUMIERE. — Installation d'une salle de sport à la place d'un bureau de poste. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0267). — 22, avenue de Flandre. — Pét. : M. BAILLY Jean-Baptiste, S.A. CABINET CRAUNOT. — Ravalement des façades sur rue, cour et pignons avec réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0268). — Rue Augustin Thierry. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation de 16 arbres d'alignement. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0269). — 10, rue Euryale Dehaynin. — Pét. : M. DE ALMEIDA Mickaël, S.A.S. MDA+A. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0270). — 17, rue Bouret. — Pét. : ECOLE ET COLLEGE SAINT-GEORGES – M. DU PAYRAT Jean-Louis. — Couverture d'un escalier extérieur de secours à R + 2 en terrasse. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0271). — 212, boulevard de la Villette. — Pét. : M. DESORMEAU Lionel, S.A.S. SLR RAVALEMENT. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0272). — 20, avenue de Flandre. — Pét. : Mme BERRY Laura, SPGI. — Réfection de la toiture d'un immeuble avec remplacement de la verrière et reprise de l'étanchéité des joints des ouvertures. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0273). — 28, rue de Nantes. — Pét. : M. VANHEERSWYNGHELIS Laurent, BAGNIS. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0274). — 62 au 64 B, rue d'Aubervilliers. — Pét. : M. LE CŒUR Alexandre, PARIS HABITAT. — Fermeture de l'accès d'un parking par un portail coulissant avec portillon piétons. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0275). — Rue Archereau. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation de 37 arbres d'alignement. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0276). — 22, rue Archereau. — Pét. : Mme BARONTINI Aude, SOC IMMO SENECHAL. — Réhabilitation de la Tour « Cantate » avec déplacement de l'entrée principale, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, et isolation thermique par l'extérieur des façades. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0277). — 3 au 5, rue de Tanger. — Pét. : VANDEWEGHE Eric, S.A.R.L. CLV COUVERTURE. — Réfection de la couverture à l'identique. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0278). — 1 B, rue Jean Ménans. — Pét. : M. RICHARD Philippe, S.A.R.L. AAPR. — Travaux d'étanchéité des terrasses. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0279). — 58, rue de Meaux. — Pét. : Mme LE MENTEC Annick, S.A. SIMMOGEST. — Ravalement du mur pignon. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0280). — 2, rue du Tunnel. — Pét. : M. LE MENTEC Sébastien, S.A. SIMMOGEST. — Ravalement du mur pignon Ouest. — Date d'enregistrement : 31-07-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0277). — 51, rue des Orteaux. — Pét. : Mme HOLMES Catriona. — Extension d'un appartement à rez-de-chaussée et R + 1 pour création d'une cage d'escalier et de deux salles de bain. Surface créée : 9 m². — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0278). — 120 au 122, boulevard de Ménilmontant. — Pét. : M. BORDESSOUL Bruno, S.A.S. CRECHES DE FRANCE. — Pose de vitrophanie sur la façade d'une crèche. — Date d'enregistrement : 16-07-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0279). — 10 au 12, rue des Maraîchers. — Pét. : M. WEISS Julien. — Ravalement des façades sur cour, courette et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0280). — 25, rue Pelleport. — Pét. : M. LUCAS Benoît, PHARMACIE TENON – S.E.L.A.R.L. — Modification de la devanture d'une pharmacie. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0281). — 22, rue Duris. — Pét. : Mme PEYROT Joëlle, R.I.V.P. DIVISION NORD. — Déplacement d'une porte de garage au nu de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0282). — 7, rue Henri Dubouillon. — Pét. : S.A.R.L. CONTACT PEINTURE BATIMENT. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 18-07-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0283). — 37, rue des Grands Champs. — Pét. : M. GUILLOU Steve, THE WALL ARKOSE. — Installation en toiture donnant sur cour de grille de ventilation. — Date d'enregistrement : 19-07-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0284). — 37, rue Laurence Savart, 21, rue du Retrait. — Pét. : Mme COUDIN Francis, COPROPRIETE DU 21, RUE DU RETRAIT. — Réalisation d'une fresque sur un mur pignon. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0285). — 30, rue Pelleport. — Pét. : M. CROZET Jean-Pierre, S.A.R.L. EQUILIBRE ARCHITECTES. — Ravalement des façades sur cour et des murs pignons. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0286). — 57 au 61, rue de Bagnolet. — Pét. : M. DE GIRONDE Olivier, ARCHICOPRO S.A.R.L. — Réfection de l'étanchéité des toitures-terrasses. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0287). — 44, rue de Bagnolet. — Pét. : M. DE GIRONDE Olivier, ARCHICOPRO S.A.R.L. — Travaux d'étanchéité de la toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0288). — 57, rue de Bagnolet. — Pét. : M. DE GIRONDE Olivier, ARCHICOPRO S.A.R.L. — Réfection de l'étanchéité des toitures-terrasses. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0289). — 64, rue de Belleville, 63 au 65, rue Piat. — Pét. : M. PEREIRA José, S.A.S. PEREIRA. — Ravalement des façades sur cour et courette. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0290). — 98 au 100, rue des Grands Champs, 50, rue des Maraîchers. — Pét. : M. PEREIRA José, S.A.S. PEREIRA. — Ravalement du pignon côté 48, rue des Maraîchers avec pose d'une isolation thermique extérieure. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0291). — 69, rue Alexandre Dumas. — Pét. : Meghetti Sabrina, SYNDIC CABINET CAZALIERES. — Remplacement de jardinières formant garde-corps par un nouveau garde-corps. — Date d'enregistrement : 20-07-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0292). — 9, rue du Transvaal. — Pét. : S.A.R.L. NUANCE. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0293). — 8, rue du Soleil. — Pét. : Mme LONGRO Ruth, SYNPIERRES IMMOBILIER. — Ravalement des façades sur rue avec la mise en œuvre d'une isolation thermique par l'extérieur. — Date d'enregistrement : 23-07-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0294). — 80, rue des Rigoles. — Pét. : M. SAGNE Eric, S.A.S.U. DIX VISIONS DE LA JOIE. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un bar à vins. — Date d'enregistrement : 24-07-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0295). — 6, place de l'Adjudant Vincenot. — Pét. : M. LOMBARDINI Maxime, S.A.S. FREE MOBILE. — Installation d'un relais de radiotéléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 25-07-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0296). — 44 au 68, rue Pixérécourt, 153 B, rue Pelleport. — Pét. : M. RIQUELME Franciso. — Fermeture d'un balcon au rez-de-jardin. Surface créée : 6 m². — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0297). — 54, rue Olivier Métra. — Pét. : M. HARDOON Simon-Pierre, S.A.R.L. VOLUME. — Modification de la devanture d'un local de bureau à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 26-07-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0298). — 6, rue de la Plaine. — Pét. : M. COLIN Benjamin, S.A. LOISELET & DAIGREMONT 54206101500369. — Modification d'une clôture de sécurité en limite de propriété sur rue. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0299). — 35, avenue Gambetta. — Pét. : M. DE GIRONDE Olivier, ARCHICOPRO S.A.R.L. — Ravalement de l'ensemble des façades et du mur pignon. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0300). — Avenue Gambetta. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS - D.E.V.E. — Abattage et replantation de 15 arbres d'alignement. — Date d'enregistrement : 27-07-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0301). — 17, rue de la Dhuis. — Pét. : M. WILHELM Yves. — Extension d'une habitation au rez-de-chaussée sur cour avec modification de la façade. Surface créée : 3,50 m². — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0302). — 15, boulevard Davout. — Pét. : M. DE MONTIGNY Camille, S.A.S. LGV. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 30-07-2018.

Liste des permis d'aménager autorisés entre le 15 juillet et le 31 juillet 2018.

13^e arr. (PA-075-113-18-V0001). — Place Jeanne d'Arc. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, MAIRIE DE PARIS/D.E.V.E./SPA. — Aménagement du parvis de l'église Notre-Dame de la Gare et installation de 2 jardinières. — Date de la décision : 31-07-2018.

16^e arr. (PA-075-116-16-V0004-M02). — Rue des Sablons. — Pét. : S.A. LE JARDIN D'ACCLIMATATION. — Arch. : M. PUEL Mathieu, 55, rue de Rivoli, 75001 PARIS. — Construction de 4 bâtiments à rez-de-chaussée destinés à l'abri des dromadaires, de la gare de maintenance, de la boutique restaurant de la grande verrière et de la gare des Sablons et modification de l'entrée du théâtre, de l'implantation du bâtiment « Boréal » et le changement de l'usage du bâtiment « Les Grandes Ecuries », légères modifications des façades sur plusieurs bâtiments existants et sur 2 bâtiments construits et modifications paysagères. Modificatif au PA n° 075-116-16-V-0004 délivré le 13-04-2017 et au PA 075-116-16-V-0004-M01 délivré le 01-08-2017. — Date de la décision : 25-07-2018.

Liste des permis de construire autorisés entre le 15 juillet et le 31 juillet 2018.

1^{er} arr. (PC-075-101-16-V0032-M01). — 1, place du Châtelet. — Pét. : M. CAUVIN Philippe, VILLE DE PARIS - D.C.P.A. — Arch. : M. PUMAIN PHILIPPE, 10, rue des Feuillantines, 75005 PARIS. — Restauration de la façade Place du Châtelet, et des retours en façades latérales, intervention sur l'ensemble des couronnements, chéneaux et les toitures des 2 avant-corps et requalification de la terrasse Nijinski. Modificatif au PC n° 075-101-16-V-0032 délivré le 30-01-2017. Monument Historique inscrit le 14-11-1979. — Date de la décision : 23-07-2018.

2^e arr. (PC-075-102-15-V0021-M01). — 2 au 6, rue Saint-Fiacre, 22 au 26, rue des Jeûneurs, 27 au 31, rue du Sentier. — Pét. : STE RAIFFEISEN IMMOBILIEN KAPITALANLAGE-GESELL. — Arch. : M. SCHOENERT Axel, 20, avenue de l'Opéra, 75001 PARIS. — Reconstruction pour abaissement du plancher à rez-de-chaussée pour mise aux normes d'accessibilité, création de 5 trémies d'escalier du sous-sol au rez-de-chaussée avec réaménagement intérieur, modification de la forme de 2 mezzanines au R + 6 avec création d'une liaison, démolition de 2 escaliers extérieurs et intégration d'un bandeau en façade à rez-de-chaussée pour la future installation d'enseigne. Modificatif au PC n° 075-102-15-V-0021 délivré le 26-08-2016. Surface supprimée : 977,5 m². Surface créée : 1 402,2 m². — Date de la décision : 31-07-2018.

2^e arr. (PC-075-102-18-V0005). — 84 au 86, passage Choiseul. — Pét. : Mme GUIDON SEVILLA Elisabeth, S.A.S. SDC 84, PASSAGE CHOISEUL ELIMO GESTION. — Arch. : M. CHERRIER Yann, 2 bis, rue Jean Pernin, 93400 SAINT-OUEN. — Ravalement de la façade sur le passage. Monument Historique inscrit le 07-07-1974. — Date de la décision : 20-07-2018.

2° arr. (PC-075-102-18-V0006). — 2, galerie Feydeau, 32, rue Vivienne, 2, galerie Saint-Marc. — Pét. : M. SATO Shinichi, S.A.S. GS CONCEPT 3. — Arch. : M. NARUSE Hiroschi, 23, avenue du Général Leclerc, 92340 BOURG LA REINE. — Modification de la devanture d'un commerce en vue d'installation d'un bar. Monument Historique inscrit le 10-07-2009. — Date de la décision : 31-07-2018.

4° arr. (PC-075-104-16-V0033-M01). — 17, boulevard Morland. — Pét. : S.A.S. SOCIETE PARISIENNE DU NOUVEL ARSENAL. — Arch. : S.A.S. CALQ, 6, rue du Sentier, 75002 PARIS. — Modification du rythme des accès sur façades à rez-de-chaussée, du rythme des arcades et des ouvrants, de la loggia de l'auberge de jeunesse, du calepinage de la serre agricole, rectification de l'implantation des balcons au R + 2, inversion entre les niveaux du bar et du restaurant et redistribution des locaux en sous-sol. Modificatif au PC n° 075-104-16-V-0033 délivré le 18-04-2017. — Date de la décision : 20-07-2018.

5° arr. (PC-075-105-18-V0005). — 24 au 26, rue Saint-Jacques, 2, rue de la Parcheminerie, 1, rue Saint-Séverin. — Pét. : M. NORMAND Guillaume, PAROISSE SAINT-SEVERIN. — Arch. : M. LACOSTE François, 2, rue Monge, 75005 PARIS. — Extension de la mezzanine dans le volume du rez-de-chaussée du bâtiment annexe à la paroisse Saint-Séverin, à usage de salles paroissiales. Surface créée : 23 m². S.T. : 3 697 m². — Date de la décision : 24-07-2018.

6° arr. (PC-075-106-16-V0053-M01). — 1, rue Bonaparte. — Pét. : M. NURNEY Simon, S.C.I. SEINE LOUVRE. — Arch. : Mme ZALEWSKI Antoinette, 55, rue du Lieutenant Thomas, 93170 BAGNOLET. — Remplacement de la verrière au R + 4 sur cour par un caillebotis métallique et création d'une cheminée adossée à la souche surélevée côté rue Bonaparte. — Date de la décision : 16-07-2018.

7° arr. (PC-075-107-12-V0004-M01). — 15, rue du Bac. — Pét. : M. BATESTI Philippe, ERI S.A.R.L. — Arch. : M. Jean-François COCHARD, 46-48, rue de Lagny, 93100 MONTREUIL. — Inversion d'une partie de la pente du toit de la surélévation sur cour, extension du sous-sol, création de 2 logements supplémentaires après réaménagement intérieur des 2^e et 3^e étages du bâtiment rue, aménagement de locaux techniques sous-combles avec conservation partielle du plancher des combles pour création de 2 mezzanines, modification de la verrière et des sorties en toiture, et, pour le bâtiment sur cour, modification partielle des liaisons verticales, ajout d'un local technique au R + 5, suppression de l'escalier d'accès aux combles, fermeture de la trémie en extension du local d'habitation du 6^e étage, déplacement de la fermeture du hall du porche en façade cour, et modification des baies à rez-de-chaussée côté cour avec restitution des pilastres. Modificatif au PC n° 075-107-12-V-0004 délivré le 14-01-2013. — Date de la décision : 26-07-2018.

7° arr. (PC-075-107-18-V0007). — 101, rue du Bac. — Pét. : M. DE METZ Robert. — Arch. : Mme CHAPERON Domina, 62, avenue de Suffren, 75015 PARIS. — Rénovation intérieure d'un appartement et remise en peinture des menuiseries extérieures à rez-de-chaussée sur cour de l'Hôtel de la Feuillade. Monument Historique inscrit le 13-12-1955. — Date de la décision : 19-07-2018.

7° arr. (PC-075-107-18-V0012). — Port des Invalides. — Pét. : M. PERRINE Arnaud, SOCIETE FLOW S.A.S. — Arch. : M. CHENET Pierre-Edouard, 45, quai Emile Cormerais, 44800 SAINT-HERBLAIN. — Installation de 3 containers pour un bar restaurant. Surface créée : 51 m². — Date de la décision : 25-07-2018.

8° arr. (PC-075-108-14-V0010-M02). — 2, rue de l'Arcade, 2 au 4, boulevard Maiesherbes, 11, place de la Madeleine. — Pét. : M. GARVEY Richard, S.A.R.L. ELYSEES LICORNE. — Arch. : DTACC, 98, rue de Sèvres, 75007 PARIS. — Déplacement des prises de colonnes sèches et aspiration de graisses à rez-de-chaussée côté place, à gauche du porche. Modificatif au

PC n° 075-108-14-V-0010 et PC n° 075-108-14-V-0010-01 délivrés les 10-07-2010 et 16-11-2017. — Date de la décision : 20-07-2018.

8° arr. (PC-075-108-17-V0056). — 5, rue du Boccador. — Pét. : STE 5, RUE BOCCADOR PARIS VIII APS. — Arch. : M. GOUDCHAUX Laurent, 8, rue d'Alger, 75001 PARIS. — Transformation de locaux annexes liés à de l'habitation en 2 logements avec modification partielle de la façade à rez-de-chaussée sur cour et mise en communication des 2 logements par l'ouverture de murs porteurs. Surface de plancher créée : 76,40 m². — Date de la décision : 31-07-2018.

8° arr. (PC-075-108-17-V0061). — 55, rue de Lisbonne. — Pét. : M. BESSIS Bernard, S.A.R.L. BESSMAR. — Arch. : M. BRIOUDE Sylvain, 155, rue de la Pompe, 75116 PARIS. — Surélévation d'un niveau d'un bâtiment de bureau de 3 étages + combles sur 1 niveau de sous-sol avec création d'une toiture-terrasse, d'un édicule et d'une pergola et prolongement de l'ascenseur. Surface de plancher démolie : 1,50 m². Surface de plancher créée : 39,90 m². — Date de la décision : 20-07-2018.

8° arr. (PC-075-108-17-V0062). — 3, avenue Montaigne. — Pét. : S.A. GENERALI VIE. — Arch. : ATELIER 24 ARCHITECTES, 55, rue de Rivoli, 75001 PARIS. — Changement de destination de locaux d'habitation en commerce à rez-de-chaussée et sous-sol sur avenue et courette avec création d'un accès sur avenue par ouverture de la grille du jardinet, transformation de 2 fenêtres en portes-fenêtres, création d'un ascenseur et agrandissement de l'escalier du rez-de-chaussée au sous-sol, végétalisation du jardinet et dépose des stores. — Date de la décision : 18-07-2018.

8° arr. (PC-075-108-18-V0005). — 26, rue Vernet, 127, avenue des Champs-Élysées. — Pét. : Mme FOUGEIROL DU BOULAY Sandrine, IMMOBILIERE DASSAULT. — Arch. : M. GRIFFON Hervé, 19-21, rue du Bouloi, 75001 PARIS. — Restructuration d'un bâtiment de 2 étages + combles sur 1 niveau de sous-sol partiel, sur rue et cour, avec démolition de l'ensemble des planchers et de la toiture pour reconstruction de 4 étages sur 2 niveaux de sous-sol partiels, avec terrasse végétalisée inaccessible, à usage de bureau et commerce, ravalement des façades sur rue et cour, réfection de la verrière couvrant la cour, création d'une passerelle reliant le bâtiment restructuré au bâtiment donnant avenue des Champs-Élysées, et modification de la devanture à rez-de-chaussée et entre-sol côté avenue. Surface de plancher supprimée : 2 359 m². Surface de plancher créée : 3 597 m². S.T. : 1 006 m². — Date de la décision : 30-07-2018.

9° arr. (PC-075-109-16-V0038-M01). — 60, rue de la Chaussée d'Antin. — Pét. : CRPNPAC. — Arch. : M. SCHOONDERMARK Eric, 189, allée Chardin, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ. — Modification de la verrière pour création d'un édicule d'ascenseur. Modificatif au PC n° 075-109-16-V-0038 délivré le 08-12-2016. — Date de la décision : 27-07-2018.

9° arr. (PC-075-109-18-V0006). — 3, rue Scribe. — Pét. : M. IORIO Benoît, CROISSANCE PIERRE II. — Arch. : O'ZONE ARCHITECTURES, M. Loïc LEFEBVRE, 42, rue Sedaine, 75011 PARIS. — Restructuration d'un bâtiment à usage de bureau, commerce et habitation, de 6 étages sur 1 niveau de sous-sol, sur rue, cours et courettes, avec changement de destination du logement et d'une partie du commerce en extension des bureaux, démolitions partielles de planchers à tous les niveaux pour redistribution intérieure et modification des liaisons verticales, construction de 2 volumes en saillie aux 3^e et 4^e étages avec nettoyage du pignon, en fond de cour, construction de planchers par la fermeture d'une des courettes, démolition de la verrière du R + 2 pour création d'une terrasse accessible depuis le R + 1, ravalement des façades sur cour, réfection des verrières, remplacement des menuiseries extérieures, réfection

partielle des couvertures avec modification et harmonisation de l'édicule technique et modification partielle de la devanture du commerce. Surface supprimée : 275 m². Surface créée : 145 m². S.T. : 797 m². — Date de la décision : 25-07-2018.

9^e arr. (PC-075-109-18-V0011). — 8, rue Halévy. — Pét. : M. KANDEL Gill, S.A.S. SOAP AND CO. — Arch. : M. ABBATERUSSO, 62-66, rue de Grenelle, 75007 PARIS. — Modification de la devanture d'un commerce. Monument Historique inscrit le 30-12-1977. — Date de la décision : 26-07-2018.

12^e arr. (PC-075-112-09-V0054-M04). — 11 B, rue de Cotte. — Pét. : M. ABRAHAMI Philippe, S.A.S. B2I. — Arch. : M. ATTYASSE Michel, 6, villa Daumesnil, 75012 PARIS. — Modification de la distribution du sous-sol et habillage des installations techniques en toiture-terrasse sur rue et cour. Modificatif aux PC n^{os} 075-112-09-V-0054, 075-112-09-V-0054-01 et 075-112-09-V-0054-02 délivrés les 07-07-2010, 04-10-2010 et 26-03-2012 et PC n^o 075-112-09-V-0054 M 03 refusé le 03-11-2016. — Date de la décision : 20-07-2018.

12^e arr. (PC-075-112-14-V0039-M01). — 28, boulevard de Reuilly. — Pét. : DAUMESNIL HÔTEL. — Arch. : M. BENDAOUDI Ali, 14, rue de la Tour, 91230 MONTGERON. — Réaménagement du rez-de-chaussée et du toit-terrasse avec modification de la forme de la pergola et création d'un local technique en toiture, remplacement des panneaux de façades par un enduit joints creux, diminution des locaux techniques en sous-sol et restaurant accessible au public. Modificatif au PC n^o 075-112-14-V-0039 délivré le 30-03-2015. — Date de la décision : 20-07-2018.

12^e arr. (PC-075-112-14-V0046-T01). — 8, rue du Rendez-Vous. — Pét. : M. FUSTEMBERG Sylvain, S.C.I. SOCIETE 3F. — Arch. : Mme ALLEAUME Marie, 55, rue des Bois, 75019 PARIS. — Transfert du PC n^o 075-112-14-V-0046 de M. FUSTEMBERG à la Société 3F et à la S.C.I. ANATOLIMMO. — Date de la décision : 16-07-2018.

12^e arr. (PC-075-112-15-V0019-M02). — 13 au 17, rue Lamblardie. — Pét. : STE FONDATION DE ROTHSCHILD. — Arch. : M. DENISE Frédéric, 41, rue d'Iéna, 76600 LE HAVRE. — Diminution de la surface de plancher, modification des façades, réglage de l'altimétrie du rez-de-chaussée, modification des menuiseries extérieures, suppression partielle des panneaux photovoltaïques et rehausse du local technique. Modificatif au PC n^o 075-112-15-V-0019 délivré le 20-05-2016 et au PC n^o 075-112-15-V-0019-M01 autorisé le 20-01-2017. — Date de la décision : 16-07-2018.

12^e arr. (PC-075-112-17-V0008-M01). — 95, rue de Picpus. — Pét. : S.N.C. COGEDIM PARIS METROPOLE. — Arch. : M. BABIN Eric, 151, rue du Faubourg Saint-Antoine, 75011 PARIS. — Demande de dérogation aux dispositions du PLU. — Date de la décision : 19-07-2018.

12^e arr. (PC-075-112-18-V0008). — 26, boulevard Carnot. — Pét. : DJS – VILLE DE PARIS. — Arch. : M. HODEIB Wissam, 123, rue de la Fuye, 37000 TOURS. — Construction d'une halle couverte de tennis après la dépose d'une structure légère. Surface de plancher créée : 674 m². Surface de plancher démolie : 784 m². — Date de la décision : 23-07-2018.

13^e arr. (PC-075-113-13-V1044-M01). — 31, avenue Pierre Mendès France. — Pét. : M. DECRETON Patrick, S.C.I. PARIS-31 AVENUE MENDES FRANCE. — Arch. : CABINET DE PORTZAMPAC, 38, rue La Bruyère, 75009. — Réaménagement d'une partie du restaurant d'entreprise en cafétéria à rez-de-chaussée, création d'un showroom au rez-de-chaussée bas, modification de la géométrie de la mezzanine dans le volume du R + 6, de la forme des 3 escaliers, du dessin des verrières, du type de vitrage au rez-de-chaussée bas et des brises-soleils des châssis-pompiers, l'ajout de sérigraphies sur les boîtes en verre, création d'une nouvelle rampe d'entrée avec palier devant le hall, adaptation des baies à rez-de-chaussée côté voies SNCF, création d'une terrasse extérieure d'attente PMR au

R + 7 et modification des surtoitures. Surface finale de plancher créée : 22 458 m². Modificatif au PC n^o 075-113-13-V1044 délivré le 22-04-2014. — Date de la décision : 31-07-2018.

13^e arr. (PC-075-113-17-P0057). — 2 au 8, avenue Claude Régaud, 2 au 4, rue Péan, 51 au 55, boulevard Masséna. — Pét. : ADOMA. — Arch. : S.A.R.L. SAISON MENU, 73, boulevard Montbello, 59000 LILLE. — Construction d'un bâtiment à usage de résidence sociale du rez-de-chaussée au R + 8 (150 logements créés). Surface créée : 3 970 m². S.T. : 2 307 m². — Date de la décision : 19-07-2018.

13^e arr. (PC-075-113-18-V0007). — 73 au 77, rue Pascal. — Pét. : M. GAUCHER François, S.C.I. CALLIOPE. — Arch. : S.A.S.U. ATELIER ACG, M. GINSBURGER, 85, rue de l'Agriculture, 92700 COLOMBES. — Changement de destination de locaux à usage de bureau, du sous-sol au 2^e étage sur rue et cour, en école d'architecture intérieure, avec redistribution intérieure, modification des liaisons verticales, fermeture de trémies, remplacement des menuiseries extérieures avec modification partielle des baies, ravalement des façades et le pavage de la cour avec plantation d'un arbre. Surface de plancher créée : 9,95 m². Surface supprimée : 263,55 m². S.T. : 1 003 m². — Date de la décision : 31-07-2018.

13^e arr. (PC-075-113-18-V0012). — 15, rue Buot. — Pét. : S.A.S. FONCIERE ANGHUS. — Arch. : M. CRESSOT Paul, 1, place du Moutier, 94800 VILLEJUIF. — Surélévation de 2 étages d'une maison de ville de 1 étage sur sous-sol partiel, sur rue et courette, avec redistribution intérieure et déplacement de l'escalier, ravalement des façades avec remplacement des menuiseries extérieures et aménagement paysager de la cour. Surface à supprimer : 14 m². Surface créée : 60 m². S.T. : 76 m². — Date de la décision : 17-07-2018.

13^e arr. (PC-075-113-18-V0016). — 63 au 65, rue Pascal. — Pét. : Mme TURPIN. — Arch. : Mme HERVIER Mathilde, 65, rue Pascal, 75013 PARIS. — Surélévation partielle de la toiture en vue d'aménagement des combles avec création d'une façade vitrée. Surface créée : 20 m². — Date de la décision : 31-07-2018.

13^e arr. (PC-075-113-18-V0021). — 2 au 24, Port de la Gare, 90, quai de la Gare, 6, quai François Mauriac. — Pét. : M. CLOUZEAU Vincent, S.A.S. LA TERRASSE OSPREY. — Arch. : M. CATHALA Yves, 26, rue Jean de La Fontaine, 75016 PARIS. — Implantation d'une terrasse ouverte de restaurant, avec 6 conteneurs maritimes à usage de cuisine et d'un bar-buvette, avec toile tendue en surplomb, sur le Port de la Gare, en vis-à-vis de la Péniche dite « Batofar », du 1^{er} mai au 31-10-2018 (pour une période de 5 ans). Surface créée : 98 m². — Date de la décision : 24-07-2018.

13^e arr. (PC-075-113-18-V0028). — 11 au 19, avenue de la Porte d'Italie. — Pét. : M. SCHNEIDER Daniel, R.I.V.P. — Arch. : M. BOMERE-LECOFFRE Jawed, 55, rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 PARIS. — Changement de destination partiel d'un local de commerce à rez-de-chaussée sur rue en extension du local de bureau au 1^{er} étage, modification de la devanture, de la façade côté voie privée, du mur pignon, déplacement de l'issue de secours, et réaménagement intérieur. — Date de la décision : 23-07-2018.

13^e arr. (PC-075-113-18-V0030). — 7, Port de la Gare. — Pét. : M. ESTEBAN Ricardo, SCIC S.A. PETIT BAIN. — Arch. : M. STAVY Aurélien, 69, rue Saint-Fargeau, 75020 PARIS. — Installation saisonnière d'une terrasse sur le port avec une couverture de textile. Surface créée : 40 m². — Date de la décision : 26-07-2018.

14^e arr. (PC-075-114-18-V0006). — 228, avenue du Maine. — Pét. : M. ABEL Christophe. — Arch. : Mme BITTER Sarah, 36, rue du Fer à Moulin, 75005 PARIS. — Surélévation d'un niveau d'un bâtiment d'habitation sur rue de 1 étage + mezzanine avec modification de façade et suppression de la mezzanine

existante dans le volume du rez-de-chaussée. Surface créée : 32 m². Surface à supprimer : 14 m². — Date de la décision : 18-07-2018.

14^e arr. (PC-075-114-18-V0017). — 196 B, rue Raymond Losserand. — Pét. : M. BEKKA Hassan. — Arch. : TOUPIE ARCHITECTURE, M. RIBEIRO CUNHA-TOUPIE Felipe, 33, rue Ramponneau, 75020 PARIS. — Surélévation d'un étage, après démolition de la toiture d'un bâtiment de 3 étages, sur rue et cour, en vue de création d'un logement. Surface créée : 55 m². S.T. : 207 m². — Date de la décision : 31-07-2018.

15^e arr. (PC-075-115-17-V0075). — 52, rue des Cévennes. — Pét. : M. SCHNEIDER Daniel, R.I.V.P. — Arch. : M. GABRION Raphaël, 23, rue du Buisson Saint-louis, 75010 PARIS. — Construction d'un bâtiment R + 6 à usage d'habitation (9 logements sociaux créés) et de commerce en rez-de-chaussée. Surface de plancher créée : 552,55 m². — Date de la décision : 27-07-2018.

15^e arr. (PC-075-115-18-V0006). — 48, rue du Commerce. — Pét. : M. GABIOT Julien. — Arch. : M. LEVY Benjamin, 149, rue de Belleville, 75019 PARIS. — Surélévation de 2 niveaux d'une maison de ville en fond de parcelle sur cour, de 2 étages sur 1 niveau de sous-sol, en vue de son extension avec réaménagement intérieur et déplacement de l'escalier, après démolition de la toiture et des parties de façade correspondantes, le ravalement des façades et la réfection du sol de la cour et du local-poubelles commun avec création de zones végétalisés. Surface de plancher supprimée : 16 m². Surface de plancher créée : 50 m². S.T. : 95 m². — Date de la décision : 27-07-2018.

15^e arr. (PC-075-115-18-V0014). — 284, rue de Vaugirard. — Pét. : M. PANYGERES Michel, S.A.R.L. JIM. — Arch. : M. ESCHALIER Vincent, 16, rue Martel, 75010 PARIS. — Surélévation d'un niveau d'habitation du bâtiment de 7 étages sur rue avec 1 logement créé, végétalisation de la terrasse du bâtiment sur cour avec création d'un édicule d'accès et agrandissement de deux fenêtres au R + 7. Surface de plancher démolie : 3,50 m². Surface de plancher créée : 78,20 m². — Date de la décision : 16-07-2018.

16^e arr. (PC-075-116-13-V1025-M03). — 6, rue Laurent-Pichat, 121, avenue de Malakoff. — Pét. : M. ZAKHARIA Nicolas, S.C.I. MALAKOFF PICHAT. — Arch. : S.A.R.L. ATELIER D'ARCHITECTURE FRANCK HAMMOUTÈNE, 10, rue des Lyonnais, 75005 PARIS. — Modification des façades et des toitures, redistribution des locaux techniques en sous-sols, changement de certaines essences d'arbres, légère augmentation des surfaces réservées au local vélos et aux deux-roues motorisés du parc de stationnement. Modificatif aux PC 075-116-13-V1025, 075-116-13-V1025-01 et 075-116-13-V1025-M02 délivrés les 27-12-2013, 27-01-2015 et 13-05-2015. — Date de la décision : 17-07-2018.

16^e arr. (PC-075-116-14-V0041-M03). — 33 B au 35, rue Saint-Didier, 1 au 3, rue des Sablons. — Pét. : M. TARALL Claude, MUTUELLE D'EPARGNE, DE RETRAITE ET DE PREVOYANCE CARAC. — Arch. : M. PAILLARD Louis, 55, rue des Prairies, 75020 PARIS. — En façade sur rue, ajustement des ouvrants, modification partielle des menuiseries extérieures, ajout de garde-corps, réaménagement des locaux communs, et en façades jardin, modification des finitions de façades, des teintes des menuiseries extérieures et des volets roulants, modification et repositionnement de baies et balcons, suppression de l'héberge du mur mitoyen, modification des emprises des terrasses privatives en toiture, ajout d'un patio au R + 1 des logements familiaux et implantation des panneaux solaires en R + 8. Modificatif aux PC n^{os} 075-116-14-V-0041, 075-116-14-V-0041-T01 et 075-116-14-V-0041-T02 délivrés les 20-01-2015, 30-06-2015 et 05-10-2015. — Date de la décision : 27-07-2018.

16^e arr. (PC-075-116-15-V0047-M01). — 62, avenue d'Iéna. — Pét. : M. JULLIEN Benoît, S.C.I. THELEM VICTOR

HUGO. — Arch. : M. HERAULT Vincent, 208, rue Saint-Maur, 75010 PARIS. — Suppression du 2^e sous-sol avec transformation de la porte de parking par une baie vitrée, modification de la façade sur cour et de la toiture ainsi que réaménagement du 1^{er} sous-sol. Modificatif au PC n^o 075-116-15-V-0047 autorisé le 10-06-2016. — Date de la décision : 19-07-2018.

16^e arr. (PC-075-116-17-V0066). — 13, rue Cimarosa. — Pét. : M. LEBLANC Olivier. — Arch. : APIA ARCHITECTURE, 217, rue de Bercy, 75012 PARIS. — Surélévation d'un niveau d'un immeuble d'habitation de 6 étages sur rue (1 logement créé) avec extension côté jardin du R + 5 et prolongement de l'escalier et de l'ascenseur. Surface de plancher créée : 77,88 m². S.T. : 127 m². — Date de la décision : 18-07-2018.

16^e arr. (PC-075-116-17-V0071). — 29, hameau Boileau. — Pét. : M. POUMAILLOUX Stéphane. — Arch. : M. LEONE Benjamin, 14, rue des Meuniers, 75012 PARIS. — Réaménagement d'un appartement avec rénovation des ouvrants, réouverture d'une fenêtre sur cour, ajout d'une grille de ventilation en façade sur rue, modification de la trémie donnant sur le salon et dépose d'une toiture pour création d'une toiture-terrasse avec réouverture d'une fenêtre. Surface supprimée : 8 m². Surface créée : 20 m². — Date de la décision : 17-07-2018.

16^e arr. (PC-075-116-17-V0079). — 16, rue Duban. — Pét. : PARIS HABITAT. — Arch. : LACAGNE & STAFIE ARCHITECTES, 121, rue de Reuilly, 75012 PARIS. — Fermeture de la courrette du 1^{er} au 5^e étage avec reprise partielle de la toiture, suppression et fermeture de l'escalier de service, remplacement des menuiseries extérieures avec suppression des stores-bannes et ravalement des façades. Surface de plancher créée : 50 m². — Date de la décision : 27-07-2018.

17^e arr. (PC-075-117-15-V0047-M01). — 10, rue de l'ARC DE TRIOMPHE. — Pét. : S.A.R.L. ETOILE ARC DE TRIOMPHE. — Arch. : Mme THISY Emmanuèle, 42, rue Dalayrac, 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS. — Modification et déplacement de la porte d'entrée de l'hôtel, choix d'un autre modèle pour les châssis en toiture et non-obligation de répondre aux exigences du règlement de zone pluviale. Modificatif au PC n^o 075-117-15-V-0047 délivré le 13-05-2016. — Date de la décision : 27-07-2018.

17^e arr. (PC-075-117-17-V0056). — 6 au 10, avenue de la Porte de Clichy, 1 au 7, avenue du Cimetière des Batignolles, 11 au 13, rue Saint-Just. — Pét. : VILLE DE PARIS – DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS. — Arch. : VD ARCHITECTURES, 39, rue Armand Carrel, 75019 PARIS. — Remise en état de la tribune du Centre Sportif Léon Biancotto avec démolition partielle d'une partie des tribunes aux 2 extrémités, rénovation de la partie centrale, démolition de 2 passerelles utilisées comme sorties de secours remplacées par 2 escaliers, rénovation des 2 autres passerelles et création de locaux sanitaires côté gradins Est et d'un local de service technique et de stockage côté gradins Ouest. Surface créée : 45,16 m². Surface supprimée : 59,26 m². — Date de la décision : 31-07-2018.

17^e arr. (PC-075-117-18-V0023). — 69, rue de Prony. — Pét. : Mme KIEME ROBERT-HOUDIN Aurélie. — Arch. : M. MARTINEZ Guillaume, 127, rue Championnet, 75018 PARIS. — Surélévation partielle d'un étage d'un bâtiment d'habitation de 5 étages après démolition d'édicules d'ascenseur et d'escalier en toiture-terrasse sur rue et cour. Surface créée : 45 m². — Date de la décision : 27-07-2018.

18^e arr. (PC-075-118-15-V0054-M02). — 20 au 26, rue Maurice Grimaud, 30 au 32 B, avenue de la Porte de Montmartre. — Pét. : Mme LE PORS Annie, S.N.C. SBI OPERATIONS. — Arch. : M. COMBAREL Emmanuel, 38, rue du Mont Thabor, 75001 PARIS. — Création d'une porte entre l'hôtel et le commerce, à rez-de-chaussée côté arrière, remplacement de la porte battante de l'hôtel côté rue par une porte coulissante et transformation des terrasses inaccessibles du R + 6 au

R + 8 en terrasses accessibles. Modificatif aux PC 075-118-15-V-0054 et 075-118-15-V-0054-M01 délivrés les 06-01-2016 et 10-03-2017. — Date de la décision : 16-07-2018.

18^e arr. (PC-075-118-18-V0012). — 2, rue Vincent Compoint. — Pét. : M. JOSSE Clément. — Arch. : M. PANTZ Bruno, 16, rue du Général Brunet, 75019 PARIS. — Surélévation d'un étage d'un bâtiment d'habitation de R + 4, en extension d'un local d'habitation avec création d'une trémie d'escalier et d'une terrasse après dépose de la toiture, et ravalement du mur pignon. Surface créée : 37 m². — Date de la décision : 17-07-2018.

19^e arr. (PC-075-119-17-V0034). — 8 au 10, avenue de Laumière, 22 au 28, rue du Rhin, 1 au 5, rue André Dubois. — Pét. : S.C.I. CHOISY NEWBURN. — Arch. : XXM ARCHITECTURES, M. Sébastien MANIGLIER, 2, rue Paul Delmet, 75015 PARIS. — Redistribution intérieure, du sous-sol au 1^{er} étage, de locaux à usage de bureau et bureau de poste, sur rues et jardin, avec diminution du bureau de poste au sous-sol pour création d'une salle de sport et changement de destination partiel à rez-de-chaussée pour création d'un commerce et modification des façades des rez-de-chaussée et 1^{er} étage. — Date de la décision : 26-07-2018.

20^e arr. (PC-075-120-18-V0001). — 4, cité Leclair. — Pét. : M. MICHAUD-LERIS Jean-Pierre. — Arch. : M. FAGE Jacques, 25, avenue Thiers, 93340 LE RAINCY. — Construction d'une maison individuelle de 2 étages. Surface créée : 101,96 m². — Date de la décision : 23-07-2018.

Liste des permis de démolir autorisés entre le 15 juillet et le 31 juillet 2018.

6^e arr. (PD-075-106-17-V0014). — 38, rue Saint-Placide. — Pét. : Mme BAYET-EYQUEM. — Démolition de la toiture du bâtiment en rez-de-chaussée sur cour. — Date de la décision : 30-07-2018.

10^e arr. (PD-075-110-18-V0006). — 15, rue Yves Toudic. — Pét. : M. INTERLANDI. — Démolition partielle de la couverture en vue de création d'une terrasse. — Date de la décision : 23-07-2018.

13^e arr. (PD-075-113-18-V0003). — 65, rue de Tolbiac. — Pét. : M. LOUIS Pierre Yves. — Démolition partielle en vue de la surélévation de la toiture. — Date de la décision : 30-07-2018.

15^e arr. (PD-075-115-18-V0006). — 26, rue Violet. — Pét. : M. HERIARD DUBREUILH. — Démolition totale d'un abri de jardin. Surface de plancher démolie : 16,66 m². — Date de la décision : 31-07-2018.

16^e arr. (PD-075-116-18-V0004). — 32, boulevard Flandrin, 22, rue de Montevideo. — Pét. : M. DESCOTTES Hervé, S.A.S. COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT ET FINANCIERE DESCOTTES. — Démolition d'une véranda au R + 9 sur une terrasse. — Date de la décision : 16-07-2018.

16^e arr. (PD-075-116-18-V0006). — 11, rue Galilée. — Pét. : M. PAGET DOMET Fabrice, S.A. TERREIS. — Démolition de murs porteurs, de planchers et création de trémies pour ascenseurs et escaliers dans un local de bureaux. Surface de plancher supprimée : 17,80 m². — Date de la décision : 16-07-2018.

16^e arr. (PD-075-116-18-V0007). — 32 au 34, rue Galilée. — Pét. : M. PAGET DOMET Fabrice, S.A. TERREIS. — Démolition de murs porteurs, de planchers et création de trémies pour ascenseurs et escaliers dans un local de bureaux. Surface de plancher supprimée : 36 m². — Date de la décision : 16-07-2018.

16^e arr. (PD-075-116-18-V0008). — 12, rue de Lübeck. — Pét. : M. PAGET DOMET Fabrice, S.A. TERREIS. — Démolition de murs porteurs, de planchers et création de trémies pour ascenseurs et escaliers dans un local de bureaux. — Date de la décision : 16-07-2018.

17^e arr. (PD-075-117-18-V0012). — 11 B, rue Torricelli. — Pét. : M. PICOLLET Christophe, S.A.S. NERCO. — Élargissement d'un passage 1 UP en 2 UP sur la façade Sud-Ouest dans la rue « intérieure » et création d'une trémie sur la courette. — Date de la décision : 26-07-2018.

17^e arr. (PD-075-117-18-V0013). — 44, rue des Dames. — Pét. : M. GILLES Bruno. — Ouverture de baies de communication dans les murs porteurs entre les deux maisons et création en toiture d'un puits de lumière. — Date de la décision : 20-07-2018.

POSTES À POURVOIR

Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Architecte voyer ou ingénieur cadre supérieur des administrations parisiennes.

Poste : chef-fe de projet (F/H).

Contact : Mme Annie-Claire BARACCO, Architecte en chef, cheffe du BEFU.

Tél. : 01 42 76 26 88 — (Email : annie-claire.baracco@paris.fr).

Références : AV n° 46203/ICSAP n° 46213.

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement. — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H). — Technicien supérieur, sans spécialité.

Poste : Conseiller-ère qualité et environnement.

Service : Agence d'écologie urbaine.

Contact : Karina PREVOST, responsable pôle jardinage urbain.

Tél. : 01 71 28 53 59 — Email : karina.prevost@paris.fr.

Référence : Intranet TS n° 46232.

Le Directeur de la Publication :

Raphaël CHAMBON